This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

πάντα ῥεῖ

DC
113
.A3
D8

MEMOIRES

DE MARTIN ET GUILLAUME

DUBELLAI-LANGEI,

MIS EN UN NOUVEAU STYLE,

AUXQUELS ON A JOINT

88569

LES MEMOIRES

DU MARECHAL DE FLEURANGES

Qui n'avoient point encore été publiés,

ET LE JOURNAL

DE LOUISE DE SAVOYE.

Le tout accompagné de Notes Critiques & Hiſtoriques, & de Piéces Juſtificatives, pour ſervir à l'Hiſtoire du Regne

DE FRANÇOIS PREMIER.

Par M. L'Abbé LAMBERT.

TOME SIXIÉME.

A PARIS,

Chez PRAULT l'aîné, à la deſcente du Pont-Neuf, à la Charité.

M. DCCC LIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

L1753

MEMOIRES
DE MESSIRE
MARTIN DU BELLAI,
Pour ſervir à l'Hiſtoire du Regne de François I.

Suite du Livre dixiéme.

HENRI trouva la Picardie fort peu garnie de troupes, parce que le Roi avoit fait paſſer les plus grandes forces en Champagne pour y ſoutenir les premiers efforts de l'Empereur. Le Duc de Vendôme Gouverneur de Picardie étoit non-ſeulement hors d'état de pouvoir faire tête à l'Ennemi, mais à peine avoit-il aſſez de monde pour fournir les garniſons d'Ardres, de Boulogne, de Terouanne,

1544. Affaires de Picardie & de Champagne.

de Montreuil & d'Hedin, qui étoient
1544. les ſeules places qui puſſent ſe défendre. Henri, perſuadé que la conquête de quelques-unes de ces places ne l'arrêteroit pas long-tems, ſuſpendit ſa marche vers Paris, & deſtina le Duc de Nortfolk avec les Comtes de Rœux & de Bures à faire le ſiége de Montreuil, & huit à dix jours après il fit lui-même en perſonne celui de Boulogne. Le Maréchal de Biez qui en étoit Gouverneur, & qui en l'abſence du Duc de Vendôme commandoit en Picardie voyant que les Ennemis marchoient à Montreuil, entreprit de l'aller défendre, & il y fit entrer la compagnie de cent hommes d'armes du Connétable, commandée par la Guiche ſon Lieutenant, quatre Enſeignes de gens de pied François ſous les ordres de Genlis, & deux mille Italiens, commandés par le Comte de Beranger & par le Capitaine Franciſque de Chiaramont tous deux Napolitains. Vervein, Officier peu expérimenté & gendre du Maréchal, fut laiſſé à Boulogne pour y commander. On lui aſſocia Lignon & Renti qui n'avoient gueres plus d'expérience que lui, &

qui commandoient chacun cinq cens hommes de pied. Les autres Officiers étoient le Capitaine Philipe Corſe, homme d'un grand mérite, & Saint Blimont qui avoit le commandement de cinquante hommes d'armes de la compagnie de Biez. Rochepot ſe jetta avec la ſienne dans Ardres qu'il trouva fort mal pourvue de munitions de guerre & de bouche; mais par ſes ſoins il eut bientôt remédié à cet inconvénient. 1544.

Cependant l'Empereur qui aſſembloit ſon armée à Spire, apprit avec joye que le Comte d'Anguien, retenu par les ordres de la Cour, ne ſongeoit plus à conquérir le Milanès; entrepriſe qui auroit obligé l'Empereur de laiſſer la France tranquille pour marcher au ſecours de l'Italie. Aſſuré que les François n'en vouloient pas au Milanès, il envoya le Comte Guillaume de Furſtemberg aſſiéger Luxembourg. Le Vicomte d'Eſtauges, de la maiſon d'Anglure qui en étoit Gouverneur, ne capitula que lorſque les vivres commencerent à manquer abſolument dans la place. Priſe de Luxembourg par les Impériaux.

L'armée Impériale alla enſuite faire le ſiége de Commerci, Château ſitué

1544. sur la Meuse à six lieues au dessus de Ligni, & à trois de Vaucouleurs; quoiqu'il s'en fallut bien que cette place ne fût en état de tenir contre une armée, elle ne se rendit cependant qu'après qu'on eut fait brêche à une grosse tour où étoient les munitions de guerre.

Ils prennent Commerci & Ligni.

Le troisiéme siége que firent les Impériaux, fut celui de Ligni en Barrois, où le Comte de Brienne qui en étoit Seigneur, s'étoit enfermé avec le Comte de Rouffi son frere, les sieurs d'Eschenais & de Gousoles, & plusieurs autres Capitaines, quinze cens hommes de pied, & environ cent hommes d'armes. La place étant commandée par deux ou trois montagnes qui l'environnent, les brêches furent telles en peu de tems, que les assiégés n'eurent point d'autre parti à prendre que celui de capituler; mais pendant qu'on reglоit les articles, les Espagnols se coulerent dans la Ville par la porte de Secours, & firent la garnison prisonniere de guerre (a). Je ne sçais si ce fut Bre-

(a) L'Auteur des Annales de France a eu tort de dire que cette Place n'opposa aucune résistance; elle se défendit, mais foiblement.

teville, Lieutenant du Comte de Brienne, qui étant ſorti le premier par cette porte pour capituler, n'eût pas ſoin de la faire garder; les chefs rejetterent cette négligence les uns ſur les autres; mais le fait eſt qu'il leur auroit été difficile de ſe diſculper. Ils avoient promis de défendre cette place, & peut-être ne l'avoient-ils promis que parce qu'ils ſe croyoient aſſurés que l'Empereur ne viendroit pas l'attaquer. Quoiqu'il en ſoit, il faut convenir que bien que cette place ne fut gueres plus en état de ſe défendre, que Commercy, la garniſon en étant beaucoup plus forte, il ſemble que ceux qui y commandoient, auroient dû oppoſer plus de réſiſtance, & ne ſe rendre qu'à des conditions honorables. 1544.

Selon Paradin les Officiers qui commandoient dans Ligny joignirent la trahiſon à la lâcheté; la raiſon ſur laquelle il ſe fonde eſt que les Ennemis ayant ſommé la garniſon de Saint Diſier de ſe rendre, on leur répondit, que s'ils vouloient avoir la Place, il falloit qu'ils l'emportaſſent de vive force, parce qu'il n'y avoit point de traîtres dans la Ville. *Reſponſum virtuti, non proditioni locum eſſe. Quod in Ligniacenſes præſidiarios, regiæ cauſæ prævaricatores, oblique dictum videri potuit.*

1544. De ſi promptes conquêtes faites par les ennemis, accelererent la marche de notre armée compoſée de quarante mille hommes de pied; ſçavoir de dix mille Suiſſes, de ſix mille Griſons, d'autant de Lanſquenets, de dix-huit mille François, de deux mille hommes d'armes, & de deux mille Chevaux-légers, & elle devoit être encore renforcée de ſix mille fantaſſins des Vieilles Bandes Françoiſes, & de ſix mille Italiens qui venoient de Piémont. Cette armée étoit ſous les ordres de Monſieur le Dauphin & du Duc d'Orléans qui avoient pour Lieutenant-Général le Maréchal d'Annebaut. En attendant que toutes ces forces fuſſent réunies, le Roy envoya à Saint Diſier Louis de Beuil Comte de Sancerre, qui s'étoit offert à défendre cette place, quoique le rempart en fût très-foible, & que la muraille ne fut point flanquée. Il y entra avec la compagnie de cent Hommes d'Armes du Duc d'Orléans dont il étoir Lieutenant, & deux mille hommes de pied commandés par le Capitaine la Lande & le Vicomte de la Riviere.

Sur le premier avis que Sa Majesté reçut de la prise de Ligni, qui fut de près suivie du siége de Saint Dizier, elle donna ordre au Duc de Nevers d'aller se jetter dans Châlons avec quatre cens hommes d'armes, & cinq à six mille hommes de pied, & elle manda à Monsieur le Dauphin d'aller camper sur la riviere de Marne, & de se poster de façon qu'il pût empêcher l'ennemi de passer outre. En conséquence de cet ordre, l'armée Françoise alla camper à Jallon, entre Epernai & Châlons, en deça de la riviere; & ce fut-là qu'elle fut renforcée des douze mille hommes de pied qui avoient été détachés de l'armée de Piémont. 1544.

Affaires de Piémont.

La guerre continuoit dans cette partie de l'Italie, mais elle s'y faisoit moins vivement qu'en Picardie & en Champagne, parce que le Comte d'Anguyen manquoit de troupes & d'argent. J'ai parlé de la déroute de l'armée commandée par Pierre Strozzi. Ce Seigneur, loin de se décourager, retourna à la Mirandole, où il fit une nouvelle levée de six mille hommes de pied, & ré-

1544. ſolut, à quelque danger qu'il dût s'expoſer, de paſſer par le Duché de Milan, pour aller ſe joindre au Géral François. Il fut accompagné dans ſon expédition par le Duc de Somme, qui après avoir été fait priſonnier, avoit été relâché par le Prince de Salerne ſon parent, qui ſçavoit que ſi le Duc tomboit entre les mains des Eſpagnols, rien ne ſeroit capable de lui ſauver la vie.

Le Marquis du Guaſt ayant eu avis des préparatifs qui ſe faiſoient à la Mirandole, aſſembla le plus de troupes qu'il pût pour s'oppoſer au paſſage de celles que conduiſoit Strozzi. Comme ce Seigneur n'avoit point de Cavalerie, il fut obligé de quitter la plaine, & de paſſer par les Montagnes de Gênes, où ſa petite armée eut beaucoup à ſouffrir. Informé que le Marquis l'attendoit à la deſcente des Montagnes, il envoya prier le Comte d'Auguyen qui étoit à Turin de lui donner la main, & lui fit ſçavoir la route qu'il tiendroit. Le ſieur de Cental, Gouverneur de Quieras, donna dans le même tems avis au Comte que le Marquis du Guaſt, pour aller plus

fort au-devant de Strozzi, avoit dégarni la plûpart de ſes places, & qu'il avoit en particulier tiré toute la garniſon d'Albe, à la reſerve de ſix-vingt hommes commandés par le Capitaine Chiapin de Mantouë, qu'il y avoit laiſſé ſeulement pour garder les portes. 1544.

Le Comte d'Anguyen, ſur cet avis, forma le deſſein de ſurprendre Albe & dégager Strozzi en même tems; & pour cet effet, il engagea le Baron de Montafié à aller coucher dans un petit Château appellé le Châtelet à lui appartenant, & qui eſt ſur le chemin de Savonne. Le Baron ſe chargea de faire ſçavoir à Strozzi qu'il pouvoit en toute ſûreté prendre le chemin du Châtelet où il ſeroit reçu, & ſe rendre le lendemain devant Albe où ſe trouveroit l'armée Françoiſe. Strozzi comparut à l'aſſignation, mais peu s'en fallut que le Comte n'y manquât, parce qu'étant parti de Turin pour prendre à Carmagnole les Suiſſes qui ſe rafraîchiſſoient aux environs, ils refuſerent de marcher, ſi on ne leur payoit les quatre mois de ſolde qui leur étoient dûs.

Surpriſe d'Albe par le Comte d'Anguyen.

1544 Mais il n'y avoit malheureuſement pas un ſeul écu dans tout le camp ; ainſi tout ce que put faire le Comte, fut de promettre aux Suiſſes qu'il leur feroit fournir des vivres juſqu'à ce qu'ils fuſſent de retour à Carmagnole. Il ſçut auſſi les piquer d'honneur, en leur repréſentant, qu'après avoir défait les Lanſquenets qui étoient deux contre un, il leur ſeroit infiniment glorieux de faire tête à un Général de l'Empereur, & il les aſſura que la Cavalerie Françoiſe ſe feroit plutôt hacher en piéces que de les abandonner. Les Suiſſes touchés des remontrances du Comte, promirent de le ſuivre, & on alla coucher à Sommerive, & le lendemain à Quieras où les Suiſſes renouvellerent leurs mutineries. Ils déclarerent qu'ils ne marcheroient point, ſi ſur le champ on ne donnoit cinq cens écus à chaque enſeigne de leur nation. La Baronne de Montafié, ſœur du ſieur de Cental en fournit quinze cens qu'elle emprunta ſur ſes bagues, & les Capitaines Fauſperg & Fourly Suiſſes, en prêterent chacun mille, & ſatisfirent, outre cela leurs com-

pagnies ; & comme il ne reſtoit plus à payer que celle du Colonel S. Julien, il fut reglé que l'on partiroit le lendemain matin avant le jour ; mais environ minuit, ce même ſaint Julien vint me trouver dans mon logis pour me dire que les ſoldats qui étoient ſous ſes ordres, avoient de nouveau pris la réſolution de ne point marcher, & qu'il falloit en donner avis au Comte, & j'appris que c'étoit lui-même qui avoit la meilleure part au ſoulevement. Cependant comme il étoit pour nous d'une conſéquence extrême de ne perdre aucun moment, parce que nous ſçavions que Strozzi devoit ſe trouver à minuit devant Albe, & qu'il falloit prévenir les ſecours que les ennemis auroient pû faire entrer dans cette place, nous nous remimes en marche une heure avant le Soleil levé. Les Suiſſes du Colonel Saint Julien, moins lâches que leur Commandant l'abandonnerent pour nous ſuivre, ils arriverent à Albe, lorſque nous commencions à faire les approches. 1544.

Nous n'avions pour toute Cavalerie que cinquante hommes d'ar-

mes de la compagnie du Comte
1544. d'Anguyen, avec les Chevaux-légers de Maure, de Novate, d'Auſſun, & de Vimercat; & notre Artillerie ne conſiſtoit qu'en quatre canons, encore fumes nous contraints d'en laiſſer deux en chemin faute de Pioniers, & il fallut que le Comte de Beſne ſe chargeât de faire mener les deux autres à ſes dépens, tant nous étions dépourvûs d'argent; & j'avois été moi-même obligé d'emprunter trente mille écus à Turin, pour arrêter les Suiſſes qui menaçoient de nous quitter, lorſque nous étions campés devant Carignan.

Dès le lenedmain matin de notre arrivée, nous batimes avec nos deux canons la porte qui eſt vis-à-vis de la montagne, au de-là du Tanaro, & l'on fit une brêche d'environ dix pieds. Chiappin, Gouverneur de la place, voyant que les Italiens d'un côté ſe diſpoſoient à dreſſer leurs échelles, & que de l'autre les François avec les Suiſſes ſe préparoient à monter à l'aſſaut, capitula, & ſe contenta de la liberté qu'on lui laiſſa de ſe retirer avec ſa garniſon (e). La

(e) Selon Paul Jove toute la gloire de cette

lâcheté de ce Gouverneur étoit d'autant moins pardonnable, que le Marquis du Guaſt étoit en chemin pour le ſecourir, & que les Coureurs de la cavalerie Impériale étoient déja aux priſes avec notre Guet à cheval. D'Auſſun leur fit quelques priſonniers, & les obligea de ſe retirer plus vîte qu'ils n'étoient venus. Le Marquis informé de la reddition d'Albe, reprit avec ſon armée le chemin d'Aſt. Le Comte d'Anguyen après avoir pourvû à la ſureté de ſa nouvelle conquête par une garniſon de deux mille Italiens, ſous les ordres de Corneille Bentivoglio, ſoumit la plûpart des Châteaux du pays des Langues, & ramena enſuite ſes troupes à Carmagnole. 1544

Peu de tems après qu'il y fut arrivé, le marquis du Guaſt lui dépêcha le Gouverneur d'Alexandrie, pour traiter d'une ſuſpenſion d'armes, en attendant que leurs Maîtres leur euſſent fait ſçavoir leurs intentions. Les deux Puiſſances qui avoient toutes leurs forces aſſem- Suſpenſion d'armes pour l'Italie.

expédition fut due au Strozzi, & cet Ecrivain ne fait pas ſeulement au Comte d'Anguien l'honneur de le nommer.

blées en Picardie & en Champagne,
1544. où étoit le théâtre de la guerre, consentirent à une trêve de trois mois pour toute l'Italie.

Siége de Saint Dizier par les Impériaux.

L'Empereur après avoir laissé une bonne garnison dans le château de Ligny, qui étoit le chemin par où lui venoient les vivres, qu'il tiroit de Mets & de Lorraine, arriva devant Saint-Dizier le huitieme de Juillet. Le Comte de Sancerre qui en étoit Gouverneur avoit fait sortir de la place Teligni, Guidon de sa compagnie, avec cinq cent chevaux pour aller prendre langue; ce fut par les prisonniers qu'ils firent, que l'on apprit que l'armée ennemie s'approchoit de Saint-Dizier pour en faire le siége. Sancerre sur cet avis fit couper les digues de quelques étangs, & par cette inondation, il empêcha du moins pour quelque tems qu'on n'attaquât la ville par cet endroit-là, qui étoit le plus foible; ainsi les Impériaux firent leurs approches entre les moulins, & la porte par où l'on va à Vitri en Pertois. Cette place n'avoit point été réparée, & n'étoit défendue que par un petit château situé sur le haut d'une Montagne:

au milieu de la ville coule la riviere d'Orne, qui après avoir passé à Ligni, & à Bar-le-Duc, va se jetter dans la Marne au dessous de Vitri. Monsieur le Dauphin qui assembloit son armée en Champagne, donna ordre à Brissac, Colonel de la Cavalerie légére, d'aller se jetter dans cette place, qui se trouve à mi-chemin de Châlons & de Saint-Disier, avec deux mille hommes de pied François & Italiens, pour couper les vivres aux Impériaux, & les tenir dans la crainte d'être attaqués lorsqu'ils voudroient monter à l'assaut. 1544.

Brissac, toujours actif & vigilant, s'acquitta si bien de la commission dont il étoit chargé, qu'il reduisit en peu de jours les assiegeans à une telle nécessité, qu'ils se virent obligés de détacher une partie de leurs forces pour se délivrer d'un si fâcheux voisin. François d'Est frere du Duc de Ferrare avec sa Cavalerie légére, Le Duc Maurice de Saxe accompagné de douze cens Cavaliers Allemans, & le Comte Guillaume de Furstemberg, avec huit à dix mille Lansquenets, & Ils prennent Vitri.

quelque artillerie, eurent ordre d'aller enlever le Colonel François ; & pour cet effet la Cavalerie Impériale alla paſſer la riviere de Marne à Changy, village à une lieue au deſſous de Vitri pour ſe trouver ſur le chemin de Châlons, afin de couper les François s'ils vouloient ſe refugier dans cette derniere place, & le Comte de Furſtemberg avec l'Infanterie Allemande, & l'artillerie marcha droit à Vitri : mais le jour parut avant que la Cavalerie fut arrivée à Changy, & elle trouva là un obſtacle auquel elle ne s'attendoit pas. Marville Lieutenant de Langei, qui étoit alors en Piémont, gardoit ce poſte avec vingt chevaux. Dès qu'il eut apperçu les coureurs du détachement ennemi qui étoient venu reconnoître le paſſage, il alla avec ſa troupe ſe poſter à la tête du pont, & fit avertir la Mothe Gondrin, qui commandoit deux cens chevaux-légers, de repaſſer l'eau, & de venir promptement à ſon ſecours ; Gondrin ne manqua pas de joindre Marville ; mais l'un & l'autre furent obligés de ſe retirer vers Vitri en combattant toujours

1544.

jours ; on leur prit dix à douze Cavaliers, & il y en eut un plus grand nombre de bleſſés. Les Albanois qui étoient logés près de là, n'eurent pas plutôt oui l'allarme, qu'ils ſe debanderent & ſe retirerent en deſordre vers Châlons. Nos chevaux-légers n'eurent pour les ſoutenir dans leur retraite que la ſeule compagnie de la Hunaudaye, conduite par Michel Angé ſon Lieutenant. Ils trouverent heureuſement preſque aux portes de Vitri, trois cens Arquebuſiers de la bande de San Pedre Corſe, qui par les furieuſes ſalves qu'ils firent d'une vigne où ils ne pouvoient être forcés, arrêterent les ennemis, durant que Marville & Gondrin rentrerent dans la place. 1544.

Briſſac averti qu'on venoit l'attaquer avec des forces bien ſupérieures aux ſiennes, ne ſongea qu'à déloger bien promptement. Le Duc de Nevers avoit fait marcher trois cens hommes d'armes à ſon ſecours ; mais ils ne purent le joindre, parce qu'ils prirent le chemin de la chauſſée. Pendant que Briſſac traverſoit la Marne, il eut à peine paſſé cette

1544. riviere, que les ennemis au nombre de ſept à huit cens ſoldats armés de piſtolets, d'autant de Chevaux-légers & d'arquebuſiers à cheval, fondirent avec impétuoſité ſur la compagnie de Sanſac, qui étoit demeurée ſur la queue, & la renverſerent; nos gens de pied furent taillés en piéces, à la réſerve de trois cens, qui, l'épée à la main, s'étant fait jour au travers des Allemans, ſe jetterent dans une Egliſe que le Comte de Furſtemberg fit inveſtir : ce fut envain que ceux qui s'y étoient retirés furent ſommés de ſe rendre; le Comte après avoir fait abattre cette Egliſe, y fit mettre le feu, & eut le barbare plaiſir de voir périr dans les flammes une troupe de braves gens, qui, par leur valeur, méritoient que leurs noms euſſent été tranſmis à la poſtérité. La Cavalerie Impériale étoit cependant aux trouſſes de Briſſac, & ne lui donna point de relâche durant ſa retraite ; mais il en ſoutint vigoureuſement les efforts, tournant ſouvent tête, de-ſorte qu'il fut deux fois pris, & deux fois délivré par ſes gens avec

lesquels il se retira à Châlons. Les Impériaux reprirent le lendemain le chemin de leur camp, & le Comte de Furstemberg fut laissé à Vitri, où il se fortifia (*a*), afin de faciliter le fourage à l'armée ennemie, qui trouva à Saint-Dizier plus de resistance qu'elle n'avoit cru. 1544.

Le Comte de Sancerre qui y commandoit, distribua les postes de façon que la place n'avoit aucune surprise à craindre. Le Vicomte de la Riviere fut chargé de la garde du boulevard de la Victoire, la Neufvilette un des Lieutenans du Capitaine la Lande, fut mis dans le château avec un Enseigne de pied, & Douriers qui avoit été fait prisonnier à Ligni, eut ordre de se poster avec deux cens Fantassins en-

(*f*) Voici encore deux bevûes de Paul Jove. Il dit que Vitri fut saccagée & brûlée par le Comte de Furstemberg qui ne songea au contraire qu'à le bien fortifier dans cette place. Peu de lignes auparavant, il avoit dit que les portes de l'Eglise où les François s'étoient enfermés furent ouvertes de force, & que tout ce qui s'y trouva fut taillé en piéces; ce qui est faux, ils furent rôtis & grillés inhumainement.

tre le boulevard & le château. Il y
1544. avoit à chacun de ces poſtes dix hommes d'armes, & on en avoit deſtiné vingt, avec cinq cens hommes de pied, ſous les ordres du Capitaine Ricarville, pour la garde du corps de la place.

L'Empereur qui avoit fait loger ſes Eſpagnols entre la ville & la riviere, dans un fond où ils étoient à couvert du feu de notre artillerie, fit dreſſer deux batteries, l'une du côté du boulevard de la Victoire; & l'autre qui battoit en flanc, étoit du côté de la porte de Vitri: mais le Comte de Sancerre eut la précaution de faire travailler en toute diligence à de bons retranchemens interieurs, qui puſſent ſuppléer à la foibleſſe des murailles.

Ce qui incommodoit le plus les aſſiégéans étoit les fréquentes ſorties que nous faiſions par la porte du château. L'Empereur, pour ſe délivrer de cette incommodité, détacha le Prince d'Orange, avec dix-huit Enſeignes d'Allemans, & ſix grandes coulevrines, & le chargea de faire dreſſer une batterie près d'une forge qui ſe trouve vis-à-vis du châ-

teau. Le Prince vint à bout de deſſécher les foſſés, & réduiſit par là les 1544.
aſſiégés à n'avoir pour toute reſſource que trois puits, qui ſuffiſoient à peine pour donner de l'eau à la garniſon.

Le dix-ſeptiéme jour de Juillet, & le neuviéme du ſiége, chacun des deux partis fit une perte irréparable. Le Capitaine la Lande, qui venoit de ſe retirer dans ſon logis, après avoir été occupé pendant tout le jour à faire réparer les brêches, eut la tête emportée d'un coup de canon. C'étoit un excellent Officier, en qui les ſoldats avoient beaucoup de confiance, & dont il étoit tendrement chéri. Le Comte de Sancerre, pour les empêcher de ſe décourager, crut devoir leur cacher pendant un jour la mort de ce grand homme, qui avoit eu la gloire de ſauver Landreci.

Le Prince d'Orange étant ſorti le même jour de ſon quartier, pour aller voir l'Empereur qui étoit à la tranchée, eut l'épaule caſſée d'un éclat de pierre, dont il mourut le lendemain.

Deux jours après ſe donna un aſ-

1544. faut le plus obſtiné qu'on eût vu de mémoire d'homme, & qui dura depuis les neuf heures du matin juſqu'à quatre heures du ſoir. Les Eſpagnols qui craignoient que les Allemans ne leur dérobaſſent la gloire de faire la premiere attaque, monterent à la brêche ſans être commandés au nombre de dix-huit Enſeignes, & combattirent pendant plus d'une heure avec autant de bravoure que d'intrépidité. Neuf à dix mille Lanſquenets eurent ordre d'aller les ſoutenir, & ces troupes ne ſuffiſant pas, on leur envoya de nouveaux ſecours. Le dernier étoit compoſé de huit Enſeignes d'Allemans, qui portoient avec eux quantité de caques de poudre, & de feux d'artifices; trois fois les ennemis revinrent à la charge, & ils furent autant de fois repouſſés. Ils perdirent huit cens hommes ſans les bleſſés, qui étoient en plus grand nombre. Leur retraite ſe fit avec tant de précipitation, qu'ils laiſſerent dans les foſſés pluſieurs barils de poudre, ce qui vint d'autant plus à propos aux aſſiégés, qu'ils appréhendoient de n'en pas avoir aſſez. Nous ne perdimes que trente

Aſſaut où les Impériaux ſont repouſſés.

à quarante tant Gendarmes qu'Archers, & environ deux cens Fantaſſins. Le Comte de Sancerre fut bleſſé au viſage des éclats de ſon épée, qu'une volée de canon lui caſſa dans la main. 1544.

L'Empereur ne doutant pas que le Gouverneur après avoir ſi bien fait ſon devoir, n'acceptât volontiers une compoſition honorable, lui envoya un trompette pour la lui offrir; & non-ſeulement il la refuſa; mais il ne voulut pas permettre que le trompette entrât dans la place, de crainte que la garniſon ne rabattît un peu de la bonne volonté qu'elle avoit témoignée depuis le commencement du ſiége.

Pendant toute la nuit on travailla à réparer la brêche, ce qui fut exécuté avec tant de promptitude, & un ſi heureux ſuccès, que le lendemain elle étoit moins aiſée à inſulter que devant l'aſſaut; ce qui fit prendre aux aſſiégeans le parti d'avoir recours aux mines. Ils commencerent par le boulevard de la Victoire, & éleverent du côté de la brêche une platte-forme de dix-huit gabions de front, ſur leſquels ils ſe propoſoient

d'en placer d'autres, juſqu'à ce qu'ils
1544. fuſſent à la hauteur de la brêche. Ceux qui étoient employés à la ſappe, trouverent une ſource qui les empêchâ de paſſer outre. Les aſſiégés s'étant apperçus que l'eau ſortoit en abondance des tranchées, ſoupçonnerent quel étoit le deſſein des ennemis. Liguieres, Gentilhomme Picard, pour mieux s'en éclaircir, ſortit de la place pendant la nuit, avec un petit nombre de ſoldats déterminés, obligea les Eſpagnols d'abandonner les tranchées qu'il parcourut d'un bout à l'autre, tailla en piéces tout ce qui s'y trouva, ruina tous les travaux, & rentra avec quelques Pionniers auſquels il ne fit quartier, que parce qu'il vouloit qu'ils l'inſtruiſiſſent de tout ce qui ſe paſſoit dans le camp ennemi.

Cependant le Duc d'Aumale, fils aîné du Duc de Guiſe, qui comme nous l'avons dit s'étoit jetté dans Stenai, avec cent cinquante hommes d'armes, & quelque Infanterie, à deſſein de défendre cette place ſi l'Empereur venoit l'attaquer, ne ceſſoit d'incommoder le camp Impérial par de fréquentes courſes, &

souvent il lui arrivoit d'enlever aux ennemis les convois qui venoient du côté de Bar-le-Duc. 1544.

Une trahison rend les Impériaux maîtres de Saint Dizier.

Environ dix-huit jours après le fameux siége dont nous avons parlé, un tambour que le Comte de Sancerre avoit envoyé au camp pour l'échange de quelques prisonniers, fut abordé en s'en retournant dans la place par un inconnu, qui lui mit subtilement en main une lettre en chiffre, qu'il lui dit être du Duc de Guise, & qui étoit addressée au Gouverneur. Cette lettre fut ouverte & déchiffrée en plein Conseil, & l'on trouva que c'étoit un ordre formel au Gouverneur de capituler au plutôt & de sauver la garnison, parce que l'on étoit hors d'état de la secourir. Cette lettre, l'ouvrage du Chancelier Granvelle, qui avoit trouvé le moyen d'intercepter le chiffre du Duc de Guise, produisit l'effet que les Impériaux s'en promettoient (*a*); quelques-uns des

(*a*) Quelques-uns disent que ce fut la Duchesse d'Etampes qui envoya le chiffre du Duc de Guise à l'Empereur, & qu'elle se servit du Comte de Longueval pour le lui faire remettre entre les mains. C'est ce que

principaux Officiers de la garniſon,
1544. furent cependant d'avis qu'il n'y falloit avoir aucun égard, mais le plus grand nombre fut d'un ſentiment contraire : ils repréſenterent que les vivres commençoient à manquer dans la place; qu'à peine y avoit-il aſſez de poudre pour ſoutenir un ſecond aſſaut, & que c'étoit pour eux une gloire aſſez grande d'avoir arrêté pendant ſix ſemaines devant une mauvaiſe place, le plus grand Empereur qui eût été depuis Charlemagne, accompagné des principales forces de la Chrétienté; & qu'enfin ils penſoient que l'on ne devoit pas héſiter d'envoyer demander un ſauf-conduit à l'Empereur, pour lui députer quelqu'un afin de capituler. Le Comte de Sancerre ayant obtenu ce ſauf-conduit, envoya la Chategneraie ſon Lieutenant à Gonzague, qui fit d'abord le difficile, & feignit de ne vouloir recevoir les aſſiégés qu'à diſcrétion. La Chategneraie indigné qu'on oſât lui propoſer des condi-

nous apprend Beaucaire. *Alii notarum interpretationem ab Annepiſe levæ Longovaltii operâ ad Cæſarem miſſam exiſtimarunt,*

tions qui ne pouvoient être faites à des gens d'honneur, se retira sans rien conclure : mais le Général ennemi se relâcha insensiblement ; & après plusieurs allées & venues, il accorda des articles plus avantageux, que les assiégés mêmes n'eussent osé les espérer. Il leur permit de demeurer encore douze jours dans la place, à condition d'en sortir le lendemain, s'ils n'étoient assez puissamment secourus pour obliger les Impériaux à lever le siége. Ils obtinrent de sortir en plein midi, tambour battant, enseignes déployées, & avec tout leur bagage : enfin pour derniere condescendance, on leur accorda d'emmener quatre piéces d'artillerie, les meilleures qui fussent dans la place. 1544.

Si les assiégés obtinrent une capitulation si honorable, ce n'est pas que l'Empereur ignorât le misérable état de la place ; & il se croyoit bien assuré que dans moins de quinze jours il la prendroit par famine. Mais il considéroit qu'il avoit le premier donné atteinte à son traité de ligue avec le Roi d'Angleterre, qui leur défendoit également de s'atta-

cher à aucun siége de longue haleine, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés devant Paris avec toutes leurs forces, pour contraindre le Roi de prévenir par une bataille desavantageuse, l'entiere désolation de son Etat. Henri, authorisé par l'exemple de son allié, s'étoit arrêté en Picardie, où il faisoit le siége de Montreuil & de Boulogne. Cependant l'Empereur voyoit que son armée qui étoit déja fort diminuée, acheveroit de se ruiner, & qu'elle se verroit bientôt hors d'état de faire tête à celle de Monsieur le Dauphin; de sorte qu'il avoit tout sujet d'appréhender qu'il ne lui arrivât la même disgrace qu'il avoit éprouvée en Provence: ainsi il comprit qu'il devoit, à quelque prix que ce fût commencer par se débarrasser du siége de Saint-Disier, avant que de sommer le Roi d'Angleterre d'exécuter le traité qu'ils avoient fait entre eux. Je ne dois pas oublier de dire qu'il fut proposé à Henri par les plus sages de son Conseil, qu'à l'exemple des Rois ses prédécesseurs, il devoit faire une descente en Normandie, & partager son armée en trois corps pour attaquer cette Pro-

1544.

vince par trois endroits différens, & dont la conquête seroit d'autant plus facile, qu'elle se trouvoit dépourvuë de troupes; les François n'ayant pas trop de toutes leurs forces, pour les opposer à la formidable armée que l'Empereur commandoit en personne, & à celle qui étoit sous les ordres des Comtes de Rœux & de Bures, ses Lieutenans; mais Dieu qui a toujours veillé à la conservation de ce Royaume, ne permit pas que ce projet eut lieu. 1544.

Aprés la reddition de Saint-Disier, le Roi ordonna que la garnison de Châlons, où commandoit Monsieur le Duc de Nevers, fut considérablement renforcée, & que cette place qui étoit très-mal fortifiée fut abondamment pourvuë de munitions de guerre & de bouche; & il manda à Monsieur le Dauphin de se retrancher le long de la Marne, afin que si l'ennemi entreprenoit de passer cette riviere, il pût le combattre avec avantage: mais ce qu'il lui recommandoit le plus instamment étoit de ne point s'exposer imprudemment au hazard d'une bataille décisive, vû que si on la perdoit, la

France ſe verroit tout à la fois
1544. accablée, & par les forces de l'Empereur, & par celles de l'Angleterre. Monſieur le Dauphin ſuivit exactement ce plan de défenſe ; mais il auroit déſiré bien ardemment d'être aidé des conſeils du Connétable ; il en ſollicita le rappel, & ce fut inutilement ; le Roi même trouva fort mauvais qu'on eût oſé lui en parler, & ſe mit dans une grande colere, contre les Généraux qui étoient auprès du Prince ſon fils, & qu'il ſoupçonna lui avoir conſeillé de demander que le Connétable vint commander ſous ſes ordres.

Grand convoi enlevé par le Duc de Vendôme.

Tandis que la grande armée commandée par Monſieur le Dauphin, couvroit le pays d'entre la Marne & Paris, le Duc de Vendôme étoit dans le Boulonnois avec un petit corps de troupes ; où tout ce qu'il pouvoit faire étoit de harceler continuellement les Anglois. Ayant été un jour averti qu'un grand convoi deſtiné à rafraîchir l'armée ennemie campée devant Montreuil, étoit parti d'Aire, il entreprit de l'attaquer en chemin. S'étant mis en mar-

che, il apprit que ce convoi qui devoit paſſer par le Boulonnois, étoit eſcorté par huit cens chevaux, & douze cens Lanſquenets, qui pour être en état de ſe mieux défendre, conduiſoient avec eux quatre piéces d'artillerie. Le Duc, après avoir fait trois lieues de chemin, fit prendre les devants aux ſieurs de Villebon, d'Eſtrées, & d'Eſguilli, pour retarder la marche de l'ennemi en eſcarmouchant, juſqu'à ce qu'il fût lui-même arrivé. Il avoit avec lui ſa compagnie de cent hommes d'armes avec la Chataigneraie & Senerpont, qui en commandoient chacun cinquante, & les deux compagnies de Crequi & de Hieilli, devoient le ſuivre de près pour le ſoutenir : mais ce fut là un ſecours dont il n'eut pas beſoin. Il attaqua l'eſcorte avec tant de vigueur qu'il la défit entiérement, & en tailla une partie en piéces ; il fit huit cent priſonniers qu'il amena à Terouanne, prit quatre Enſeignes de Lanſquenets, tout le convoi & deux canons, les deux autres ayant été abandonnés faute de voitures pour les tranſporter. 1544.

1544. Conférences tenues pour la paix.

Cependant l'Empereur après la prise de Saint-Disier, où il laissa une nombreuse garnison, s'étoit avancé jusqu'à Vitri, & ce fut là que Henri lui fit sçavoir que malgré les engagemens qu'ils avoient pris ensemble, il étoit résolu de ne l'aller joindre que lorsqu'il se seroit rendu maître de Montreuil & de Boulogne; & la raison qu'il en apportoit, étoit que ce seroit pour lui & pour la nation Angloise, un trop grand affront de lever le siége de ces deux places. L'Empereur, sur cette réponse, fit réfléxion que s'il passoit outre avec ses seules forces, qui étoient déja considérablement diminuées, la disette de vivres suffiroit seule pour ruiner son armée; & qu'ainsi il se verroit peut-être obligé de faire une honteuse retraite, l'armée du Roi étant en état de lui couper le retour, s'il s'avançoit trop dans le Royaume. L'effet que produisirent ces considérations, fut que Charles-Quint commença à goûter les propositions de paix qui lui avoient été faites durant le siége de Saint-Disier, par l'entremise de Granvelle son Ministre, & de Martin de Gusman Dominicain,

ſon Confeſſeur. Mais il ne crut pas devoir faire part de ſon deſſein à Henri, vû que ce Prince avoit refuſé de remplir ſes engagemens, & qu'il étoit à craindre qu'il ne ſe rendît encore plus difficile dans la ſuite, ſi les ſiéges qu'il avoit entrepris lui reuſſiſſoient. Charles n'avoit pu ſe déguiſer à lui-même, que le projet qu'il avoit formé avec ſon allié ſouffroit bien des difficultés qu'il n'avoient pas prévuës, & qui lui parurent inſurmontables, dès qu'il ſe vit arrêté devant les plus petites places : auſſi ſon intention avoit toujours été de traiter ſéparément avec la France ; il avoit lui-même avancé quelques propos, qui faiſoient connoître qu'il ſouffriroit volontiers qu'on lui parlât d'accommodement ; mais il attendoit que la néceſſité l'obligeât de s'expliquer plus clairement ; & c'étoit là le cas où il ſe trouvoit : ainſi il accepta avec joye l'offre qu'on lui fit de traiter de paix, & il fut réglé que les Députés des deux partis s'aſſembleroient à la chauſſée entre Châlons & Vitri. L'Amiral d'Annebaut, & le ſieur de Chemans Garde des Sceaux, s'y rendi- 1544.

rent de la part du Roi, & Ferdinand
1544. de Gonzague avec Granvelle, pour l'Empereur. Le Cardinal du Bellai, & les ſieurs Remond premier Préſident du Parlement de Rouen, & l'Aubeſpine Sécretaire d'Etat, furent envoyés au Roi d'Angleterre, pour lui propoſer d'envoyer auſſi des Députés au lieu de l'aſſemblée. Les conférences qui s'y tinrent furent infructueuſes ; les Plénipotentiaires s'étant ſéparés ſans avoir pu convenir d'aucun article, l'Amiral revint au camp d'où il écrivit au Roi, pour l'informer des propoſitions déraiſonnables que faiſoient les Miniſtres Impériaux.

Sur ces entrefaites, l'Empereur s'avanca juſqu'à Thin-l'Evêque, à deux lieues de Châlons; puis paſſant entre cette ville, & Notre-Dame de l'Epine, il vint ſe poſter près de notre camp, les deux armées n'étant ſéparées que par la riviere de Marne. Les jeunes Seigneurs qui étoient à Châlons avec le Duc de Nevers, ne crurent pas devoir laiſſer échapper l'occaſion qui ſe préſentoit de rompre quelques lances à l'honneur de leurs Maîtreſſes. Ac-

compagnés des chevaux-légers, ils sortirent de la place, & attaquerent les coureurs de l'armée Impériale ; l'escarmouche fut vive, & il y eut bien des gens de tués de part & d'autre. Desbandes & Gentés, qui tous les deux étoient de la maison du Duc d'Orléans, furent tués avec des armes d'une nouvelle invention ; (*a*) c'étoient des pistoles ou pistolets, *qui sont*, dit notre Historien, *de petites arquebuses, qui n'ont environ qu'un pied de canon, & tirelon avec une main, donnant le feu avec le rouet.* Le combat ne finit que lorsque nos jeunes Volontaires se virent sur le point d'être accablés par la plus grande partie de l'armée ennemie. 1544.

Le Comte de Furstemberg, est enlevé.

Ce même jour fut marqué par l'enlevement du Comte Guillaume de Furstemberg. Ce Seigneur qui pendant sept à huit ans avoit été au service du Roi, avoit coûtume de

(*h*) On croit, dit le Pere Daniel, dans son histoire de la Milice Françoise, que ces armes furent appellées pistoles ou pistolets, parce que les premiers furent faits à Pistoye en Toscane. Les Allemans s'en servirent en France avant les François, & les Reistres qui les portoient du tems d'Henri II. étoient appellés Pistoliers.

cotoyer la Marne, lorſqu'il venoit
1544. d'Allemagne en France ; & comme il connoiſſoit parfaitement les gués de cette riviere, il avoit conſeillé à l'Empereur de venir la paſſer à une lieue au deſſous de Châlons. Accompagné d'un ſeul guide, il étoit ſorti du camp pendant la nuit, pour aller ſonder un gué qu'il trouva tel qu'il l'avoit trouvé autrefois; il ne voulut pas que ſon guide le ſuivit, & traverſa ſeul la riviere. Quelques Gentilhommes de la maiſon du Roi, & une partie de la compagnie d'hommes d'armes de l'Amiral qui étoient de garde cette nuit là pour défendre le paſſage de la Marne, ayant apperçu le Comte, ſe jetterent entre lui & la riviere, & l'enleverent ſans qu'il fit aucune réſiſtance. Ayant été conduit au camp, il y fut reconnu, & envoyé de-là à la Baſtille, d'où il ne ſe retira qu'en payant trente mille écus pour ſa rançon.

L'Empereur ſurprend Epernai & Château Thieri.

Cependant la diſette de vivres continuant de ſe faire ſentir toujours plus vivement dans l'armée ennemie, l'Empereur prit le parti de ſe retirer vers Soiſſons ; mais il fit agir ſecrettement Guſman ſon confeſ-

ſeur, pour qu'on reprit les négociations de paix; & en attendant quel en ſeroit le ſuccès, il continua de marcher le long de la Marne, toujours très-embarraſſé de ſçavoir comment il feroit ſubſiſter ſon armée, un avis qu'il recut fort à propos le tira de peine (*a*). Il apprit 1544.

(*a*) Cet avis, par qui fut-il donné? C'eſt ce que du Bellai n'explique point; mais preſque tous les Auteurs qui ont écrit après lui, conviennent que ce fut la Ducheſſe d'Etampes, maîtreſſe du Roi, qui ſauva l'armée de l'Empereur. Il s'étoit formé à la Cour deux factions puiſſantes, l'une pour Monſieur le Dauphin, & l'autre pour le Duc d'Orléans. La jalouſie de deux Dames fit naître ces deux partis. L'une étoit Diane de Poitiers, qui, quoique dans un âge avancé, avoit conſervé ſa beauté, & s'étoit attaché le Dauphin. L'autre étoit la Ducheſſe d'Etampes, à qui le grand crédit de Diane auprès du jeune Prince, commençoit à donner de l'ombrage. Comme elle voyoit que la ſanté chancelante du Roi ne lui promettoit pas une longue vie, & qu'elle avoit des raiſons particulieres qui lui faiſoient craindre de demeurer en France après la mort de ce Prince, elle ſongea à procurer au Duc d'Orléans un établiſſement hors du Royaume, où elle trouvât du répos & de la ſûreté lorſqu'elle en auroit beſoin. L'Empereur avoit propoſé de donner l'inveſtiture du Duché de Milan ou des Pays-Bas au Duc d'Orléans à

que Monſieur le Dauphin avoit don-
1544. né ordre à un Capitaine de gens de pied, d'aller rompre le pont d'Epernai, d'enlever toutes les proviſions qui ſe trouvoient dans cette place, & de gâter ou de jetter dans la riviere tout ce qu'il ne pourroit pas ſauver ; mais cet Officier s'acquitta fort mal de ſa commiſſion, & ſe laiſſa prévenir par l'Empereur, qui ayant trouvé le pont en bon état,

deux conditions. L'une d'épouſer la fille, ou la niéce de Charles V. L'autre, d'empêcher que ce qui ſeroit donné en faveur de l'un ou de l'autre de ces deux mariages, ne fut un jour réuni à la Monarchie Françoiſe. Mais cet article étoit trop préjudiciable au Dauphin, pour qu'il y donnât ſon conſentement. Cependant la Ducheſſe d'Etampes remontroit ſans ceſſe au Roi la néceſſité de conclure la paix à ces conditions. Pour l'y déterminer, elle travailla à empêcher la retraite que l'Empereur ſe propoſoit de faire dans les Pays-Bas, à cauſe que les vivres lui manquoient en Champagne. Nicolas de Longueval, Seigneur de Boſſu qui étoit tout à elle, fut celui dont elle ſe ſervit pour conduire cette intrigue. Il gagna le Capitaine qui avoit ordre du Dauphin de rompre le Pont d'Epernai: on trouva moyen de l'amuſer, de ſorte que l'armée Impériale arriva avant la rupture du Pont, & ſe ſaiſit des magaſins, enſuite de ceux de Château-Tierri.

parut lorſqu'on s'en défioit le moins, devant Epernai, dont les habitans intimidés lui ouvrirent les portes. Il trouva dans cette place, de même qu'à Château-Thierri, de grands magaſins de vivres. Les Lanſquenets indignés que les munitions leur fuſſent diſtribuées par les Eſpagnols, ſe mutinerent; & la préſence de l'Empereur fut à peine capable d'empêcher les deux nations d'en venir aux mains. 1544.

La nouvelle de la ſurpriſe de ces deux places (*a*) ayant été portée à Monſieur le Dauphin, il détacha le ſieur de Lorges avec ſept à huit mille hommes de gens de pied, & quatre cens Gens-d'armes pour les faire entrer dans Paris, ſi l'Empereur s'avançoit de ce côté-là. De Lorges pour ſe mettre à portée de ſecourir la capitale, s'il en étoit beſoin, s'arrêta à Lagni, qui n'en eſt éloigné que

(*k*) *Le Roi*, dit Belleforêt, *averti que l'Empereur marchoit vers Paris, afin d'affamer le camp de l'Empereur, fait brûler la ville d'Eſpernay avec les vivres, étant tant en la ville, qu'ès lieux prochains d'icelle, dont la pitié fut grande, & l'exécution bien cruelle.* Ne voilà-t-il pas un Auteur bien inſtruit?

de ſix lieues, & Monſieur le Dau-
1544. phin ayant gagné les devants, alla camper à la Ferté ſous Jouarre, à quatre lieues au-deſſous de Château-Thierri ; & pour défendre aux ennemis le paſſage de la Marne, il jetta dans Meaux une nombreuſe garniſon. L'Empereur, averti que Monſieur le Dauphin l'avoit devancé traverſa le Valois, & conduiſit ſon armée dans le Soiſſonnois, où il eſperoit de pouvoir la faire ſubſiſter aiſément.

Le Roi cependant que l'on ne ceſſoit de ſolliciter de faire la paix, y donna enfin les mains, quoiqu'il prévit qu'elle ne pourroit ſe faire, ſans qu'il ſacrifiât la plûpart de ſes nouvelles conquêtes. Mais il conſidéroit que s'il donnoit bataille, & qu'il fût aſſez heureux pour la gagner, ce ſeroit au prix de la vie d'un grand nombre des plus vaillans hommes de ſes troupes ; que le Roi d'Anterre, & les Comtes de Rœux & de Bures auxquels il reſteroit deux armées lui pourroient livrer une ſeconde bataille, qui expoſeroit la France au même danger que s'il perdoit la premiere, ou peut-être toutes

les deux, ſa couronne ſeroit fort ébranlée ; & que s'il étoit vainqueur, il ne gagneroit pas pour cela un ſeul pouce de terre. Il ſçavoit d'ailleurs que le Maréchal de Biez qui défendoit Montreuil ſeroit obligé de capituler, ſi cette place n'étoit promptement ravitaillée, & qu'il y avoit tout à craindre pour Boulogne, à cauſe du peu d'expérience de Vervin qui y commandoit: or la priſe de ces deux places n'auroit-elle pas laiſſé la France ouverte à l'armée Angloiſe ; ainſi il n'y avoit qu'un moyen de les ſauver, qui étoit de commencer par s'accommoder avec l'Empereur. 1544.

Il fut donc réſolu que l'Amiral iroit trouver ce Prince qui avoit pris ſon logement dans l'Abbaye de Saint Jean-des-Vignes, au fauxbourg de Soiſſons. A peine Annebaut y fut-il arrivé que le Roi lui envoya ordre par un courier de conclure à quelque prix que ce fût ; parce que l'on venoit d'apprendre la reddition de Boulogne, & qu'il étoit à craindre que ſi l'Empereur étoit informé de la priſe de cette place, l'eſpérance d'être ſecondé par l'armée d'Angle-

terre, ne le rendît moins traitable.

1544. L'article qui paroiſſoit ſouffrir le plus de difficultés étoit celui du Milanès. Le Roi avoit demandé que l'inveſtiture de ce Duché fût donnée à Henri ſon ſecond fils, qui n'étoit alors que Duc d'Orléans; & l'Empereur s'étoit obſtiné à ne vouloir l'accorder qu'à Charles Duc d'Angoulême, à qui il vouloit faire épouſer ſa fille ou ſa niéce. François I. pour les raiſons que nous avons dites, avoit conſtamment rejetté cette offre; mais ces raiſons étoient changées, & l'article capital ſur lequel on n'avoit pû s'accorder, fut le premier dont on convint.

Traité de Crépi. Il fut conclu que le Duc d'Orleans épouſeroit Marie d'Autriche, fille aînée de l'Empereur, ou la ſeconde fille du Roi des Romains, & qu'il auroit par ce mariage le Milanès ou les Pays-Bas au choix de l'Empereur. Que ſi ce Prince donnoit les Pays-Bas, le Roi renonceroit à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir ſur le Royaume de Naples & ſur le Duché de Milan. Que le Duc de Savoye ſeroit remis en poſſeſſion de ſes Etats dès que le Duc d'Or-

léans jouiroit du Milanès ou du Comté de Flandres ; qu'en attendant l'accompliſſement du mariage dont on convenoit, mais qui ne devoit être conſommé que dans deux ans, tout ce qui avoit été pris par l'Empereur ſur le Roi, & par le Roi ſur l'Empereur depuis la trève de Nice, ſeroit reſtitué de part & d'autre (*a*). En vertu de cette dernière 1544.

(*l*) Il fut de plus convenu, qu'il y auroit garniſon Impériale à Milan & à Cremone, & qu'elles y reſteroient juſqu'à ce qu'il fût né un Enfant mâle du futur mariage ; que le Duc d'Orléans ſe contenteroit de l'appanage qui lui ſeroit donné, s'il n'épouſoit que la niéce de l'Empereur ; mais que s'il épouſoit ſa fille, on lui en aſſigneroit un nouveau, formé des Duchés d'Orléans, de Bourbon, d'Angoulême, & de Chatellerault, & même de celui d'Alençon, ſi les quatre premiers ne ſuffiſoient pas pour faire cent mille livres de rente quittes de toute charge. Que ſi l'Empereur accordoit ſa fille, elle auroit de douaire quarante mille livres de rente, & s'il ne donnoit que ſa niéce, elle n'en auroit que trente mille. L'Empereur étoit fort tourmenté de la goutte, lorſque l'Amiral, accompagné d'une ſuite nombreuſe, vint trouver ce Prince à Bruxelles pour lui faire ſigner ce Traité. Il dit à l'Amiral, en prenant la plume, qu'il le prioit de remarquer par ce qu'il voyoit, ſi on pouvoit douter qu'il ne tint ce qu'il promettoit par ces

convention, on rendit au Roi Saint
1544. Dizier, Ligni, Commerci, & on reſtitua à l'Empereur Yvoy, Montmedi & Landreci. Stenai, dont les fortifications furent raſées fut remis entre les mains du Duc de Lorraine. Le Roi ſacrifia preſque toutes les conquêtes qu'il avoit faites en Italie, Mondovi fut la ſeule place dont il rentra en poſſeſſion; & il céda Albe, Quieras, Antignan, Saint Damien, Paleſol, Creſcentin, Verrue, Montcalier, Barges, Pontdeſture, Lans, Vigon, Saint Salvador, Saint Germain, avec la Valpergue, & la plus grande partie du pays des

articles de paix, & ſi ne pouvant en tems de paix tenir une plume, il ſe.oit en état de ſe ſervir de l'épée en tems de guerre. Cette paix étant plus avantageuſe au Duc d'Orléans qu'à la France, Monſieur le Dauphin fit contre ce traité une proteſtation à Fontainebleau le deuxiéme Décembre, en préſence du Duc de Vendôme, du Comte d'Anguyen, & du Duc d'Aumale, qui ſouſcrivirent comme témoins à l'acte qui en fut paſſé. L'Avocat Général & le Procureur Général du Parlement de Toulouſe, gagnés apparemment par les ſollicitations de Monſieur le Dauphin, firent une pareille proteſtation contre le même Traité, le vingtdeuxiéme de Janvier ſuivant.

Langues & du Marquisat de Ceve.

L'Empereur, après la signature de ce traité (a), envoya ordre aux Comtes de Rœux & de Bures, qui assiégeoient Montreuil avec une partie de l'armée Angloise, de licentier leurs troupes, & de se retirer. Mr. le Duc d'Orléans, les Cardinaux de Lorraine & de Meudon, le Comte de Laval, la Hunaudaye fils de l'Amiral, & quelques autres Seigneurs vinrent trouver Sa Majesté Impériale à la Fere, & l'accompagnerent à Bruxelles, où ils demeurerent en ôtage, jusqu'à ce que les places eussent été restituées des deux côtés. 1544.

J'ai dit que le Cardinal du Bellai, & les sieurs Remond & de l'Aube- Les Anglois preunent Boulogne.

(a) Rapin Thoyras, dit que Charles V. conclut ce Traité sans en avoir averti Henri de peur d'en être prévenu. L'Ecrivain Anglois se trompe, ou il lui plaît de déguiser la vérité. L'Empereur avoit envoyé au Roi d'Angleterre l'Evêque d'Arras, pour l'informer des conférences qui se tenoient à Lachaussée, & Henri avoit temoigné qu'il ne trouveroit pas mauvais que Sa Majesté Impériale fit sa paix particuliere avec la France; mais comment Henri VIII. auroit-il pû ignorer les négociations qui avoient été entamées, après l'Ambassade qui lui

pine, avoient été envoyés au Roi
1544. d'Angleterre pour traiter de paix. Il n'eſt pas douteux que ce Prince ne ſe fût prêté aux voyes d'accommodement qu'on avoit à lui propoſer, s'il n'eût été aſſuré que Vervin, Gouverneur de Boulogne, ſeroit bientôt obligé de capituler. Mais pour amuſer le Cardinal & ſes Collégues, il leur écrivit de s'arrêter au château de Hardelot, ſous prétéxte qu'ils y ſeroient plus commodément logés que par-tout ailleurs : & cependant il fit battre furieuſement la place. Le Capitaine Philippe Corſe, qui ſeul par ſon courage & ſon intrépidité, animoit toute la garniſon, ayant été tué ſur la brêche, Vervin qui ne s'étoit ſoutenu que par les Conſeils de ce brave homme, ne ſongea plus qu'à entrer en compoſition. Saint Blimont, Porte-Enſeigne du Maréchal de Biès, & Frameſelles tous deux Commiſſaires de guerre, furent députés au Roi d'Angleterre pour convenir des articles de la capitulation. Ils obtinrent

avoit été envoyée, & qui étoit compoſée du Cardinal du Bellai, du Préſident Remond, & du ſieur de l'Aubeſpine, Sécretaire d'Etat.

que la garniſon & les bourgeois ſortiroient avec tout ce qu'ils pourroient emporter, & qu'ils auroient la liberté de ſe retirer en toute ſûreté où bon leur ſembleroit ; mais l'artillerie avec les munitions de guerre & de bouche, dont la place étoit abondamment pourvue, devoient demeurer aux Anglois. Vervin propoſa ces conditions aux bourgeois, qui beaucoup plus courageux que lui, refuſerent de les ſigner. Le Maire de la ville eut même la hardieſſe de lui dire, qu'il pouvoit ſe retirer s'il le trouvoit bon ; que les bourgeois pleins de courage & de zéle, n'avoient beſoin que d'eux ſeuls pour défendre leur ville : mais ces reproches ſi capables de l'humilier, ne le firent point changer de deſſein. Il s'éleva pendant la nuit un ſi furieux orage, que toutes les tentes des Anglois furent renverſées, & la pluye qui lui ſuccéda, tomba en ſi grande abondance, qu'elle ruina tous les travaux, & détrempa tellement la terre ſur laquelle leur camp étoit aſſis, qu'ils ne pouvoient ſe tenir ſur leurs pieds. Comme les ôtages n'avoient pas encore 1544.

1544. été livrés, l'on fit de nouvelles remontrances à Vervin; mais ce fut inutilement : toute sa reponse fut qu'il y alloit de son honneur de tenir la parole qu'il avoit donnée à un grand Roi, dans le même-tems qu'il manquoit de fidélité à son Souverain. Sa lâcheté ne fut pas laissée impunie, il fut mis depuis au Conseil de guerre, & condamné à perdre la tête sur un échaffaut. Il est certain que s'il eût tenu seulement encore deux jours, la place eût été sauvée, parce qu'il n'auroit pas été possible aux Anglois de monter à l'assaut, & qu'ils étoient d'ailleurs hors d'état de s'opposer au secours qu'amenoit Monsieur le Dauphin.

Peu de tems auparavant, Saint-André, jeune Seigneur qui étoit tendrement chéri du Dauphin, avoit entrepris de faire lever aux Anglois le siége de cette place, ou du moins d'en rafraîchir la garnison, & c'étoit par mer qu'il vouloit y jetter du secours; parce que les ennemis étoient trop bien rétranchés, & faisoient trop bonne garde, pour que l'on pût espérer de les forcer ou de les surprendre par terre : mais ce fut

inutilement que trois fois il se présenta à la vue du Port, jamais il ne put aborder, autant de fois il fut rejetté en pleine mer par des vents contraires; desorte qu'il fut obligé d'abandonner son entrepriſe. 1544.

Dès que la paix concluë à Crêpi eut été signée, le Roi fit marcher son armée à Montreuil pour en faire le siége, & de là elle devoit aller livrer bataille au Roi d'Angleterre, campé avec ses principales forces devant Boulogne, ou l'obliger de se retirer; l'on se proposoit aussi de reprendre cette derniere place avant que les Anglois eussent eu le tems de la réparer. Le Duc de Norfolck, qui assiégeoit Montreuil, ayant eu avis que notre armée s'approchoit d'Hedin, craignant qu'elle ne se jettât entre Boulogne & son camp, hâta sa retraite, & pria le Comte de Bures de l'accompagner jusqu'en lieu de sûreté. Henri ne jugeant pas qu'avec ses forces seules, il pût faire tête à celles de France, fit embarquer une partie de sa grosse artillerie, & reprit la route de Calais, après avoir laissé dans Boulogne une forte garnison sous les ordres de Mi- Ils levent le siége de Montreuil.

lord Seimer, frere de la feue Reine,
1544. qui fut mere d'Edouard, Succeſſeur de Henri VIII.

Les François eſſayent inutilement de reprendre cette place.

Monſieur le Dauphin ayant été averti que le ſiége de Montreuil étoit levé, & que le Roi d'Angleterre s'étoit retiré avec tant de précipitation, qu'il avoit laiſſé la plus grande partie de ſon artillerie, avec toutes ſes munitions de guerre & de bouche dans la ville baſſe de Boulogne, qui étoit ouverte de toutes parts, réſolut d'aller ſurprendre cette place; & pour cet effet, il partit d'Auchi-le-château, & s'avança juſqu'à la Marquiſe, à mi-chemin de Boulogne & de Calais, où il fit faire alte à ſon armée. Le Capitaine Fouqueſſoles, & le Colonel Tais furent chargés de l'exécution de l'entrepriſe, & on leur donna ſix mille Griſons pour les ſoutenir, & qui avoient ordre de ſe poſter dans un vallon : mais il me ſemble que l'on auroit du jetter une tête de dix à douze Enſeignes entre la ville haute & la ville baſſe, pour empêcher que les Anglois, qui étoient dans la ville haute, ne puſſent faire des ſorties; & ce fut là une précaution qui

fut négligée. L'on oublia auſſi de poſter dans la place d'armes de la ville baſſe, cinq ou ſix Enſeignes, & c'eût été là où les troupes ſe fuſſent raſſemblées en cas d'allarme. Fouqueſſoles, conformément aux ordres qui lui avoient été donnés, fit ſa premiere attaque, & fut ſuivi de près par le Colonel Tais. Ils forcerent la baſſe ville, & paſſerent au fil de l'épée tout ce qui s'y étoit mis en défenſe : mais pendant que les ſoldats s'amuſoient au pillage, cinq ou ſix Enſeignes des ennemis, qui étoient ſortis de la ville haute, fondirent tout-à-coup ſur eux avec tant de furie, qu'ils les mirent en déroute. Le Capitaine Fouqueſſoles fut tué ſur la place, & le Capitaine Tais bleſſé d'un coup de fleche. Ce fut envain que l'on s'efforça de rallier les fuyards ; menaces, remontrances, rien ne put les engager à retourner à la charge, quoiqu'ils fuſſent bien ſupérieurs en nombre, & qu'il ſe trouvât parmi eux d'auſſi bons ſoldats qu'il y en eût alors en Europe. D'ou je conclus que la principale attention d'un Chef qui forme quelque entrepriſe, doit être de pré- 1544.

voir tous les inconveniens qui peu-
1544. vent ſurvenir, & d'y obvier de bonne heure, ſans quoi il s'expoſe à ne pouvoir y remedier aſſez à tems (a).

Monſieur le Dauphin voulut marcher en perſonne pour donner ſes ordres : mais on lui repréſenta que le jour commençant à paroître, l'on ne pourroit s'approcher de la ville baſſe ſans avoir à eſſuyer tout le feu de l'artillerie de la ville haute ; que d'ailleurs les chemins étoient devenus impraticables par les pluyes, & que les ſoldats pouvoient à peine ſe ſervir de leurs armes ; mais une autre conſidération plus forte encore, étoit que l'armée étoit ſans vivres, & que l'on n'en pouvoit faire venir que d'Abbeville, parce que tout le

(a) Je ne ſçais pourquoi du Bellai n'a point parlé du brave Montluc, qui dans cette rencontre donna d'éclatantes marques de ſon intrépidité & de ſa valeur. On trouve dans ſes Mémoires une rélation très-circonſtanciée de cette Camiſade de Boulogne. Il ſortit le dernier de la ville, & reçut trois fléches dans ſa rondelle, & une quatriéme dans la manche droite de ſa cotte de mailles, *leſquelles*, dit-il, *pour mon butin, je portien à mon logis.*

Pays-Bas avoit été entiérement ruiné depuis Boulogne juſqu'à Montreuil, & depuis cette derniere place juſqu'à Abbeville, ce qui forme un intervalle de plus de dix-ſept lieues. Ainſi il fut réſolu que l'armée reprendroit le chemin de Montreuil; que les vieilles Bandes Françoiſes & Italiennes qui avoient été tirées du Piémont ſeroient laiſſées dans cette place ſous les ordres du Marechal de Biez pour reſſerrer la garniſon de Boulogne, & que les Griſons & les Suiſſes ſeroient licentiés. Ces arrangemens étant pris, Monſieur le Dauphin retourna à la Cour, où s'étoit déja rendu le Comte d'Anguyen, après avoir laiſſé en Piémont le ſieur de Termes, qu'il chargea de régler ce qui concernoit la reſtitution des places que le Roi avoit cedées par le traité de Crêpi. 1544.

Il ne ſe paſſa rien de fort remarquable durant l'hyver. Il ne ſe fit qu'une entrepriſe que forma le Maréchal de Biez, & dans laquelle il échoua. Ayant raſſemblé toutes les troupes qui étoient en Picardie, il alla camper à un quart de lieue en deça de Boulogne à deſſein de faire

construire sur une hauteur voisine
1544. un fort qui bridât le port de cette place. Mais Milord Sorel, fils du Duc de Nortfolck, s'etant mis à la tête de toutes les forces Angloises qui n'avoient point repassé la Mer, marcha contre le Maréchal, avant qu'il eût eu le tems de se retrancher, le surprit, & l'obligea de se retirer précipitamment. Il y eut beaucoup de braves gens de tués de part & d'autre. Il faut convenir que nos troupes durent leur salut à la valeur & à la bonne conduite du Capitaine Villefranche, Mestre de Camp des Vielles Bandes Françoises, qui conduisoit l'arriere-garde.

Mort de Jacques V. roi d'Ecosse.

Environ ce tems-là mourut Jacques V. du nom, Roi d'Ecosse, qui ne laissoit qu'une fille encore au berceau, sous la tutelle de la Reine sa mere Marie de Lorraine, fille du Duc de Guise, & veuve du Duc de Longueville (a). Le Comte de Lenox,

(a) J'ai déja dit que la brouillerie entre la France & l'Angleterre venoit en particulier de la protection que François I. accordoit à Jacques V. Roi d'Ecosse, qui épousa d'abord Magdelaine de France, morte au bout de six mois de mariage, & qui prit en

de la maiſon de Stuart, neveu du feu Maréchal d'Aubigni, & Capitaine des Cent-hommes d'Armes Ecoſſois des ordonnances du Roi, fut envoyé en Ecoſſe avec quelque ſecours d'hommes & d'argent pour aſſiſter la Regente ; mais le jeune Comte, après avoir employé en de folles dépenſes les ſommes qu'il avoit reçues, ſe ſauva en Angleterre, ou Henri VIII. pour le gagner & le faire ſervir d'inſtrument à la guerre civile qu'il ſe propoſoit d'entrenir dans l'Ecoſſe, lui fit épouſer 1544.

ſecondes nôces Marie de Lorraine, dont il n'eut qu'une fille. Henri, pour réunir l'Ecoſſe à l'Angleterre, voulut que cette héritiere fût accordée en mariage au Prince Edouard ſon fils. Il fit propoſer ce mariage par ſes Ambaſſadeurs qui répandirent beaucoup d'argent ; & il fut arrêté, malgré les oppoſitions de la Régente & du Cardinal de Saint André. Le Roi prit la protection de la jeune Reine, & les ſecours qu'il fit paſſer en Ecoſſe, mirent la Régente & le Cardinal Adminiſtrateur en état de faire rompre le mariage qui avoit été arrêté. Henri déclara la guerre à l'Ecoſſe, & ce fut pour ſoutenir les Ecoſſois, ou peut-être pour les engager à faire une puiſſante diverſion ſur les frontieres d'Angleterre, que le Roi envoya le Comte de Mongommeri en Ecoſſe avec cinq mille hommes.

une de ſes niéces ſortie du mariage
1544. de la Reine d'Ecoſſe ſa ſœur, avec le Comte d'Anguſe. Le Roi ayant été informé de la déſertion du Comte, fit partir en toute diligence le ſieur de la Broſſe, gentilhomme du Bourbonnois, homme ſage & prudent, pour aller aider la jeune Reine de ſes Conſeils, & peu de tems après il envoya au ſecours des Ecoſſois qui étoient en guerre avec l'Angleterre, un corps de troupes ſous les ordres de Monſieur de Lorges.

1545. Armée Navale deſtinée contre l'Angleterre.

Le Roi ne s'en tint pas là : il réſolut, à quelque prix que ce fût de chaſſer les Anglois de leurs nouvelles conquêtes ; il arma puiſſamment par mer & par terre. L'armée navale devoit être commandée par l'Amiral d'Annebaut, & il avoit ordre d'attaquer la flote Angloiſe s'il la rencontroit, & même de faire une deſcente en Angleterre ſi l'occaſion s'en préſentoit. Le Baron de Lagarde (*a*) fut chargé de conduire

(*a*) Le Laboureur, ſur Caſtelnau, croit que le Baron de la Garde fut le premier qui poſſéda la charge de Général des Galeres, & il en rapporte les Lettres Patentes conçues en ces termes : *François, par la grace*

les vingt-cinq Galeres de France qui étoient à Marseille dans la mer Océane en passant le détroit de Gibraltar ce que personne avant lui n'avoit entrepris, excepté le Capitaine Pregent, qui sous le regne précédent en 1512. avoit fait le même chemin avec quatre Galeres. Huit ou dix Caraques Génoises devoient aussi joindre cette flote, mais elles arriverent trop tard, & il en périt plusieurs à l'embouchure de la Seine, faute d'avoir pris des Pilotes 1545.

de Dieu, Roy de France, &c. sçavoir faisons; que pour singuliere parfaite & entiere confiance que nous avons de la personne de notre Amé & féal Antoine Escalin, dit le Poulin notre Conseiller & Chambellan ordinaire & de ses sens, prudence, vertu, vaillance, bonne conduite, expérience au fait de la Marine de la Guerre & des armes, loyauté & grande diligence icelui pour ces causes & autres à ce nous mouvans avons fait commis, ordonné & estably, faisons, commettons, ordonnons & establissons par ces présentes Chef & Capitaine Général de notredite armée du Levant. Donné à Batteville, ce vingt-troisiéme jour d'Avril, l'an de Grace mil cinq cent quarante-quatre, & de notre Regne le trentiéme. François, par le Roi, le sieur d'Annebault Maréchal & Amiral de France, présent Bayart. Russi fait cette charge plus ancienne de cinquante ans, & nomme Prégent de Bidoux pour premier Général des Galeres.

1545. qui fuſſent aſſez inſtruits de ce mouillage. Le nombre des gros vaiſſeaux ronds, c'eſt ainſi qu'on appelloit alors les vaiſſeaux de guerre, montoit à cent cinquante; outre une ſoixantaine de moindre grandeur.

L'armement de terre ne devoit pas être moins conſidérable que celui de mer. Le deſſein du Roi étoit, pendant que ſa flote iroit chercher les Anglois, de venir camper devant Boulogne, & de faire conſtruire un fort, où quatre à cinq mille hommes puſſent être en ſûreté. Ce fort devoit être bâti vis-à-vis la tour d'Ordre, & tout proche de l'embouchure du port, de ſorte que le canon auroit pû battre tous les vaiſſeaux que l'on auroit entrepris d'y faire entrer; & comme on avoit fait eſpérer à Sa Majeſté, que cet ouvrage ſeroit achevé vers le milieu du mois d'Août, & que ſa flote ſeroit alors de retour de ſon expédition, elle ſe propoſoit de marcher en perſonne avec toutes ſes forces pour aller aſſiéger Guiſnes, qu'elle ſe flatoit de pouvoir emporter aiſément. Par la priſe de cette place, Calais & la terre

d'Oye ſe ſeroient trouvées bridées ; & on auroit coupé les vivres à Boulogne ; mais les choſes ne tournerent pas ainſi qu'on ſe le promettoit. 1545.

Cependant le Rhingrave, les Colonels Recroc & Ludovic, qui commandoient chacun deux mille Lanſquenets, eurent ordre d'aller faire en Allemagne de nouvelles levées pour augmenter leurs Regimens de la moitié ; & pour completer les Bandes Françoiſes, on leva dix à douze mille hommes en Gaſcogne & en Languedoc, & le commandement de l'armée de terre fut donné au Maréchal de Biez.

Le Roi après avoir expédié ces différens ordres, partit de Remorentin & ſe rendit au Havre de Grace où devoit ſe faire l'embarquement. Etant arrivé à Toucque petit Village ſitué ſur la riviere de ce nom, on vint lui dire qu'il paroiſſoit une flotte aſſez près des côtes: on crut d'abord que c'étoient des navires Anglois qui vouloient tenter une deſcente, mais l'on fut bientôt tiré d'inquiétude ; l'on ſçut par un Brigantin que ce que l'on voyoit en

mer étoient les Galeres qu'amenoit
1545. le Baron de Lagarde. (a) Peu de jours après trente-cinq vaisseaux

(a) Avant que d'aller prendre le Commandement des Galeres, il fit avec le Baron d'Oppede, premier Préfident du Parlement d'Aix, une étrange exécution. Comme du Bellai n'en parle pas, je vais rapporter ce qu'en dit Monfieur de Thou, abregé par le P. Daniel.

« Cabrieres étoit une petite ville du Comtat, & Merindol un gros Bourg de Provence voifin du Comtat. Les habitans étoient infectés des erreurs des Vaudois, dont les reftes ont habité jufqu'à notre tems les montagnes & les vallées des Alpes de ce côté-là. Comme les Luthériens d'Allemagne renouvelloient plufieurs héréfies de la Secte des Vaudois, ceux-ci entretenoient une grande correfpondance avec eux; & & animés par les Miniftres que Luther leur envoya, ils commirent beaucoup d'infolences contre les Catholiques & commencerent à faire publiquement l'exercice de leur religion, à Cabrieres & à Merindol & dans quelques lieux voifins dès l'an 1540.

» Le fameux Juriſconſulte Chaſſannée, alors premier Préfident de Provence, voyant parmi ces Hérétiques des difpofitions à un prochain foulevement, procéda contre eux, & leurs Chefs; après trois citations ayant refufé de comparoître, il prononça au mois de Novembre de cette même année un terrible Arrêt, par lequel les peres de famille de Merindol étoient condamnés au feu, tous

Anglois se présenterent devant le chef de Caux & tirerent quelques 1545.

» les biens des habitans confisqués, toutes » les maisons du Bourg devoient être rasées, » & tous les arbres de leurs jardins, de leurs » vergers & des forêts voisines deracinés.

» Cependant, l'exécution de l'arrêt fut » suspendue, sur les remontrances de Guil- » laume Langei qui le jugea trop severe; » & sur quelques soumissions que firent les » habitans de Merindol; & le Légat d'Avi- » gnon qui devoit marcher avec des troupes » contre Cabrieres, dans le même tems que » celles de Provence iroient châtier Méri- » rindol, fut aussi obligé de surseoir la pu- » nition.

» Cinq ans après, le Baron d'Oppede suc- » cesseur de Chassannée, & Commandant » Provence, fit sçavoir à la Cour les nou- » veaux désordres que faisoient les Vaudois, » & l'assura qu'il sçavoit de bonne part que » ces rebelles avoient eu dessein de sur- » prendre Marseille.

» Le Roi, à qui l'exemple des troubles » d'Allemagne faisoit extrêmement appré- » hender une guerre de Réligion dans son » Royaume, jugea qu'il falloit remédier au » plutôt à ces commencemens de sédition, » & par le conseil du Cardinal de Tournon, » on envoya ordre au premier Président d'e- » xécuter l'arrêt de l'an 1540.

» Ce Magistrat tint cet ordre fort secret, » jusqu'à ce qu'il eut pris toutes ses mesures, » pour ne pas manquer son coup. Les levées » que l'on faisoit alors en Provence pour la

volées de canon; mais ayant ap-
1545. perçu nos Galeres qui approchoient,

» guerre contre l'Angleterre, empêchoient » que les Vaudois ne ſe défiaſſent de rien; » mais ſur un commandement qui fut publié » à Aix, à Arles, à Marſeille & dans les au- » tres villes de Provence, que tous ceux qui » étoient capables de porter les armes euſ- » ſent à ſe ranger ſous les enſeignes des Ca- » pitaines des Quartiers, ils ne douterent » plus que cet armement ne ſe fit contre eux. » Ils en avertirent les Princes Luthériens » d'Allemagne, & les Cantons Suiſſes Pro- » teſtans, qui députerent au Roi pour le prier, » non-ſeulement de ne pas exterminer ces » pauvres gens qui habitoient des monta- » gens, mais encore de leur laiſſer la liberté » de conſcience, répondant pour eux qu'ils » ne cauſeroient aucun trouble dans l'Etat.

» Le Roy reçut fort mal les Députés, & » ne leur fit point d'autre réponſe, ſinon » que comme il ne ſe méloit point des af- » faires de leurs Maîtres, il les prioit de ne » point ſe mêler des ſiennes.

» Le Baron d'Oppede n'attendoit pour » agir que l'arrivée des troupes du Baron de » la Garde, & il étoit convenu avec le Légat » d'Avignon, que dès qu'elles ſeroient arri- » vées, celles du Comtat attaqueroient Ca- » brieres dans le même tems qu'on fondroit » ſur les Merindolois.

» Sitôt qu'on fut averti que le Baron de la » Garde étoit au voiſinage, Oppede aſſem- » bla le douziéme d'Avril, jour de Quaſi- » modo, toutes les Chambres du Parlement;

ils gagnerent le large & ſe retirerent à Porſmouth. 1545.

» y fit lire l'ordre du Roy pour l'exécution » de l'Arrêt ; & comme tout étoit prêt, les » troupes au nombre de ſix mille hommes » ſe mirent en marche vers Merindol. Tout » ſe raſſembla à Cadenet, où le Baron d'Oppede ſe rendit lui-même. Les villages de la » Mothe, de Martignac, de Villelaure, de » Lurmarin, de Genſon, & quelques autres » où les Vaudois & les Luthériens avoient » tenu leurs prêches furent trouvés abandonnés, & on les réduiſit en cendres.

» L'armée étant arrivée à Muſſi, elle ſe » ſépara en deux corps, l'un pour donner la » chaſſe aux fuyards, & l'autre pour attaquer » Merindol, où les Herétiques s'étoient vantés qu'ils tiendroient ferme. Mais voyant » le feu de toutes parts à leur voiſinage, ils » l'abandonnerent, comme ils avoient fait le » reſte, pour ſe ſauver dans les bois, & » dans les montagnes.

» On mit le feu à Merindol, & on ne laiſſa » pas une ſeule chaumiere entiere ; & de-là » les troupes ſe répandirent de tous côtés. » On fit main baſſe ſur tout ce qu'on rencontra ; hommes, femmes, enfans ſans diſtinction furent paſſés au fil de l'épée. Plus de » trois mille perſonnes furent égorgées, le » reſte périt de faim excepté quelque peu » qui ſe ſauverent en Suiſſe & à Genêve. Il » ſe commit en cette occaſion de grandes » cruautés dont il y en a qui font horreur à » lire.

» De Merindol, on alla à Cabrieres, où

1545. Ce fut à Toucque, que Langei qui avoit été envoyé sur les frontieres de Champagne pour recueillir les Lansquenets, vint apprendre au Roi qu'ils étoient arrivés à Mezieres, & qu'il leur avoit fait prendre le chemin de Montreuil. Sa Majesté sur cet avis, envoya ordre au Ma-

» l'on ne trouva pas plus de résistance, & » les troupes ne s'y comporterent pas avec » plus de modération & d'humanité. Ces » deux Cantons furent entiérement désolés. » Il y eut jusqu'à vingt deux Bourgs ou » Villages saccagés & brûlés, & quelques- » uns de ces malheureux qui avoient évité la » mort, furent envoyés aux Galeres.

» Un châtiment si rigoureux fut désap- » prouvé de bien des gens; & sous le regne » suivant où le Cardinal de Tournon n'étoit » plus en faveur, on en fit à la Cour une » grosse affaire au Parlement de Provence, » & sur-tout au Président d'Oppede, au Ba- » ron de la Garde, & à Guerin, Avocat » Général. Ce fut à la Requête des Merin- » dolois & du sieur & de la Dame de Cen- » tal, à qui plusieurs des Villages brûlés ap- » partenoient. Oppede se tira d'intrigue par » la faveur des amis qu'il avoit à la Cour » aussi bien que le Baron de la Garde; mais » l'Avocat Général qui n'avoit pas le même » appui, eut la tête coupée en conséquence » de l'Arrêt de la Grand'Chambre du Par- » lement de Paris, rendu le treiziéme de » Février de l'an 1552.

réchal,

réchal de Biez, dès qu'il auroit été joint par ce nouveau corps de troupes, de conduire son armée à Boulogne, & de faire travailler avec la plus grande promptitude au fort dont nous avons parlé. 1545.

De Toucque, le Roi alla au Chef de Caux, promontoire, d'où il découvroit toute sa flotte assemblée au Havre. Elle mit à la voile le sixiéme de Juillet, mais ce ne fut qu'après avoir perdu le plus beau de ses vaisseaux nommé le Carraquon (*a*), qui étoit de huit cens tonneaux, & portoit cent piéces de grosse artillerie, sans que sa grandeur & son poids l'empêchassent d'être très-bon voilier. Le feu prit à ce navire, & quelque effort que l'on fit pour arrêter l'incendie, jamais on ne put en venir à bout. Ceux des matelots & des soldats qui se jetterent d'abord en mer, sauverent leurs vies, parce que les Galeres s'étant avancées pour tirer l'argent destiné à

(*a*) Le Roi avoit fait préparer sur ce vaisseau un magnifique festin pour les Dames qui l'accompagnoient, & ce furent les Cuisiniers, qui faute de précautions, mirent le feu au carraquon.

1545. l'entretien de la flotte qui étoit sur le Carraquon, les reçurent ; mais à peine eurent-elles chargé cet argent, qu'elles furent obligées à prendre le large, car le feu s'étant pris à l'artillerie, mettoit à fond tout ce qui paroissoit autour du vaisseau.

Cet accident n'empêcha pas le départ de la flotte, elle fit voile vers l'Isle de Vigth, où l'armée navale d'Angleterre étoit assemblée, & y arriva le dix-huitieme de Juillet. L'Amiral détacha le Baron de la Garde, avec quatre Galeres pour aller reconnoître les ennemis ; elles s'avancerent jusqu'à la pointe de Sainte Helene, par où l'on entre dans le canal qui sépare l'Isle du continent, & sur le bord duquel est la ville de Portsmouth. La flotte Angloise étoit composée de soixante gros vaisseaux très bien équippés, dont quatorze à la faveur d'un vent de terre, sortirent du Port avec beaucoup de promptitude, & s'avancerent avec autant de fierté, que si ils se fussent trouvés là pour venir nous combattre. La Garde ne se débarrassa qu'avec peine, & fut obligé de faire force de voile & de rames pour se

retirer ; le reſte de la flotte des ennemis s'étant préſenté hors du canal, l'Amiral réſolut de les attaquer, donna le ſignal du combat, & s'avança avec toutes ſes galeres & tous ſes vaiſſeaux ; on ſe canona longtems de part & d'autre : mais ce fut ſans ſe faire beaucoup de mal. La crainte qu'eurent les Anglois d'être inveſtis, les obligea de ſe retirer dans un lieu environné de bancs de ſable, où il étoit impoſſible de les forcer, parce qu'il n'y pouvoit entrer qu'un vaiſſeau ou deux à la fois, encore falloit-il qu'ils fuſſent guidés par des Pilotes du Pays. Une fâcheuſe nouvelle qu'apprit l'Amiral après ce combat, fut que le vaiſſeau nommé la Maîtreſſe, le plus grand après le Carraquon, & ſur lequel il vouloit monter, commençoit à faire eau de toutes parts, ce qui venoit de ce qu'au ſortir de Honfleur, il avoit touché plus rudement qu'on n'avoit cru. Annebaut étant accouru pour ſauver ce navire, trouva que la Mileraye Vice-Admiral l'avoit fait décharger, & l'avoit renvoyé au Havre pour être radoubé ; & il faut remarquer qu'on avoit mis ſur ce 1545.

vaisseau tout l'argent qui étoit pour
1545. le payement de l'armée.

Le lendemain matin toute la flotte fut rangée en bataille. L'Amiral accompagné de trente navires étoit au milieu, & il avoit à sa droite Boutieres, & à sa gauche le Baron de Curton, qui avoient chacun sous leurs ordres trente-six vaisseaux; mais comme il étoit extrêmement important de tirer les ennemis du poste avantageux qu'ils occupoient, il fut reglé que les galeres prendroient les devants, & iroient les saluer à coups de canon, pour les obliger de sortir du canal.

Cet ordre fut exécuté avec autant de bravoure que de prudence. Les Capitaines de nos galeres profitant d'un calme qui dura un peu plus d'une heure, coulerent à fond la Marie-Rose, un des plus gros vaisseau de la flotte ennemie, & de cinq à six cens hommes qui y étoient, il ne s'en sauva que trente-cinq. Le Grand Henri, l'Amiral d'Angleterre auroit eu le même sort, s'il n'eût été promptement secouru: mais malheureusement un vent de terre s'étant élevé tout-à-coup, les galeres à leur

tour se trouverent en un très-grand danger, & elles ne se tirerent d'embarras, que par l'habileté des Pilotes, & l'activité des Matelots, qui firent force de voile & de rames. Cette diligence étoit d'autant plus nécessaire, que les ennemis détacherent leurs ramberges pour donner la chasse à nos galeres, qui ne pouvoient canoner les vaisseaux Anglois en fuyant, sans s'exposer à perdre l'avance qu'elles avoient pour leur retraite, & s'exposer à être crevées par les ramberges qui les suivoient à toutes voiles. Ces ramberges étoient une espéce de vaisseau à voile & à rame, plus longs & plus étroits que les autres, & par conséquent plus propres à fendre les flots, & dont la vîtesse égaloit celle des galeres, lors même qu'elles étoient poussées en même tems par le vent & par les rames. Cependant le Prieur de Capouë frere de Strozzi, se confiant en l'agilité de sa galere, osa attaquer un de ces vaisseaux qui avoient dévancé les autres, & l'obligea d'aller se joindre au corps de bataille. 1545.

Annebaut ravi d'avoir attiré les ennemis en pleine mer, se préparoit La flote Angloise refuse le combat.

à les combattre ; mais ils n'oſerent
1545. avancer, & rentrerent dans le même lieu d'où ils etoient ſortis ; ce qui donna ſujet de penſer qu'ils n'avoient eu d'autre deſſein que de nous engager à les aller attaquer dans leur fort, où ils étoient aſſurés de nous combattre avec avantage, parce que nous n'aurions pu former qu'une très-petite ligne. Nos galeres rejoignirent heureuſement la flotte, & quoiqu'elles euſſent été vivement pourſuivies, elles ne perdirent dans leur retraite qu'un petit nombre de forçats & de ſoldats : mais il n'y eut aucun homme de marque de tué.

L'Amiral n'oſant plus ſe flatter de tirer les Anglois de leurs bancs par le moyen de ſes galeres, s'aviſa d'une autre expédient qui fut de ravager le pays, ſuppoſant que Henri VIII qui étoit à Portſmouth, envoyeroit infailliblement ſa flotte au ſecours des ſiens, dans le dépit où il ſeroit que l'on oſât venir faire en ſa préſence le dégat de ſes terres, ou que les Anglois déteſtant la lâcheté de leur Souverain, s'il ſouffroit qu'ils fuſſent maltraités à ſa vue, pourroient ſe porter à quelque révolte.

La descente se fit en trois endroits différens, pour obliger les Anglois à partager leurs forces (a). Pierre Strozzi, attaqua un petit fort où les ennemis avoient de l'artillerie, qui battoit nos galeres en flanc, & qui étoit défendu par quelque milice du pays : mais elle n'osa attendre qu'on l'attaquât, il se retira avec précipitation dans un bois taillis ; on tua quelque fuyards, & on brûla toutes les maisons des environs. 1545. Les François font différentes descentes en Angleterre.

Tais & le Baron de la Garde firent leur descente, sans qu'on leur opposât aucune résistance, & s'avancerent dans les terres pour reconnoître le pays. Ils n'eurent pas fait bien du chemin, qu'ils rencontrerent quelques escadrons, qui se confiant dans le poste avantageux qu'ils occupoient proche d'un bois qui les couvroit, firent tête à nos gens, & en blesserent quelques-uns,

(a) Paradin a eu tort de dire que le Roy ne vouloit pas que ses troupes fissent de descente. L'intention de Sa Majesté étoit toute opposée ; elle auroit même souhaité que l'on se fut fortifié dans l'endroit où la descente se seroit faite.

entre autres le Capitaine Monneins,
1545. qui eut la main droite percée d'un coup de fleche : mais Tais & la Garde ayant fait avancer le reſte de leur troupe, en ordre de bataille, les ennemis reprirent les chemins par où ils étoient venus, & où on ne pouvoit les ſuivre qu'à la file.

La troiſiéme deſcente ſe fit par les Capitaines Marſai & Pierrepont, qui furent tous les deux bleſſés dans une eſcarmouche ; cependant les autres troupes qui avoient été laiſſées ſur les galeres, attendoient avec impatience que l'Amiral leur ordonnât de deſcendre ; mais cet ordre ne venant pas, un grand nombre de ſoldats ſe débanderent, & à la vue des ennemis, ils gagnerent le haut d'une montagne qui traverſe l'Iſle de Vigth dans toute ſa largeur : ils n'y furent pas longtems ſans ſe voir attaqués, & ils furent chargés ſi vivement, qu'il y en eut pluſieurs de pris & de tués, & le reſte fut pourſuivi juſqu'au bas de la Montagne : ce fut là qu'ils ſe raſſemblerent, & qu'à la faveur d'une haye & d'un foſſé, ils recommencerent à

faire tête à l'ennemi : ſoutenus par une troupe de leurs compagnons qui ſe jetterent dans des barques pour aller à leurs ſecours, ils regagnerent la montagne, & mirent à leur tour les ennemis en fuite. Les Anglois ne ſe crurent en ſûreté que lorſqu'ils eurent rompu un pont, ſur lequel ils venoient de paſſer ; leur deſſein étoit de revenir à la charge, dès que leur troupe auroit été renforcée ; mais l'Amiral ayant eu avis de cette eſcarmouche, donna ordre au Colonel Tais de s'aller mettre à la tête de ſes ſoldats qui ſe trouvoient ſans Chef, & de les ramener ſur les galeres. 1545.

Cependant les deſcentes que l'on venoit de faire, n'ayant pas été capables de tirer la flotte Angloiſe de la rade où elle étoit en ſûreté, l'Amiral réſolut d'aller la combattre dans ſon fort : mais avant que d'exécuter ſon deſſein, il aſſembla un Conſeil extraordinaire, où les Pilotes furent appellés, pour ſçavoir ſi la flotte ennemie étoit abſolument hors d'atteinte : il repréſenta qu'étant ſupérieurs en nombre, auſſi bien qu'en courage, nous pouvions comp-

ter ſur une victoire certaine, ſi nous
1545. pouvions approcher de l'ennemi, & que la victoire que nous remporterions auroit pour l'état les ſuites les plus avantageuſes. Officiers, ſoldats, tous pleins de bonne volonté, ne demandoient pas mieux que d'être menés au combat: mais il s'agiſſoit de ſçavoir ſi l'on pouvoit ſans courir les riſques d'une entiere défaite, entreprendre de forcer la flotte ennemie. Les Pilotes remontrerent qu'on ne le pouvoit ſans une inſigne témérité, & les raiſons qu'ils en apporterent, étoient que le canal par où il étoit abſolument néceſſaire d'aller aux ennemis, ſe ſe trouvant fermé par deux de leurs vaiſſeaux, outre les rochers & les bancs de ſable, il faudroit les en déloger, ce qui ne ſe pourroit ſans aller à eux, ni par conſéquent ſans attendre le vent & la courante; qu'après que l'un & l'autre ſeroient venus, ſi les vaiſſeaux François qui entreroient les premiers dans le canal, étoient arrêtés par ceux des ennemis, ou s'arrêtoient eux-mêmes à deſſein de les combattre, ils ſeroient briſés par les autres vaiſſeaux Fran-

çois, que la courante porteroit ſur eux, quelque ſoin de les retenir 1545.
que priſſent les matelots ; que ſi les vaiſſeaux François avoient l'adreſſe d'accrocher ceux des Anglois, ils n'en courroient pas moins de riſque, puiſque les uns & les autres ſeroient également portés vers la terre ; & s'ils s'aviſoient de jetter l'ancre pour éviter l'impétuoſité de l'eau, elle romproit les cables, ou du moins elle tourneroit les navires ; de ſorte qu'ils montreroient la poupe aux Anglois, au lieu de leur préſenter la proüe ou le côté ; & qu'enfin il falloit conſidérer qu'ils auroient à combattre près de leurs ports, où ils ſeroient favoriſés par le feu de leur artillerie.

Tous ces raiſonnemens étoient ſans réplique ; mais l'Amiral qui craignoit que les Pilotes faute de courage n'euſſent fait les difficultés plus grandes qu'elles n'étoient, voulut avant que de ſe décider, faire ſonder le canal, & il donna cette commiſſion à trois Capitaines, qui devoient être accompagnés de quelques Matelots. Le rappport qu'ils firent le lendemain ſe trouva con-

ſons de Witgh feroient dans les Provinces voiſines ; que la poſſeſſion de Porſtmouth mettoit en notre diſpoſition le trajet d'Angleterre en Flandres, en Eſpagne & en France, ce qui reduiroit les Anglois à l'impoſſibilité de ſecourir ce qu'ils tenoient dans la Picardie, & enfin qu'au bout de quelque tems, l'Iſle étant bien cultivée pourroit rapporter autant de grains qu'il en faudroit pour la ſubſiſtance des troupes qui la garderoient. 1545.

Tais, Saint Remi, & quelques autres Capitaines opinerent bien différemment ; ils remontrerent qu'il n'y avoit qu'un ſeul endroit dans l'Iſle qui pût être fortifié, que cet endroit étoit en demi-cercle, qu'il y faudroit élever deux forts ſur les deux pointes, qui s'avançoient dans la mer, & tracer au milieu la principale fortereſſe, ce qui nous jetteroit dans des dépenſes extrêmes ; que ſix mille Pionniers ne viendroient point à bout d'un ſi grand ouvrage en moins de trois mois, & que la flote ne pourroit s'éloigner de ces forts avant qu'ils fuſſent achevés ; ce qui l'expoſeroit aux

plus grands dangers, parce que la
1545. premiere tourmente qui ſurviendroit dans ce long eſpace de tems, briſeroit tous les vaiſſeaux François, ou du moins les diſſiperoit avec d'autant plus de facilité, qu'ils n'auroient aucun port pour ſe refugier; & que quand on éviteroit cet inconvenient on ſeroit toujours obligé de laiſſer dans l'Iſle au moins ſix mille ſoldats, ce qui ne ſe pourroit ſans dégarnir tellement la flotte qu'elle ne ſeroit plus en état de réſiſter à celle des Anglois, s'ils venoient l'attaquer. Toutes ces raiſons furent approuvées; & il fut décidé que l'on remettroit à la voile pour retourner ſur les côtes de France; mais n'en déplaiſe à Meſſieurs de Tais & de Saint Remi, je crois que l'on auroit dû profiter de l'occaſion qui ſe préſentoit de rendre au Roi le plus important de tous les ſervices, en le délivrant des inquiétudes que lui cauſoit l'Angleterre, & cette occaſion on ne pouvoit eſpérer de la retrouver de longtems. *Mais Dieu conduit les choſes ſelon qu'il lui plait.*

Cependant les Galeres, après

s'être pourvûe d'eau firent voile vers Douvres & côtoyerent l'Isle de Wigth. L'endroit qui se trouva le plus propre à se rafraichir étoit au bas d'une montagne à l'extrêmité de cette Isle, vis-à-vis le Havre de Grace. Le Chevalier d'Aux, Provençal, Capitaine d'une des Galeres qui avoient été construites en Normandie, crut ne pouvoir prendre trop de précautions pour mettre ses gens à couvert de toute surprise; & pour cet effet il alla avec une petite troupe faire le guet sur le haut de la montagne, où un grand nombre d'Anglois s'étoient mis en embuscade. La charge qu'ils firent fut si brusque & si vive que le Chevalier se vit en un instant abandonné de tous ses gens qui prirent honteusement la fuite. Blessé d'une fleche qui lui perça le genouil, il fut d'abord renversé; & au moment qu'il se relevoit on lui déchargea sur la tête un coup de vonge qui fit sauter son morion, & un second coup lui partagea la tête en deux. Le Roi perdit dans ce brave homme un excellent Officier, également sage & vaillant. Pendant 1545.

que quelques Anglois s'amuſoient à
1545. le déſarmer, leurs compagnons pourſuivirent nos gens juſqu'à la vûe de notre flotte. Le Colonel Tais commandé pour les aller rallier & les ſoutenir, les joignit avec une troupe de ſoldats déterminés, & marcha fiérement à l'ennemi, qui fut obligé de reculer, & regagna la montagne. Le Prieur de Capoue tomba dans un autre embuſcade; mais il ſe trouva heureuſement ſi bien accompagné, que ceux qui l'attaquerent furent mis en déroute, après avoir vû trente de leurs compagnons paſſés au fil de l'épée.

Notre flote revient en France. Les proviſions d'eau étant faites, la flotte remit à la voile, & l'Amiral ſe chargea de conduire l'arriere-garde compoſée des galeres. Le vent nous fut ſi favorable que nos vaiſſeaux arriverent à Valſeau, village qui ſe trouve à quatorze lieues de l'Iſle de Witgh, avant que les galeres paruſſent en mer. La beauté du lieu tenta quelques-uns de nos ſoldats, & ils firent la faute de deſcendre, & de s'éloigner de la flotte, mais leur imprudence leur coûta cher. S'étant approchés d'un village

qui étoit à l'écart & qu'ils ſe propoſoient de piller, une partie de la troupe, à l'aide de quelques planches paſſa un ruiſſeau alors aſſez profond à cauſe du reflux de la mer; mais à peine eurent-ils paſſé, que les Anglois qui étoient près de-là en embuſcade dans un fort les chargerent vivement, & les obligerent de prendre la fuite; il y en eut pluſieurs qui ſe noyerent en repaſſant le ruiſſeau, & ceux qui ſçavoient nager ſe ſauverent à la faveur de leurs compagnons qui étant de l'autre côté de l'eau les ſoutinrent par le feu de leurs arquebuſes. Sur ces entrefaites arriverent nos galeres qui éloignerent l'ennemi à coups de canon. 1545.

Sur le ſoir la flotte fit voile vers Blanchef, cotoya la Rie & s'approcha de Douvres, d'où elle prit le chemin de Boulogne, & prit terre au Portet, à un quart de lieue en deça de Boulogne: ce fut-là que l'Amiral jetta dans les forts que l'on bâtiſſoit autour de cette place quatre mille ſoldats, & trois mille Pioniers. Il eſt donc vrai qu'il auroit pû les laiſſer dans l'Iſle de Wigth, ce

qui auroit ſuffit pour la garde de
1545. cette Iſle, en attendant que l'on y envoyât de nouveaux ſecours, & il m'a auſſi été dit par nos munitionaires qu'il auroit pû laiſſer à cette garniſon des vivres pour cinq ou ſix ſemaines.

Elle eſt rejettée ſur les côtes d'Angleterre.

Notre flotte, après s'être rafraîchie ſe remit en mer, & preſque en ſortant du port, elle fut accueillie d'une tempête (*a*) qui l'obligea de relâcher vers les côtes d'Angleterre. Pendant douze ou quinze jours que la tempête la retint aux Perrais, elle y fut dans le plus grand danger, parce que la flote Angloiſe qui étoit alors de cent gros Navires & avoit tous les Ports d'Angleterre ne perdit point de vûe les vaiſſeaux François, attendant que l'orage les eut diſperſés pour les attaquer. Notre embarras étoit que le mauvais tems ne nous permettoit pas de nous ſervir de nos Galeres; & ſi la flotte

(*t*) Le Pere Daniel dit, que l'Amiral remit à la voile pour retourner ſur les côtes de France, mais que comme il en approchoit, le vent le repouſſa vers l'Angleterre. Il fit quelque choſe de plus que d'en approcher, il y aborda & s'y rafraîchit.

ennemie ſe fut préſentée devant la nôtre, ſans même livrer de combat; ils auroient obligé nos vaiſſeaux de toucher contre terre, ou de paſſer le détroit de Calais, ce que nous ne pouvions faire ſans un extrême danger. 1545.

Si nous nous fuſſions déterminés à ne lever l'ancre que lorſque la flotte ennemie ſe ſeroit miſe en mouvement pour venir nous attaquer, leurs vaiſſeaux pouſſés par les vents & la courante auroient fait infailliblement échouer les nôtres; & ſi pour obvier à ces inconvéniens nous euſſions remis à la voile avant que la flote Angloiſe ſe fût approchée de la nôtre, il nous auroit fallu tourner vers les côtes de Flandres & paſſer le Détroit, dont le paſſage nous auroit été fermé à notre retour. Un autre ſujet de crainte pour nous, étoit qu'un long délai nous expoſoit à manquer de vivres, & pendant que nous nous morfondions en Angleterre, il étoit à craindre que la flotte ennemie n'allât ſe préſenter devant Boulogne, & n'empêchât la conſtruction des forts qui avoient été commencés. Il étoit ce-

pendant néceſſaire de prendre promptement une derniere réſolution, car un ſoldat Flamand, qui la nuit précédente avoit déſerté de l'armée ennemie nous avoit appris que le lendemain matin les Anglois viendroient nous livrer bataille. 1545.

Les deux Flotes ſe rencontrent.

L'Amiral ſur cet avis ordonna que l'on ſe tint prêt à mettre à la voile dès que le vent viendroit à changer; & en cas que le mauvais tems continuât, l'on devoit attendre l'ennemi en cet ordre. Les Galeres devoient aller ſe ranger ſous une pointe qui les mettoit à l'abri du vent, & les grands vaiſſeaux devoient ſe préſenter en bataille un peu au-deſſous; de ſorte que les Galeres ſe trouveroient au-deſſus du vent, ſi la flotte ennemie venoit attaquer la nôtre. Elles avoient encore un autre avantage, qui étoit que les plus petits navires des ennemis n'auroient pû en approcher ſans toucher terre, parce qu'il n'y avoit que très-peu d'eau dans cet endroit.

Tout le jour ſe paſſa ſans que le vent changeât, & il fallut attendre juſqu'au lendemain le retour de la

marée. Le calme nous fut si favorable que nous nous vîmes en état 1545.
d'aller chercher les ennemis. Sur le midi nous découvrîmes quelques vaisseaux que nos Galeres allerent reconnoître; mais il se trouva que c'étoient des vaisseaux Flamans, & ce fut d'eux que l'on apprit que la flotte Angloise n'étoit pas bien loin de-là. L'Amiral, sur cet avis, ordonna que les Galeres fissent force de voiles & de rames, & toute la flotte les suivit de près. Au point du jour les deux armées navales se trouvèrent si près l'une de l'autre que l'on pouvoit aisément compter les vaisseaux des deux flottes. Les ennemis paroissoient résolus de combattre, mais avec tout cela ils ne perdoient point leurs ports de vûe. Dès qu'ils se furent apperçus que nous avions gagné le dessus du vent, ils commencerent à faire voile vers l'Isle de Wigth. Le Baron de Lagarde pour les retarder dans leur retraite, se mit aux trousses de quelques-uns de leurs vaisseaux, qui pour être trop pesants ne pouvoient avancer aussi vîte que les autres; mais le vent s'étant un peu renforcé, ils se retirerent en bon ordre.

1545. On ne laiſſa pas que de combattre pendant deux heures, & de ſi près qu'à peine avoit on aſſez d'eſpace pour faire les décharges ; l'on tira de part & d'autre plus de trois cens coups de canon, & l'on découvrit le lendemain matin un grand nombre de corps morts avec des débris de vaiſſeaux qui flottoient ſur les eaux. Nos Galeres ne furent épargnées que parce que leur peu de hauteur empêchoit qu'elles ne fuſſent expoſées au feu de l'artillerie ennemie ; la nuit mit fin au combat ; & la flotte Angloiſe diſparut le lendemain matin. Celle de France fut ramenée au Havre, où l'on débarqua les malades, & l'Amiral paſſa ſur une Galere juſqu'à Dieppe, d'où il ſe rendit à Arques auprès du Roi le ſeiziéme d'Août.

On ſe canone de part & d'autre.

Conſtruction du fort d'Outreau.

C'étoit environ ce tems-là que devoit être achevé le fort, auquel on travailloit depuis près de deux mois. Langei fut chargé d'aller examiner s'il étoit en état de défenſe ; & il le trouva à peu près tel qu'il étoit huit jours après qu'on l'eut commencé. Il avoit été ordonné qu'on le bâtiroit ſur la pointe qui eſt vis-à-vis

la tour d'ordre, & proche de l'Embouchure du Port de Boulogne, 1545.
pour pouvoir battre tous les vaiſſeau qui y voudroient entrer; & on avoit choiſi pour conſtruire ce fort, un endroit appellé Outreau (a), vis-à-vis la ville baſſe; de ſorte que l'entré du Port demeuroit parfaitement libre. Les raiſons qu'apportoit le Maréchal pour ſa juſtification, étoient qu'on lui avoient fait entendre, qu'il n'y avoit point d'eau douce dans l'autre endroit, & que les vents marins y regnoient avec tant de violence, qu'ils empêcheroient les gens de guerre d'y faire leurs fonctions. Meloni qui paſſoit dans l'eſprit du Maréchal pour le plus habile Ingénieur de ſon ſiécle, avoit compoſé ſon fort de cinq boulevards, & pour hâter le travail, il n'avoit donné que quarante pieds de largeur, & dix-huit de profondeur aux foſſés des boulevards & des courtines, eſpérant de faire ſur le

(a) Rapin Thoyras fait ce fort une fois plus grand qu'il n'étoit; Il dit, que le Maréchal de Bies ſe propoſoit d'y faire entrer une garniſon de dix mille hommes, & à peine auroit-il pû en contenir cinq mille.

derriere des mêmes fossés, des rem-
1545. parts en forme de parapets, qui suffiroient aux François pour se couvrir, parce que le fort n'étoit commandé d'aucune éminence : mais après que les fossés eurent été creusés, & la terre jettée au dedans, pour servir à ces parapets, lorsqu'on s'imaginoit qu'il ne falloit plus que du gazon, & des fascines pour la lier & la soutenir, l'on s'apperçut que l'Ingénieur avoit mal pris ses mesures, en ce qu'il n'avoit pas eu d'égard au talus des boulevards. Et en effet lorsqu'on eut pris sur la largeur du haut, ce qui étoit nécessaire à la proportion du même talus, les boulevards parurent si étroits, qu'on ne pouvoit mettre dessus aucune piéce d'artillerie, & le dedans du fort se trouva tellement serré, qu'on n'y pouvoit loger tout au plus que cinq à six cens hommes; il fallut donc remplir les fossés, & comme la terre étoit mouillée, on coupa pour la soutenir tous les chênes de la fôret d'Hardelot, & on employa pour cet effet tous les chariots, tant de l'artillerie, que ceux qui servoient à amener les fascines

&

& les gazons ; ainſi le travail de près de deux mois demeura inutile, & ce fut là autant d'argent & de tems perdu. 1545.

Langei étant allé trouver le Roi à Senerpont, lui fit un fidéle rapport de tout ce qu'il venoit de voir ; mais Saint-Germain envoyé par le Maréchal de Biez, arriva le lendemain, & promit à Sa Majeſté de la part du Maréchal, que dans huit jours le fort ſeroit achevé. Le Roi, ſur cette aſſurance, marcha en avant, & alla à Frémontier, Abbaye ſituée entre Abbeville & Montreuil, d'où il renvoya Langei à Boulogne pour veiller aux travaux & les hâter. La diligence étoit d'autant plus néceſſaire qu'il falloit abſolument que le fort fut en état de défenſe, avant que d'entreprendre le ſiége de Guiſnes. L'armée deſtinée à cette expédition, & qui ſe trouvoit toute raſſemblée, étoit compoſée de mille à douze cens lances, de huit cens Chevaux-Légers, de douze mille hommes de pied François, d'autant d'Allemans, de ſix mille Italiens, & de quatre mille Légionnaires de Picardie.

1545. Lorſque Langei fut de retour au camp, il expoſa en préſence du Maréchal, & des principaux Officiers de l'armée, la commiſſion dont il étoit chargé; & repréſenta qu'il paroiſſoit convenir ou d'agir contre Boulogne de vive force, ou de chaſſer les Anglois de la terre d'Oye: mais la réponſe du Maréchal, fut qu'il avoit été averti par ſes eſpions que Boulogne étoit affamée, & que les ennemis ſe préparoient à Calais pour en faire lever le ſiége, & qu'ainſi il étoit réſolu de paſſer l'eau, d'abandonner le fort, où il ſe contenteroit de laiſſer trois à quatre mille hommes, & d'aller avec le reſte de l'armée camper ſur le Mont Lambert, pour faire tête à l'ennemi, & lui livrer bataille, s'il entréprenoit de ſecourir la place. Mais la plûpart des Officiers Généraux, ne purent ſe perſuader, que les aſſiégés fuſſent réduits à l'extrêmité, puiſqu'ils reçevoient tous les jours par mer des rafraîchiſſemens; ni que les Anglois fuſſent tentés de hazarder une bataille par terre, pour jetter des vivres dans Boulogne, où un Navire en portoit beaucoup d'avan-

tage, que n'eussent fait mille chariots : ainsi leur avis fut, que l'on ne devoit pas quitter le poste qu'on occupoit, parce qu'en délogeant, on retarderoit les travaux, & qu'on se priveroit de quatre à cinq mille soldats, destinés à soutenir les Pionniers ; mais ces remontrances ne firent aucune impression sur l'esprit du Maréchal. Villebon fut chargé d'aller dès le lendemain matin, réparer le pont de briques, pour passer l'artillerie, & l'armée alla se poster sur le mont Lambert, sans que le Maréchal eut daigné faire part de sa résolution au sieur d'Estrées, qui étoit Maréchal de camp, & qui ne pensoit pas que l'on dût déloger. J'ai toujours pensé que la vaine gloire étoit l'unique motif qui faisoit agir de Biez dans cette occasion ; je lui représentai, mais inutilement, que le parti qu'il prenoit ne s'accordoit pas avec les intentions de Sa Majesté ; & le Roi m'a dit depuis, qu'il croyoit que le Maréchal avoit sacrifié les intérêts de l'Etat, à la passion de faire durer plus long-tems son emploi. 1545.

La nouvelle d'une prochaine ba-

taille, n'eut pas été plutôt portée
1545. à la Cour, que toute la jeune Nobleſſe du Royaume, accourut au mont Lambert. Le Comte d'Anguien, les Ducs d'Aumale, & de Nevers, le Comte de Laval, le ſieur de la Trimouille s'y rendirent des premiers. Le Duc d'Aumale voulut combattre à l'avant-garde, que conduiſoit le ſieur de Briſſac; il faut ſçavoir que le poſte que nous occupions, étoit ſi proche de Boulogne, que l'on pouvoit ſe canoner de part & d'autre, ce qui arrivoit ſouvent, & preſque tous les jours, il y avoit de groſſes eſcarmouches.

Mort du Duc d'Orléans.

Cependant le Roi qui depuis quelques jours étoit à Foreſt-Montier, y reçut une affliction, qui lui fut d'autant plus ſenſible, qu'ils'y attendoit moins. Une fiévre maligne enleva le Duc d'Orleans (a) le huitiéme de

(a) Voici comme un Auteur moderne raconte ſa mort. Ce jeune Prince ne ſe trouvant pas aſſez bien dans l'appartement qui lui avoit été marqué, en prit un qui avoit été laiſſé vuide, parce qu'il y étoit mort de peſte deux ou trois perſonnes. On repréſenta le danger au Duc, mais ce fut inutilément; il répartit, que jamais fils de France

Septembre ; ainſi Sa Majeſté eut le mortel chagrin de perdre deux de ſes fils à la fleur de leur âge. Un coup ſi terrible ne fut pas capable d'ébranler la fermeté de ce Religieux Prince : à l'exemple du Prophête Roi, il fit à Dieu un ſacrifice de ſa douleur. 1545.

De Foreſt-Montier, Sa Majeſté alla coucher dans un village nommé l'Hôpital, qui ſe trouve à l'extrêmité de la forêt de Creſſi ; & de là elle envoya l'Amiral avec le Prince de Melphe, Maugiron & Langei au camp devant Boulogne, pour viſiter le fort qu'elle faiſoit conſtruire, & les chargea de venir lui en rendre compte.

Peu de jours auparavant, Dampierre Gouverneur d'Ardres, avoit demandé qu'on renforçât ſa garni-

n'étoit mort de peſte, & s'expoſa témerairement enſuite à ſervir lui-même d'exemple, d'une choſe dont il prétendoit qu'il n'y en eut point. Ferron, qui fait de ce Prince un très-grand éloge, dit : Que quelques-uns crurent qu'il avoit été empoiſonné, & d'autres qu'il étoit mort d'une maladie ſecrette. *Nec defuere qui venenum adhibitum ab hoſte ſuſpicarentur, ſed & circa penem ulcere venatum jactavere hoſtes Gallici decoris.*

son trop foible pour réſiſter à celles
1545. de Guiſnes & de Calais, qui faiſoient de fréquentes courſes, & oſoient ſe préſenter juſqu'aux portes d'Ardres. Tavanes eut ordre de ſe jetter dans cette place, avec la compagnies de cent hommes d'armes du Duc d'Orléans, dont il étoit Lieutenant. Ce renfort n'arrêta pas les ennemis; les eſcarmouches continuerent, & ce fut dans un de ces petits combats que Dampierre perdit la vie.

Une fiévre violente dont l'Amiral fut attaqué en chemin, l'ayant obligé de s'arrêter à Neufchâtel, le Prince de Melphe, Maugiron & Langei continuerent leur route, & ſe rendirent au fort dont ils examinerent les travaux avec beaucoup d'attention. Leur ſentiment fut, que quelque diligence que l'on fit, il ſe paſſeroit encore plus de trois mois, avant qu'il fût en état de défenſe. Le Prince de Melphe après avoir bien tout conſideré, retourna trouver l'Amiral, qui s'étoit fait tranſporter dans le château de Courteville, à trois lieues au de-là de Montreuil, ſur le chemin de Bou-

logne. Sa maladie lui permettant de monter à cheval, il accompagna le Prince, & ils se rendirent auprès de Sa Majesté, à qui ils apprirent ce qu'elle auroit bien voulu ne pas savoir, qui étoit que la campagne finiroit avant que le fort fut achevé; sur quoi le Roi jugeant qu'il ne devoit plus songer au siége de Guisnes, prit le parti de se retirer dans l'Abbaye de Saint Fuscien, à deux lieues au-dessus d'Amiens, n'ayant pu s'arrêter dans cette ville, où la peste faisoit de grands ravages. 1545.

Pendant tout le tems que notre armée demeura campée sur le mont Lambert, il ne se passa gueres de jours qu'il n'y eut quelque vive escarmouche entre les deux partis. La plus remarquable, fut celle où François de Lorraine, Duc d'Aumale, fils aîné du Duc de Guise, reçut la plus dangereuse blessure que personne ait jamais eu sans en mourir. Ce jeune Prince étoit spectateur d'un combat qui avoit commencé avec assez de vigueur de part & d'autre : mais enfin les François étoient sur le point de succomber, parce qu'une nouvelle troupe d'An-

Le Duc d'Aumale est dangereusement blessé.

glois venoit les charger par le flanc,
1545. lorſque le Prince ſe mit en devoir de les arrêter, ſuppoſant que pluſieurs Gentilshommes qui étoient près de ſa perſonne ne l'abandonneroient pas : mais il ſe trompa dans ſa conjoncture, ſoit que l'excès de ſon courage l'eut porté trop loin, ou que ſes amis ne ſe piquaſſent pas d'autant de bravoure que lui. Les Anglois le voyant peu ſuivi, l'environnerent, & lui donnerent occaſion d'exercer ſa valeur, juſqu'à ce que leur Commandant ennuyé de ſa trop longue réſiſtance, lui porta un coup de lance dans la viſiére, qui paſſa entre le nés & l'œil, & entra environ demi pied dans la tête.

Le Prince ne perdit ni les arçons ni la connoiſſance, dont bien lui prit ; car s'il fut tombé, les gens de pied Anglois qui ne donnoient & ne demandoient point de quartier euſſent infailliblement achevé de le tuer. Il ſe développa d'eux & retourna dans ſa tente, où les principaux Chirurgiens appellés, jugerent qu'il expireroit entre leurs mains, lorſqu'ils ſe mettroient en devoir

de tirer le tronçon qui étoit dans la tête ; l'effort dont il falloit uſer devant être d'autant plus rude & plus difficile à ſupporter, qu'outre le fer de la lance qui étoit à trois quarrés, & avoit une paulme de long, la douille & deux doigts du bois étoient entrés dans la tête. Le Prince cependant endura l'opération avec la même fermeté que ſi on ne lui eut tiré qu'un cheveu, & ſe laiſſa porter en litiere à Pequigni, où il demeura trois jours, ſans donner aucune eſpérance de guériſon. Mais les ſymptomes parurent favorables au commencement du cinquiéme, & la nature fit des efforts ſi extraordinaires pour ſe rétablir, qu'il ne reſta dans la ſuite du tems au Prince que les marques glorieuſes de cette étonnante bleſſure. Quant à moi, je penſe que ce ne fut point aux hommes, mais à Dieu ſeul qu'il dut ſa guériſon, & que Dieu ne lui ſauva la vie, que parce qu'il le deſtinoit à rendre les plus importans ſervices à la Religion & à l'Etat (a). 1545.

(a) Ce fut le fameux Ambroiſe Paré, Chirurgien du Roi, qui fit cette cure admirable.

1545. Je ne parlerai pas d'un grand nombre d'autres escarmouches dont le détail me meneroit trop loin. François d'Estouteville, frere de Villebon; Jean de la Vieuville, jeune Gentilhomme de Picardie, qui faisoit concevoir de lui les plus hautes espérances, furent tués à coups de lance & de pique dans deux actions différentes. Et il faut sçavoir que les Anglois avoient pour eux l'avantage du poste, parce que l'endroit où se faisoient les escarmouches étoit le même, où l'année précédente ils avoient établi leur camp, c'est-à-dire, vers le château proche de la Tour d'Ordre, & de celle de Saint François; & il y avoit encore dans cet endroit de grandes tranchées & plusieurs fosses & c'étoit-là où les Lansquenets des ennemis se mettoient en embuscades; de sorte qu'il arrivoit très-souvent à nos gens, lorsqu'ils avoient repoussé les Anglois, de donner dans les piéges que leur tendoient les Allemans.

Le Roi pourvoit à la sûreté des frontieres.

Cependant le Roi eut avis que l'armée de terre des ennemis devoit être renforcée de quatre mille

chevaux, & de dix mille hommes de pied qui leur venoient d'Allemagne, & que ce renfort étoit deſtiné à faire lever aux François le blocus de Boulogne. Comme il étoit à craindre que les Allemans ne ſe répandiſſent dans la Thierache & dans les environs d'Aubenton, de Verveins & de Guiſe; Sa Majeſté pour ſe mettre à portée de pourvoir à la ſûreté des frontieres de Picardie, s'avança à la Fere; mais ce ne fut qu'après avoir donné ordre au Maréchal de Biez d'aller faire le dégat dans la terre d'Oye, afin que les Allemans ne puſſent y être mis en quartier d'hyver. Il étoit d'ailleurs d'une conſéquence extrême d'ôter cette reſſource aux Anglois, car c'étoit du Comté d'Oye que les garniſons de Calais, de Guiſnes & du château de Hams, tiroient tous leurs fourages & quantité de beſtiaux pour leur ſubſiſtance; & c'étoit-là auſſi que leurs armées ſe cantonnoient en attendant qu'elles ſe miſſent en campagne. 1545.

Cette terre marécageuſe & fertile en herbes forme une contrée

de quatre lieues de longueur & de trois lieues de largeur. Elle s'étend du côté de la mer entre Calais & Gravelines, & du côté de Picardie, depuis la ville de Guisnes jusqu'à celle d'Ardres; & un peu plus loin est le château de Tournehem que nous avons dit avoir être souvent pris & ruiné par notre armée du côté de terre. L'entrée de ce Comté étoit défendue par de larges & profonds fossés pleins d'eau, par de bons remparts garnis de forts & de redoutes où il y avoit ordinairement des troupes pour les garder. Les Anglois entretenoient aussi en tems de guerre une garnison dans un gros bourg appellé Marc, lequel se trouve au milieu du pays; & dès que l'allarme avoit été donnée à quelque fort, on voyoit tous les habitans prendre les armes, & accourir à l'endroit où le bruit s'étoit fait entendre

1545. Les François ravagent la terre d'Oye.

Il paroît par ce que je viens de dire, qu'il n'étoit pas facile de forcer les ennemis dans de si forts retranchemens; cependant nos troupes l'entreprirent, & elles en vinrent

à bout. Le brave Briſſac qui conduiſoit l'avant-garde avoit ſous ſes ordres la Cavalerie legere, & ſa compagnie d'hommes d'armes avec celles du Connétable de Boiſſi, d'Eſcars, de la Rochedumaine & quelques autres, & le Colonel Tais commandoit les vieilles bandes Françoiſes. Tous les jeunes Seigneurs de la Cour que le deſir de ſe ſignaler avoient conduit à l'armée, voulurent être de cette expédition. Les plus diſtingués étoient le Comte d'Anguyen, le Duc d'Aumale, le Duc de Nevers, & le Comte de Laval qui fut bleſſé d'un coup d'arquebuſe. 1545.

Nos Vieilles Bandes attaquerent le principal fort, l'emporterent, & tout ce qui s'y trouva fut paſſé au fil de l'épée. On avoit fait proviſion de ponts portatifs qui devoient ſervir à la Gendarmerie & à l'Artillerie pour paſſer les canaux dont le pays eſt entrecoupé, mais ces ponts étoient demeurés à Ardres; fut-ce par la faute du Général, c'eſt ce que je n'ai pû ſçavoir. Nous aurions cependant été obligés d'abandonner notre entrepriſe, ſi le cadet

de Mailli, qui commandoit l'artil-
1545. lerie, ne ſe fut aviſé d'employer les matériaux du fort, qu'on venoit d'emporter, à combler l'endroit du canal le plus proche, & à le rendre ſi ſolide que le canon paſſa deſſus, pendant que d'un autre côté les troupes traverſoient à la nage le même canal, & que les Cavaliers menoient leurs chevaux par la bride.

Briſſac défait deux mille Anglois.

Briſſac avec ſon avant-garde marcha droit à Marc; mais à peine eut-il fait une demie lieue de chemin que ſes Coureurs rencontrerent environ deux mille Anglois qui avoient été employés pour défendre le fort qui venoit d'être emporté, mais qu'ils ne ſçavoient pas avoir été pris. Notre Gendarmerie les chargea avec tant de furie, qu'elle les défit à plate-couture; ceux qui échapperent ſe ſauverent à la faveur des foſſés qui empêchoient que la cavalerie ne pût les pourſuivre. Nous eûmes dans cette rencontre environ quatre-vingt Chevaux-legers de tués ou bleſſés, & pluſieurs Gendarmes, & particulierement de la compagnie de Boiſſi, conduite par Saint Sire ſon Lieutenant.

Apres ce combat rien ne s'oppoſant plus au dégât, nos troupes pillerent & brûlerent tous les villages juſqu'au bourg de Marc ; mais la nuit les ſurprit ſur le point qu'elles alloient y donner l'aſſaut, & la pluye qui tomba en abondance, les réduiſant à l'impoſſibilité d'avancer, & de traîner leur artillerie faute de ponts, les contraignit de ſe retirer. 1545.

Cependant les aſſiégés ne s'étoient pas endormis durant cette expédition. Ils entreprirent de ſurprendre le fort d'Outreau, & ſortirent pour cet effet au nombre de ſept à huit mille de Boulogne, & de la Tour-d'Ordre. On prétend que cette tour ſituée à l'embouchure de la riviere qui, après avoir paſſé ſous le pont de Briques, ſe jette dans la mer, fut conſtruite par Jules-Ceſar, lors de ſon expédition en Angleterre; qu'au haut de cette tour il fit placer une lanterne deſtinée à diriger ſes navires s'ils étoient accueillis de quelque tempête qui les diſpersât, comme cela leur étoit arrivé dans leur premier paſſage. Les Anglois entretenoient une lanterne pour la même fin; mais ils avoient de plus élevé

Les Anglois eſſayent de ſurprendre le Fort d'Outreau.

autour de cette tour un Fort bien
1545. flanqué, où il y avoit ordinairement une nombreuſe garniſon. Ils ſe croyoient d'autant plus ſûrs de réuſſir dans leur entrepriſe, que le Fort n'étoit point encore achevé, y ayant des endroits ouverts, & d'autres où l'on pouvoit monter avec des échelles, & ce qui devoit faciliter l'exécution de leur deſſein, c'eſt que la ville baſſe n'étoit ſéparée du Fort que par la petite riviere de Liane où l'on n'avoit de l'eau que juſqu'aux genoux, lorſque la mer s'étoit retirée. Une heure avant le jour, les ennemis ſe préſenterent devant la place; mais Thibaut-Rouhaut, Seigneur de Rion, & le Capitaine Villefranche ſon Lieutenant, avoient heureuſement prévû ce qui devoit arriver; & pour ſe défendre contre toute ſurpriſe, ils paſſoient toutes les nuits ſous les armes avec la meilleure partie de la garniſon, n'en conſervant qu'un petit nombre pour les fonctions qui devoient ſe faire durant le jour. Ainſi les Anglois trouverent une réſiſtance à laquelle ils ne s'attendoient pas. Tous ceux qui deſcendirent dans les

foſſés, ou monterent ſur les rem-
parts, furent tués ſans exception, 1545.
& le reſte intimidé par la mort des plus braves, ſe retira avec une précipitation, dont le ſouvenir empêcha toujours les Anglois de livrer au Fort une ſeconde attaque.

Cependant le Roi ayant eu avis que notre armée s'étoit retirée de la terre d'Oye, donna ordre au Maréchal de Biez d'aller camper au port & à une portée de canon du Fort d'Outreau pour ſoutenir les travailleurs; & comme l'on apprit alors que les troupes levées en Allemagne par le Roi d'Angleterre étoient déja à Fleurine, village du pays de Liége, à dix lieues de Mezieres, Sa Majeſté, pour couvrir ſa frontiere de ce côté-là, & fermer le paſſage aux Allemans, fit trois détachemens de ſon armée. Le Comte d'Anguyen fut envoyé à Guiſe avec trois cens hommes d'armes, & quelque Infanterie; Longueval eut ordre d'aller ſe jetter en Champagne, & d'aſſembler la milice du pays, & Langei fut mis dans Mezieres avec deux mille hommes de pied, auxquels ſe joignit l'arriere-

banc de Bourgogne, & une partie
1545. de celui de Champagne. Ce qui donnoit ſujet de craindre que les Allemans ne vouluſſent prendre leur route par la France, étoit que l'Empereur à qui ils avoient demandé paſſage ſur ſes terres, le leur avoit refuſé; parce qu'il craignoit que ſon pays alors dégarni de troupes, ne fût expoſé au pillage des Lanſquenets. Ces obſtacles les retinrent trois ſemaines entieres à Fleurine; ſur ces entrefaites arriva le jour où ſe devoit faire la montre. Les Commiſſaires Anglois n'ayant pas encore reçu les ſommes portées par leurs Lettres de change, demanderent quelques jours de délai; mais ils ne furent pas écoutés; les Allemans reprirent le chemin de leur pays, & pour ſûreté de leur payement, ils emmenerent avec eux les Tréſoriers du Roi d'Angleterre, qui fit inutilement une dépenſe exceſſive.

L'Amiral & le Chancelier Olivier ſont envoyés en Angleterre.

Peu de jours après la retraite des Lanſquenets, le Roi dépêcha l'Amiral d'Annebaut, & le Chancelier Olivier à l'Empereur, pour faire avec ce Prince un nouveau traité, qui put ſuppléer à celui de Crêpi,

devenu nul par la mort du Duc d'Orleans, à qui on avoit promis le Duché de Milan, ou les Pays-Bas, à condition qu'il épouseroit la fille de l'Empereur, ou celle du Roi des Romains. Les Ambassadeurs François trouverent Sa Majesté Impériale à Bruges : mais on leur fit entendre qu'on ne pourroit les expédier qu'à Anvers, où l'Empereur alloit pour engager les Marchands à lui fournir l'argent qu'il destinoit à l'entretien de l'armée qu'il vouloit lever pour s'en servir contre les Princes Protestans d'Allemagne. Son dessein étoit, s'il venoit à bout de se procurer l'argent qui lui étoit nécessaire, de ne plus garder de mesures avec la France, & s'il trouvoit les bourses fermées, de continuer d'amuser le Roi pour l'empêcher d'appuyer la ligue de Smalchalde ; & comme il obtint une partie de ce qu'il desiroit, il persevera dans ses équivoques, & toute la réponse qu'il fit aux Ambassadeurs extraordinaires de France, fut qu'il n'avoit pas dessein de recommencer la guerre, à moins qu'on ne lui en donnât occasion. 1545.

1545. Le Roi ne se fiant pas trop aux assurances que lui faisoit donner l'Empereur, ne s'occupa plus que du soin de pourvoir à la sûreté des frontieres de son Royaume. Le Prince de Melphe qui venoit d'être fait Maréchal de France, fut envoyé en Piémont pour y commander en la place du Comte d'Anguien, à qui on avoit donné le Gouvernement de Languedoc : & parce qu'il n'étoit pas douteux, que si Charles venoit à bout de subjuguer les Princes Protestans, on ne le vit bientôt rentrer en France avec toutes les forces de l'Empire ; l'on s'attacha a en fortifier les places les plus foibles. On envoya au Duc de Vendôme, Lieutenant Général en Picardie, tout l'argent dont il avoit besoin pour faire les réparations qu'il jugeroit nécessaires ; les Gouverneurs des autres Provinces recurent de pareils ordres, & il fut en particulier ordonné à celui de Bourgogne de faire fortifier Bourg en Bresse : mais la principale attention du Roi, se tourna vers la Champagne, comme étant la Province du Royaume la moins garnie de pla-

Le Roi fait fortifier différentes places.

ces fortes, auſſi c'étoit toujours la premiere attaquée. Langei qui y commandoit eut ordre de viſiter toute la frontiere, depuis Verveins juſqu'à Coeffy, & de dreſſer un état exact de toutes les fortifications qu'il conviendroit de faire. L'Ingénieur Marini Boulonois, jugea de même que Langei, de faire une place d'armes d'Aubenton, petite ville ſituée entre la Chapelle & Mezieres, & de bâtir ſur le haut de la Montagne du côté du bois, une citadelle qui commandât à la ville : mais Sa Majeſté ſe décida pour Maubert Fontaine, village à ſept lieues de Verveins, & à cinq de Mezieres. Il fut encore reglé que l'on augmenteroit les fortifications de cette derniere place, auſſi bien que celles de Mouzon; mais il étoit bien difficile de mettre cette ville en un bon état de défenſe, à cauſe de la montagne qui la commande du côté d'Yvoi; tout ce qu'on put faire fut d'élever une muraille qui traverſoit la ville d'un bout à l'autre, & qui couvroit ceux qui la défendoient, & de l'environner d'un large & profond foſſé; & parce que par 1545.

la Paix qui fut conclue à Saint Jean
1545. des Vignes, la ville de Stenai avoit été rendue au Duc de Lorraine, le Roi ordonna que l'on fortifiât Villefranche, petite place qui se trouve entre Stenai & le château de Dun, proche du village de Samorel, & vis-à-vis celui de Mozas, situé au-de-là de la Meuse.

Il fut aussi résolu que l'on répareroit le château de Sainte Menehoult, que l'on feroit trois nouveaux bastions à Saint Dizier, que l'on fortifieroit Chaumont en Bassigni, que l'on bâtiroit une Citadelle à Ligni sur le haut de la montagne qui conduit à Commerci, & une autre à Coeffy sur les frontieres de la Franche-Comté, à sept lieues de Chaumont, & à six de Langres; mais le Roi n'eut pas la consolation de voir tous ces travaux achevés.

1546. Environ la mi-Juin de l'année suivante, l'Empereur étant parti d'Yvoi pour aller en Allemagne, prit son chemin par le Luxembourg, & passa devant Jamets, & Villefranche que l'on commençoit à fortifier. Comme il prétendoit que cette place étoit un fief de l'Empire, il se plaignit à l'Am-

baſſadeur de France qui l'accompagnoit, qu'on en fit une place forte; 1545.
mais Langei lui ayant fait voir des regiſtres qui prouvoient que depuis plus de deux cens ans, cette ville relevoit de la Juriſdiction de Sainte Menehoult, les choſes en demeurent-là. L'Empereur, avant que de quitter le Luxembourg, ordonna qu'on reparât Damvilliers, que le Duc d'Orléans avoit fait démolir. Je ne ſuivrai pas ce Prince en Allemagne, cette matiere étant étrangere au ſujet que je traite. Je reviens aux affaires de Picardie, où la guerre continuoit entre les Anglois & les François qui gardoient le fort d'Outreau.

La peſte cauſée par la neige, les pluies & les autres incommodités de l'hyver qui fut cette année-là extrêmement humide, s'étoit miſe dans la place, & elle étoit ſi violente qu'il y mouroit ſix-vingt ſoldats par jour. Les vivans ne pouvant ſuffire à la ſépulture des morts, étoient obligés d'attendre que tous les malades d'une maiſon euſſent perdu la vie pour l'abbatre ſur eux; ce qu'ils faiſoient avec d'autant plus

La peſte ſe met dans le fort d'Outreau.

de facilité, que ces maisons n'étoient
1546. que des trous en terre, couverts de quelques appentis de paille ou de chaume. Je logeai pendant quelque tems dans celle du Capitaine Villefranche que je croyois plus saine que les autres, & son frere avec deux de ses fils qui tous les trois paroissoient se très-bien porter, moururent la même nuit dans la chambre où j'étois couché. La mortalité augmenta au point que de vingt Enseignes à peine en rechapa-t-il huit à neuf cens hommes; mais ce que l'on ne pourra assez admirer, c'est que le soldat supérieur par sa patience & son courage à tous les maux qu'il avoit à endurer, n'abandonna jamais d'un seul moment la garde de la place.

Cette place est ravitaillée.

On étoit venu à bout d'en rafraîchir la garnison, & la peste ne faisoit plus tant de ravage: mais il falloit remedier à la disette des vivres qui commençoit à se faire sentir. Le Capitaine Senerpont, Lieutenant du Maréchal de Biez se chargea de conduire le convoi, & étant parti de Montreuil le jour de Pâques, accompagné de soixante hommes d'armes,

mes, il arrive le lundi matin au fort. En passant près du Pont de Briques au-dessous du Mont Saint-Etienne, il rencontra trois cens chevaux Anglois qui s'étoient postés dans cet endroit à dessein de lui disputer le passage ; il les attaqua, les dissipa, & conduisit son convoi au Fort, avec perte seulement de deux hommes d'armes, & de trois archers qui furent faits prisonniers. 1546.

L'allarme ayant été donné à Boulogne, les Anglois au nombre de sept cens chevaux & de quatre cens Arquebusiers à pied sortirent de la place, passerent la riviere, & vinrent se mettre en embuscade dans le village de Danes entre Estappes & le Fort. La cavalerie ennemie se partagea en trois troupes, dont l'une se jetta sur les aîles pour charger nos gens en flanc. Le brave Senerpont sans s'embarrasser du nombre, attaqua cette cavalerie avant qu'elle eût été jointe par les Arquebusiers, & secondé par le colonel Tais & le Comte Reingrave, que le Maréchal qui marchoit avec le reste de l'armée, avoit envoyé devant avec une petite troupe de Gentilhommes,

1546. il mit l'ennemi en déroute, après un assez rude combat. Le Reingrave fut blessé, & le Maréchal de Calais tué sur la place avec environ six-vingt cavaliers, & il n'en demeura gueres moins du côté des François. Senerpont ayant forcé le passage revint joindre le Maréchal, amenant avec lui soixante & quinze prisonniers, tous vêtus de casaques de velours chamarrés d'or & d'argent.

Le Maréchal de Biez y méne un second convoi.

Trois semaines après cette premiere action, le Maréchal fit apprêter un second convoi, & voulut lui-même le conduire. Il ne prit avec lui que cinquante lances de sa compagnie & cinquante arquebusiers, commandés par les Capitaines Breuil & Escarbouillat, avec l'Infanterie du Reingrave, qui montoit à quatre mille Allemans. Le Maréchal rencontra Milord Sorel, accompagné de six mille Anglois qui l'attendoit au passage de Saint-Etienne. Malgré l'inégalité du nombre, le Maréchal qui voyoit qu'en reculant, il s'exposoit à perdre son convoi, résolut de marcher droit à l'ennemi. Le combat fut long & furieux; mais enfin les Anglois plierent & se

retirerent ſous un petit Fort, où ils furent encore attaqués & forcés. 1546.
Leur Général fut obligé de prendre la fuite avec perte de ſept à huit cens de ſes meilleurs ſoldats qui demeurerent ſur la place, & de près de deux cens qui furent faits priſonniers.

Ces mauvais ſuccés déconcerterent un peu Henri VIII, qui ſe voyoit obligé à faire de groſſes depenſes pour conſerver Boulogne (a), que

(a) Selon Rapin Thoyras, la derniere guerre de l'Angleterre contre la France, avoit coûté à Henri 586718 livres ſterling, & la garde de Boulogne pour huit ans, montoit à 755833 livres ſterling. Une ſi grande avance dont il ne pouvoit être rembourſé que dans huit ans, avoit épuiſé tout ce que le Parlement lui avoit donné pour cette guerre, & ce qu'il avoit retiré des Chapelles, des Colleges & des Hôpitaux. Je crois ce calcul fort juſte; mais ce qui eſt très-faux, eſt ce qu'ajoute le même Ecrivain, ſçavoir que l'Amiral d'Annebaut entama une négociation ſur le fait de la Religion, & que les deux Rois avoient quelque deſſein d'abolir la Meſſe dans leurs Etats. L'exécution de Cabrieres & de Merindol, & celle qui ſe fit deux ans après à Meaux, où quatorze Hérétiques furent brûlés, pluſieurs fouettés & d'autres bannis, démentent ce qu'avance l'Hiſtorien Anglois.

1546. la France vouloit à quelque prix que ce fût lui enlever. D'ailleurs il conſideroit qu'il ne pouvoit plus compter ſur le ſecours de l'Empereur ſon Allié, qui n'avoit en vûe que ſon intérêt particulier : ce furent là les motifs qui lui firent tourner ſes vuës vers la paix. Le Roi toujours plus perſuadé des mauvaiſes intentions de l'Empereur, ſurtout depuis la réponſe que ce Prince avoit faite à un Ambaſſadeur de France, accepta volontiers la propoſition que Henri lui fit, de mettre leurs différens en négociation.

Paix conclue avec l'Angleterre.

L'Amiral d'Annebaut, & le Sieur Raimond Premier Préſident du Parlement de Rouen, furent nommés Plénipotentiaires par Sa Majeſté, & Milord Dudelei Amiral d'Angleterre, qui fut depuis Duc de Nortumberland, fut revêtu de la même qualité par Henri VIII. Les conférences ſe tinrent ſur les Frontières de Picardie, entre Ardres & Guiſnes. Comme les deux partis déſiroient également la paix, elle fut bientôt conclue. Il fut convenu que le Roi de France payeroit durant huit années à Henri VIII. cent mille Ecus par an, tant pour les arrérages d'une penſion qu'il préten-

doit lui être due, que pour la dépense des nouvelles fortifications de Boulogne & des environs ; & que les Anglois en recevant le dernier payement, remettroient de bonne foi entre les mains des François, Boulogne & les autres places du Boulonnois, dont ils étoient en possession : entr'autres la Tour d'Ordre, Ambleteuille, & Blanquenai, dans l'état qu'elles étoient, avec l'artillerie & toutes les munitions de guerre & de bouche qui s'y trouvoient. Ces conventions étant faites, elles furent peu de jours après ratifiées par les deux Rois ; l'Amiral d'Annebaut étant passé en Angleterre, & Milord Dudelei en France. 1546.

Au commencement de Fevrier de l'année 1547. La France fit une perte considérable dans la personne du Comte d'Anguien, qui s'étoit couvert d'une gloire immortelle à la fameuse bataille de Cerisole qu'il avoit gagnée à l'âge de vingt-trois ans. L'éloge le plus grand que l'on puisse faire de ce jeune Prince, est de dire que les Ennemis mêmes de la France ne purent lui refuser leur estime ; & qu'il fut toujours tendrement cheri des troupes dont le 1447. Mort du Comte d'Anguyen

commandement lui fut confié. Les
1547. jeunes Seigneurs attachés à la perſonne de Monſieur le Dauphin, s'étant diviſés en deux troupes s'amuſerent à faire une eſpéce de ſiége ; les uns ſe renfermerent dans une maiſon, & les autres furent deſtinés à l'attaquer; & il fut convenu que pour toutes armes, ils n'employeroient que des pelotes de neige. Le Comte d'Anguien étant malheureuſement ſorti de cette maiſon durant le combat, un jeune étourdi jetta par la fenêtre un coffre, qui tomba ſur la tête du Prince, & lui fit une bleſſure, dont il mourût peu de jours après. (a)

Le Roi va viſiter ſes frontiéres.

Cependant le Roi toujours en défiance contre l'Empereur, & inquiet ſur le ſuccés qu'auroit la Guerre que ce Prince avoit entrepriſe contre les Princes Proteſtans, réſolut de viſiter ſes frontiéres de Champagne & de

(a) Selon l'illuſtre Auteur du nouvel Abregé Chronologique de l'hiſtoire de France, on ſoupçonna de ce coup le Seigneur Corneille Bentivoglio Italien, qui avoit eu quelques démêlés avec ce Prince. François I. ne voulut pas qu'on pourſuivit cette affaire, de peur d'y voir impliqués le Dauphin Henri, & le Marquis d'Aumale de la maiſon de Lorraine.

Bourgogne, pour voir les fortifications qu'il y avoit ordonnées, & commença par la ville de Bourg en Breſſe; il continua par Chalons ſur Saone, par Seure que l'on commençoit à fortifier, par Beaune, par Dijon; puis prenant la route de Champagne, il alla à Langres où il s'arrêta pendant que l'Amiral alla viſiter Coeffy & Montigny-le-Roi. Annebaut étant revenu trouver Sa Majeſté à Chaumont, elle alla à Ligni, à Saint Dizier, & dans quelques autres places du Barois; & vint paſſer la Fête de la Touſſains à Joinville, après avoir vû à Bar-le-duc Madame la Ducheſſe de Lorraine. La Cour ſe rendit enſuite à Vitri-le-François, place ſituée ſur la riviére de Marne à une lieüe de Vitri en Perthois, que l'on crut devoir abandonner à cauſe de trois ou quatre montagnes dont cette ville eſt commandée. François I. viſita auſſi les nouveaux ouvrages commencés par ſes ordres, à Sainte Menehoult, à Ville-Franche, à Mouzon, à Meziére, à Maubert-Fontaine, & à Mont-Cornet en Ardenne, où Sa Majeſté paſſa pour aller en pelerinage à Notre-Dame de Lieſſe, & pour ſe retirer en- 1547.

suite dans le Château de Folembrai,
1547. d'où elle partit pour Compiegne.

Il apprend la nouvelle de la mort d. Henri VIII.

Le Roi, après avoir demeuré près d'un mois dans cette maison de plaisance, se retira à Saint Germain en Laye ; & ce fut là qu'il recut la nouvelle de la mort de Henri VIII. Roi d'Angleterre (*a*), qui laissoit pour héritier un Prince seulement âgé de huit ans. La nouvelle de cette mort affligea le Roi sensiblement, parce qu'il esperoit que Henri mécontent de l'Empereur, qui l'avoit abandonné, se lieroit plus étroitement que jamais avec la France. Mais d'autres

(*b*) Il mourut le vingt-huitiéme Décembre de l'année 1547. Ce fut un Prince, dit Monsieur de Thou, comblé de tous les dons de la Nature, & en qui il n'y auroit rien eu à desirer, s'il eut été plus modéré dans ses plaisirs. Sur la fin de sa vie, il devint si gras & si pésant, qu'à peine pouvoit-il passer par les portes & monter les dégrés de son logis, mais étant assis dans une chaise on le tiroit en haut avec des poulies. Il mourut d'une fiévre que lui causa l'inflammation d'un chancre qu'il avoit à la cuisse. François I. lui fit faire un service à Notre-Dame, suivant l'usage établi par les Rois, quoiqu'il fut mort separé de l'Eglise Romaine, & ce fut pour cette même raison que sa fille Marie défendit qu'on priât Dieu pour lui.

considerations qui n'avoient pas leur source dans la politique, augmentoient le chagrin de François I, & ceux qui l'approchoient de plus près s'apperçurent qu'il devenoit chaque jours plus penſif. Il étoit à peu près de même âge & de même complexion que Henri; & un preſſentiment ſecret ou peut-être les infirmités qui l'accabloient, l'avertiſſoient qu'il ſuivroit ce Prince de près. Cependant comme il craignoit que ſi l'Empereur venoit à bout de diſſiper la ligue de Smalchalde, il ne tournât toutes ſes forces contre la France; il envoya Langei avec Plancy, Maître des Requêtes, & le Sieur de Boran en Champagne, & leur donna près de deux cent mille livres pour hâter les fortifications qu'il avoit ordonnées; mais il ne les vit pas achevées. 1547.

Au commencement de Février il fut pris d'une Fiévre lente qu'il eſpéra pouvoir ſurmonter par l'exercice de la chaſſe, & alla pour cet effet à la Muette, maiſon à deux lieuës de Saint Germain, qu'il avoit fait conſtruire depuis peu de tems: quelque agréable qu'elle fût, il n'y demeura que ſept à huit jours, & Il tombe malade.

sans repasser par Saint Germain, il
1547 alla de la Muette coucher à Villepreux, où il eut pendant la nuit quelque ressentiment de fiévre. Le lendemain il alla à Dampierre près de Chevreuse, où il ne demeura qu'un jour, & de-là il se rendit à Limours pour y passer le Carnaval : mais sa maladie le rendant toujours plus inquiet, il ne demeura que deux ou trois jours à Limours, d'où il alla à Loche où il fit un plus long sejour. Ses forces cependant loin de se rétablir diminuoient à vuë d'œil ; & tous les soirs au retour de la chasse il avoit des redoublemens de fiévre ; ce qui l'obligea à reprendre le chemin de St. Germain, & il vint à Rambouillet se proposant de n'y coucher qu'une nuit. Le plaisir que la chasse lui procura le détermina à y faire un plus long séjour : mais sa fiévre s'étant considérablement augmentée, & les douleurs que lui causoit une ulcére, qui le tourmentoit depuis six-à-sept ans, se faisant plus vivement sentir,

Il meurt à Rambouillet. il mourut le dernier jour de Mars de l'an mille cinq cens quarante-sept, après avoir reçu les Sacremens de l'Eglise avec de grands sentimens de

piété, & avoir fait à ſon fils les leçons les plus touchantes, lui recommandant en particulier de ſoulager ſes ſujets par la diminution des impots (a). 1547.

Ce grand Roi qui par ſes vertus Caractere de ce Prince.

(a) Il ne lui manqua, dit un illuſtre Auteur, pour être le premier Prince de ſon tems, que d'être heureux; mais il ne tient pas à la Fortune de dégrader les Rois en les accablant. Les adverſités ne firent que mieux découvrir ſa grande ame, & les qualités brillantes de ce Monarque n'échauffèrent peut-être pas moins les génies des Ecrivains de ſon ſiécle, que la protection qu'il leur accorda. Il ſurpaſſa les Rois ſes prédéceſſeurs en ſplendeur & en magnificence; il fit faire une partie des Maiſons Royales qui ſont en France, & embellit celles qui étoient déja bâties. Tout ce que nos Rois ont de plus précieux dans leurs Cabinets, ils le doivent à ſa liberalité & à ſes ſoins; & ce qu'il y a d'étonnant, ajoute Monſieur de Thou, c'eſt qu'ayant été embarraſſé pendant toute ſa vie dans de grandes guerres, il ait pû néanmoins bâtir tant de Palais, & acheter tant de choſes de ſi grand prix; & que toutes ſes dettes payées, il ait laiſſé après ſa mort neuf cens mille écus dans ſes coffres, & le revenu d'un quartier à quoi il n'avoit pas encore touché. Je ne rapporterai pas les réflexions que fait ſur ce ſujet le même Ecrivain; on peut les lire dans la belle Hiſtoire des choſes arrivées de ſon tems.

merita de regner dans le cœur de tous
1547. ſes ſujets, fut regretté des Etrangers
Caractere de le Prince. mêmes. Point de Prince qui ait porté plus loin que lui la magnificence & la généroſité. Amateur des Arts & des Sciences, il les fit renaître dans ſes Etats, & ſe fit un honneur de protéger ceux qui les cultivoient avec ſuccés. Il fonda à Paris un célébre Collége, où des Profeſſeurs habiles attirés de toutes les parties du monde par ſes liberalités, enſeignoient les langues Latine, Grecque & Hebraïque, & toutes les Sciences qui peuvent ſervir à orner l'eſprit. Quoique ſon éducation eût été fort négligée, il avoit une mémoire ſi prodigieuſe, une imagination ſi vive, un eſprit ſi excellent, qu'il n'y avoit point de ſcience qui lui fût étrangére; & les Sçavans avec qui il ſe plaiſoit de converſer ont ſouvent avoué que ſes lumiéres leur avoient été d'un très-grand ſecours. Il mourut à l'âge de cinquante trois ans, après un regne qui fut traverſé par beaucoup d'infortunes: mais jamais ſon humble ſoumiſſion aux ordres de la Providence ne ſe démentit dans les plus grandes adverſités; & toujours il eut en Dieu toute ſa confiance.

Jamais la Cour de nos Rois ne fut plus brillante ni plus ſuperbe que ſous le regne de ce grand Prince ; ſa Magnificence éclata même après ſa mort dans les Obſeques qu'on lui fit. Je joindrai ici la rélation circonſtanciée des Céremonies qui y furent obſervées. Cette piéce, qui ma parue très-intereſſante, ſervira de ſupplément aux excellens Mémoires que je donne au Public. Cette rélation eſt de Pierre du Châtel Evêque de Macon, & grand Aumônier de France, qui fit deux Oraiſons funebres de François I. l'une dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris ; & l'autre dans celle de Saint Denis, le vingt-quatriéme de Mai de l'an 1547. 1547.

LE TRESPAS, OBSEQUES ET ENTERREMENT DU ROI FRANÇOIS PREMIER DU NOM*.

1547. * Cette Relation se trouve à la fin de la vie Latine de Pierre du Châtel, publiée par Baluze.

LE dernier jour de Mars mil DXLVI (*selon l'ancienne maniere de compter*) ledict Seigneur estant au Château de Rambouillet aggravé de longue maladie, qui se termina en flux de ventre, après avoir parlé à Monseigneur le Dauphin son fils unique, & l'avoir instruict des affaires du Royaume, lui avoir recommandé ses bons Serviteurs & Officiers, s'estre très-dévotement accusé, & quasi publiquement confessé de ses faultes & delicts, demandé & reçeu tous ses derniers Sacremens, comme Prince très-Chrestien qu'il estoit de nom & de faict, entré une & deux

heures après midi, rendiſt l'ame à ſon Dieu. Le corps duquel demeura pour ledict jour en ſon lict ordinaire juſqu'au lendemain vendredi matin, qu'il fut delivré à ſes Medecins & Chirurgiens, pour eſtre ouvert & vuidé, ainſi que l'on a de couſtume faire en tel cas. 1547.

Ledict corps mis en bois & plomb fut porté en l'Abbaye de Haultebruiere prochaine dudict lieu de Rambouillet : là où il demeura accompagné de ſes principaux Domeſtiques & autres Officiers juſques au Lundi de Paſques onziéme d'Apvril, qu'il fut porté au pont Sainct-Cloud, en la maiſon de l'Eveſque de Paris; & là mis ſur un lict de ſatin cramoiſy, couvert de riche broderie, en une chambre dudict hoſtel, richement tapiſſée, & continuellement accompagné de ſeſdicts Serviteurs & Officiers, & de quarante-huict Religieux des quatre Ordres de Cordeliers, Jacobins, Auguſtins & Carmes, leſquels diſoyent Meſſes, Vigiles, Pſaultiers & aultres prieres & ſuffrages, & demeura en ceſt eſtat juſqu'à ce que la ſalle prochaine de ladicte chambre feuſt

préparée, & aornée pour honorablement le y recepvoir ; & lorsqu'elle fut preſte, l'effigie dudict Seigneur faicte après le vif & naturel, fut miſe ſur un lict de parement de neuf pieds en carrure, couvert d'une grande couverture de drap d'or frizé, bordée d'ung bord d'hermine de demie aulne de large, traiſnant juſqu'en terre par-deſſus trois marches qu'eſtoyent à l'entour dudict lict. Ladicte effigie ayant les mains jointes reveſtue d'une camiſole de ſatin cramoiſi, une tunique de ſatin azuré ſemée de fleurs de lys de riche broderie, & pardeſſus un grand manteau Royal de velour cramoiſi violet, azuré, ſemé auſſi de fleurs de lys de riche broderie, & fourré d'hermines, ayant la queue dudict manteau cinq aulnes de long. Et ſur le collet rond dudit manteau auſſi fourré d'hermines eſtoit aſſiſe l'Ordre de Saint Michel dudict Seigneur, & en ſa teſte pardeſſus ung bonnet de velour cramoiſi une couronne cloſe, comme Empereur qu'il eſtoit en ſon Royaulme, garnie & enrichie de pierreries. Les jambes de ladicte effigie chauſſées de botines,

1547.

de toile d'or traict, semelées de satin cramoisi. 1547.

Et à la droicte de ladicte effigie sur ung orillier de riche broderie en velour cramoisi ung sceptre Royal, & à la sexestre sur un pareil orillier la Main de Justice, aux pieds d'icelle effigie ung autre orillier de drap d'or frizé, & un peu plus bas sur une haulte escabelle, un Benoistier d'or, ou d'argent doré; & aux deux costés dudict Benoistier sur deux autres plus petites selles estoient continuellement assis deux Rois d'armes ou Heraulx dudict Seigneur; lesquels estant en nombre de dix ou douze, y faisoient résidence par les heures départies entre eulx.

Sur ledict lict y avoit un grand & riche ciel de tapisserie d'or, argent & soye, l'aulne de laquelle tapisserie avoit cousté cinquante escus, & les pentes dudict ciel faictes de riche canetile d'or, avec grande quantité de grosses perles. Le surplus de ladicte salle tendu & paré de la même tapisserie historiée des Actes des Apostres; le hault de ladicte salle foncé de veloux violet cramoisi

azuré, semé de fleurs de lys de bro-
1547. derie de gaufreure, & le bas & parement de ladicte salle couvert de fins tapis velus.

Devant & au regard dudict ciel y avoit ung Autel paré d'ung tapis de singulierement belle & riche broderie du trespassement Nostre-Dame, avec deux chandeliers d'or ou d'argent doré sur ledict autel, portant deux cierges de cire blanche.

Et aux deux coings dudict grand lict y avoit deux grands torchouers d'argent de cinq pieds de hault portant chacun une torche de fonte de six livres de cire blanche; sans ce qu'il y eut aultre luminaire en ladicte salle que lesdictes deux grandes torches & les deux cierges qui estoient sur ledict autel. Ladite salle garnie tout à l'entour de sieges couverts de drap d'or, sur lesquels faisoient résidence les Cardinaulx, Prelats, Seigneurs, Gentilshommes & Officiers qui continuellement accompagnoient ladicte effigie.

Et en cet estat demeura onze jours ladicte effigie, & est à entendre & sçavoir, que durant le temps

que le corps fut en la chambre prochaine de ladicte ſalle & depuis en 1547.
effigie en icelle, que aux heures de diſner & ſouper, les formes & façons de ſervice furent obſervées & gardées tout ainſi que l'on avoit accouſtumé de faire du vivant dudit Seigneur; eſtant la table dreſſée par les Officiers de fouriere, le ſervice apporté par les Gentilshommes ſervans, Panetier, Eſchanſon, & Eſcuyer tranchans, l'Huiſſier marchant devant eulx, ſuivis par les Officiers de Retraict, de Gobelet, qui couvroyent ladicte table avec les reverences & eſſais que l'on a accouſtumé faire. Puis après le pain defaict & preparé, la viande & ſervice conduict par ung Huiſſier, Maiſtre d'Hoſtel, Panetier, Pages de la Chambre, Eſcuyer de Cuiſine, & Garde-vaiſſelle; la ſerviette préſentée par ledict Maître d'Hoſtel au plus digne perſonnage qui ſe trouvaſt-là préſent pour eſſuyer les mains dudict Seigneur, la table beneiſte par ung Cardinal, les baſſins à cave à laver préſentés à la chaiſe dudict Seigneur comme s'il eût eſté vif & aſſis dedans. Les trois ſervices de ladicte

table continués avec les mêmes for-
1547. mes, cerimonies & esseis, comme ils se souloyent faire en la vie dudict Seigneur, sans oublier ceulx du vin avec la présentation de la coupe aux endroits & heures que ledict Seigneur avoit accoustumé de boire deux fois à chascun de ses repas.

La fin dudict repas continuée par le donner à laver, & les graces dictes par ung Cardinal en la forme & maniére accoustumée, si l'on que l'on y adjoustoit le *de profundis* & l'Oraison de *inclina Domine aurem tuam.* Assistans à chaque desdicts repas, les mêmes personnages qui avoient accoustumé de parler ou répondre audict Seigneur durant sa vie, & autres aussi qui souloyent estre presens.

Après que ladicte Salle, lict de parement & effigie eurent demeuré en cest estat l'espace de onze jours; comme dict est, en une nuict, icelle sale fut changée d'accoustrement triomphant & d'honneur en celui de deuil, & forme lugubre par ce que ladicte salle fut pavée & planchée de drap noir, le tour d'icelle tendu de tapisserie de satin veloux,

té noir, & pourfilé de fil d'or; & au milieu d'icelle, au lieu dudict grand lict de parement, fut mis & assis sur trois treſtaux la biere & sarcueil dudict Seigneur, couverte d'ung drap de velour noir, croisé d'une grande croix de satin blanc du large dudict satin, avecques six grands escussons de riche broderie; & par dessus ung autre grand drap de drap d'or frisé, croisé pareillement d'une grande croix de satin blanc & bordé tout au tour d'un lez de velour violet azuré, chargé & semé de fleurs de lys, & riche broderie d'or, avecques un bord d'un geet d'Hermines de quatre doigts de large. 1547.

Au tour de ladicte biere ou sarcueil, y avoit une lice ou barriere de sept pieds de large & dix pieds de long, chargée de quatorze grands cierges, chacun de dix livres de cire blanche qui ardoyent jour & nuict.

Sur ladicte biere, & au chef d'icelle, sur un carreau de drap d'or frisé, estoit posée & assisse la couronne Royale dudict Seigneur, &

de l'ung des coſtés d'icelle ſur le
1547. même carreau le ſceptre ; & de l'autre la main de juſtice : & ſur le pied de ladicte biere eſtoit la croix d'or ou d'argent mentionnée cy-deſſus ; & au bas ſur une eſcabelle le benoiſtier, aux deux coſtes duquel eſtoit deux autres petites eſcabelles pour deux Heraulx qui y faiſoient continuelle réſidence.

Par deſſus icelle biere y avoit un grand ciel de veloux noir de douze pieds en carurre, enrichi de gros cordons d'or frangé de ſoye noire coiffée de fil d'or.

Devant & au regard de ladicte biere y avoit deux autels parés hault & bas, l'ung pour la grande chapelle couvert d'ung ders de ſatin velouxté pourfilé d'or, & l'autre pour l'oratoire : tous deux à parement de veloux noir à croix de ſatin blanc avec quatre armoiries de riche broderie, garnis de chandeliers & autre argenterie requiſe au ſervice divin, leſquels ſe diſoient : c'eſt à ſçavoir au plus grand, depuis le poinct du jour juſque à midi haultes meſſes, dont la derniere eſtoit en muſique par les Chantres

du Feu Seigneur ; & au dict petit Autel ſe celebroient baſſes Meſſes: & pareillement en une chapelle, par laquelle il falloit paſſer pour entrer en ladicte Salle, laquelle chapelle eſtoit tendue de drap noir avecques une ceinture de veloux noir ſemée des armoiries dudict Seigneur, & autant de menus cierges & luminaire, comme ladicte chapelle en pouvoit porter. 1547.

Et ainſi demeura ledict corps juſqu'au XXI. jour de May, qu'il fut porté dudict lieu de Saint Cloud, en l'Egliſe de Notre-Dame Des-Champs, en l'ordre & forme de Convoy qui s'enſuit.

Premierement, après la derniere Meſſe ſolemnellement dicte, & celebrée par Monſieur le Cardinal de Meudon, ſervi & aſſiſté des Notables Eveſque & Prelats, partirent dudict Saint Cloud, deux des Mareſchaulx de Logis dudict Feu Seigneur, avec pluſieurs Fouriers, pour aller faire les logis de ceulx qui eſtoient audict Convoy, & deux des Maiſtres d'Hoſtel avec certain nombre d'Officiers pour l'appareil & preparatif du ſouper.

1547. Et environ une heure après commencerent à cheminer les cinq cent povres vêtus de deuil, portant chascun une torche de quatre livres de cire jaulne armoyrée à double des armoyries dudict Seigneur, conduits & gardés de vingt Conducteurs, aussi habillés de deuil, & tenant chascun un baston noir en la main, pour les garder & faire tenir l'ordre qui leur avoit esté commandé.

Les Chevaucheurs d'escurie aussi en habillement de deuil estant à cheval.

Les deux Prevosts de l'Hostel avec leurs Archers, aussi en habillement de deuil à cheval.

Les Gentilshommes, serviteurs honnestes des Cardinaulx, Princes & Seigneurs estans en ce dict convoy, aussi à cheval & habillés en deuil.

Les Cent-Suisses de la garde dudict Seigneur à pied, habillés en deuil, portans leur Enseigne dedans le fourreau.

Les deux cens Gentilshommes de la Maison estans sous les charges de Messieurs de Canaples, & de Boysi à cheval, & portans leurs deux Enseignes

seignes aussi dedans le fourreau.

Les menus Officiers de la Maison dudict Seigneur aussi à cheval, marchans les premiers ceulx du commun, & ceulx de la bouche marchans derriere, comme plus honorable lieu. 1547.

Le Maistre de la Chambre aux Deniers, Contrerolleur, & Clercs d'Office aussi à cheval.

Les Vallets de Garde-robbe, Chirurgiens, Valets de Chambre, & Medecins dudit Seigneur aussi à cheval.

Les Gentilshommes servans, Panetiers, Eschansons, & Vallets Tranchants, aussi à cheval.

Les Maistres d'Hostel dudit Seigneur avec leurs bastons noirs, aussi à cheval.

Le premier Maistre d'hostel, le dernier d'entre eulx.

Le premier Escuyer Tranchant portant le Panon, fait de veloux bleu azuré semé de fleurs de lys de riche broderie d'or, couvert d'ung crespe noir, au travers duquel on pouvoit veoir & congnoistre ledit Panon.

Douze Pages vestus de veloux

noir, avec le chapperon de drap,
1547. montés ſur douze grands courſiers couverts & houſſés de veloux noir, traiſnant juſqu'en terre, avec grande croix de ſatin blanc.

Les Eſcuyers d'Eſcuyrie dudict Seigneur montés ſur les chevaulx qu'ils avoient accouſtumés de chevaucher ordinairement.

Les Archeveſques, Eveſques & Prelats en nombre de quarante.

Les Rois d'Armes.

Les vingt-quatre Archers du Corps veſtus pardeſſus leurs hoctons d'orfévrerie, de robes à chevaucher de drap noir.

Un Eſcuyer à cheval, & portant en l'une des mains les Eſperons dudit Seigneur auſſi couverts de creſpe noir.

Ung autre portant l'Eſcu.

Ung autre la Cotte d'Armes.

Ung autre le Heaulme & Gantelets.

Le cheval d'honneur entierement houſſé, & couvert de veloux violet azuré & ſemé de fleurs de lys.

Monſieur le grand Eſcuyer monté ſur un grand courſier houſſé & couvert de veloux noir à une Grand-croix de ſatin blanc.

Le chariot d'Armures, dedans lequel eſtoit le corps dudit Seigneur, 1547.
couvert d'un grand drap mortuaire de veloux noir, à une croix blanche de ſatin, enrichi de huit grandes armoiries de broderie, & pardeſſus ung autre grand drap mortuaire de drap d'or frizé, auſſi croiſé de ſatin blanc, enrichi d'armoiries, & bordé d'un lez de veloux violet azuré, ſemé de fleurs de lys, avec un geet d'hermines.

Le chariot d'Armures tiré par ſix grands courſiers, couverts & houſſés juſqu'en bas de veloux noir, croiſé de ſatin blanc, avec deux Chartiers veſtus de veloux noir, & chapperon de drap.

Quatre Eſcuyers dudict Seigneur houzés & eſperonnés, toutefois à pied, portans les coings dudit drap mortuaire; & quatre Valets de pied veſtus de veloux noir, avec chapperon de drap, ordonnés pour ſoulager leſdicts Eſcuyers.

Autour dudict chariot, y avoit vingt-quatre Religieux, portans chaſcun un cierge de dix livres de cire blanche.

Incontinent après ledict chariot,

1547. marchoit à cheval Monſieur l'Amiral comme chef, & ayant la principale charge dudict convoy; & en ce qui eſtoit de place autour dudict chariot, & aux deux coſtés des Princes du grand deuil eſtoient Meſſieurs les Cardinaux de Ferrare, de Chaſtillon, d'Amboiſe, d'Annebault, d'Armignac, de Meudon, de Lenoncourt, du Bellay, de Givry & de Tournon. Au milieu deſquels marchoient les Princes du grand deuil; c'eſt à ſçavoir, Monſieur d'Anguyen, Loys Monſieur de Vendoſme, Monſieur de Montpenſier, Monſieur de Longueville, Monſieur le Marquis de Maine.

Les Chevaliers de l'Ordre & aultres Seigneurs notables.

Les Gentilshommes de la Chambre.

Les quatre cens Archers de la garde avec leur Enſeigne au fourreau.

Et approchant du Village de Vaugirard, ſe trouverent au-devant dudict convoy les vingt-quatre Crieurs de la Ville de Paris, qui ſe mirent en rang devant les cinq cens Povres.

Et peu de tems après, & plus loin de la Ville de Paris que le coing de la muraille des Chartreux, se trouverent les Estats de ladicte Ville, qui estoient venus processionnellement au-devant dudict corps, avec deux de Messieurs les Presidens de la Cour, & grande partie des Conseillers vestus en deuil, lesquels se ouvrirent faisant haye des deux costés, jusqu'à l'entrée de ladicte Eglise de Nostre-Dame des Champs, reverans en la teste nuë le corps, quand il passoit en leur endroit. 1547.

Et à l'arrivée de ladicte Eglise de Nostre-Dame des Champs, mesdits sieurs de la Cour parlerent à mondict sieur l'Amiral comme chef dudict convoy, lui offrant tout service pour l'honneur & reverence dudict corps, lesquels il remercia, leur disant le gré & contentement que le Roy à présent regnant devoit avoir de leur acquit & bon devoir; & que pour achesver l'œuvre encommencée, ils se deussent trouver le lendemain à heure de midy à la porte de ladicte Eglise de Nostre-Dame des Champs.

Et ce faict chascun s'en retourna

où bon lui ſembla, fors les Officiers
1547. Serviteurs & Domeſtiques dudict feu Roy, qui accompagnerent le Corps au ſervice qui ſe fit pour ce ſoir en ladicte Egliſe; laquelle eſtoit garnie d'autant de luminaire qu'elle en pouvoit porter, tendue de drap noir, & pardeſſus d'ung lez de veloux garni d'armoiries.

Tous les Autels d'icelle parés de veloux noir, croiſé de ſatin blanc, enrichis d'Eſcuſſons de riche broderie.

Et au milieu du chœur d'icelle, entre une barriere de dix pieds en carrure, garnie de ſeize gros cierges du poix de dix livres de cire blanche ſur trois treſteaulx fut mis le ſarcueil dudit Seigneur, couvert de double drap mortuaire; c'eſt à ſçavoir d'ung veloux noir, & d'ung aultre de drap d'or friſé, croiſé & enrichis comme deſſus.

Et ici fait à entendre que le Roy à préſent regnant, meu de charité & pitié fraternelle, incontinent après le treſpas du feu Roy ſon Pere, delibera de faire apporter les corps de feu Monſeigneur ſon frere aiſné François, Daulphin de Vien-

nois, Duc de Bretaigne par la ſucceſ-
ſion de la feue Royne Claude ſa 1547.
mere, lequel trepaſſa le dixieme jour d'Aouſt, mil cinq cent trente-ſix, au Château de Tournon ſur le Rhoſne, de maladie aſſez précipitée, & ſoubdaine, le corps duquel eſtoit toujours depuis demeuré audict lieu de Tournon, & le corps de feu Monſeigneur Charles ſon frere puiſné, appanagé par ledict feu Seigneur ſon Pere des Duchés d'Orléans, Bourbonnois, Angoulmois, Chaſtelerauld, & des Comtés de la Haute & Baſſe Marche, Civray & Clermont en Beauvoiſis, lequel treſpaſſa le neuviéme jour de Septembre, mil cinq cent quarante-cinq, auſſi de maladie aſſez précipitée, & ſoubdaine, en l'Abbaye de Foreſtmoutier, de-là où ſon corps fut apporté en l'Abbaye de Saint Lucien près Beauvais; là où il eſtoit auſſi toujours depuis demeuré juſques à préſent qu'ils furent par le commandement dudict Seigneur, apportés en ladicte Egliſe de Noſtre-Dame des Champs, pour accompaigner en cette pompe funebre le corps dudict feu Seigneur Roi leur Pere; ainſi qu'il ſera dict ci-après.

1547. Le lendemain au matin, vingt-deuxiéme jour dudict mois de May, ſe trouverent au chœur de ladicte Egliſe les bieres de meſdits Seigneurs au coſté de celle de leur pere, c'eſt à ſçavoir, celle de Monſeigneur le Daulphin à dextre, & celle de mondit Seigneur d'Orléans à ſeneſtre, couvertes toutes deux de deux grands draps mortuaires de veloux noir, croiſés de ſatin blanc, & auſſi enrichis de leurs armoiries, aſſiſe chaſcune ſur troix treſteaulx, un pied plus bas que ceulx ſur leſquels eſtoit la biere de leurdict pere.

Les Meſſes dictes & célébrées en ladicte Egliſe en la forme accouſtumée, & la derniere chantée par Monſieur le Cardinal de Givry, ſervi & aſſiſté d'Eveſques & Prélats, les portes de ladicte Egliſe furent cloſes & fermées pour mettre les effigies dudict Seigneur Roy, & celles de meſdicts Seigneurs ſes enfans ſur troix lictieres, dont celle ſur laquelle repoſoit l'effigie du Roy, eſtoit couverte d'ung grand drap mortuaire de veloux noir, & ung autre drap de drap d'or friſé, bordé de veloux bleu, chargé de fleurs de

lys de riche broderie d'or, & par-
deſſus leſdicts deux draps, un ma- 1547.
teraz & coiſſin couvert & enfouil-
lés d'ung riche drap d'or friſé, &
au demeurant ladicte effigie habillée
& reveſtue comme elle eſtoit ſur
lict de parement en la ſalle dudict
Saint Cloud, ſauf & reſervé qu'elle
n'avoit pas les mains jointes, mais
elle tenoit en la dextre le ſceptre
Royal & en la feneſtre la main de
Juſtice.

L'effigie de Monſeigneur le Daul-
phin reveſtue d'un pourpoint de ſa-
tin cramoiſi rayé d'or, d'une tuni-
que de riche damas d'or traict, & bor-
dée à deux bords de deux cordelet-
tes de toile d'argent traict, & monſ-
trant forme de groſſes perles: &
par deſſus ung manteau de veloux
bien azuré, bordé d'un large bord
de paſſement d'or, & fourré d'her-
mines; les jambes de ladicte effigié
reveſtues de botines de ſatin cra-
moiſi ſemellées de toile d'or, ayant
les mains jointes; & en la teſte par
deſſus un bonnet de veloux cramoiſi,
une couronne d'or plus eminente
qu'icelle d'ung Duc, comme deja
préparé à ſucceder au Royaume, &

porter la fleur de lys entiere ; au-
1547. tour du collet dudict manteau eſtoit aſſiſe l'Ordre de Saint Michel.

L'Effigie de Monſeigneur d'Orleans revetue de pareils ornemens, ſauf que la couronne qu'il avoit ſur la teſte n'eſtoit que Ducale, & non point tant eminente que celle de mondict Seigneur le Dauphin.

Les dictes deux effigies furent miſes & aſſiſes ſur deux lictieres portatives, couvertes des draps mortuaires de veloux noir croiſés de ſatin blanc, & enrichis chacun de leurs particulieres armoiries, ſans autre difference fors & excepté que le materaz & coiſſin de celle de mondict Seigneur le Daulphin eſtoient enſembles, & couverts de toile d'argent, chargé d'hermines & de ſatin bleu, ſemé de riches fleurs de Lys de ſatin bleu, chargé de riches fleurs de Lys d'or ; & ne furent decernés aultres honneurs auxdicts Seigneurs Daulphin & Duc d'Orleans pour la reverence que leurſdictes effigies devoient à celle du Roy leur Pere.

Les dictes trois effigies ainſi acouſtrées & aſſiſes ſur les trois lictieres

portatives, furent miſes à l'entrée, & ſaillie de ladicte, Egliſe Noſtre-Dame des-Champs ; c'eſt à ſçavoir celle de Monſeigneur d'Orleans la premiere, celle de Monſeigneur le Daulphin après, & celle du Feu Roi la derniere. 1547.

Le dict jour du Dimanche, tous les Eſtats de la Ville de Paris partirent d'icelle, pour ſe rendre audict lieu de Notre-Dame des-Champs; là où chacun en ſon rang donna de l'eau beniſte au corps, & effigie dudict Seigneur Roy, & depuis arrivé Monſieur le Cardinal du Bellai Eveſque de Paris avoir dict le *ſubvenite*, & donné de l'eau beniſte pour lever ledict corps, & effigie dudict lieu où il eſtoit pour ſuivre la pompe funebre, commencerent à marcher en l'Ordre qui s'enſuit.

Le Capitaine, Archers, & Arbaleſtriers de la Ville de Paris, veſtus de noir par deſſus leurs hoctons d'Orfeverie portant torche aux armoiries de ladicte Ville, reſervé les aucuns d'entre eulx, qui portoient baſton noir pour renger le peuple, & faire vuider les rues.

Les Minimes.

1547. Les Cordeliers, les Jacobins, les Auguſtins, les Carmes, les Vicaires, & Chapellains des Paroiſſes avec leurs croix.

Les cinq cent povres portans chacun une torche de quatre livres à doubles armoiries dudict Seigneur.

Les Chevaucheurs d'Eſcuyries ; ayant l'email ſur l'epaule avec leur Contrerolleur.

Les vingt-quatre Crieurs de la Ville de Paris ſonnans continuellement leurs clochettes, ſinon qu'ès endroits des Carrefours, ils s'arreſtoient pour dire: *Priés Dieu pour l'ame de très-hault, très-puiſſant & très-magnanime François par la grace de Dieu Roy de France très Chreſtien premier de ce nom, Prince Clement, Pere des Arts & des Sçiences* ; & pareil cri avoient faict en la Salle du Palais, & Carrefours de la dicte Ville, le Samedi matin jour precedent, & continué ce même matin de Dimanche.

Après leſdicts Crieurs, marchoit le Guet de patroulle.

Le Guet à cheval toutes fois à pied.

Les Sergens à verge.

Les Sergens du Prevoſt de Paris,

Les Sergens à cheval toutes fois à pied. 1547.

Les Advocats, Commiſſaires, Notaires, Conſeillers, Procureurs, Advocat du Roy en Chaſtelet.

Les Lieutenans du Prevoſt de Paris.

Ledict Prevoſt de Paris tenant un baſton blanc en la main contre-bas ſur un cheval en houſſe, comme allant çà & là avec quatre Sergens de la douzaine, depuis ſon rang, juſqu'à l'effigie de mon dict Seigneur d'Orleans ſans paſſer plus arriere.

De l'autre coſté de la rüe, quand & quand les gens dudict Prevoſt de Paris marchoient ceulx du corps de ladicte ville.

Après venoient les Colléges des Mathurins & Bernardins.

Les determinans pretendans d'eſtre maiſtres des Arts en l'année.

Les Colleges de Sainte Croix, Blancs-Manteaux, Billettes, Saint Victor, Sainte Genevieve, Saint Germain des-Près, & Saint Martin des-Champs, dont les deux derniers éſtoient entremeſlés.

Puis venoient les familles des Princes, Cardinaux, & autres Seigneurs habillés en deuil, ſans avoir

le chaperon en teſte, pource qu'ils
1547. n'eſtoient Officiers dudict Feu Seigneur.

Les Eleus & leurs Officiers.

Les Generaulx des monnoyes,

Les Generaulx de la juſtice.

Le Chapitre Notre-Dame de Paris.

La Sainte Chapelle, les Aulmoſniers & Chantres du Roy, Saint Marri, & autres Colleges qui ont accouſtumé de marcher devant ceulx dudict Chapitre comme Saint Germain de Lauxerrois, Saint Honoré, & Sainte Opportune; ceux dudict Chapitre Notre-Dame de Paris, entremeſlés avec ceulx de la Sainte Chapelle à la droicte main, & ceulx de l'Univerſité à la feneſtre; en maniere que le Doyen de ladicte Egliſe, & le Recteur marchoient d'ung meſme pas, l'ung d'ung coſté l'autre de l'autre.

Les deux Prevoſts de l'Hoſtel à cheval, pour aller çà & là, ainſi qu'il en eſtoit beſoin, leurs Archers à pied.

Le Capitaine de la Porte avec ſes Portiers à pied.

Les Cent Suiſſes avec leurs Enſeignes.

Les deux cent Gentils-Hommes avec leurs Enſeignes. 1547

Les Officiers du Commun dudict Feu Roy.

Ceulx de la Bouche.

Chambre aux deniers Contrerolleurs, & Clers d'Office.

Vallets de garde-robe, Chirurgiens, Vallets de chambre, & Médecins.

Huiſſiers de ſalle, la teſte nue, & leurs chaperons avallés.

Les Gentils-Hommes ſervans, & Maiſtre d'Hoſtel, marchans à droict, & la Chambre des Comptes à feneſtre.

Le Premier Valet tranchant portant le panon.

Les haults-bois trompettes, la teſte nue, & le chapperon avallé.

Les Armuriers & Sommeliers d'armures.

Le chariot d'armes couvert d'ung grand drap poille de veloux noir, croiſé de ſatin blanc, & enrichi de ſeize eſcuſſons d'armoirie de riche broderie.

Douze pages veſtus de veloux noir, la teſte nue, avec le chaperon de drap avallé, montés ſur doux

ze grands courſiers, couverts, &
1547. hauſſés de veloux noir, croiſé de ſatin blanc.

L'Eſcuyer de deſpenſe de la grande eſcuyrerie à cheval.

Une aultre Eſcuyer à cheval portant les eſperons.

Ung aultre Eſcuyer à cheval portant les gantelets.

Ung aultre le haulme ou armes.

Ung autre portant l'Eſcu.

Le Premier Eſcuyer portant la cotte d'armes.

Les Archeveſques & Eveſques ſacrés & non ſacrés avec chappes noires, & mitres de damas blanc en nombre de quarante.

Après venoit l'effigie de Monſeigneur d'Orleans, portée par les Gentilshommes qui furent de ſa maiſon, puis celle de Monſeigneur le Daulphin portée ſemblablement par les Gentilshommes qui furent de ſa maiſon.

Le cheval d'honneur couvert & houſſé de veloux violet azuré, comme dit a eſté, mené par deux Vallets de pied, veſtus de veloux noir, la teſte nue, chaperon de drap avallé.

Monſieur le grand Eſcuyer ſur un courſier couvert & houſſé de veloux noir, croiſé de ſatin blanc avec l'eſpée Royal garni de veloux bleu, ſemée de fleurs de lys en eſcharpe, & à ſes coſtés deux heraults à pied. 1547.

A coſté de Monſieur le grand Eſcuyer, Monſieur le Cardinal du Bellai Eveſque de Paris, en chappe de Cardinal, avec deux aſſiſtans en chappes noires, ung Caudataire & ung Chapellain portant ſa croſſe.

Après venoit l'effigie du Roy portée par les Gentilshommes de ſa Chambre, & autour de ladicte effigie eſtoit la Cour de Parlement en robbes d'eſcarlatte, & les quatre Préſidens d'icelle, portoient les quatre coings du drap mortuaire de drap d'or.

Après marchoit mondict ſieur l'Amiral à cheval, & auprès de lui eſtoit à pied Monſieur le Comte de Villars, portant la grande Banniere de France.

Puis venoit le ciel poille à fons de drap d'or friſé, & les goutieres de veloux cramoiſi violet azuré, ſemé de fleurs de lys de broderie, porté

depuis ledict lieu de Noſtre-Dame
1547. des Champs juſques à la porte Saint Jacques par ſix Eſcuyers d'eſcuyrie, qui à ladicte porte Saint Jacques le meirent ès mains des Prevoſt des Marchands & Eſchevins de ladicte Ville, qui le porterent juſques à l'Egliſe de Noſtre-Dame de Paris, & depuis le lendemain de ladicte Egliſe de Noſtre-Dame de Paris juſqu'à la porte Saint Denys, là où ils le rebaillerent auſdicts Eſcuyers.

Après marchoient les cinq Princes du grand deuil ci-devant nommés.

Et en ce qui reſtoit de vuide autour de ladicte effigie de la place que tenoit mondict ſieur l'Amiral, & Banniere de France, ledict ciel poille, & leſdicts cinq Princes portans le grand-ciel, marchoient Meſſieurs les Cardinaulx ſelon leur ordre & dignités. Le premier deſquels & plus prochain de l'effigie du Roy eſtoit Monſieur le Cardinal de Saint George, Legat du Pape, ayant ſa croix devant lui; leſdicts cinq Princes du grand deuil & Cardinaulx à cheval.

Les vingt-quatre Archers de la garde du Corps dudict feu Seigneur veſtus de deuil ſur leurs hoctons d'orfevrerie. 1547.

Les Ambaſſadeurs du Pape, de l'Empereur, d'Angleterre, d'Ecoſſe, Veniſe, Ferrare & Mantouë, chaſcun d'eulx conduict par un Prélat à cheval.

Les Princes, Seigneurs & Chevaliers de l'Ordre.

Les Huiſſiers de Chambre la teſte nue & le chaperon avallé avec leurs maſſes d'argent.

Les Gentilshommes de la chambre dudict feu Seigneur.

Les quatre cens Archers de la Garde avec leurs Enſeignes.

Auquel ordre marchoient tous les ſuſdicts juſqu'à l'Egliſe de Noſtre-Dame de Paris, laquelle fut parée en la forme qu'il ſera cy-après dict.

Premierement en la rencontre de ladicte Egliſe ſur le hault portail aux deux Anges qui y ſont, furent mis & allumés deux grands cierges de chaſcun dix livres. Au bas & contre chacune des portes de bois y eut attachés ſur taffetas noir deux

grands Ecuſſons de broderie, con-
1547. tenant avec l'Ordre & Couronne Impériale, une aulne & demie de diametre.

La nef, chœur, croiſée, & toute l'enceinte de ladicte Egliſe fut tendue de drap noir, & pardeſſus un lez de veloux noir ſemé d'armoiries, portans l'Ordre & Couronne Impériale de fin or.

Tout le chœur pavé & couvert de drap noir, les chaiſes tant haultes que baſſes auſſi entierement couvertes de drap noir, & pardeſſus deux lez de veloux noir, ſemés ſur l'aſſemblage de deux lizieres d'Eſcuſſon de riche armoirie de fin or.

Le grand Autel & aultres Autels de ladicte Egliſe garnis de paremens hault & bas de veloux noir, croiſés de ſatin blanc, & enrichis d'Ecuſſons de riche broderie de fin or.

Toute ladicte Egliſe entre les piliers, & aultres circuit d'icelle chargée d'une innumerable quantité de cierges & luminaire, & pour l'aſſiette & receuil deſdictes trois effigies, y avoit au milieu du Chœur une grande & ſinguliere Chapelle ardente de quinze pieds en carreure,

l'amortiſſement de laquelle montoit
à ſix toiſes de hault garnie de treize 1547.
clochers tous croiſés & recroiſonnés, avec une extrême quantité de de luminaire. Les quatre pignons de ladicte Chapelle couverts & enrichis de quatre grands Armoiries de riche broderie d'une aulne & demie de diametre. L'environ de ladicte Chapelle garni d'une pente d'ung lez de veloux noir, frangée de ſoye & fin or, & chargée en ſemence de douze Eſcuſſons de riche armoirie de broderie. Sous ladicte Chapelle ainſi parée furent poſées & aſſiſes leſdictes trois effigies ; c'eſt à ſçavoir celle du Roi au milieu, celle de Monſeigneur le Daulphin à ſa dextre, & celle de Monſeigneur d'Orleans à ſa feneſtre.

A la teſte de ladicte effigie dudict Roi, hors ladicte Chapelle, fut aſſis mondict ſieur l'Amiral, & près de lui Monſieur le Comte de Villars tenant la Banniere de France. Au pied de ladicte effigie, auſſi hors le deſſous de ladicte Chapelle eſtoit aſſis Monſieur le Grand Eſcuyer, ayant à ſes coſtés deux Rois d'Ar-

mes, & devant lui ſur une longue
1547. ſelle plus baſſe que celle ſur quoi il eſtoit aſſis, eſtoient les Gentils-hommes, Eſcuyers portans le Panon, les Eſperons, l'Eſcu, la Cotte d'Armes, le Heaulme & Gantelets.

L'aſſiette des aſſiſtans eſtoit telle.

Les cinq Princes portans le grand deuil aſſis au hault des haultes chaiſes au coſté de la chaiſe de l'Eveſque de Paris.

Suyvant iceulx, les Ducs & aultres Princes, en après les Chevaliers de l'Ordre, & après eulx, en ce qui reſtoit de ces mêmes chaiſes, certain nombre de ceulx de la chambre des Comptes.

De ce même coſté & aux baſſes chaiſes, à l'endroit de là où eſtoyent aſſis leſdicts Princes du grand deuil, y avoit aſſis deux des Capitaines des Gardes avec leurs Enſeignes, & ung Capitaine des cens Gentils-hommes, auſſi avec ſon Enſeigne.

Et enſuyvant ce rang, les Maiſtres-d'Hoſtel dudict feu Seigneur, & parmi eulx quatre Chanoines de de ladicte Egliſe pour faire le Service.

Vis-à-vis dudict grand deuil aulx chaiſes haultes, eſtoient les Ambaſſadeurs & ſuyvant iceulx, la Cour de Parlement, & après eulx le Recteur & certain nombre de ceulx de l'Univerſité. 1547.

Aux chaiſes baſſes au-deſſous deſdicts Ambaſſadeurs deux aultres Capitaines des Gardes, celui des Suiſſes, & un Capitaine des cent Gentilshommes avec leurs Enſeignes, & plus bas de ce rang, ceulx de la Ville de Paris, & parmi eulx, quatre aultres Chanoines de ladicte Egliſe.

Au grand Autel, Monſieur le Cardinal du Bellai Eveſque de Paris avec ſes aſſiſtans, & pour la derniere Meſſe du lendemain matin fut aſſiſté & ſervi d'Eveſques & notables Prélats.

Au coſté droit dudict grand Autel eſtoit aſſis en une chaiſe à part Monſieur le Legat du Pape, ſon Caudataire à ſes pieds, & ſon Porte-croix devant ſur un petit ſiege.

Suyvant & joignant ladicte chaire y avoit une longue forme ſur laquelle eſtoient aſſis cinq de Meſ-

sieurs les Cardinaulx, leurs Cauda-
1547. taires à leurs pieds.

Derriere Monsieur le Légat, & mesdits sieurs les Cardinaulx sur un petit banc à part estoient assis Monsieur de Xaintes estant de la maison de Vendosme, & Messieurs de Rheims & de Troyes, estans de la maison de Lorraine.

Et sur une longue forme audessous d'eulx, & de ce meme rang à ung pied & demi de distance estoient assis partie des Archevesques & Evesques, & derriere eulx encore certain nombre desdicts Evesques & Prélats, & derriere eulx sur un banc les Gentilshommes de la Chambre.

Et au costé seneſtre dudict grand Autel, & vis-à-vis de mesdits sieurs le Legat & Cardinaulx, estoient assis six aultres Cardinaulx, & derriere eulx en deulx rangs & sieges, Archevesques, Evesques & aultres Prelats, tous en chappe, & mitre en la teste, & derriere eulx encore Gentilshommes de la Chambre, & aultres Gentilshommes servans.

Le lendemain jour de Lundi XXIII

jour

jour dudict mois de Mai, le ſervice ſe continua en la forme accouſtu- 1547.
mée, & la derniere Meſſe dicte & célébrée par Monſieur le Cardinal du Bellai comme dict eſt, & quand ſe veint à l'Offerte, l'ung des Maiſtres des cérémonies alla querir le premier Prince du grand deuil, pour mener à l'Offrande; lequel quand il fut preſt à baiſer la platine, print, de la main d'ung Roi d'Armes ung cierge de cire blanche auquel eſtoient plantés quatre Eſcus d'or, & puis ramené par ledict Maiſtre des Cérémonies en ſon ſiége, marchant devant ledict Roi d'Armes: & après ledict premier Prince, les quatre aultres en pareille cérimonie & convoy l'ung après l'autre, en firent autant, fors que à chaſcun de leurs cierges, n'y avoit que deux Eſcus plantés.

Ladicte Offerte parachevée, commença l'Oraiſon Funébre faicte & prononcée par Monſieur l'Eveſque de Macon, qui dura environ une heure; & après ladicte derniere Grand-Meſſe chaſcun ſe départit pour aller diſner; & environ midi, les Proceſſions & aultres Eſtats

1547. tant de la Ville de Paris, que de la Cour & ſuite du Roy, Princes, Cardinaulx & tous aultres notables perſonnages, partirent de ladicte Egliſe de Noſtre-Dame de Paris au meſme ordre, rang & forme qui avoit eſté tenue pour venir à Noſtre-Dame des Champs, juſqu'audict lieu de Noſtre-Dame de Paris. Et en cet eſtat cheminerent juſqu'à Saint Ladre; là où chaſcun peult monter à cheval pour le ſoulagement de ſa perſonne jnſqu'à la Croix qui panche près Saint Denys; là ou Monſieur le Cardinal de Bourbon, Abbé dudict Saint Denys veint recueillir les corps deſdictes effigies de la main de mondict ſieur le Cardinal du Bellai Eveſque de Paris; & là les quatre Préſidens de la Cour reprindrent les quatre coings du drap mortuaire de l'effigie dudict feu Roi. Auſſi les Eſcuyers d'Eſcuyrie qu'avoient porté ledict ciel poille depuis Saint Ladre, le reprindrent à ladicte Croix penchante, pour le porter juſques à ladicte Egliſe de Saint Denys, laquelle fut trouvée en tout tel acouſtement & appareil, tant en Chapelle, ardant luminaire,

tanture que tout autre à ornement, comme celle de Noſtre-Dame de Paris, ſans en rien defaillir ne excepter. Les aſſiettes, quant aux ſieges de ladicte Egliſe toutes pareilles & correſpondantes à celle de ladicte Egliſe de Noſtre-Dame de Paris. 1547.

Les Veſpres y furent dictes, Monſieur le Cardinal de Bourbon officiant, & pareillement à la derniere Grande Meſſe du lendemain au matin aſſiſté & ſervi d'Archeveſques & notables Eveſques.

Et quant ſe veint à l'Offerte, les cinq Princes du grand deuil y allerent avec cierges blancs, & tout ainſi qu'ils avoient faict à Noſtre-Dame de Paris; après laquelle Offerte, Monſieur l'Eveſque de Macon continua l'Oraiſon funebre par lui commencée à Noſtre-Dame de Paris.

Après laquelle Meſſe dicte, mondict ſieur le Cardinal de Bourbon veint près de la foſſe & voulte préparée pour recevoir le corps dudict Seigneur & de meſdits Seigneurs ſes enfans.

Et premierement fut mis & ap-

porté celui de mondict Seigneur
1547. d'Orleans par ſes Gentilshommes en un ſarcueil couvert de veloux noir, croiſé de ſatin blanc, & garni de quatre Eſcuſſons de broderie de l'armoirie dudict Seigneur, & mis en ladicte voulte à la main ſeneſtre. Celui de Monſeigneur le Daulphin pareillement apporté par ſes Gentilshommes & ung ſarcueil couvert auſſi de veloux noir, croiſé de ſatin blanc, & garni de ſes armoiries, mis en ladicte voulte à la main droicte.

Ce faict fut apporté le corps dudict Seigneur Roy par les Gentils-Hommes de ſa chambre en un ſarcueil pareillement couvert & armoyé : & après les déprecations, oraiſon & cerémonies faictes par mondict ſieur le Cardinal de Bourbon, ſon corps fut mis en ladicte foſſe au milieu de ceulx de meſdicts Seigneurs ſes enfans ; & lors le principal & plus ancien deſdicts Rois d'armes, commença à crier à haulte voix : *Roi d'armes, venés faire votre Office* : & après ce cri deſpouillerent leurs cottes d'armes & les meirent ſur la foſſe ; & continuant le

dict Roi d'armes dict à haulte voix. *Monſieur de Sedan apportés l'enſeigne de la garde des Suiſſes*, lequel incontinent l'apporta & la meit ſur la foſſe : *Monſieur de Chavig i apportés l'Enſeigne des cent Archers de la garde, dont vous avés la charge : Monſieur le Sénechal d'Agenois apportés l'Enſeigne des cents Archers de la garde, dont vous avés la charge : Monſieur de Lorges apportés l'Enſeigne des cent Ecoſſois de la garde dont vous avés la charge : Monſieur de Canaples apportés l'Enſeigne des cent Gentils-hommes dont vous avés la charge : Monſieur de Boiſy apportés l'Enſeigne des cent Gentils-hommes dont vous avés la charge ;* leſquels tous au meſme ordre & rang qu'ils apportoient leſdictes Enſeignes, il les mettoyent bas ſur la foſſe. 1547.

Et continuant ledict Herault, cria à haulte voix : *Meſſieurs les Eſcuyers la Boſſe & puy Greffier, apportés les eſperons, Monſieur l'Eſcuyer de Noyville aptés les gantelets : Monſieur l'Eſcuyer Pothon, apportés la haulme : Monſieur l'Eſcuyer Chevalier, apportés l'Eſcu Royal : Monſieur le Premier*

Eſcuyer apportés la cotte d'armes;
1547. leſquels eſperons, gantelets, haulme, eſcu, & cotte d'armes à meſure qu'ils eſtoient apportés, ils eſtoient prins par un Herault, qui eſtoit dans la voulte, & mis en icelle. *Monſieur le premier Valet tranchant apportés le Panon*; ce qu'il feit & le meit ſur la foſſe: *Monſieur le Grand Eſcuyer apportés l'eſpée*, lequel en mit le bout dedans la foſſe, & reteint la courroye pour relever à ſon rang. *Monſieur le Grand Maiſtre*, devant lequel marchoient les Maiſtres d'Hoſtels, leſquels arrivés à ladicte foſſe getterent leurs baſtons dedans, & ledict Grand-Maiſtre ne meit que le bout du ſien pour la reprendre. Le perſonnage duquel Grand-Maiſtre repreſentoit Monſieur l'Amiral: puis continua ledict Herault à dire: *Monſieur d'Annebault chef & conducteur de ce Convoy, apportés la banniere de France*: ce qu'il feit & en meit le bout dedans la foſſe; puis recommença à dire ledict Herault: *Seigneur Orace de Fernaiſe, apportés la main de Juſtice*; cequ'il feit, & fut baillé au Herault pour la metre ſur

le ſarcueil du Roy. *René Monſieur de Loraine ; apportés le ſceptre Royal.* 1545.
ce qu'il feit, & fut baillé au Herault pour mettre ſur ledict ſarcueil. *Monſieur le Chevalier de Loraine apportés la Couronne* ; ce qu'il feit, & la bailla audict Herault pour la mettre ſur le ſarceuil dudict Seigneur ; & ce faict fut dict par Monſieur l'Amiral, *le Roy eſt mort* : & continué par ledict Herault par trois fois à haute voix, *le Roy eſt mort* : & après mondict Sieur l'Amiral releva la banniere de France, criant : *vive le Roy Henri deuxieme de ce nom* ; & le Herault dict auſſi par trois fois : *Vive le Roy Henri deuxieme de ce nom à qui Dieu donne bonne vie* : puis après Monſieur l'Amiral repreſentant le Grand-Maiſtre reprint & leva ſon baſton, Monſieur le Grand-Eſcuyer l'eſpée, le Premier Vallet trenchant le panon, Monſieur de Boyſi l'Enſeigne des Anciens Gentils-hommes de la Maiſon, Monſieur de Canaples l'Enſeigne de la ſeconde bande deſdicts Gentils-Hommes, Monſieur de Lorge l'Enſeigne de la garde Ecoſſoiſe, Mon-

sieur le Senechal d'Agenois la seconde, Monsieur de Chavigni la troisiéme, Monsieur de Sedan celle de la garde des Suisses : & ce faict chascun se retira pour disner au disner solemnel, qui fut faict en la grande salle de mondict Sieur le Gardinal de Bourbon, & en deux autres salles prochaines toutes tendues de noir: après lequel disner Monsieur le Cardinal de Lenoncourt veint dire graces, lesquels achevées pour l'absence de Monsieur l'Amiral qui devoit representer le Grand-Maistre, qui se trouva très fort malade, le premier Maistre d'Hostel dit à la compagnie : *Messieurs, nostre Maistre est mort : & pour ce que chascun se pourvoye, car la maison est rompue*, (& en ce signe de cela il rompit le baston) *nous avons un Roy en la bonté duquel nous devons avoir grande esperance, & lequel ne fauldra point à nous receuillir, & bien traicter en la bonne & saincte memoire de Feu Roy son Pere.*

1547.

Les Maistres des Cerimonies desdicts Convoy, pompes funebres & obseques furent, selon l'ordre qu'ils

ſont nommés, en la commiſſion du Roy à preſent regnant. Le Senechal d'Agenois Capitaine des cent Archers de la garde, & Gentilhommes de la chambre dudict Feu Roy : le Sieur de la Bourdaiſiere Treſorier de France, le Sieur de la Hargerie, Maiſtre-d'Hoſtel ordinaire dudict feu Seigneur, & le ſieur de la Roche de Pozai auſſi ſon Maiſtre-d'Hoſtel ordinaire, leſquels aprèsavoir progecté & ordonné les choſes deſſus dictes, ainſi qu'elles ont été exécutées, ſe departirent en la maniere qui ſenſuit : c'eſt à ſçavoir que leſdicts de la Bourdaiſiere, & de la Roche-Pozai partiroient une heure ou deux devant chaſcun des logemens des lieux de Saint Cloud, Egliſe de Notre-Dame des-Champs & de Paris, pour aller veoir, appreſter & dreſſer toutes les choſes neceſſaires à la reception des corps, effigies, ſieges des Princes, Cardinaulx, notables perſonnages du Convoy & autres Cerimonies & appareils à ce neceſſaires : & leſdicts ſieurs les Senechals d'Agenois, 1547.

1547. & de la Hargerie demouroyent derriere pour reſpondre & ſatisfaire aux difficultés qui pouvoyent ſourdre en tel cas & faire marcher & tenir les rangs, qui avoyent eſté ordonnés.

Fin des Obſeques de François I.

AVERTISSEMENT
DE L'ÉDITEUR.

AUx Mémoires du Regne de François I, nous avons cru devoir joindre le Journal de Louiſe de Savoye, mere de ce Prince. Cette Piéce Originale ſe trouve parmi les preuves de l'Hiſtoire Généalogique de la Maiſon Royale de Savoye, par Guichenon. Les faits rangés ſelon les mois, où ils ſont arrivés, ſe trouvoient dans une confuſion extrême; nous avons remedié à cet inconvenient, en diſtribuant ces mêmes Evénemens par années; mais ces années ne ſont pas toutes marquées dans l'Original, il a donc fallu que nous ſuppleaſſions à ce défaut par nos recherches; & c'eſt-là une opération que la lecture des Mémoires de du Bellai, & de ceux

de Fleuranges, nous a rendu facile. Pour distinguer les années qui étoient incertaines dans l'Original, nous les avons désignées par deux crochets.

JOURNAL
DE
LOUISE
DE SAVOYE,
DUCHESSE D'ANGOULESME, d'Anjou & de Valois, Mere du Grand Roi François Premier.

Tiré de l'Original qui eſt entre les mains de Monſieur Hardy, Conſeiller du Roi en ſon Chaſtelet de Paris, & qui m'a été communiqué par les ſoins du P. Hilarion de Coſte, Religieux Minime du Couvent de la Place Royale à Paris.

C'eſt Madame qui reduit à Memoire pluſieurs choſes, meſmement le danger qui advint au Roy ſon fils, l'an MCCCCCI. auprès de la maiſon de Sauvage, en la Vareyne d'Amboiſe.

MAximilian, Roi des Romains, entra en ce monde le 22 Mars à 4 heures 4 minutes après midi, 1459.

Louis XII, Roi de France, fut né à Blois l'an 1462, le 27 Juin, à cinq heures huit minutes avant midi.

Anne, Reine de France & Ducheſſe de Bretagne, fut née à Nantes l'an 1476, le 26 de Janvier, à cinq heures trente minutes au matin.

Je ne dois parler de moi-meſme, mais je m'en rapporte à ce qu'en a eſcript François du Moulinet, Abbé de Saint Maximan, toutesfois je feus née au Pont d'Ain l'an 1476, l'unziéme jour de Septembre, à cinq heures 24 minutes après midi.

Le Seigneur d'Alenſon, ſortit du cloiſtre maternel pour commencer mortelle vie l'an 1489, le 2 jour de Septembre, à 7 heures 29 minutes avant midi.

Ma fille Margueritte fut née l'an 1442, l'unziéme jour d'Avril, à deux heures au matin, c'eſt-à-dire le 10 jour, à quatorze heures 10 minutes, en comptant à la maniere des Aſtronomes.

François, par la grace de Dieu, Roi de France, & mon Ceſar Pacifique, print la premiere expérience de lumiere mondaine à Congnac, environ 10 heures après midi 1494,

le douziéme jour de Septembre.

Le premier jour de Janvier, de l'an [1496] je perdis mon mari. *Hiſt. de France, par le P. Daniel.*

Ma fille Claude conjoincte à mon fils par mariage, fut née en ma maiſon, à Romorantin, le 13 d'Octobre à 8 heures 54 minutes après midi, 1499.

Le jour de la Converſion de Saint Paul, 25 de Janvier 1501, environ deux heures après midi, mon Roi, mon Seigneur, mon Céſar & mon Fils auprès d'Amboiſe, fut emporté au travers des champs par une Hacquenée que lui avoit donné le Maréchal de Gyé, & fut le danger ſi grand, que ceux qui eſtoient préſens l'eſtimerent irréparable. Toutefois Dieu, protecteur des femmes Veuſves, & deffenſeur des Orphelins, prévoyant les choſes futures, ne me vouſut abandonner, cognoiſſant que ſi cas fortuit m'euſt ſi ſoudainement privé de mon amour, j'euſſe été trop infortunée.

Le 24 d'Octobre 1502, le petit Chien Hapeguai qui eſtoit de bonamour, & loyal à ſon maiſtre, mourut à Blevé.

L'an 1507, le 22 May, au Pleſſis à Tours, deux heures après midi, fut confirmé le mariage par parolle de préſent entre mon fils & Madame Claude, à préſent Reine de France.

Le 3 d'Aouſt 1508, du temps du Roy Louis XII, mon fils partit d'Amboiſe pour être homme de Cour, & me laiſſa toute ſeule.

Le jour de la Transfiguration, 6 d'Aouſt 1508, à un Dimanche entre 7 & 8 heures après ſouper, en un jardin à Fontevaux, mon fils eut ſur le front un coup de pierre fort dangereux.

Le jeudy 7 d'Aouſt 1508, la Reyne Anne fut en grand danger à Montſoreau, environ 7 heures du ſoir; car les planches du Pont fondirent ſoubs les chevaux de ſa litiere.

Le lundy, dernier jour d'Aouſt 1508, la plus jeune fille d'Alenſon fut épouſée avec le Marquis de Montferrat à Saint Sauveur à Bloys.

Le jeudi, 14 Decembre 1508, à minuit ou environ, mon fils fut grieſvement malade; mais il fut tantoſt guary, & lendemain vint nouvelle que le Duc de Lorraine eſtoit mort.

Le lundy, 14 d'Avril 1509, furent défaits les Vénitiens par le Roy Louis XII à Aiguadel, & fut donnée la bataille avant midy.

Les fiançailles de Monſieur d'Alenſon & de ma fille Margueritte furent faictes ès mains du Cardinal de Nantes à Blois le jour de Saint Denys, le 9 d'Octobre, à 6 heures 15 minutes après midy, 1509.

Le 1 de Février 1510, mon fils fit ſon entrée à la Rochelle environ 5 heures après midy.

Le 25 de May 1510, environ midi à Lyon aux Celeſtins, mourut Monſieur le Légat George d'Amboiſe. *Hiſt. de France, par le P. Daniel.*

Madame Renée, ſœur de Madame Claude, fut née à Blois le 29 d'Octobre à 9 heures avant midi, 1510.

Le 22 jour de Juin 1511, mon fils fut pris d'une fiévre tierce, & le 27 il arriva à Romans au Dauphiné, & là eut le quart accès de ladicte fiévre tierce, qui le print le 28 jour, environ unze heures incontinent après diſné.

Le 5 jour de Juillet 1511, mon fils penſant eſtre guery de fiebvre tierce,

partit de Romans à 3 heures avant midy, & chemina jusques à Valence.

Le 24 de Juillet 1511, à 12 heures 30 minutes, mon fils eut le 5 accès de fiebvre recidive, car à Valence il recheut en la fiebvre tierce, de laquelle il croyoit estre guery quand il partit de Romans.

Le 19 de Février 1512, Monsieur de Nemours, frere de la Reine d'Arragon, & nepveu du Roy Louis XII. se adventura d'assaillir les Vénitiens qui avoient fait revolter Bresse, & les défit, & fut la ville prise d'assault.

Le jour de Pasques 11 d'Avril 1512, Monsieur de Nemours Gaston de Foues défit l'armée du Roy d'Arragon, & celle de Jules, Pape second, devant Ravenne; mais il y mourut, & plusieurs gens de bien avec luy qui fut très-grand dommage.

Le jour de Saint Georges 23 d'Avril 1512, le Hérault d'Angleterre vint vers le Roi Louis XII à Blois, lui dire de par le Roi son maistre, que s'il n'entretenoit les Pactions faictes au Traité de Cambrai, son-

dit maiſtre eſtoit déliberé de ſecourir le Pape Jules, & le Roi d'Arragon, ſon Beau-pere.

L'unziéme jour de Juin 1512, vinrent nouvelles au Roy Louis XII, que les Anglois eſtoient deſcendus en Bretagne, & à Fontarabie.

Le 16 jour de Juin 1512, le Roy Louis XII, fut adverti que Milan s'eſtoit revolté.

Le 7 jour de Septembre 1512, mon fils paſſa à Amboiſe pour aller en Guyenne contre les Eſpagnols, & eſtoit Lieutenant Général du Roy Louis XII, ainſi comme maintenant en ſa dignité Royale il eſt Dictateur perpetuel, & trois jours avant il avoit eu mal en la part de ſecrete nature.

Le 16 jour de Juillet 1513, mon fils comme ſubjet du Roy Louis XII, partit de Paris, pour aller en Picardie contre les Anglois.

Le 23 d'Aouſt 1513, à Congnac, je feus advertie de la priſe de Monſieur de Longueville, & d'autres Capitaines à la journée des Eſperons.

Le 29 d'Aouſt 1513, à Congnac

je ſeus les nouvelles de la ville de Therouanne que nos gens avoient rendue par faute de vivres, & en eſtoient ſortis leurs baguages-ſauves.

Le 3 de Septembre, qui fut un ſambedy de nuit 1513, je feus griefvement malade de collique à Congnac, & par ce fut rompu mon voyage; car je devois aller à Barbeſieux tenir l'enfant de la Rochefouquault.

Le 29 Septembre, à Congnac 1513, me feurent apportées nouvelles, comme Tournay eſtoit rendu au Roi d'Angleterre, & que le Roy d'Ecoſſe eſtoit mort.

Le 14 d'Octobre 1513, en venant de Veſpres de Saint Leger de Congnac, je entrai en mon Parc, & près du dedalus la poſte m'apporta nouvelles fort bonnes du camp de mon fils, Lieutenant du Roy Louis XII en la guerre de Picardie, ſçavoir eſt, que le Roi des Romains s'en eſtoit allé de Tournai, & que le Roy d'Angleterre s'affoibliſſoit de jour en jour.

Le 30 jour de Decembre 1513, en venant de diſner de Boutiers,

près de Congnac, je fus bien marrie, car Monsieur d'Alenson cheut de cheval & se rompist le bras, & le lendemain mon fils arriva en poste.

Anne, Reine France, alla de vie à trespas, (le 9 Janvier) 1514, me laissa l'administration de ses biens, de sa fortune & de ses filles; mesmement de Madame Claude, Reine de France, & femme de mon fils, laquelle j'ai honorablement & amiablement conduite chacun le sçait, vérité le cognoist, expérience le demonstre, aussi fait publique renommée. *Mém. de du Bellai.*

Le lundy 9 Janvier 1514, la Reyne Anne trespassa à Blois, & le mardy après disner à Congnac, mon fils & moi en feusmes advertis entre 5 & 6 heures avant midy.

Le mercredy 11 Janvier 1514, je partis de Congnac pour aller à Angoulesme, & allé coucher à Jarnac, & mon fils demonstrant l'amour qu'il avoict à moy voulut aller à pied, & me tint bonne compagnie.

Le mercredy 14 de Janvier 1514, mon fils à trois heures après midi, fit son entrée à Congnac; je de-

meuré au Chaſteau avec Monſieur d'Alenſon, qui avoit le bras rompu, ma fille Margueritte & ma ſœur de Taillebourg à préſent Ducheſſe de Vallois, deſcendirent en la Ville pour veoir l'entrée.

Le 18 jour de May, à Saint Germain en Laye, l'an 1514, furent les nopces de mon fils.

Le 8 de Juillet 1514, je cuiday demeurer à Blois pour jamais, car le plancher de ma chambre tomba, & euſſe eſté en extrême danger, n'euſt eſté ma petite Bigote, & le Seigneur Desbrules, leſquels premierement s'en apperceurent, je crois qu'il falloit que toute cette maiſon fut reclinée ſur moy, & que par permiſſion Divine, j'en euſſe la charge.

Ce jour 16 Juillet 1514, en Engoumois, en Angou, je fus grieſvement malade, & contrainte de deſcendre de ma litiere pour me chauffer en une petite maiſon ſur le grand chemin en allant de Nanteuil à Charroux, en la terre de Monſieur de Paulegon.

Le jeudy 10 d'Aouſt, 1514, furent faictes par Procureur les fian-

çaliles du Roy Louis XII, & de la ſœur du Roy d'Angleterre.

Le 28 d'Aouſt 1514, je commencé à predire par céleſte previſion, que mon fils ſeroit une fois en grand affaire contre les Suiſſes ; car ainſi que j'étois après ſouper en mon bois à Romorantin entre 7 & 8 heures, une terrible impreſſion céleſte ayant figure de Comete s'apparut en ciel vers Occident, & je feus la premiere de ma compagnie qui m'en apperceut ; mais ce ne fut ſans avoir grand peur ; car je m'eſcriai ſi hault que ma voix ſe pouvoit eſtendre, & ne diſois autre choſe ſinon Suiſſes : les Suiſſes, les Suiſſes, adonc eſtoient avec moy mes femmes, & d'hommes n'y avoit que Regnault de Reffuge, & le pauvre malheureux Rochefort ſur ſon mulet gris, car aller à pied ne lui eſtoit poſſible.

Le 22 Septembre 1514, le Roy Louis XII, fort antique & debile ſortit de Paris, pour aller au-devant de ſa jeune femme, la Reine Marie.

Le 9 d'Octobre 1514, furent les amoureuſes nopces de Louis XII, Roi de France, & de Marie d'An-

gleterre, & furent eſpouſés à 10 heures du matin, & le ſoir couchèrent enſemble.

Le 3 jour de Novembre 1514, avant unze heures avant midi, j'arrivé à Paris; & celui meſme jour ſans me repoſer, je feus conſeillée d'aller ſaluer la Reine Marie à ſaint Denys, & ſortis de la ville de Paris à trois heures après midy avec grand nombre de Gentilshommes.

Le 5 jour de Novembre 1514, la Reine Marie fut couronnée à Saint Denys entre dix & unze heures avant midi, & le 6 jour environ quatre heures après midi, elle fit ſon entrée à Paris.

Le 29 de Novembre 1514, mon fils courant en lice aux Tournelles fut bleſſé entre les deux premieres joinctes du petit doigt environ 4 heures après midi.

Le premier jour de Janvier 1515, mon fils fut Roi de France.

Le premier jour de Janvier 1515, environ unze heures de nuict à Paris aux Tournelles, treſpaſſa le Roi Louis XII, & le 3 qui fut mercredi je partis de Romorantin pour aller audict lieu.

Le

Le 12 de Janvier 1515, fut enterré le Roi Louis XII, à S. Denys.

Le jour de la Converſion de ſaint Paul 1515, mon fils fut oint & ſacré en l'Egliſe de Rheims. Pour ce ſuis-je bien tenue & obligée à la Divine Miſericorde, par laquelle j'ay eſté amplement recompenſée de toutes les adverſités & inconveniens qui m'eſtoient advenues en mes premiers ans, & en la fleur de ma jeuneſſe: humilité ma tenu compagnie, & patience ne m'a jamais abandonnée.

Le 15 de Fevrier 1515, entre deux heures après midi, mon fils fit ſon entrée à Paris.

Le ſamedy dernier jour de Mars 1515, le Duc de Suffolk homme de baſſe condition, lequel Henri VIII de ce nom avoit envoyé Ambaſſadeur devers le Roi, eſpouſa Marie, ſœur dudit Henri, & veuſve de Louis XII.

Le lundy 16 jour d'Avril 1515, Marie d'Angleterre, veuſve de Louis XII, partit de Paris avec le Duc de Suffolk ſon mari pour retourner en Angleterre.

Le 5 jour de Juin 1515, mon fils

venant de Chaumont à Amboiſe, ſe mit une eſpine en la jambe, dont il eut moult de douleur, & moi auſſi, car vrai amour me contraignoit de ſouffrir ſemblable peine.

Le 26 jour de Juin 1515, le Duc de Lorraine au Chaſteau d'Amboiſe, fut marié avec Mademoiſelle de Bourbon, à unze heures avant midi en pleine Lune.

Le 30 jour de Juin 1515, je reçeu mon fils à mon Chaſteau de Romorantin & toute ſa compagnie.

Le 4 de Juillet 1515, mon fils allant contre les Suiſſes, partit de Romorantin à 7 heures avant midi.

Le lundi 30 de Juillet 1515, mon fils partit de Lyon pour aller contre les Suiſſes, & autres occupateurs de la Duché de Milan.

Madame Louyſe, fille aiſnée de mon fils, fut née à Amboiſe 1515, le 19 jour d'Aouſt, à 10 heures 47 minutes après midi.

En Septembre 1515, Proſper Colonne fut défait à Franqueville en Piémont, par le Général de la Palice, Hymbercourt & pluſieurs autres.

Le 13 de Septembre qui fut jeudi

1515, mon fils vaincquit & deffit les Suiſſes auprès de Milan, & commença le combat à 5 heures après midi, & dura toute la nuict, & le lendemain juſques à unze heures avant midi; & ce jour propre je partis d'Amboiſe pour aller à pié à Noſtre-Dame de Fontaines, lui recommander ce que j'aime plus que moi-meſme; c'eſt mon fils glorieux & triomphant Céſar ſubjugateur des Helvetiens.

Item, ce jour meſme 13 Septembre 1515, entre 7 & 8 heures au ſoir, fut veu en pluſieurs lieux en Flandres, un flambeau de feu de la longueur d'une lance, & ſembloit qu'il deuſt tomber ſur les maiſons, mais il eſtoit ſi clair que cent torches n'euſſent rendu ſi grande lumiere.

Le Dimanche 14 Octobre de l'an 1515, Maximilian fils du feu Loys Sforce eſtant aſſiegé au Chaſtel de Milan par les François, ſe rendit à mon fils par compoſition.

Le 27 de Novembre 1515, je donné à Rochefort deux cens eſcus ſoleil qui furent bien employés, car il a bon vouloir de ſervir, j'en ſuis bien aſſeurée.

Le jour S. André, dernier Novembre de l'an 1515, mon fils eſtant à Blois, porta l'ordre de Bourgogne. *Mém. de du Bellay.*

Le mardi 11 de Decembre 1515, mon fils arriva à Boulogne la Graſſe.

Le jeudi 13 de Decembre 1515, le Pape Leon célébra la Meſſe en préſence de mon fils, & le vendredi ſuivant fut tenu Conſiſtoire, & l'alliance confirmée, laquelle depuis a eſté affermée & florentinée par ledit Leon gentil Lieutenant & Apoſtre de Jeſus-Chriſt.

Le 14 Decembre 1515, mon fils fit le ſerment de paix avec le Roi d'Angleterre.

L'an 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521, 1522, ſans y pouvoir donner proviſion, mon fils & moi feuſmes continuellement deſrobés par les gens de Finances.

Le 13 de Janvier 1516, mon fils reſvenant de la bataille des Suiſſes me rencontra auprès de Siſteron en Provence ſur le bord de la Durance, environ ſix heures au ſoir, & Dieu ſçait ſi moi pauvre mere feus bienaiſe de voir mon fils ſain & entier, après tant de violences, qu'il avoit

ſouffertes & ſoutenues pour ſervir la choſe publique.

Le 3 Février 1516, mon fils eſtant à Taraſcon, ouit les nouvelles de la mort de Ferdinand Roi d'Eſpagne.

Le 4 de Fevrier, à ſix heures après midi 1516, mon fils fit ſon entrée à Avignon, & le 11 à Montlymard, & le 14 à Valence.

Le jeudi 8 de Mai 1516, mon fils & moy, environ une heure après midy, montaſmes à la Roche de la Balme au Dauphiné, à deux lieues de Cremieux.

Le 28 de May 1516, environ 5 heures après midi, mon fils partit de Lyon pour aller à pié au ſaint Suaire à Chambery.

Le 7 jour de Juin 1516, ma fille Claude à la Tour-Dupin en Dauphiné, commença à ſentir en ſon ventre le premier mouvement de ma fille Charlotte.

Charlotte, fille de mon fils, fut née à Amboiſe le 23 d'Octobre à 6 heures 44 minutes avant midy, 1516.

Le 17 Janvier 1517, le Roi mon fils, la Reine ma fille Margueritte,

Saint Meſmin & moi arrivaſmes à Saint Meſmin près Orleans, & le lendemain le Roi fit ſon entrée en ladicte ville.

Le 23 Septembre 1517, le Seneſchal Galiot print à femme l'Eſnée, fille de la Cueille à Orbech en Normandie, à 3 lieues de Liſieux.

Le premier d'Octobre 1517, mon fils fit ſon entrée à Argenton, & fut honneſtement reçeu, & bien traicté par ma fille Margueritte.

Le 24 Novembre 1517, le Roi mon fils partit d'Amboiſe pour aller à pié à S. Martin de Tours.

La nativité de François, fils de mon fils, Daulphin de Viennois, fut à Amboiſe le ſecond Dimanche de Careſme, à 5 heures 18 minutes après midi, le dernier jour de Fevrier 1518.

Henri, ſecond fils de mon fils, fut le jour de la my-Careſme nay à ſaint Germain en Laye, à 7 heures 6 minutes avant midi, l'an 1519, & ſelon la couſtume de France, l'an 1518, le dernier jour de Mars ayant à cauſe dudict jour quelque ſimilitude avec François ſon frere qui fut né le dernier jour de Fevrier.

Le 16 d'Octobre 1518, Monſieur le Dauphin, environ midi partit d'Amboiſe, & alla coucher à Chaumont, & le lendemain arriva à Blois à deux heures après midi.

En Novembre 1518, le Moine Rouge, Anthoine Boys, parent de noſtre Reverendiſſime Chancelier, & des inextricables ſacrificateurs des finances, alla de repos en travail hors de ce monde, & lors fut faict une fricaſſée d'Abbayes ſelon la folle ambition de pluſieurs Papes.

Le Dimanche 19 Fevrier de l'an 1519, mon fils, mes filles & moi, entraſmes dans Congnac; & le jour de Mardi-gras, qui fut le 21 de Fevrier, je feis un feſtin grand & magnifique à l'honneur & louange dudict lieu de Congnac, auquel mon fils ſortant de moi, avoit pris ſa très-heureuſe naiſſance.

L'an 1519, le 5 Juillet, Frere François de Paule, des Freres Mendicans Evangeliſtes, fut par moi canoniſé, à tout le moins j'en ai payé la taxe.

En Juillet 1519, Charles V de ce nom, fils de Philippe, Archiduc d'Autriche, fut, après que l'Empire eut par l'eſpace de cinq mois, eſté

vacant, éleu Roi des Romains en la ville de Francfort. Pleut à Dieu que l'Empire eut plus longtems vacqué, ou bien que pour jamais, on l'eut laiſſé entre les mains de Jeſus-Chriſt, auquel il appartient & non à aultre.

Le 23 Septembre 1519, mon fils qui eſtoit allé à la chaſſe à la Chapelle Vendomoiſe près de Blois, ſe frappa d'une branche d'arbre dedans les yeux, dont je feus fort ennuyée.

L'an 1519, le 8 d'Octobre à 11 heures avant midy, mon fils à ma requeſte donna à Rochefort l'office de Grand Auſmonier, ce fut à Chambort, à trois lieues de Bloys.

Le 16 d'Octobre 1519, Rochefort Grand Auſmonier, baptiſa Margueritte Turc en la Chapelle d'Amboiſe; ma fille fut Commere, & mon frere le baſtard de Savoye, & le Seigneur de Montmorency furent Comperes.

Le 10 de Decembre 1519, mon fils & moi partiſmes de Blois pour aller à Congnac.

Le 5 de Janvier 1520, mon fils fit ſon entrée à Poitiers.

Le jeudi 8 de Mars 1520, un Eſpagnol qui un peu auparavant avoit

eſté pris à Saint Jean d'Angely, fut décapité à Xaintes, atteint & convaincu de pluſieurs caſtilaviſées aſſez impertinentes au profit de la Republique.

Le vendredi 9 de Mars 1520, en la ville d'Angouleſme, je feis faire un ſervice ſolemnel pour mon mary Monſeigneur Charles, pere du Roi mon fils.

Le 9 de May 1520, environ dix heures du matin, mon fils continuant ce don qu'il avoit deux fois fait à Rochefort de l'Eveſché de Condom, la premiere fois à la requeſte de Saint Marſauld, & le ſecond à la requeſte de la Rochepot en la Chapelle de la Baſtille, dit derechef audit Rochefort qu'il ſeroit Eveſque de Condom, & que ce matin il avoit fait refus de ladite dignité Epiſcopale à quelqu'un qui lui avoit demandée.

Le 22 de May 1520, à Montreuil le Sécrétaire la Cheſnaye ſans propos & ſans raiſon eut la main coupée par un Lanſquenet auquel jamais n'avoit fait deplaiſir; pour ce eut ledit Lanſquenet le poing tranché & la teſte coupée, puis fut pendu

honteuſement ; lors eſtoit mon fils à cinq lieues dudit Montreuil, à l'Abbaye de Feremouſtier, & quaſi à ſemblable heure, le feu ſe prit au logis de mon fils d'Alenſon, & le bruſla avec cinq maiſons voiſines dont pluſieurs gens de bien eurent peur, craignant quelque entrepriſe auroit eſté faicte contre mondit fils, qui pour lors eſtoit à la chaſſe.

Le dernier jour de May 1520, mon fils arriva à Ardres, qui s'appelle en Latin *Ardea*, & ledit jour le Roi d'Angleterre ſecond de ſa race, arriva à Calez, qui s'appelle en Latin *Caletum*, ou *Portus itius*, ſelon Ceſar, au V Livre de ſes Commentaires.

Le mardi 5 de Juin 1520, arriva le Roi d'Angleterre à Guines, & la Reine ma fille & moi arrivaſmes à Ardres, & ledit jour le Rouge, parent de Tripet, Archer de la garde de mon fils, vint audit lieu pour me veoir, & convenir avec moi de pluſieurs choſes.

Le 7 de Juin 1520, qui fut le jour de la Feſte de Dieu, environ 6, 7 & 8 heures après midi, mon fils & le Roi d'Angleterre ſe virent en la

tante dudit Roi d'Angleterre près Guynes.

Le 9 jour de Juin 1520, mon fils & le Roi d'Angleterre ſe trouverent en campagne chacun cinquante hommes & prinrent leur vin enſemble environ cinq heures & demie après midi.

Le 17 de Juin 1520, ſe print le feu au logis de Monſieur d'Orval à Ardres, environ dix heures & demie de nuit, qui fut choſe aſſez facheuſe, car nous étions en lieu ſuſpect & inique.

Le 23 de Juin 1520, le Legat d'Angleterre chanta la Meſſe en plein camp devant les deux Roys; toute la Chapelle fut faicte & tendue par les Anglois, reſervé le pavillon de la Chapelle de mon fils qui fut tendu en l'Oratoire, mon fils s'agenouilla à dextre, & print la Paix & l'Evangile le premier, & les ſervit le petit Cardinal de Vendoſme.

Le 24 de Juin 1520, les deux Rois ſe départirent & dirent adieu l'un à l'autre.

Le 25 de Juin 1520, mon fils partant d'Ardres alla coucher à Te-

rouane 7 lieues, & le 26 à Denrien, le 27 diſner à Boulogne & coucher à Eſtaples, le 28 à Farmouſtier, de Farmouſtier à Abbeville, à Fliſcourt, à Doue, car Amiens eſt entre deux. Item, à Abbeville, ma fille, la Reine & moy, nous miſmes en batteau ſur la riviere de Somme.

En Aouſt 1520, le jour Saint Laurent à 10 heures après midy à Saint Germain en Laye, ſortit du ventre de la Reine ma fille, Magdelaine troiſiéme fille du Roy mon fils.

Le 6 jour de Janvier 1521, feſte des Rois, environ quatre heures après midi, mon fils fut frappé d'une mauvaiſe buche ſur le plus hault de ſes biens, dont je feus bien déſolée, car s'il en fut mort, j'étois femme perdue : innocente fut la main qui le frappa, mais par indiſcretion, elle fut en peril avec tous les autres membres.

Le jour de la Converſion de Saint Paul de l'an 1521, mon fils fut en grand danger de mourir. *Mém. de du Bellai.*

Le 16 d'Avril 1521, ſi nous comptons ſelon la couſtume Romaine, mon fils fit ſon entrée à Dijon.

Le 22 d'Avril 1521, mon fils fit ſon entrée à Troye, & là me trouva avec mes filles, la Reine & la Ducheſſe d'Alenſon.

Le 5 Juillet 1521, mon fils eſtant à Ardilly, à deux lieues de Beaune, & à cinq lieues de Dijon, & à deux lieues de Seure, au ſoir vint nouvelle de Guyenne comment le Seigneur Deſparault avoit eſté pris, & le Seigneur de Tournon, & que les affaires ſe portoient mal par faute d'ordre & diligente conduite. Pour ce, faut noter qu'en fait de guerre longues Patenoſtres & Oraiſons murmuratives ne ſont bonnes; car c'eſt une marchandiſe peſante qui ne ſert de guerres ſinon à gens qui ne ſçavent que faire. De Sainte Colombe je n'en dis mot, car ce volume eſt trop petit pour comprendre ſi faſcheuſe chronique.

Le 17 Juillet 1521, à Dijon, des Suiſſes douze Cantons feirent leur propoſition & oraiſon devant mon fils en fort grande reſverence, ſoy déclarant vouloir eſtre à jamais confèdérés & alliés de la Maiſon de France.

Le 15 d'Octobre 1521, environ 5

heures du ſoir, fut mis le ſiége devant Bapaulme par les Adventuriers François, & lors eſtoit mon fils à quatre lieues de Saint Quentin, à une Abbaye de Premonſtré nommé le Mont Saint Martin, & le lendemain fut pris & pillé ledict Bapaulme, auſſi fut Mets-ſans-Couſture.

Le 23 Octobre 1521, entre Saint Hillaire & Valenciennes près d'une Abbaye de femmes, mon fils marcha en bataille contre ſes ennemis, & les mit en fuite, & en fut tué pluſieurs de coups d'artillerie; ce fut environ 3 & 4 heures après midi.

Le 24 Octobre 1521, Bouchain, petite ville, ſe rendit à la volonté de mon fils, & environ 4 heures après midi il eut un gros à l'armée.

Le 25 Octobre 1521, à Eſcandoy à deux lieues de Valenciennes, vint nouvelles à mon fils que Fontarabie eſtoit pris par Monſieur l'Admiral.

Le 26 Octobre 1521, à un village à deux lieues de Valenciennes, arriverent les Ambaſſadeurs d'Angleterre. Item, au ſoir dix heures, le feu bruſla le logis de mon frere le

baſtard de Savoye, & cinq ou ſix autres, & deux heures avant Soleil levant, le jour ſuivant on cria alarme.

Le premier jour de Novembre 1521, mon fils fit la feſte de Touſſaints, à Saudemont en Artois, village de Madame de Vendoſme, à cinq lieues d'Arras.

Le 6 jour de Novembre de l'an 1521, Heſdin, belle & bonne ville fut priſe d'aſſault. *Mém. de du Bellai.*

Mercredi 22 Janvier 1522, jour de Saint Vincent, à Saint Germain en Laye, à 9 heures 40 minutes au matin fut né Charles III, fils de mon fils.

Le 29 jour de May 1522, environ deux heures après midi, à Lyon, en la maiſon de l'Archeveſque, le Herault d'Angleterre défia mon fils, & en après que en tremblant de peur, il eut déclaré que ſon maiſtre eſtoit notre ennemi mortel : mon fils lui reſpondit froidement, & ſi à point, que tous les préſens eſtoient joyeux, & néanmoins ébahis de ſa clere éloquence.

Le 26 Septembre 1522, à Saint Germain en Laye ; Pierre Piefort,

fils de Jean Piefort, Contreroleur du Grenier à Sel de Châteaudun, parent de pluſieurs gros perſonnages de la Cour, fut bruſlé tout vif, après que dans le Donjon du Chaſteau de Saint Germain il eut eu la main coupée, pour ce que impiteuſement il avoit pris le *Corpus Domini*, & la Cuſtode qui eſtoit en la Chapelle dudit Chaſteau, & le dernier jour du mois, mon fils vint à pied, la teſte nue, une torche au poing depuis Nanterre juſques au lieu pour accompagner la Saincte Hoſtie, & là faire remettre en ſon premier lieu, car ledit Piefort l'avoit laiſſée en la petite Chapelle de Saincte Genevieve, près dudit lieu de Nanterre, le Cardinal de Vendoſme la rapporta, & lors faiſoit beau veoir mon fils porter honneur & reverence au Saint Sacrement, que chacun en le regardant ſe prenoit à pleurer de pitié & de joye.

Le 15 Octobre 1522, à Saint Germain en Laye, je feus fort malade de goutte, & mon fils me veilla toute la nuict.

Le 17 d'Octobre 1522, au Mont

Saint Martin, environ 9 heures du matin, mon fils marchant en ordre de bataille, fut requis par son maistre d'Ecole de lui donner l'Eveschè de Condom, ce que de très-bon cœur, il lui octroya, ayant souvenance que devant qu'il fut Roi à Amboise en ma présence, il lui avoit promise.

L'an 1522, en Decembre, mon fils & moi, par la grace du Saint-Esprit, commençasmes à congnoistre les Hypocrites, blancs, noirs, gris, enfumés & de toutes couleurs, desquels Dieu par sa clémence & bonté infinie nous veuille préserver & deffendre; car si Jesus-Christ n'est menteur, il n'est point de plus dangereuse génération en toute nature humaine.

Anne Reine de France, à Blois le jour de Sainte Agnès, 21 de Janvier (*l'année est incertaine*) eut un fils; mais il ne pouvoit retarder l'exaltation de mon César, car il avoit faute de vie, en ce temps j'étois à Amboise dans ma chambre, cette pauvre Monsieur qui a servi mon fils & moi en très-humble & loyale perseverance, m'en apporta les premieres nouvelles.

L'année de la naiſſance de ce Prince n'eſt point marquée dans le Journal de Louiſe de Savoye ; elle ne ſe trouve pas auſſi marquée dans le Pere Anſelme, qui dit ſeulement que Anne de Bretagne eut deux fils morts au berceau.

Le 13 de Mars [*l'année de cette promotion eſt incertaine*] mon fils eſtant à Congnac, feit Monſeigneur le Comte de Saint Pol, & le Seigneur de l'Eſcun, Chevaliers de l'Ordre.

Fin du Journal de Louiſe de Savoye.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans tout l'Ouvrage.

Ce qui eſt rapporté dans les Notes, eſt deſigné par la Lettre n.

A.

Adrien, Pape, précepteur de Charles V. Sa naiſſance. Ses études. Dignités auxquelles il eſt élevé. Il eſt envoyé en Eſpagne avec la qualité de Regent du Royaume. Il ſuccéde à Leon X, t. I. *& ſuiv.* n. 233. Samort. Son caractere, n. 345

Albanie, (Duc d') eſt chargé du commandement de l'armée deſtinée à la conquête du royaume de Naples, tome I. 377. Il ramene ſes troupes en France, tom. 2. n. 4 *& ſuiv.* Il eſt envoyé à Piſe pour y prendre le Pape qui devoit avoir une entrevûe avec le Roi à Marſeille, 278. Mort de ce Seigneur, t. III. 269

Alençon (Ducheſſe d') va en Eſpagne pour traiter de la délivrance du Roi ſon frere, tom. 2. 20 *& ſuiv.* Son retour en France, 22. L'Empereur veut la faire arréter, *la même.*

Ardouin, Favori du Dauphin, eſt tué d'un coup d'arquebuſe, t. V. 242

Angleterre, Révolutions extraordinai-

res, tome I. 40 & *ſuiv.*

Anguyen (le Comte d') Se rend maître d'Arlon, t. V. 106. Il forme, mais ſans ſuccès, une entrepriſe ſur le Château de Nice, 185. & *ſuiv.* Il prend Nice, 253. Echoue devant le Château, 254. Raiſons qui l'engagent à lever le ſiége, *la même.* Il eſt envoyé en Piémont, pour y commander, 265. Il s'empare de Pallezol, de Creſcentin, de Deſanne & de pluſieurs autres petites places, 266. Il fait le blocus de Carignan, 267. Il fait conſtruire un Pont, pour défendre le paſſage du Pô, 268. Il fait ſolliciter auprès du Roi la permiſſion de livrer bataille à l'ennemi, 271. & *ſuiv.* Il diſpoſe ſon armée pour le combat, 283. & *ſuiv.* Il differe de donner bataille, pour quelles raiſons? 287 & *ſuiv.* Il eſt abandonné par les Grueriens & les Italiens, 298 & *ſuiv.* Il revient pluſieurs fois à la charge, 299. Il remporte une célebre victoire, 300 & *ſuiv.* Des ordres de la Cour ne lui permettent pas d'entreprendre la conquête du Milanès, 305 & *ſuiv.* Il ſe rend maître de tout le Montferrat & de Carignan, 310. & *ſuiv.* Il ſurprend Albe, tome VI. 12 & *ſuiv.* Il ſoumet la plûpart des Châteaux des Langues, 13. Mort & éloge de ce Prince, 117 & *ſuiv.*

Anneau d'Or donné à un Légionnaire pour le récompenſer d'une belle action, tome 3. 47

Annebault (Amiral d') eſt chargé de la défenſe de Turin, t. 3.

396. Se rend maître de Ciria, de Rivoli, de Saint Ambroiſe, & de Veillane, tome IV. 126 *& ſuiv.* Fait piller les fauxbourgs de Savillan par le Capitaine Cufano, 129 *& ſuiv.* Se rend maître de Quiers, & prend poſſeſſion de Montcalier abandonné par les ennemis, 256 *& ſuiv.* & de pluſieurs Villes & Châteaux tant du Piémont que du Marquiſat de Saluces, 258. Il eſt rappellé en France, & remplacé par Burie, 259. Il ravitaille Terouanne, tome IV. 278, 326. Eſt fait priſonnier, 327. Obtient le bâton du Maréchal de Fleuranges, 390. & va commander en Piémont, 400. Il reçoit ordre d'accompagner le Marquis du Guaſt à Veniſe, 405. Il commande l'armée de Rouſſillon ſous les ordres de M. le Dauphin, *la même.* Il va commander en Piémont, 133. Il échoue devant Caſal, 135. Autre faute de ce Général, 136. Il eſt obligé de lever le ſiége de Coni, 142. Il licentie ſon armée, retourne en France, & court de grands dangers ſur le Mont Cenis, 144 *& ſuiv.* Il ſuccede à Chabot dans la charge d'Amiral, 177. Son déſintereſſement dans l'exercice de cette charge, n. *la même.* Il eſt envoyé à la Chauſſée, entre Châlons & Vitri, pour traiter de paix avec les Miniſtres de l'Empereur, tome VI. 33 *& ſuiv.* Eſt mis à la tête d'une armée navale deſtinée contre l'Angleterre, 56. Il attaque la Flotte en-

nemie, 68 & *ſuiv.* Fait deſcendre ſes troupes en trois endroits différns de l'Iſle de With, 71. Il ramene ſa flotte en France, 78. Jette des troupes dans les Forts près de Boulogne, 81. Il eſt rejetté ſur les côtes d'Angleterre, 82. Il rencontre la Flotte ennemie, & la fait canoner, 84 & *ſuiv.* Il eſt nommé Plenipotentiaire pour traiter de Paix avec l'Angleterre 116

Arc & Arbalêtre. Depuis quand en uſage, tome I. 75 & *ſuiv.*

Archers (Francs) leur inſtitution, tome I. n. 324 & *ſuiv.*

Aſſemblée célébre des Prélats du Royaume tenue à Tours, tome I, n. 6 & *ſuiv.*

Avanturier. Explication de ce terme, tome I. n. 3 & *ſuiv.*

Aumale (le Duc d') s'avance juſqu'aux portes d'Aire & de Saint Omer, pour défier les ennemis, tome V. 170 & *ſuiv.* Il va ſe renfermer dans Landreci menacé d'un ſiége 199. Se rend maître de pluſieurs Châteaux 207 & *ſuiv.* Signale ſa valeur dans une eſcarmouche où il eſt dangereuſement bleſſé, tome VII. 95 & *ſuiv.*

Aux (le Chevalier d') brave Officier, eſt inhumainement maſſacré, tome VI. 79

B.

Bandes Noires. De quelles troupes elles ſont compoſées, tome I. 67

Bataille de Pavie, tome I, 402. juſqu'à 408

Bataille de *Novarre* perdue par les François, tome I. 20 & *ſuiv.*

Bayard, du Terrail dit, *le Chevalier ſans peur & ſans reproche*, eſt fait priſonnier à la journée des Epe-

rons. Recouvre sa liberté, & comment, tome I. n. 28 & *suiv.* Le Roi lui fait l'honneur de vouloir recevoir de ses mains l'ordre de Chevalerie, 61. Belle défense qu'il fait dans Mezieres, 161 & *suiv.* Ruse qu'il emploie pour sauver cette place, n. 166 & *suiv.* Il est mortellement blessé. Se confesse à son Maître d'hôtel. Fait des reproches au Connétable. Quelques traits particuliers de la vie de ce grand homme, tome I. n. 355. & *suiv.*

Bellai (Guillaume du) Seigneur de Langei, est fait prisonnier à la bataille de Pavie tome I. n. 408. Est envoyé à Madrid par la Regente, to. II. 19 & *suiv.* Il donne avis au Pape des desseins du Connétable. Il se retire dans le Château Saint Ange, après avoir longtems combattu, 51. Il capitule à des conditions honorables, 55. Sages remontrances qu'il fait au sujet de la révolte d'André Doria, 129 & *suiv.* Il rend d'importans services à Henri VIII, roi d'Angleterre, 165. Il est envoyé en Allemagne pour traiter avec les Princes Unis par la Ligue de Smalcade, 197. Il a ordre de passer en Angleterre, 207. Il y est encore renvoyé, 256. Il est attaqué par des vaisseaux Ecossois, 261 & *suiv.* Il est envoyé à la Diette d'Ausbourg, 317. Il écrit aux Ambassadeurs du roi Ferdinand, 319 & *suiv.* Il refuse de prendre le titre d'Assistant, 324. Il obtient la préseance sur l'Ambassadeur du roi des Romains,

325. Il prononce un éloquent discours en pleine Diette, en faveur des Princes de Wirtemberg, 327 & *suiv.* Il en prononce un second, 352. Ces deux discours procurent le rétablissement des Ducs de Wirtemberg, 390. Il est de nouveau envoyé en Allemagne, tome 3. 244. Sa vie est exposée aux plus grands dangers, 251. Il est obligé de se tenir caché, 252. Il détrompe quelques Seigneurs Allemans de ses amis, sur les faux bruits répandus contre son Maître, 254 Il fait répandre des copies fidelles de la Harangue de l'Empereur, 255. Il découvre les artifices de ce Prince, 256 & *suiv.* Il a la consolation de justifier son Maître, 259. Il passe en Baviere, 260 & *suiv.* Il adresse une Lettre circulaire à tous les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, 261. & *suiv.* Il vient à bout de détromper les esprits & d'enlever à l'Empereur 12 à 15 mille Allemans destinés à faire une invasion en France, 274 & *suiv.* Il est envoyé deux fois à Valence auprès du Roi, pour le dissuader de quitter son camp, t. IV. 204 & *suiv.* Il a ordre d'aller à Aix, pour y juger des réparations que l'on y devoit faire après la retraite de l'armée ennemie, 239 & *suiv.* Il vient rendre compte au Roi des affaires du Piémont, 302. Il est chargé par le Roi de travailler à la réconciliation des Seigneurs Fregose & Gonzague, 333 & *suiv.* Il repasse en France, après avoir pourvu à la

sûreté

ſureté du Marquiſat de Saluces, & obtient du Roi de nouveaux ſecours pour le Piémont, 340. Retourne à Turin, où il arrive après avoir été expoſé aux plus grands dangers, 357 & *ſuiv.* Il entre dans Moncalier où il fait un riche butin 377 & *ſuiv.* Il obtient le gouvernement de Turin, 384. Il fait les fonctions de Lieutenant-Général en Piémont en l'abſence d'Annebaut, 416. Par ſa généroſité & ſa vigilance, il ſauve cette Province de la famine, 420 & *ſuiv.* Il n'oublie rien pour ſauver Rincon & Fregoſe, Ambaſſadeurs de France, tome V. 4 & *ſuiv.* Il les engage à lui envoyer leurs inſtructions, 8. Il apprend qu'ils ont été aſſaſſinés, & fait faire d'exactes informations au ſujet de ce meurtre. Il en découvre toutes les circonſtances, 9 & *ſuiv.* Il adreſſe un écrit aux Etats de l'Empire pour refuter le Manifeſte du Marquis du Guaſt, 37. Il oſe faire à Sa Majeſté de ſages remontrances, 88 & *ſuiv.* Il met dans les interêts du Roi les Commandans de pluſieurs places du Milanès, 99. Il ſe rend maître de Quieras, 121. Il défend le paſſage du Pô, 124. Il débauche ſix mille hommes de pied Italiens, & quelque Cavalerie, 125. Se rend maître de Barges, 129. Surprend le Château de Monteau, & reprend Barges, 231 & *ſuiv.* Il propoſe à Annebaut de ſurprendre Caſal, & d'attaquer l'armée ennemie, 135 & *ſuiv.* Il retourne en Fran-

ce pour donner des avis ſalutaires au Roi, 137. Mort de ce grand homme, *la même*. Glorieux témoignage que l'Empereur lui rend, 138

Bellai (Jacques du) Colonel de deux mille hommes, tué en Sardaigne, Tome 2. 126

Bellai (Jean du) Evêque de Paris & Cardinal. Fait ſans s'y être préparé un diſcours très-éloquent adreſſé au Pape, tome 2. 279. Il eſt envoyé en Angleterre, 391. Il paſſe à Rome, 392. Sollicite en faveur de Henri, 393. Ne peut obtenir un délai de quelques jours. Reçoit un Courier deux jours après que l'excommunication contre Henri eut été fulminée, *la même*. Il eſt laiſſé à Paris avec la qualité de Lieutenant Général, tome 4. 431. Soins extraordinaires qu'il prend pour pourvoir à la ſûreté de cette Capitale, tome IV. 217 *& ſuiv.* Il eſt donné au Ducd'Orléans pour l'aider de ſes conſeils, 365. Il eſt envoyé en qualité d'Ambaſſadeur à la Diète de Spire, tome V. n. 319. Il ne lui eſt pas permis de s'y préſenter, *la même*. Il adreſſe un excellent Diſcours aux Etats de l'Empire, n. 320. Il eſt envoyé au Roi d'Angleterre pour traiter de paix, t. VI. 34

Bellai (Martin du) découvre la perfidie du Marquis de Saluces. Oſe la lui reprocher en plein Conſeil, tome 3. 284. Il eſt mis à la tête de la Cavalerie qui ſe retire de Foſſan, 337. Va rendre compte au Roi de la reddition de cette place, 338.

Bat un détachement ennemi, t. 4 185. Eſt envoyé à la découverte, & rapporte que l'Empereur a décampé, 208. Il marche à la pourſuite de l'ennemi, 212 & *ſuiv.* Il va défendre Terouanne, t. 4 177. Eſt établi commandant de Liliers, 289. Oblige les ennemis d'abandonner Saint Venant, 292 & *ſuiv.* enleve un convoi aux Impériaux, 296 & *ſuiv.* Il ſe renferme dans Saint Pol, 301. Il défait un détachement des ennemis, 305. Il va reconnoître l'armée Impériale, & enleve leurs gardes avancés, 306. Il ſe ſignale à la défenſe de Saint Pol, 310 & *ſuiv.* Il eſt tiré de deſſous un tas de mort & fait priſonnier, 315 & *ſuiv.* Il bat un détachement des ennemis & leur enleve le butin dont ils étoient chargés, 381. Se rend maître du Château de Carignan, tome V. 127 & *ſuiv.* De ſaint Boni, de Châtillon, & de ſaint Raphael, 193 & *ſuiv.* Il découvre une entrepriſe ſur Turin, & en fait punir le Chef, 154 & *ſuiv.* Il ſe préſente devant Aveſnes & bat un détachement ennemi, 178 & *ſuiv.* Il prend Landreci, 181 & *ſuiv.* Il ſurprend les Impériaux dans les fauxbourgs de Binche, 190 & *ſuiv.* Il ravitaille Landreci, 242 & *ſuiv.* Il s'expoſe aux plus grands dangers pour ſecourir la garniſon de Turin, 274 & *ſuiv.* Il fait les fonctions d'Aide-Major Général à la bataille de Ceriſoles, 291. Il emprunte trente mille écus pour arrêter les Suiſſes prêts à ſe débander, tome

VI. 12. Il eſt chargé de conduire un corps nombreux de Lanſquenets à Montreuil, 64. Eſt envoyé pour reconnoître le fort d'Outreau, près de Boulogne, 86 & *ſuiv.* Il propoſe de chaſſer les Anglois de la terre d'Oye, 90. Il ſe jette dans Mezieres avec deux mille hommes, 95. Il a ordre de viſiter les frontieres, 109. Il fait fortifier Villefranche, 110 & *ſuiv.* Se jette dans fort d'Outreau, où la peſte faiſoit d'affreux ravages, 112. Il eſt chargé de hâter les fortifications de différentes places, 121

Bellai (Nicolas du) Chevalier de Rhodes, conduit des troupes au ſecours de Lautrec, tome 2. 134. Eſt mené a Naples, où il meurt de ſes bleſſures, 143

Bicoque, Malheureuſe bataille perdue par les François, t. I. 262 & *ſuiv.*

Bies (le Maréchal de) entreprend de brider le port de Boulogne par un fort, t. VI. 53 & *ſuiv.* Se laiſſe tromper par un Ingénieur Italien, 87 & *ſuiv.* Il va camper ſur le Mont Lambert, 90 & *ſuiv.* Il ravitaille le fort d'Outreau, & défait un détachement ennemi, 114 & *ſuiv.*

Boiſſi eſt mis à la tête de cinq cens Chevaux-Legers, t. 2. 137. Il accompagne Montejean dans la malheureuſe expédition de Brignole, t. IV, 67. Soutient avec peu de monde pendant plus de quatre heures tous les efforts de l'avant-garde de l'armée ennemie, 87 & *ſuiv.* Eſt enfin obligé de ceder au nombre, & eſt fait priſonnier, 88.

Bonneval eſt établi

Commandant à Arles, & ſe ſignale par les ſoins qu'il prend pour pourvoir à la ſûreté de cette place, t. IV. 157 & *ſuiv.* Il ſe rend maître de Glayon & de Trelon, tome V. 195

Boullen (Anne de) ſa naiſſance. Son éducation, tome 2. n. 259 & *ſuiv.*

Bourbon (Connétable de) commande ſous le Roi à la bataille de Marignan, n. 79 & *ſuiv.* Il prend le Château de Milan, 8. Il conſerve le Milanês à la France, 97. Il ſe rend maître de Bouchain, 182. Sujet de ſon mécontentement. Procès que lui intente Louiſe de Savoye, 307. n. 308 & *ſuiv.* Il ſe laiſſe gagner par l'Empereur, 307. Sa trahiſon eſt découverte, 310 & *ſuiv.* Sa Lettre au Roi, 315. On ſe ſaiſit de toutes ſes places, 317. Il eſt cauſe de la défaite de l'armée Françoiſe, 353. Belle réponſe que lui fait le Chevalier Bayart, 358. Il conduit l'armée ennemie en Provence. Son Traité avec l'Empereur & le Roi d'Angleterre, n. 261 & *ſuiv.* Il fait le ſiége de Marſeille, 363. Contre ſon intention, n. *la même.* Ingénieuſes reparties que lui fait le Marquis de Peſcaire, n. 364 & *ſuiv.* Il leve le ſiége, 365 & *ſuiv.* Cauſe de ſa retraite, n. 366. & *ſuiv.* Mortifications qu'il eſſuie en Eſpagne, tome 2. n. 33 & *ſuiv.* Il prend le commandement de l'armée Impériale, *la même.* Il oblige François Sforce d'abandonner le Château de Milan, 38. Il traite cruellement les habitans de Milan, 44. Il

marche à Rome. En fait le ſiége. Eſt tué d'un coup d'arquebuſe, 47 *& ſuiv.* Son Epitaphe, n. 50.

Boutieres, Commandant des troupes Françoiſes en Piémont, eſt établi Gouverneur de Turin en la place de Burie fait priſonnier, tome IV. 272. Il ſauve Turin, 350. Il ſauve une ſeconde fois la même place, tome V. 168 *& ſuiv.* Se rend maître de ſaint Germain, 264. Leve le ſiége d'Yvrée, 265. Il apprend que le Comte d'Anguyen ſe prépare à livrer bataille, & ſe rend à l'armée, 282. Il accompagne l'Amiral d'Annebaut dans ſon expédition de l'Iſle de With, tome VI. 68

Brantome. Ce qu'il dit au ſujet du peu de fermeté des deux Ambaſſadeurs de France, qui entendirent la harangue inſolente prononcée par Charles V, en préſence du Sacré Collége, tome III. n. 104 *& ſuiv.*

Bretagne. Union de cette Province à la Couronne de France, tome 2. 206. n. *la même & ſuiv.*

Brignolle. Déroute arrivée près de là, tome IV. 81 *& ſuiv.*

Briſſac défait un détachement des ennemis, tome 4 348. Se diſtingue à la journée où fut forcé le Pas de Suze, 368 *& ſuiv.* Il fait des prodiges de valeur au ſiége de Perpignan, tom. V. 116. Il reçoit de grandes louanges de M. le Dauphin, n. *la même.* Bat un détachement des Impériaux, 203 *& ſuiv.* Il défait un autre détachement, 224 *& ſuiv.* Il ſe met à tête de la Cavalerie Legere, & attaque les Impé-

riaux, 239 *& suiv.* Belle retraite qu'il fait devant Vitri, tome VI. 17 *& suiv.* Il défait deux mille Anglois au sac de la terre d'Oyé 102.
Budé (Guillaume) sa naissance. Son éducation. Ses Ouvrages Ses emplois. Son épitaphe, tom. 2. 419 *& suiv.*
Bunou (Janot d'Herbouville) commande dans le Château de Cremone, tome I. 3
Burie, Commandant de Turin, forme sur Casal une entreprise où il échoue, t. IV. 269 *& suiv.* Il est fait prisonnier, 272. Il a la conduite de l'artillerie. 365

C.

Cabrieres. Etrange exécution faite dans cette ville, tome VI. n. 60 *& suiv.*
Cambrai (Paix de) tome 2. 159. *& suiv.* Motifs qui engagent les deux Puissances à conclure cette Paix, n. 102 *& suiv.* Réflexions politique sur ce traité, 177 *& suiv.*
Camisade de Rebec, tome I. 346
Carraquon. Fameux Vaisseau de cent piéces de canon, est réduit en cendres, tome VI 65.
Castel (Pierre du) Son origine. Ses études. Ses voyages Honneurs qu'il obtient. Sa mort, tome 2. n. 415
Chabot de Brion, favori de François I, est envoyé à Paris pour rassurer cette Capitale, tome I. 342. Est chargé de la défense de Marseille, 363. Force le passage de la Doire, tome 3 47. Il reçoit ordre de de ne pas passer outre, 70. Il lui est de nouveau ordonné de se retirer en lieu de sûreté, & de ne faire aucun

mouvement, 126. Sages précautions qu'il prend pour pourvoir à la ſûreté de ſes conquêtes, 146 & *ſuiv.* Il reçoit de nouveaux ordres conformes aux premiers, 190. Diſgrace de ce Seigneur. On lui fait ſon procès. Il eſt rétabli dans tous ſes honneurs. Sa mort. Ses obſeques, t. V. n. 96 & *ſuiv.*

Charles (Duc d'Orléans) ſecond fils du Roi, eſt établi Lieutenant Général en Picardie, en Normandie, dans l'Iſle de France, & à Paris, tome IV. 364. Commande l'armée deſtinée pour le Luxembourg, & a pour Lieutenant Général le Duc de Guiſe tome V, 89. Il ſe rend maître de Damvilliers, 102. D'Yvoi, 103 & *ſuiv.* De Luxembourg, 106. De Montmedi, 107. Il abandonne ſes conquêtes pour ſe rendre à Montpellier auprès du Roi, 108. Il reprend Arlon & Luxembourg, 210 & *ſuiv.* Il dépêche au Roi pour ſçavoir ſi on aſſiégeroit Thionville, 216. Il meurt à Foreſtmoutier, non ſans ſoupçon de poiſon, tome VI. 92 & *ſuiv.* n. *la même.*

Charles V. Son éducation, Tome I. 59 & *ſuiv.* Il eſt élu Empereur, 3 & *ſuiv.* Il fait ravager les Terres de Robert de la Mark, 139 & *ſuiv.* Lui accorde une ſuſpenſion d'armes, 144. Fait la guerre à la France, 151. Il n'oſe attendre le Roi qui s'avance pour lui livrer bataille, 181. A quel prix il met la liberté du Roi, t. II. 25 & *ſuiv.* Il envoye une Ambaſſade en France. A quel ſu-

jet, 29 & *suiv.* Rappelle Granvelle, son Ambassadeur, 60 & *suiv.* Envoye un Cartel au Roi, n. 88 & *suiv.* Joue la Comédie à Madrid. Fait faire des prieres & des Processions, pour demander à Dieu la délivrance du Pape, pendant qu'il le retient prisonnier, n. 103 & *suiv.* Il se fait couronner à Boulogne, n. 171. Il fait élire son frere Ferdinand Roi des Romains, n. 189. Envoye une Ambassade en France, 198 & *suiv.* Il a une entrevûe avec le Pape 221. Menées de ce Prince, pour traverser les desseins de la France, 229. Il essaye inutilement d'engager le Pape & les Vénitiens dans son parti, 232. Il propose sans succès un projet d'armement pour assurer le repos de l'Italie, 233 & *suiv.* Conditions qu'il exige du Pape, 238 & *suiv.* Il sollicite la convocation d'un Concile général, 240 & *suiv.* Il retourne en Espagne, 253. Il tâche d'empêcher que le Pape n'ait une entrevûe avec le Roi, 267 & *suiv.* 271 & *suiv.* Il refuse d'écouter les plaintes qui lui sont portées au sujet de la mort de l'Ecuyer Merveille, Ambassadeur de France, 298. Donne sa niéce en mariage au Duc de Milan qui avoit fait exécuter cet Ambassadeur, 299. Il revient de son expédition de Tunis, 405. Artifices & dissimulation de ce Prince, 406 & *suiv.* Il amuse & trompe Veli, Ambassadeur de France, t. 3. 12 & *suiv.* Il travaille à former en Allemagne une Ligue contre

la France, 30. Il donne ordre à Doria de hâter l'armement de mer, *la même*. Il tâche de détacher les Suiſſes & les Vénitiens de l'alliance de la France, n. 33 & *ſuiv*. Il propoſe à Henriun renouvellement d'alliance, n. 34. Il promet de donner au Duc d'Orléans l'inveſtiture du Duché de Milan, 35. & ce n'eſt que pour tromper le Roi, 37 & *ſuiv*. Suite des artifices de ce Prince, 48 & *ſuiv*. Il arrive à Rome, 60. Il continue d'amuſer les Ambaſſadeurs de France, *la même* & *ſuiv*. Il fait un long diſcours en plein Conſiſtoire, où il déclame avec véhémence & en termes très-outrageans contre François I. 78 & *ſuiv*. Il donne des explications à quelques points de cet inſolent diſcours, 113 & *ſuiv*. Il imagine de nouvelles défaites pour ne pas tenir ſa parole, 121 & *ſuiv*. Il refuſe de donner aux Ambaſſadeurs de France une copie de la harangue qu'il a prononcée, 233. Propoſitions quelui fait le Cardinal de Lorraine de la part du Roi, 137 & *ſuiv*. Sa réponſe à ces propoſitions, 139 & *ſuiv*. Il écrit une Lettre artificieuſe au Roi d'Angleterre, 171. n. *la même*. Il ſe prépare à attaquer la France de tous côtés, & ne laiſſe pas que de continuer les négociations pour la Paix, 175 & *ſuiv*. Il donne audience au Cardinal de Lorraine qui lui fait de très-vives remontrances, 212 & *ſuiv*. Mais ſans ſuccès, 216 & *ſuiv*. Il emploie les plus indignes artifices & les

plus noires impostures pour animer les Allemans contre le Roi, 244. Il envoye aux Princes Catholiques & Protestans des copies de sa harangue, toutes différentes les unes des autres, 245 & *suiv.* Il fait répandre par ses Emissaires les bruits les plus faux & les plus injurieux, 248. Il permet que l'on imprime des Lettres prétendues de défi que l'on supposoit avoir été présentées de sa part à François I, 248 & *suiv.* Il fait publier que ce Prince a rempli l'Allemagne d'incendiaires, 249. Il a encore recours à de nouveaux artifices pour tromper le Roi, 339 & *suiv.* Il fait préparer de prodigieuses provisions de bouche pour passer en Provence, 245. Il refuse de se prêter aux propositions de Paix que lui font les Légats du Pape, 347 & *suiv.* Ses Généraux lui font inutilement les plus sages remontrances, 353. & *suiv.* Il harangue ses soldats, 361 & *suiv.* Ses intelligences secretes en France, 376 & *suiv.* Raisons qui font soupçoner qu'il a eu part à l'empoisonnement du Dauphin, 377 & *suiv.* Il arrive le vingt-cinquiéme jour de Juillet à S. Laurent, premier Bourg de France, tome IV. 6 & *suiv.* Il profite de cette circonstance de tems pour faire à ses troupes un discours où il fait de François I. le portraitle plus affreux, & où il se donne à lui-même les plus grandes louanges, & & *suiv.* Comme s'il eut déja été maître de la France. Il distribue d'a-

vance les gouvernemens & tous les grands emplois du Royaume, 14. n. *la même & ſuiv.* Il écrit des Lettres artificieuſes en Italie & en Allemagne, au ſujet de la déroute de Brignole, 90. Il tache d'attirer le Pape dans une ligue contre la France, 133. Offres ſéduiſantes qu'il fait à Sa Sainteté, 136 *& ſuiv.* Il ne peut la gagner, 138. Il court riſque de la vie, 140 *& ſuiv.* Maniere cruelle dont il ſe venge, 141 *& ſuiv.* Il refuſe de ſe prêter aux propoſitions de Paix que lui fait le Pape, 140. n. Embarras extrême où il ſe trouve, 142. Il s'adreſſe aux Négocians d'Anvers pour ſe procurer de l'argent, 143. Il marche vers Marſeille après avoir négligé de marcher droit à Avignon, lorſque toutes nos forces n'étoient pas encore raſſemblées 144. Il fait reconnoître la place par le Marquis du Guaſt 146. Il a pluſieurs perſonnes de ſon eſcorte tués à ſes côtés, *la même.* Il forme, mais ſans ſuccès, une entrepriſe ſur Arles, *la même & ſuiv.* Il retourne à ſon camp d'Aix, 140. Il fait embarquer ſon artillerie, & après l'arrivée de Doria, il la fait ramener au camp, 199. Il prend le parti de ſe retirer, après avoir vû ſon armée diminuée de plus de vingt mille hommes, 209. Il en perd encore une partie dans ſa retraite, 212 *& ſuiv.* Il eſſuie une furieuſe tempête, qui lui enleve ſon écurie & ſon buffet, 266. Et ſes diſgraces ne lui font rien perdre de ſon ori-

gueil, 267. Par une Sentence, il déboute le Duc de Savoye des prétentions que ce Prince avoit sur le Montferrat, 269. Il se rend à Nice, pour y traiter de paix avec le Roi, 3. Il consent à une trêve de dix ans, 395. Il a une entrevûe avec le Roi à Aiguemorte, 398. Il fait demander par ses Ambassadeurs à François I, le passage par ses Etats, & promet de donner au Duc d'Orléans l'investiture du Milanès, 403. Il prend des précautions pour ne pas être obligé de tenir sa parole, 404. Il abuse de la générosité du Roi pour lui débaucher ses Alliés, 4. *la même*. Il est reçu dans toutes les villes où il passe avec une magnificence extraordinaire, 408. Description de la superbe entrée qu'il fait à Paris, n. 409 & *suiv*. Il gagne par un présent la Duchesse d'Etampes, maîtresse du Roy, n. 412. & *suiv*. Il est traité magnifiquement à Chantilly par le Connétable, 413. & est conduit jusqu'à Valenciennes par les Enfans de France, *la même*. Il punit sévérement les Gantois, 414. Il est inutilement sommé par les Ambassadeurs de France de tenir la parole qu'il a donné à leur Maître, *la même & suiv*. Il a recours à de nouveaux artifices, tome V. n. 17. & *suiv*. Il accorde un *interim* aux Princes Protestans d'Allemagne, 24. n. *la même*. Il les engage à prendre la défense du Duc de Savoye, *la même*. Il repasse en Italie avec l'intention de tenter en chemin

faiſant quelque entrepriſe ſur les places de Piémont de l'obéiſſance du Roi, 25. Il a une entrevûe avec le Pape à Lucques, 26, pour ſe procurer le tems de ſe préparer à la guerre contre la France. Il projette de propoſer quelque nouvelle expédition contre les Infidéles, 83. Il accorde la paix au Duc de Cleves. A quelles conditions. n. 220 & *ſuiv.* Il aſſiége Landreci, 230 & *ſuiv.* Il eſt obligé de lever le ſiége, 250 & *ſuiv.* Il prend Cambrai par trahiſon, *la même* & *ſuiv.* Il ſe ligue avec l'Angleterre contre la France. Articles de ce traité de Ligue, n. 276 & *ſuiv.* Il déclame avec véhémence contre le Roi de France à la Diéte de Spire, n. 317. Il engage les Etats de l'Empire à armer contre la France, *la même*. Il ſollicite les Suiſſes & les Vénitiens de ſe déclarer contre cette couronne, 318. Il empéche que les Ambaſſadeurs de France ne puiſſent ſe préſenter à la Diéte de l'Empire, n. 319. Il vient mettre le ſiége devant Saint Diſier, t. VI. 20. Il négocie indépendamment de l'Angleterre, 32. Il ſurprend Epernai & Château-Thierri par la trahiſon de la Ducheſſe d'Etampes, 36. Il ſigne le traité de Creſpy, n. 43 & *ſuiv.* Il donne ordre à ſes Généraux de ſe ſéparer de l'armée Angloiſe, 45. Il ſe retire à Bruxelles, où il eſt accompagné du Duc d'Orléans & de quelques Cardinaux François, *la même*. Il amuſe les Ambaſſadeurs de France, & les trom-

pe par des équivoques, 107. Il paſſe en Allemagne, & fait réparer Damvilliers, 110 & *ſuiv.*

Charles (Comte de Saint Pol) prend Bapaume, Ravage le pays ennemi, tome I. 128 & *ſuiv.* Eſt chargé de la conduite de l'armée après la déroute de Novarre, 358. & *ſuiv.* Conduit une nouvelle armée en Italie, tome II. 136. Se rend maître de toutes les places qui ſont entre le Pô & le Teſſin, 137. Prend Pavie, 138. Il eſſaye de ſurprendre Gênes, 149 & *ſuiv.* Il ſe rend maître de Mortane & de Novarre, 115 & *ſuiv.* Eſt fait priſonnier, 157. Se rend maître de toute la Savoye, t. 3. 31 & *ſuiv.* Il ſoumet une ſeconde fois la Tarantaiſe, qui s'étoit revoltée, t. 4. 246. Va reconnoître l'état du ſiége de Perpignan, & en vient rendre compte au Roi, tome V. 127.

Charles III. Duc de Savoye, refuſe d'accorder Nice pour l'entrevûe entre le Pape & le Roi, t. 2. 269. n. 269. Il refuſe au Roi le paſſage ſur ſes terres, 401 & *ſuiv.* Les Bernois lui enlevent une partie de ſes Provinces, 404 & *ſuiv.* Sujets de mécontentement qu'il donne au Roi, t. 3. 2 & *ſuiv.* Il envoie demander du ſecours à l'Empereur, 6. Il lui fait propoſer l'échange de Nice, *la même & ſuiv.* Le Roi lui fait faire inutilement de nouvelles remontrances, 21. Belle réponſe de ce Prince au Herault qui lui étoit allé déclarer la guerre, n. 31 & *ſuiv.* Il envoie le Comte de Chalan faire des ſatis-

factions au Roi, 31. Il abandonne Turin, & se retire avec son épouse & son fils à Verceil, n. 44. Il met le feu au Palais où se tenoit le Parlement, & la Chambre des Comptes d'Aix, pour abolir les titres qui prouvoient que la plus grande partie du Piémont avoit autrefois relevé des anciens Comtes de Provence, tome 4. 239 *& suiv.* Il éprouve de la part de l'Empereur la plus monstrueuse ingratitude, n. 269 *& suiv.* Il refuse le Château de Nice pour l'entrevûe qui devoit se faire entre le Pape, l'Empereur & le Roi de France, tome IV. 393 *& suiv.* Il fait battre des monnoyes d'argent, pour perpétuer la mémoire de la levée du siége de Nice par le Comte d'Anguyen & Barberousse, tom. IV. n. 254.

Chatel (Pierre du) Evêque de Maçon répond à une Lettre insultante que l'Empereur avoit écrite contre François I, tome V. n. 320 *& suiv.*

Chiavanes. Surprise de cette place par le Castellan de Musso, tome I. 396 *& suiv.*

Chevaux-Legers. Armes de cette sorte de milice, t. I. n. 247 *& suiv.*

Claude (la Reine) épouse de François I. Mort de cette Princesse, t. I. 367

Clement VII (Pape) refuse d'entrer dans la Ligue formée contre la France, Tome I. n. 361. Il offre sa médiation pour la paix, 374. Il fait un traité de Ligue avec la France, *la même.* n. *la même & suiv.* Ses remontrances au Roi, n. 376. Il traite avec le Vicerοi

de Naples, tome 2. n. 10. Il eſt inſulté par les Colonnes & forcé de capituler, 40 *& ſuiv.* Articles de cette capitulation, n. 41 *& ſuiv.* Il conclud une trève avec l'Empereur, 46. Eſt aſſiegé dans le Château Saint Ange, & fait priſonnier, 58. A quelle condition il obtient ſa liberté, n. 104. Il trouve le moyen de ſe ſauver, 105. n. *la même.* Fait ſa paix avec l'Empereur, n. 158. Nouvel accord qu'il fait avec ce Prince, 171. Il a quelques conférences avec les Cardinaux François, 224 *& ſuiv.* Il accorde ſa niéce Catherine de Medicis à Henri Duc d'Orléans, 227. Il prononce une Sentence d'excommunication contre Henri, 269 *& ſuiv.* Il vient trouver le Roi à Marſeille, 278. Il crée quatre Cardinaux François, 281. Mort de ce Pape, t. 3. 17.

Cleves (le Duc de) fait ſa paix avec l'Empereur, t. V. 219.

Colonne (Proſper) ſa mort, t. I. n. 332.

Combat naval, où les Impériaux ſont battus, & leurs principaux Officiers faits priſonniers, t. 2. 121 *& ſuiv.*

Combat en champ clos fait à Moulins, en préſence de Sa Majeſté, t. IV. 390 *& ſuiv.*

Côme ſauvée par le Capitaine Garrou, tome I. 205 *& ſuiv.*

Commerci. Priſe de cette place par les Impériaux, tome VI. 3 *& ſuiv.*

Compagnies (de deux cens Gentilshommes) leur inſtitution, tome I. 294 *& ſuiv.*

Concile général convoquée à Mantoue, tranſferé à Trente,

prorogé juſqu'à la concluſion de la paix de Creſpy. Chicanes faites aux Ambaſſadeurs de France, tome V. n. 322.

Convoy conſidérable enlevé aux ennemis par les Payſans de Provence, tome IV. 188 *& ſuiv.*

Corſe (le Capitaine Philippe eſt tué ſur la brêche, tome VI. 46

Coulevrines, ou Canons à main. Origine de cette eſpéce d'armes, t. IV. n. 290.

Crequi (Antoine de) Seigneur de Pontdormi, défend Terouanne, t. I. 13. Se diſtingue à la bataille de Marignan, n. 79. Se jette dans Cremone, 272. Force les paſſages de Neufforté, 384 *& ſuiv.* Bat un détachement des ennemis, 386 *& ſuiv.* Forme une entrepriſe ſur Heſdin, 388 *& ſuiv.* Eſt étouffé par une fuſée, n. 390.

Creſpi. (Traité de) Articles de ce Traité, t. VI. 42 *& ſuiv.* n. 43.

Cuſano (Brave Officier) combat avec peu de monde une partie de l'armée ennemie, eſt bleſſé & meurt à Pignerol, t. IV. 130 *& ſuiv.*

D.

Dampmartin (le Comte de) eſt enſeveli ſous les ruines d'une tour que les ennemis qui aſſiégeoient Peronne firent ſauter, tome IV. 235.

Dampierre (le Comte de) Eſt tué devant Ardres, tome VI. 93 *& ſuiv.*

Dauphin (le) eſt empoiſonné, tome IV. 93. Sentiment de Paul-Jove, de Ferron, de Beaucaire, de Paradin, de Fereras, de Mezerai, de Dupleix,

sur la mort de ce Prince, n. 93 *& suiv.* Son éloge, 114 *& suiv.*

Decimes accordées au Roi pour le Clergé sans le consentement du saint siége. Tome 2. 221. n. *la même.*

Doria (André) abandonne le service de la France, tome 2. 124. Causes de sa désertion 127 *& suiv.* Barbesieux a ordre de l'arrêter, 130. Son traité avec l'Empereur, n. 131. Il sauve Naples. 136. Fait révolter Gênes, 148. Conduit des vivres, & porte de l'argent à l'Empereur, t. 4. 194 *& suiv.*

Droits du Roy sur la Bourgogne, to. 2. 23 *& suiv.* sur la succession de Louise de Savoye, 404. Sur le Comté d'Ast, n. 403 *& suiv.* Sur une partie du Piémont, tome 3, 8 *& suiv.* Sur le Duché de Milan, 25 *& suiv.* Sur le Luxembourg, tome V. 86. Sur le Roussillon, *la même & suiv.* Sur le Comté de Nice, tome V. n. 253.

Duprat (Chancelier de France) Se deshonore par une insigne tromperie, tome 2. n. 168.

E.

Emeute arrivée à Arles appaisée, tome IV. 159 *& suiv.* Autre émeute non moins dangereuse, arrivée dans la même ville, 173 *& suiv.*

Eperons (journée des) Tome I. 29 *& suiv.*

Estrapagni (le Comte d') de la maison d'Humicres, est tué au premier assaut qui fut donné à Peronne, tome IV. 227.

Estrumel, Gentilhomme Picard. Se jette dans Perronne avec sa famille & y porte toutes ses richesses, & une partie de celles de ses amis.

Il eſt recompenſé de ſa généroſité, tom. IV. 121 & *ſuiv.*

Eſtampes (Ducheſſe d') Se ſert du Comte de Longueval pour rendre les Impériaux maîtres de ſaint Diſier, t. 6. n. 25 & *ſuiv.* Elle les rend auſſi maîtres d'Epernai & de Château-Thierri, tome VI. n 37 & *ſuiv.*

Expéditions navales. Avantageuſes aux François, Tome I. 25 & *ſuiv.*

F.

FAUTES DE QUELQUES ECRIVAINS.

De l'Auteur de la Nouvelle Hiſtoire d'Allemagne, t. I. n. 119 & *ſuiv* t. 3. n. 190. tome IV. n. 5. 198. tome IV. n. 211. t. IV. 217. tome IV. n. 371. tome V. n. 11.

De l'Auteur de la Nouvelle Hiſtoire d'Eſpagne, tome 3. note 326, note 327, n. 348. Autre bévûe *la même & ſuiv.* Troiſiéme bévûe, 348. Quatriéme bévûe, 350, tome IV. n. 80. tome IV. n. 122 & *ſuiv.* tome IV. n. 130. tome 4. 147. tome 4. n. 237. tome IV. n. 318, tome IV. n. 331. tome IV. n. 370. t. IV. n. 398, 399. t. V. n. 10. Cinq bévûes de ſuite. tome V. n. 112. tome V. quatre fautes de ſuite. t. V. n. 245. & *ſuiv.* tome V. n. 251. t. V. n. 269.

Autre faute, *la même.* tome V. Quatre fautes de ſuite, n. 305. t. V. Deux fautes, n. 311. tome V. n. 313.

De Beaucaire (Evêque de Mets) t. IV. n. 217. t. IV. n. 131. t. IV. n. 399. t. V. n. 133. tome V. n. 168. tome V. n. 248. t. V. n. 256.

De du Bellai, tome I. n. 33. tome I. n.

138. tome I. n. 187. t. V. n. 289.
De Belleforest, t. I. n. 125. tome IV. n. 331. tome V. n. 109.
Chronique de Savoye tome 3. n. 326. tome IV. n. 344. tome V. n. 9 *& ſuiv. la même.* Autre faute, tome V. n. 253.
Du P. Daniel (Jeſuite) tome I. n. 127. tome II. n. 276. tome III. n. 3 *& ſuiv.* tome V. n. 7. tome V. n. 109, tome V. n. 261. tome VI. n. 82.
De Dupleix, t. IV. n. 331. tome V. n. 11 *& ſuiv.* tome V. n. 17. tome V. n. 253.
De Ferron, tome IV. n. 130 *& ſuiv.* tome IV. n. 218. tome IV. n. 271. tome IV. n. 331. tome IV. n. 344. tome IV. n. 369 *& ſuiv.* Seconde faute, *la même.* Troiſiéme faute, *la même.* tome V. n. 107. tome V. n. 108. tome V. trois fautes, n. 249. tome V. n. 253.
De Guichenon, tome III. n. 31. tome III. n. 327. tome IV. n. 331. tome V. n. 253.
De Guichardin, tome II. n. 210. tome II. n. 257 *& ſuiv.* tome II. n. 276 *& ſuiv.*
De Leti, tome IV. n. 64. tome IV. n. 221. tome V. n. 226.
De Mezerai, tome IV. n. 147. tome IV. n. 331. tome IV. n. 344.
De Paradin, tome IV. n. 114 *& ſuiv.* tome IV. n. 331 tome V. n. 107. tome VI. n. 71.
De Paul-Jove, tome II. n. 260. tome III. n. 326. tome IV. n. 16. tome IV. n. 18 *& ſuiv.* tome IV. n. 81. tome IV. n. 215 *& ſuiv.* tome IV. n. 248. tome IV. n. 328. Autre faute, *la même.* tome IV. 370. Autre faute, *la même.* tome IV. n. 373. tome IV. n. 378 *& ſuiv.* tome IV. n. 395. Autre faute, *la même.* tome IV. n. 398. tome V. n. 11

tome V. n. 142. Autre faute, *la même.* tome V. 168. tome V. n. 252. tome V. deux fautes, n. 256. *& ſuiv.* tome V. n. 303. tome VI. n. 12 *& ſuiv.* tome VI. deux fautes de ſuite, n. 19.

De Pierre, Martyr d'Anglerie, tome I. n. 407.

De Rapin-Thoyras, tome I. n. 119 *& ſuiv.* n. 353. *& ſuiv.* tome II. n. 210. n. 216 *& ſuiv.* tome IV. n. V. tome IV. n. 147. tome V. n. 79. tome VI. n. 45. tome VI. n. 87. tome VI. n. 115.

De Varillas, Tome III. n. 190. tome III. n. 252 *& ſuiv.* tome III. n. 327. tome IV. n. 5. tome IV. n. 216 *& ſuiv.* tome IV. n. 217. tome IV. n. 237. tome IV. n. 298. tome IV. 371. tome IV. n. 289 *& ſuiv.* tome IV. n. 398. tome V. n. 108 *& ſuiv.* tome V. n. 261.

Florence, ſiége & priſe de cette place par les Impériaux, tome II. 173 *& ſuiv.*

Foix (André de) Seigneur de l'Eſpare, fait la conquête de la Navarre, tome I. 122 *& ſuiv.* Il pénétre en Caſtille, 123. Faute qu'il commet, 124. Eſt battu & fait priſonnier, 124 *& ſuiv.* Il entreprend imprudemment de ſurprendre Reggio, 201 *& ſuiv.* Il eſt excommunié par le Pape 203. Il rend imprudemment Cremone, 279, 283. Il meurt des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Pavie, 405 *& ſuiv.*

François I. commande l'armée envoyée au ſecours de Jean d'Albret, tome I. 8. Ne peut arriver à tems pour ſauver Terouanne, 30 *& ſuiv.* Il épouſe Madame Claude, fille

aînée du Roi Louis XII. 39. Son couronnement, son Sacre 53 *& ſuiv.* Sa naiſſance, ſon caractere, ſa deviſe, n. 53 *& ſuiv.* Diſtribution qu'il fait des principales charges de ſon Royaume, 54 *& ſuiv.* Il renouvelle les alliances du feu Roi avec l'Angleterre & les Vénitiens, 55 *& ſuiv.* En fait une nouvelle avec les Gênois, n. 5 *& ſuiv* Conclut un traité avec Charles d'Autriche, n. 5 *& ſuiv.* Il marche avec une armée nombreuſe en Italie pour recouvrer le Milanès, 60 *& ſuiv.* L'avant-garde défait la Cavalerie de Proſper Colonne, qui eſt fait priſonnier, 63 *& ſuiv.* Ce Prince traite avec les Suiſſes 67 *& ſuiv* Le Pape lui fait faire des excuſes, n. 70. Fameuſe bataille de Marignan, gagnée par François I. 71 *& ſuiv.* Il entre en triomphe à Milan, 87 *& ſuiv.* La plûpart des Princes d'Italie viennent le viſiter, 88. Son entrevûe avec le Pape à Boulogne, 89. Traité qu'ils concluent. Il obtient l'abolition de la Pragmatique-Sanction, n. 89 *& ſuiv.* On lui ſubſtitue le Concordat, n. 91 *& ſuiv.* Raiſons qui engagent le Roi à hâter ſon retour dans ſes Etats, 93. Il fait paſſer des troupes au ſecours du Roi de Dannemarck, 105 *& ſuiv.* Il conclut avec ce Prince une nouvelle Ligue, n. 106. Il brigue la dignité de Chef de l'Empire, 109 *& ſuiv.* Motifs qui lui font ſouhaiter cette dignité, n. *la même*, Charles d'Autriche lui eſt préferé, 111 *& ſuiv.* pour ſe

fortifier contre le nouvel Empereur. François I. fait une alliance avec l'Angleterre, 113 *& suiv.* On lui rend Tournai. A quelles conditions, n. 114 *& suiv.* Il a une entrevûe avec Henri VIII. 116 *& suiv.* Magnificence des deux Rois, n. 117 *& suiv.* Particularité curieuse de cette entrevûe, n. 118 *& suiv.* Dangereuse maladie de François I. 120 *& suiv.* Beau trait de la clémence de ce Prince 121 Il conclut avec le Pape un traité pour la conquête du Royaume de Naples, 135 *& suiv.* Il assemble une armée pour l'opposer à l'Empereur qui se prépare à lui faire la guerre, 144 *& suiv.* Il divise ses Etats en quatre grands Gouvernemens, 150. Il passe l'Escaut pour aller livrer bataille à l'Empereur, qui se retire précipitamment, 178 *& suiv.* Il se rend à Lyon pour passer en Italie, 312 *& suiv.* Il en est empêché par la désertion du Connétable, *la même.* Il marche au secours de Marseille, 364. Conduit son armée en Italie, 368. Se rend maître de Milan, 369. Met le siége devant Pavie, 370 *& suiv.* Entreprend la conquête du Royaume de Naples, 374 *& suiv.* Il s'obstine imprudemment à ne pas vouloir lever le siége, n. 401 *& suiv.* Il perd la bataille de Pavie, & est fait prisonnier, 406 *& suiv.* Il est envoyé à Pisigithone, tome II. 9. Offres qu'il fait pour sa rançon, n. 12. On le conduit à Gênes & de-là en Espagne, 15 *& suiv.* Il tombe dangereuse-

ment

ment malade, 19. Il obtient ſa liberté, 26. Il refuſe de ratifier le traité de Madrid. Il diſtribue les principales charges de ſon royaume, 28 *& ſuiv.* Il ſe ligue avec le Roi d'Angleterre pour la délivrance du Pape, 55 n. 56. Célébre ambaſſade qu'il envoye à ce Prince, 59 *& ſuiv.* Il déclare la guerre à l'Empereur, 59. *& ſuiv.* Lui envoie un cartel, 64. Piéce curieuſe au ſujet de ce cartel, 73 *& ſuiv.* François I. eſt preſſé d'entrer dans la Ligue de Smacalde, n. 190. *& ſuiv.* Il refuſe de ſe liguer avec Henri VIII, contre l'Empereur, 194 *& ſuiv.* Fait un traité avec les Princes Confédérés d'Allemagne, 201. n. 202. Il voit le Roi d'Angleterre à Calais, & fait un traité avec ce Prince, 208 *& ſuiv.* Il envoie les Cardinaux de Tournon & de Grammont à Rome pour ſolliciter en faveur de Henri, 215 *& ſuiv.* Il fait des remontrances au ſujet de la convocation d'un Concile, 245. *& ſuiv.* Il donne quelque ſecours d'argent aux Princes d'Allemagne, 276. Il a une entrevûe avec le Pape à Marſeille, 280. Il écrit au Duc de Milan pour lui demander raiſon du meurtre de l'Ecuyer Merveille, ſon Ambaſſadeur, 293. Il écrit à l'Empereur ſur le même ſujet, 294 *& ſuiv.* Il donne audiance au Chancelier du Duc de Milan, 299. Il établit une nouvelle Milice, 395 *& ſuiv.* Quelle étoit cette Milice, n. 396 *& ſuiv.* Le Roi fait la revûe de quelques-unes de ſes Légions, 399.

Il punit la félonnie du Seigneur de Buzancei, 400. Il fait demander au Duc de Savoye le paſſage ſur ſes terres, 401 *& ſuiv.* Amour de François I. pour les Lettres. Protection dont il les honore. Soin qu'il prend de les faire fleurir dans ſes Etats, 412 *& ſuiv.* n. 413 *& ſuiv.* Il établit & fonde un Collége, 416. Accorde aux Profeſſeurs de grands priviléges, n. *la même.* Ordonne que l'on conſtruiſe un ſuperbe bâtiment, où devoient être entretenus gratuitement ſix cens Ecoliers, 417. n. *la même.* Cauſes de la rupture entre le Roi & l'Empereur, tome III. 1 *& ſuiv.* François I. fait demander à Charles V. la reſtitution du Milanès, après la mort de François Sforce, 10 *& ſuiv.* Sa réponſe aux propoſitions de l'Empereur, 15 *& ſuiv.* Il fait marcher ſon armée en Piémont, 41. n. *la même & ſuiv.* Il envoie le Cardinal de Lorraine à l'Empereur, pour mettre la derniere main au ſujet de l'inveſtiture du Milanès, 125. Il reçoit une copie imparfaite du Diſcours de l'Empereur, 148. Il répond à ce Diſcours, & adreſſe ſa réponſe au Pape, 149 *& ſuiv.* Il en envoie un double au Roi d'Angleterre, 170. Diſcours que le Roi fait en ſon Conſeil, 179 *& ſuiv.* Ordre qu'il donne pour faire tête à ſon ennemi, 185 *& ſuiv.* Le Cardinal de Lorraine vient lui rendre compte de ſes négociations, 217 *& ſuiv.* Second Diſcours de Sa Majeſté, 218 *& ſuiv.* Elle tient conſeil

ſur l'état préſent de ſes affaires, 216 *& ſuiv.* Troiſiéme diſcours de ce Prince, 229 *& ſuiv.* Ordres qu'il donne pour les places du Piémont, 239. Pour les frontieres de Picardie, 240. Pour Marſeille, 241. Pour la Guyenne, 242. Pour le Dauphiné, *la même & ſuiv.* Il rappelle en France une partie des troupes qui étoient en Piémont, 275. Il ordonne que l'on ne garde que deux ou trois places au-delà des Monts, 289. Il va recevoir les Suiſſes à Montluel, & donne à chaque Capitaine une chaîne de cinq cens écus, 345. Il s'avance juſqu'à Lyon pour hâter la marche de ſon armée, tome IV. 3. Il ordonne qu'on faſſe le dégât en Provence, 4 *& ſuiv.* Il tient de fréquens conſeils avec le Maréchal de Montmorency, ſur les opérations de la campagne, 21. Eloge que Sa Majeſté fait de ce grand homme, 24 *& ſuiv.* Camp de Valence fortifié par le Roi, 103 *& ſuiv.* Il apprend la nouvelle de la mort du Dauphin, 117. Fermeté heroïque qu'il fait paroître dans cette occaſion, *la même & ſuiv.* Il fait appeller Henri Duc d'Orléans ſon ſecond fils, & lui adreſſe le diſcours le plus touchant, 110. Sa douleur ne l'empêche pas de pourvoir à tout, 121 *& ſuiv.* Il fait fortifier Valence, 197. Il donne le Marquiſat de Saluces à Jean-Louis, frere de François, Marquis de Saluces, & l'envoie en Italie avec un train proportionné à ſon rang, 200. Il apprend que les en-

nemis ſe préparent à aller attaquer le camp d'Avignon, 202. Il tient conſeil ſur ce ſujet, 203. Témoigne qu'il eſt réſolu d'aller ſe mettre à la tête de ſon armée. Ses principaux Officiers tâchent de l'en empêcher, 204. Généreuſe réponſe qu'il leur fait, 207. Il arrive à l'armée, 208. Il ſe prépare à marcher à la pourſuite de l'ennemi; mais il en eſt empêché par la nouvelle qui lui apprend que Peronne eſt prête à ſe rendre, 214. Il donne ordre à ſa Gendarmerie & à dix mille hommes de pied de s'avancer vers Lyon, & ſe diſpoſe à les ſuivre, 215. Il fait rendre à Dieu de ſolemnelles actions de graces, pour la levée du ſiége de Peronne, 237. Il fait réparer les dommages que la guerre avoit cauſés en Provence, 238 *& ſuiv.* Il retourne à Lyon, & viſite Taraſcon, Beaucaire & Valence, pour en faire achever les fortifications, 241. Il reçoit en chemin une Lettre de l'Evêque de Tarbes, ſon Ambaſſadeur auprès de Henri, à qui il envoie une nouvelle Ambaſſade, 243. Sujet de cet Ambaſſade, 244. Il donne ordre au Comte de S. Pol d'aller ſoumettre la Tarentaiſe qui s'étoit revoltée, 246. Il licentie une partie de ſes troupes, 262. Fait de grandes libéralités aux Capitaines Suiſſes, *la même.* Signale ſa charité envers les Soldats malades ou bleſſés, 263. Il écrit aux Princes & Etats de l'Empire pour les détromper des faux

bruits qu'avoit répandu l'Empereur, 267. Envoie un double de ces Lettres au Pape, 268. Il procéde contre Charles, comme feudataire de la Couronne de France, 274. Le fait citer par un Herault d'Armes pour répondre en perſonne ou par ſes Députés, 275. Fait réunir à ſon Domaine les Comtés d'Artois, de Flandres & de Charolois, 276. Donne différens ordres pour la ſûreté des frontieres, *la même*. Il aſſiége en perſonne Heſdin, & prend cette place, 282 *& ſuiv.* Se rend maître de Saint-Pol, & fait fortifier cette place, 286 *& ſuiv.* Il convient d'une trève de dix mois à l'égard des frontieres de Picardie & des Pays Bas, 331. Il fait paſſer de nouvelles troupes en Piémont, 241. Il donne à Gabriel, Evêque d'Aire, de la Maiſon de Saluces, l'inveſtiture du Marquiſat de ce nom, 344. Il marche en Piémont, & fait prendre les devans à Monſieur le Dauphin & au Maréchal de Montmorency, 357. Il prend ſa route par Briançon, & arrive au camp, 380. Il convient d'une trève de trois mois pour le Piémont, 382. Faute qu'il fait en cela, n. *la même & ſuiv.* Il retourne à Lyon, 385. Envoie le Cardinal de Lorraine, & le Maréchal de Montmorency à Leucate, pour traiter de paix, *la même*. Il conclut une ligue avec Soliman, n. 388. Sa réponſe aux propoſitions de l'Empereur, n. *la même & ſuiv.* Il ſe rend à Nice pour s'aboucher avec l'Empe-

reur, 394. Il conſent à une trêve pour dix ans, 395. Raiſons qui devoient l'engager à ne pas y conſentir, n. 396 *& ſuiv.* Il obtient du Pape une Bulle qui confirmoit les Indults accordés autrefois par Eugene IV. au Roi Charles VII. n. 397. Il a une entrevûe avec l'Empereur à Aigues-mortes, 339. Il tombe dangereuſement malade à Compiegne, 400. Il fait augmenter les fortifications de Turin. Fait conſtruire une nouvelle Citadelle à Pignerol, 401. Il ſe laiſſe tromper par l'Empereur, à qui il accorde toute ſûreté pour paſſer en France, 404. Il envoie au-devant de lui les deux Princes ſes fils & le Connétable, & ſe diſpoſe à l'aller recevoir, *la même.* Il envoie Annebaut avec la qualité d'Ambaſſadeur à Veniſe, 405. Il s'avance juſqu'à Chatelraut, où il donne de ſuperbes Fêtes à l'Empereur, 408. Il rappelle auprès de ſa perſonne le Maréchal d'Annebaut, pour le mettre à la tête des affaires, 415. Il envoie des Ambaſſadeurs à Veniſe & à Conſtantinople. Pour quelles raiſons, t. V. 3. *& ſuiv.* Il envoie demander raiſon du meurtre de ces Ambaſſadeurs, 26. Il tient conſeil au ſujet de cet attentat, 72. Diſcours qu'il y prononce, 73 *& ſuiv.* Il ſonge à renouer avec l'Angleterre, 78 *& ſuiv.* Il déclare la guerre à l'Empereur, 85. Il aſſemble deux armées pour attaquer tout-à-la-fois le Luxembourg & le Rouſſillon, *la même*

& ſuiv. Il s'avance juſqu'à Montpellier, & donne ordre à Monſieur le Dauphin de lever le ſiége de Perpignan, 117. Admirable généroſité de ce Prince, n. 118. Il va à la Rochelle pour y appaiſer une révolte, 146 *& ſuiv.* Beau diſcours qu'il adreſſe aux Rebelles, 149 *& ſuiv.* Bonté dont il uſe à leur égard, 153 *& ſuiv.* Il tient conſeil ſur les opérations de la campagne, 175 *& ſuiv.* Il fait fortifier Landreci, 184. Il fait démolir le Château d'Aimerie, 196. Il ne peut conſentir que l'on raſe Luxembourg, 218. Il fait marcher des troupes au ſecours du Duc de Cleves, 219. Il fait lever le ſiége de Landreci, & ſe prépare à livrer bataille à l'Empereur, 237 *& ſuiv.* Il rappelle une partie des troupes du Piémont pour les oppoſer à l'Empereur & au Roi d'Angleterre, 316. Il envoie une Ambaſſade à Veniſe, & une autre à la Diette de Spire, n. 318 *& ſuiv.* Une troiſiéme au Concile de Trente, n. 322. Il conſent à traiter de paix, tome VI. 40 *& ſuiv.* Il donne ordre à l'Amiral d'Annebaut de la conclure à quelque prix que ce ſoit, 42. Il fait paſſer divers ſecours en Ecoſſe, 55 *& ſuiv.* Il arme puiſſamment par mer & par terre contre l'Angleterre, 56. Il fait la revûe de ſon armée navale, 59 *& ſuiv.* Il s'avance juſqu'à Fremontiers près de Montreuil, 89. Il pourvoit à la ſûreté de ſes frontieres, 98. Donne ordre au Maréchal de Biez d'aller faire le dé-

gât dans la terre d'Oye, 99. Il envoie le Chancelier Olivier à l'Empereur pour faire un nouveau traité, 105. Il fait fortifier différentes places, 108 *& ſuiv.* Il fait la paix avec l'Angleterre, 116 *& ſuiv.* Il va viſiter les frontieres de ſon royaume, 118. Il apprend la nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre, & en eſt ſenſiblement affligé, 120. Il tombe malade & meurt à Rambouillet, 121 *& ſuiv.* Caractere & éloge de ce grand Roi, 123 *& ſuiv.* Deſcription des magnifiques obſeques qui lui furent faites, 126 *& ſuiv.*

Frauget, Gouverneur de Fontarabie. Sa lâcheté eſt punie, t. I. 334 *& ſuiv.*

Furſtemberg (le Comte Guillaume de) leve le ſiége de Luxembourg, tome V. 262. Fait une ſeconde fois le ſiége de cette place, & s'en rend maître, tome VI. 3. Se rend maître de Vitri, tome VI. 13 *& ſuiv.* Il eſt fait priſonnier & envoyé à la Baſtille. 36

G.

Gantois. Leur revolte, tome IV. 401 *& ſuiv.* n. *la même.*

Garlaſco. Les ennemis s'emparent de cette place, tome I. 347 *& ſuiv.*

Gênes. Surpriſe & ſac de cette place par les Eſpagnols, tome I. 281 *& ſuiv.* Par Céſar Fregoſe, tome II. 95.

Gonzague (Frederic de) Marquis de Mantoue, abandonne le parti de la France, tome I. 212 *& ſuiv.*

Gouffier, dit *l'Amiral de Bonivet*, eſt envoyé pour traiter de paix avec Ferdinand, Roi d'Arragon, tome I. n.

60. Force le paſſage d'Andaye, 103. S'empare de Behaubrie, 194. Aſſiége & prend Fontarabie, 196 *& ſuiv.* Il obtient le commandement général de l'armée d'Italie, 320. Il ſe rend maître de Novarre, & de toute l'Omeline, 322. Il manque de ſurprendre Milan, 325 *& ſuiv.* Il s'empare de Lodi & de Monza, 326. Faute qu'il commet, 331. Il eſt défait & bleſſé, 354. Eſt tué à la bataille de Pavie, 405

Graſſe & quelqu'autres places de Provence ſont abandonnées par les François, tome IV. 5 *& ſuiv.*

Griſons, au nombre de ſix mille, obligés de retourner dans leur pays, tome I. 351 *& ſuiv.*

Guaſt (le Marquis du) court riſque de la vie, & eſt obligé de ſe retirer avec précipitation de devant Arles, qu'il étoit allé reconnoître, tome IV. 168 *& ſuiv.* Se rend maître de Carmagnole, 343. De Quiers, d'Albe & de Quieras, 360 *& ſuiv.* Bloque Pignerol, 363. Se retire avec précipitation, dès que le Pas de Suſe eut été forcée par le Maréchal de Montmorency, 371. Il évite le combat, 376. Il va trouver le Roi, qui le reçoit avec bonté, 384. Eſt envoié en Ambaſſade à Veniſe, 405. Il fait aſſaſſiner Rincon & Fregoſe Ambaſſadeurs de France, tome V. 9 *& ſuiv.* Il adreſſe un Manifeſte aux Etats de l'Empire, pour ſe diſculper, 27 *& ſuiv.* Il ſe rend maître de Villeneuve, d'Aſt, de Poiring & de Cambion, 113. De Mondovi, 255.

De Carignan, 260. Il se prépare à attaquer l'armée Françoise, commandée par le Comte d'Anguyen. Dispositions qu'il fait de ses troupes, 292 *& suiv.* Il perd la bataille de Cerisoles, 302. Il se présente devant Ast, qui lui ferme ses portes, & est obligé de se retirer à Milan, 303 *& suiv.*

Guerin, Avocat Général du Parlement d'Aix, est condamné à avoir la tête tranché, t. VI. n. 64.

Guyenne (la) est ravagée par des Brigands, t. I. n. 335.

Guise (le Duc de) taille en piéces une partie de l'Infanterie Allemande, tome I. 336 *& suiv.* Bat les Fanatiques Allemans, tome II. 8 *& suiv.* Fait entrer des munitions de guerre dans Peronne t. IV. 232 *& suiv.* Reprend Montmedi, t. V. 102.

H.

Henri VIII. (Roi d'Angleterre) déclare la guerre à la France tom. I. 242. Sujets de mécontentement de ce Prince, n. 293 *& suiv.* Il se joint à l'Empereur pour la conquête de la Provence, n. 361. Il soutient l'armée Impériale en Italie, n. 396 *& suiv.* Il se déclare pour la France, tom. II. n. 6 *& suiv.* Traités qu'il conclut avec la Régence, n. 17 *& suiv.* Il se ligue avec la France pour la délivrance du Pape, 55. Il envoye déclarer la guerre à l'Empereur, 59 *& suiv.* Raisons qui le déterminent à solliciter son divorce d'avec Catherine d'Aragon, 163 *& suiv.* Sa générosité envers François I, 165 *& suiv.* Il écrit

une Lettre très-obligeante aux Princes de la Ligue de Smalkalde, n. 204 & *suiv.* Il a une entrevue avec le Roi à Calais, 208 & *suiv.* Il sollicite son divorce d'avec Catherine d'Aragon, n. 210 & *suiv.* Il déclare son mariage avec Anne de Boulen, 257 & *suiv.* Il envoye un Ambassadeur en France, 273. Raisons qui l'obligent de le rappeller, 274 & *suiv.* Il rappelle aussi les Ambassadeurs qu'il a à Rome, 275. Il est excommunié publiquement, 393. Il se sépare de l'Eglise, 394. Reglemens qu'il fait faire sur ce sujet par son Parlement, *la même & suiv.* Il fait proposer au Roi le mariage d'Elisabeth sa fille & son Héritiere, avec le Duc d'Angoulême, troisieme Fils de France, tom. III. n. 12. & *suiv.* Il apprend aux Ambassadeurs de France les avances que lui a faites l'Empereur pour se reconcilier avec lui, 171. Sa réponse aux propositions de ce Prince 173. & *suiv.* Ses griefs contre la France, tom. V. 78. Il se ligue avec l'Empereur, n. 276. Il fait une descente en Picardie, tome VI. 1. Fait le siége de Boulogne, 2. Et celui de Montreuil, tom. VI. 28. Il est sollicité de faire une descente en Normandie, *la même & suiv.* Se rend maître de Boulogne, 46 & *suiv.* Il fait arrêter le mariage du Prince Edouard son fils avec l'heritiere d'Ecosse, n. 54. Il déclare la guerre aux Ecossois, n. 55. Il fait épouser une de ses niéces au Comte de Lenok, 154 & *suiv.*

Il recherche la paix; raiſons qui l'y déterminent, 216. Il envoye des Plénipotentiaires ſur les frontieres de Picardie, *la même & ſuiv.* Il conclud la paix avec la France. Articles de ce traité de paix, 116 *& ſuiv.* Mort de ce Prince, 120.

Henri (Ducd'Orleans) devenu Dauphin & Duc de Bretagne par la mort de ſon frere aîné) ſollicite & obtient la permiſſion d'aller au camp d'Avignon, tom. IV. 179 *& ſuiv.* Il prend congé du Roi, 181. Beau diſcours que lui fait Sa Majeſté, *la même & ſuiv.* Le Maréchal de Montmorenci & les principaux Officiers de l'armée lui vont au devant, 182. Il marche au ſecours de Terouanne, 329 *& ſuiv.* Prend le commandement de l'armée de Piemont, 357. Arrive à Oulx, 367 Se rend maître du Château de Suſe & de Veillane, 372 *& ſuiv.* Marche aux Ennemis pour leur préſenter bataille, 374 *& ſuiv.* Paſſe le Pô à Carignan, & ſe rend maître de pluſieurs Places, 378. Prend le commandement de l'armée qui devoit marcher en Rouſſillon. On lui donne le Maréchal d'Annebaut pour ſon Lieutenant General, tom. V. 91 *& ſuiv.* Aſſemble toutes ſes forces à Avignon, 112. Va mettre le ſiége devant Perpignan, 113 *& ſuiv.* Eſt obligé de ſe retirer de devant cette Place, 117. Il ſe rend maître du Château d'Aimerie & de Maubeuge, 187 *& ſuiv.* Il leve le ſiege de Binche, 192 *& ſuiv.* Il ſe prépare à combattre l'Empereur qui

n'oſe avancer, 247 *& ſuiv.* Il ſollicite inutilement le rappel du Connétable de Montmorenci, tom. VI. 30. il pourvoit à la ſûreté de Paris, 39 *& ſuiv.* Jette dans Meaux une nombreuſe garniſon, 40. Fait ſa proteſtation contre le Traité de Creſpy, n. 44. Engage le Parlement de Toulouſe à faire une pareille proteſtation n. *la même.* Il entreprend de reprendre Boulogne, 52. Echoüe dans ſon entrepriſe & ramene ſon armée à Montreuil, 53.

Hommes d'Armes, explication de ce terme, tom. I. n. 3.

Horn (le Comte de) tué dans une ſortie que fit la garniſon de Marſeille, tom. IV. 153.

Humieres (d') commande en Dauphiné; eſt envoyé en Italie avec la qualité de Lieutenant General, tom. IV. 332. Se rend maître d'Albe & de Quieras, 348. La mutinerie des Lanſquenets l'oblige de ſe retirer à Pignerol, 354 *& ſuiv.*

I.

Jacques V. du nom Roi d'Ecoſſe, s'embarque avec ſeize mille hommes de troupes choiſies pour aller au ſecours du Roi, t. IV. 263. Epouſe Magdeleine de France derniere fille de Sa Majeſté, 268. Mort de ce Prince qui ne laiſſe qu'une fille ſous la tutelle de la Reine ſa mere Marie de Lorraine, tom. VI. 54.

Jules II. Il prononce l'anathême contre le Duc de Ferarre allié de la France, tom. I. n. 6. Sa mort; ſon épitaphe, n. 32 *& ſuiv.*

L

Lande (le Capitaine la) ſe ſignale à la défenſe de Landreci, tom. V. 200. & *ſuiv.* Mort de ce brave Officier, tom. VI. 21.

Landreci eſt aſſiégé par les Impériaux, tom. V. 199. & *ſuiv.*

Laſcaris, (Jean) eſt attiré en France par les libéralités de François I. eſt envoyé en Ambaſſade à Veniſe. Il meurt à Rome, tom. II. 417.

Leon X. (Pape) ſe ligue avec l'Empereur, tom. I. 198. n. *la même*. Ses ſujets de mécontentement contre la France, 199 & *ſuiv.* Sa mort, ſon amour pour les Lettres, n. 132 & *ſuiv.*

Leve (Antoine de) ſe ſignale à la défenſe de Pavie, tom. I. 390. & *ſuiv.* Prend Biagraſſa, tom. II. 102. L'abandonne, 103. Défait un corps de troupes commandé par le Comte de Saint Pol, 153. & *ſuiv.* Il aſſiege Foſſan, tom. III. 296 & *ſuiv.* Il eſt obligé de fuir & de ſe tenir caché, 309. & *ſuiv.* Raiſons qui l'obligent de ne pas donner l'aſſaut à la Place, 313. Il prévient la Rochedumaine par des politeſſes, 316 & *ſuiv.* Il accorde aux aſſiegés les conditions les plus honorables, 329. Il eſſaye inutilement de ſe rendre maître de Roqueparviere & de Château Dauphin, 346. Superſtitieuſe crédulité de ce Général, n. 360. Il meurt au camp d'Aix, 209. Portrait de ce Général par Brantôme, *la même*. & *ſuiv.*

Ligni; priſe de cette Place par les Impériaux, tom. VI. 4. Cette Place eſt pri-

se par trahiſon, t. VI. n. 5.
Ligue de Cambrai, articles qu'elle renferme, tom. I. n. 14 & *ſuiv.*
——— de Malines, conclue contre la France, tom. I. n. 34.
——— Entre le Pape & l'Empereur, tom. I. 198. n. *la même.*
Ligue (Sainte) publiée à Cognac: articles qu'elle renferme, tom. II. n. 30 & *ſuiv.*
——— Entre François I. Henri VIII. & Charles d'Autriche, tom. I. n. 102 & *ſuiv.*
Lodi ſurpriſe de cette Place par les Impériaux, tom. I. 270. & *ſuiv.*
Lorraine (Le Cardinal de) eſt diſgracié. Cauſe de ſa diſgrace, tom. V. n. 134 & *ſuiv.*
Louis XII. aſſemble une armée pour le recouvrement du Duché de Milan, tom. I. 3 & *ſuiv.* Il arme en faveur de Jean d'Albret, 7 & *ſuiv.* Il rappelle ſes troupes en France pour les oppoſer à la Ligue formée contre la France, entre Jules II, l'Empereur & le Roi d'Angleterre, 9. Il eſt déclaré tuteur de Charles d'Autriche 10 remporte ſur les Vénitiens une grande victoire, & leur enleve pluſieurs Places, 16 & *ſuiv.* Le Pape & l'Empereur ſe liguent contre lui & lui enlevent le Duché de Milan, 19. il refuſe de ratifier le traité conclu pour renvoyer les Suiſſes devant Dijon, 35. n. *la même.* Il perd ſon épouſe Anne de Bretagne, 37 & *ſuiv.* Se marie avec Marie ſœur de Henri VIII. Roi d'Angleterre, *la même.* Mort de ce Prince, 50 & *ſuiv.* n. 51 & *ſuiv.*

Louise de Savoye, mere du Roi, déclarée Régente du Royaume, tom. I. 60. Lettre que lui écrit le Roi son fils sur la bataille de Marignan, 78 & *suiv.* Elle est accusée d'avoir fait perdre le Milanès, 275 & *suiv.* n. 276. Elle tient un Conseil à Lyon, tom. II. 1 & *suiv.* Ordres quelle donne, 4. Elle traite depuis avec l'Angleterre, 5 & *suiv.* Mort de cette Princesse, 187. Son épitaphe, son éloge, n. *la même.*

Louvain (Chevalier de) commande dans le château de Milan, tom. I. 3.

Lude (Jacques du) Seigneur d'Aillon, défend pendant un an Fontarabie assiégée par les Espagnols, tom. I. 285.

Luther, Sa naissance, ses études, ses erreurs, ses avantures, tom. I. n. 130 & *suiv.*

Luxembourg, description de cette Place, tom. V. 212, & *suiv.*

M

Manifestes publiés par François I. & Charles V, tom. I. n. 190 & *suiv.*

Mariage de Laurent de Medicis avec Magdeleine de Boulogne, tom. I. 104.

——— Du Comte de Guise avec Antoinette de Bourbon, Tom. I. 14.

——— Du Comte de Vandôme avec Françoise d'Alençon veuve du Duc de Longueville, tom. I. 5.

——— d'Alponse Duc de Ferare avec Madame Renée de France, tome 2. 101.

——— de Henri Duc d'Orleans avec Catherine de Medicis, tom. II. 280.

——— du Duc de Cleves avec Jeanne

d'Albret, fille du Roi de Navarre.

Marck, (Erard de la) Evéque de Liege, contribue par ſes brigues à l'élévation de Charles d'Autriche ſur le trône de l'Empire, tome I. III. Cruauté de ce Prélat, 139. Cauſe de ſa haine contre la France, *la même.*

Mark (Robert de la) Duc de Bouillon & de Sedan, commande ſept à huit cens hommes d'armes, tome I. 3. Il ſauve ſes deux fils à la bataille de Novarre, 23 *& ſuiv.* Il eſt mécontent de l'Empereur, & pourquoi, 126 *& ſuiv.* Il ſe réconcilie avec la France, 129. Il envoie déclarer la guerre à Charles V. en pleine Diette, 130 *& ſuiv.* Il leve des troupes en France, aſſiége Vireton, 132 *& ſuiv.* Les Impériaux lui enlevent la plûpart de ſes places, 141 *& ſuiv.* Il obtient une ſuſpenſion d'armes, 143 *& ſuiv.* Mort de ce Seigneur, tome IV, 267.

Mark (Robert de la) dit le Maréchal de Fleuranges, commande ſix mille Lanſquenets, tome I. 4 *& ſuiv.* Il invente une nouvelle eſpéce de camp, *la même.* Il eſt dangereuſement bleſſé à la bataille de Novarre, 23. Il ſe ſignale à la défenſe de Jamets, 142 *& ſuiv.* Eſt fait priſonnier à la bataille de Pavie, 408. Fait fortifier Laon qu'il croit menacée d'un ſiége, tome IV. 133. Se propoſe de ſauver S. Quentin, *la même.* Va ſe renfermer dans Peronne déja inveſtie par les ennemis, 129. Belle réponſe qu'il fait au Général ennemi qui le ſommoit de rendre la

place, 228. Il soutient deux assauts, où il repousse les assiégeans, 229. Il signale sa piété par de solemnelles actions de graces qu'il fait rendre à Dieu, 230. Il trouve le moyen de se procurer des munitions de guerre, 232. Il soutient un troisiéme assaut, & oblige les ennemis de lever le siége, 236 *& suiv.* Il vient trouver le Roi qui lui fait l'accueil le plus gracieux, 267. Apprend la mort de Robert de la Mark son pere. Prend la poste & meurt à Lonjumeau, 263

Maximilien, Empereur. Se ligue contre la France, tome I. 18. Se met à la solde de l'Angleterre, 36. Il abandonne honteusement son armée, 96 *& suiv.* Lettre originale qu'il écrit à Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, sa fille, au sujet du dessein qu'il avoit de se faire élire Pape, n. 107. Mort de ce Prince, *la même.*

Medicis (Jean de) sa mort. Son éloge, tome II. 43.

Melphe (le Prince de) ravitaille Luxembourg, & secoure Arlon, tome V. 227 *& suiv.*

Merindol est réduit en cendres, & tous les habitans sans distinction d'âge & de sexe, sont passés au fil de l'épée, tome VI. n. 60 *& suiv.*

Merveille est envoyé à Milan avec la qualité d'Ambassadeur. Est parfaitement bien reçu du Duc. Est insulté par un Gentilhomme Milanois. Est arrêté. A la tête tranchée, & son corps est exposé à la vûe de tout le peuple, tome II. 282 *& suiv.*

Milan (Duché de) enlevé aux François, tome I. n. 2.
Montafié (la Baronne de) engage ſes bagues pour payer les Suiſſes qui ſont au ſervice du Roi, tome VI. 10.
Montecuculli (le Comte de) Sebaſtien, convaincu d'avoir empoiſonné le Dauphin, eſt écartelé à Lyon, tome IV. 26. Arrêt Extrait des Regiſtres du Grand Conſeil du Roi, prononcé contre ce ſcélerat, 261 *& ſuiv.*
Montejan commande trois mille Lanſquenets, tome II. 337. A le commandement général de l'Infanterie Françoiſe, tome III. 43. Il ſe rend maître de Turin & de Chivas, 44. Il s'offre de défendre la Ville d'Aix, tome IV. 57. Il obtient, ou plutôt il extorque la permiſſion d'aller attaquer un gros d'ennemis, 65. On lui repréſente en vain le danger de cette entrepriſe, 68 *& ſuiv.* Il s'avance juſqu'aux portes du Luc, 79. Eſt obligé de regagner Brigoles, 80. Surpris dans cette place, il ne laiſſe pas que de ranger ſon monde en bataille, & de marcher en bon ordre, 86 *& ſuiv.* Il tient ferme pendant plus de quatre heures de chemin, 87. Eſt enfin accablé par le nombre & fait priſonnier, 88. Il eſt établi Lieutenant-Général en Piémont, 384. Eſt fait Maréchal, 389. Il meurt à Turin, 400.
Montfort, Commandant du Château de Nice, ſe ſignale à la défenſe de cette place, tome V. n. 253
Monluc eſt envoyé à la Cour par le Comte d'Anguyen. Diſcours qu'il tient

au Roi, tome V. n. 271 *& ſuiv.* Il ſe ſignale à la priſe de la Ville-baſſe de Boulogne, tome VI. n. 52.

Montmorency (Connétable de) ſe rend maître de Novarre, tome I. 254 *& ſuiv.* enleve toute l'Omeline aux ennemis, 257. Il combat à la tête de huit mille Suiſſes, à la fameuſe journée de la Bicoque, 265. Eſt fait priſonnier à la bataille de Pavie, 408. Il va recevoir les Enfans de France qui étoient en ôtage en Eſpagne, tome II. 166. Précautions priſes pour l'échange des deux Princes, n. 169. Il eſt établi Lieutenant-Général tant en deçà qu'au de-là des Monts avec une autorité ſans bornes, tome IV. 20. Il ſe rend au camp d'Avignon, & il y tient Conſeil en y arrivant, 25 *& ſuiv.* Il propoſe ſon avis, & fait un long diſcours pour l'appuyer, 39 *& ſuiv.* Il va viſiter la ville d'Aix, 56. Il pourvoit à la ſûreté de Marſeille, 57 *& ſuiv.* Va faire la revûe de l'armée de mer, 58. Fait démanteler Aix, 59. Il fait fortifier Arles, 76. Trace lui-même le plan des fortifications, 77. Ordonne que l'on faſſe de nombreuſes levées de troupes en Languedoc, *la même.* Va viſiter Taraſcon & Beaucaire, 79. Il tire ſes troupes d'Avignon, 92. Il établit ſon camp entre le Rhône & la Durance, 39. Fortifications qu'il y fait faire, 100. Il fait entrer de nombreuſes garniſons dans toutes les places fortes ſituées au-delà de la Durance, *la même.* Be-

ordre qu'il établit, 101 *& suiv.* Il fait fortifier Taraſcon & Beaucaire, & y met garniſon, 196 *& suiv.* Sages meſures qu'il prend pour ruiner l'armée ennemie ſans en venir à une bataille, 183 *& suiv.* Il prend le Château d'Auchi, 281. Force Saint Venant, 291 *& suiv.* Commande l'armée de Piémont ſous Monſieur le Dauphin, 357. Force le Pas de Suſe, 367 *& suiv.* Eſt fait Connétable 389. Cauſe de la diſgrace de ce grand homme. Son éloge. Sa mort. Ses obſéques, tome V. n. 89 *& suiv.*

Montpezat eſt établi commandant à Foſſan, tome III. 294. Se ſignale à la défenſe de cette place, 306. Ne la rend qu'aux conditions les plus glorieuſes pour les aſſiégés, 324 *& suiv.* A ordre d'aſſembler les Legionnaires de Languedoc, tome V. 96. Il eſt diſgracié pour avoir conſeillé le ſiége de Perpignan, n. 114 *& suiv.*

Montreuil ſe rend aux Impériaux, tome IV. 321.

Moroné (Jerome) Vice-Chancelier du Milanès. Eſt en partie cauſe de la révolte de ce Duché, tome I. 199.

N.

Naſſau (le Comte de) ſurprend Guiſe, & ſe rend maître du Château, tom. IV. 122 *& suiv.* S'avance vers Peronne. 134. Fait le ſiége de cette place, 222. Surprend par artifice le Château de Cleri, 223 223 *& suiv.* Après un premier aſſaut où il perd beaucoup de monde, il envoie ſommer les aſſiégés de ſe ren-

dre, 227. Il fait donner un assaut général, & est encore repoussé, 228 *& suiv.* Il prend le parti de faire miner, mais sans succès, 231. Il donne deux autres assauts qui ne lui réussissent pas mieux que les deux premiers, & leve enfin le siége, 235 *& suiv.*

Navarre (la) enlevée à Jean d'Albret, par Ferdinand Roi d'Arragon, tome I. 70.

Navarre (Pierre de) défend Gênes. Est fait prisonnier, tome I. 281 *& suiv.* Il se rend maître de Melphe, tom. II. 114 *& suiv.* Est fait prisonnier & conduit à Naples où il meurt, 142. n. *la même.*

Norfolk (le Duc de) leve le siége de Montreuil, t VI. 49.

O.

Odet de Foix, Maréchal de Lautrec. Prend Bresse, tome I. 98 Verone, 98. Le Duché d'Urbin, 100. Son excessive sévérité est nuisible à la France 209 *& suiv.* Fautes qu'il commet, 218 *& suiv.* Il reprend Cremone, 229. Perd une bataille. Retourne à la Cour où il est mal reçu du Roi, mais il se justifie, 274 *& suiv.* Belle défense de ce Général dans Bayonne 332 *& suiv.* Faute qu'il commet, 101. Il procure la délivrance du Pape, 103. Marche vers Naples. Il laisse échapper les ennemis, & néglige de les poursuivre, 112 *& suiv.* Se rend

maître de Venoſe, 115 *& ſuiv.* Fait le ſiége de Naples, 116 *& ſuiv* Mort de ce grand homme, 139. Son épitaphe, 140. Ses obſeques, 141.

Oppede (le Baron d') exerce d'étranges cruautés à Cabrieres & à Merindol, tome VI. n. 60. *& ſuiv.* Il ſe tire d'intrigue par la faveur de ſes amis, n. 64.

Orange (Prince d') prend Rome & la fait ſaccager tome II. 51 *& ſuiv.* Fait le ſiége du Château Saint-Ange, oblige le Pape de capituler, 53 *& ſuiv.* Articles de la Capitulation, n. 54. Eſt tué devant Florence, n. 175.

Orange (le Prince d') a l'épaule caſſée d'un éclat de Pierre dont il meurt le lendemain, tome VI. 21.

P.

Paul III. Pape, fait d'abord quelques démarches pour réparer les fautes de ſon Prédeceſſeur au ſujet des affaires d'Angleterre, & publie peu de tems après une Bulle foudroyante contre Henri, tom. III. n. 17 *& ſuiv.* Sage réponſe qu'il fit au diſcours prononcé par l'Empereur en plein Conſiſtoire, 102 *& ſuiv.* Il témoigne aux Ambaſſadeurs de France combien il eſt mécontent de ce diſcours, 108. Il exhorte l'Empereur à la paix, 118 *& ſuiv.* Il s'engage par une Bulle à garder la neutralité, 133. Il eſt harangué par le Cardinal de Lorraine, 194.

Il envoye des Légats à l'Empereur & au Roi de France, 211. Il fait faire dans ſa chapelle de ſuperbes obſeques pour M. le Dauphin. tom. IV. 266. Il propoſe une entrevue entre le Pape & le Roi, 393. Il ſe rend à Nice 394. Négocie une trêve de dix ans entre les deux Puiſſances, 365. Il retourne à Rome, 397. Il convoque un Concile Général, & fait expédier une Bulle où il fait un grand éloge de la piété de l'Empereur & de celle de François I. tom. V.

Paulin (Baron de la Garde) eſt envoyé Ambaſſadeur à Conſtantinople, tome V. 20. Son éloge par Brantome, n. *la même & ſuiv.* Il harangue le Senat de Veniſe, 22 *& ſuiv.* Amene vingt-cinq Galeres de Marſeille dans la Mer Océane, tome VI. 56. *& ſuiv.* Eſt fait Lieutenant-Général des Galeres de France, n. 57. Eſt envoyé pour reconnoître la Flote ennemie, 66. Fait une deſcente dans l'Iſle de With, 71

Paulmy (De Voyer) Pierre, eſt tué à la bataille de Pavie, où ſe trouvoit auſſi ſon pere, tome I. 408. Jean de Voyer Vicomte de Paulmy, jeune Seigneur de grand courage, eſt bleſſé & fait priſonnier à la déroute de Brignolle, t. IV. n. 88 *& ſuiv.*

Peſcaire (Marquis de) Général ennemi, ſe rend maître de Milan, tome I. 224 *& ſuiv.* De Côme, 227 *& ſuiv.* Sa mort. Son éloge, tome II. n. 32 *& ſuiv.*

Peſte (la) Se fait vivement ſentir dans le Fort d'Outreau, t. VI. 112 *& ſuiv.*

Piéces Juſtificatives & Originales.

Extrait d'une Lettre écrite ſur l'ordre & les cérémonies obſervées à l'entrevûe des Rois de France & d'Angleterre, tome II. 419 *& ſuiv.*

Double des Traités faits avec le Roi d'Angleterre à l'entrevûe de Boulogne & de Calais, tome II, 429 *& ſuiv.*

Traité touchant la contribution que les Rois de France & d'Angleterre doivent faire pour la deffenſion du Turc, 436 *& ſuiv.*

Lettre écrite par le Roi à notre ſaint Pere le Pape, touchant l'affaire du Roi d'Angleterre, 439 *& ſuiv.*

Lettre du Roi pour les affaires d'Angleterre à Rome, 443 *& ſuiv.*

Copie d'un article de Lettres de M. le Cardinal de Tournon, touchant le fait d'Angleterre, 446 *& ſuiv.*

Extrait d'un autre article de Lettre, 447 *& ſuiv.*

Lettre écrite par le Roi à Meſſieurs les Cardinaux du S. ſiége, 448 *& ſuiv.*

Extrait d'une Lettre écrite au Roi par le Cardinal de Tournon, du 17 Août 1583. 454 *& ſuiv.*

Carta pro Profeſſoribus & Lectoribus Collegii Regalis Pariſius, 456 *& ſuiv.*

Commiſſion pour faire le paiement du bâtiment que le Roi veut faire en l'hôtel de Neſle à Paris, 462 *& ſuiv.*

Lettres du Roi à Monſieur de Polizi, ſon Ambaſſadeur à Londres, tome III. 381 *& ſuiv.*

Extrait d'une Lettre écrite à l'Amiral Chabot par Palamedes Gontier ſon Sécrétaire, 383 *& ſuiv.*

Extrait du Diſcours fait par le Chancelier Olivier ſur les différens qui ſont entre le Roi & l'Empereur, remontrant l'iniquité des Traités

de Madrid, Cambrai & Creſpi, tome III. 338 *& ſuiv.*

Lettre écrite au Roi par Monſieur de Tarbes le 19 Avril 1536, tome III. 405 *& ſuiv.*

Ordonance de la bataille faite à Syriſoles en Piémont, enſemble la défaite des Eſpagnols, tome V. 324 *& ſuiv.*

L'Oraiſon des Ambaſſadeurs du Roi Très-Chrétien aux Sereniſſimes, & Reverendiſſimes, Très-Illuſtres, Très-Excellens, magnifiques, Très-hauts Seigneurs, & à tous tenans les Etats du Saint Empire, aſſemblés en ladite ville de Spire, tome V. 333 *& ſuiv.*

Le treſpas, obſeques & enterrement du Roi François premier du nom, tome VI. 126 *& ſuiv.*

Journal de Louiſe de Savoye, mere du Roi, tome VI.

Piſtolets. Origine de cette ſorte d'armes à feu, tome VI. 35.

n. *la même.*

Piſgithone, ſe rend aux Impériaux, tome I. 277.

Poyet (Chancelier de France) eſt chargé de haranguer le Pape. Son embarras, tome II. 279. Il eſt envoyé en Ambaſſade à Turin, 401. Eſt chargé de pourvoir à la ſubſiſtance de l'armée campée à Avignon, tome IV. 21. Il eſt arrêté à Argilli & conduit à la Baſtille. On lui fait ſon procès. Il eſt condamné & réprend ſa profeſſion d'Avocat. Sa mort, tome V. n. 133 *& ſuiv.*

Prédictions ſuperſtitieuſes répandues en France, en Italie & en Allemagne, tome III. 339 *& ſuiv.*

Procedure faite par le Roi contre Charles V. Ce qu'en penſent les Auteurs Eſpagnols, tome IV. n. 276.

Prevençaux (les) ſe ſignalent par leur zele à faire eux-mêmes le dégât dans leur pays, t. IV. 18 *& ſuiv.*

R.

Ramberges, ſortes de vaiſſeaux particuliers aux Anglois, tome VI. 69

Rangone (le Comte de) ſe ſignale par ſa fermeté, tome II. 146. Eſt fait Lieutenant-Général en Piémont, tome IV. 123. Il aſſemble ſon armée à la Mirandole, *la même*. S'avance vers Tortonne, tome IV. 248. Se préſente aux portes de Gênes, où il fait ranger ſes troupes en bataille, 250. Il les ramene dans ſon camp, & les conduit pendant la nuit pour préſenter l'eſcalade, 251 *& ſuiv.* Il eſt repouſſé *la même*. Faute d'artillerie il ſe retire, 253 *& ſuiv.* Ravage divers Bourgs & Châteaux, & vient camper aux environs de Carmagnole, 254. Il oblige par cette marche les ennemis de lever le ſiége de Turin, 255. S'empare du Château de Carignan, 256. Il ſe brouille avec Caguin de Gonzague. A quel ſujet, 257 *& ſuiv.* Il conſerve Quiers à la France, 339 *& ſuiv.*

Ravenne (bataille de) gagnée par M. de Foix, Duc de Nemours, tome I. n. 2.

René (Bâtard de Savoye) fait l'accommodement des Suiſſes avec la France, tome I. 67. Sa naiſſance. Ses charges, n. *la même & ſuiv.* Eſt bleſſé mortellement à la bataille de Pavie.

Riquier (Saint) aſſiégé & pris par les Impériaux. Les femmes ſe ſignalent

à la défenſe de cette place, t. IV. 104. n. *la même.*

Rochedumaine (la) reçoit beaucoup de politeſſes de l'Empereur, t. III. 330. Ingénieuſes reparties qu'il fait à ce Prince, 331 *& ſuiv.*

Rochellois. Leur revolte. Cauſe de cette révolte. Ils implorent la miſéricorde du Roi qui leur pardonne, tome V. 147 *& ſuiv.* n. *la même.*

Rome. Sac épouvantable de cette ville, tome II. n. 51 *& ſuiv.*

S.

SAc de la terre d'Oye par les François, t. VI. 103

Saint André Entreprend de ſauver Boulogne, tome VI. 48 *& ſuiv.*

Saint Diſier. Siége de cette place par les Impériaux, t. VI. 14

Saint Jullien (Colonel Suiſſe) fait revolter les troupes qu'il commande, tome VI. 10 *& ſuiv.*

Saint Pol. Siége mémorable de cette place, tome IV. 310 *& ſuiv.*

Saluces (le Marquis de) ſurprend les fauxbourgs de Milan, tome I, 369. Sauve Varaginé, 382. Commande l'armée d'Italie, tome II. 32. Succéde au Maréchal de Lautrec dans le commandement de l'armée de Naples, 142. Se retire à Aveſnes où il eſt fait priſonnier, 143. Cauſes de la déſertion de ce Seigneur, tome III. 187 *& ſuiv.* Son infâme trahiſon, 276. Il fait déſerter les Pionniers qui ſont deſtinés à fortifier Foſſan, 283. Il ſe retire à Coni, ſous prétexte de défendre cette place, 294. Conduit à ſon Château de Ravel toutes les munitions de guerre &

de bouche qui y étoient, & abandonne Coni aux ennemis, 295 & *suiv.* Mauvaises raisons qu'il apporte pour se justifier, 304. Il donne avis à Antoine Leve du mauvais état de Fossan, & l'exhorte de venir en faire le siége, 299. Il est tué devant Carmagnole d'un coup de Mousquet, 343.

Saluces (Jean-Louis Marquis de) reçoit du Roi l'investiture du Marquisat de ce nom, tome IV, 200. Se laisse tromper par son frere qui va le voir à Carmagnole, & le conduit au Château de Valferiere, où il le retient en prison, 201.

Sancerre (le Comte de) S'enferme dans Saint Disier, tome VI. 6. 13 & *suiv.* Il soutient un terrible assaut, où il est blessé, 22 & *suiv.* Une trahison l'oblige de rendre la place qu'il a bravement défendue, 25 & *suiv.*

Selve, premier Président. Son Epitaphe, tome II. n. 19.

Semblançai, Sur-Intendant des Finances, condamné injustement à être pendu, tome I. 275 & *suiv.*

Senerpont, Lieutenant du Maréchal de Bies, ravitaille le Fort d'Outreau, tome VI. 12 & *suiv.*

Sforce (François) Duc de Milan, fait un traité avec le Connétable, t. II. n. 38. Meurt sans laisser de postérité, 410.

Sion (Cardinal de) débauche les Suisses attachés au service de France, t. I. n. 221

Soliman gagne une grande bataille sur les Impériaux, tome IV. n. 388.

Strozzi (Pierre) leve une nouvelle armée pour le service du Roi, tome V. 313 & *suiv.* Il retourne à la Mi-

randole, & fait une nouvelle levée de troupes, t. VI. 7 & *ſuiv.* Il ſe rend à Albe auprès du Comte d'Anguyen, 9.

Suiſſes. Ils ſe débandent au nombre de vingt mille & reprennent le chemin de leur païs, 220. Ils ſont cauſe de la perte de la bataille de la Bicoque, 262 & *ſuiv.* Ils retournent chez eux le lendemain de cette bataille, 270. Ils refuſent de paſſer la Seſſia, 253. Ils ſe débandent, *la même.* Ils font la même choſe à la bataille de Pavie, 405. Ils ſe dérobent ſecretement de leur pays au nombre de vingt mille, & ſe rendent par différentes routes au camp d'Avignon, tome IV. 130. Ils demandent & obtiennent une trêve d'un an pour la Franche-Comté, 265. Ils ſe mutinent & ſe retirent à Pignerol, tome IV. 124 & *ſuiv.* Ils ſont dépouillés & maltraités par les Impériaux, dont ils ſe vangent à la bataille de Ceriſoles, 256 & *ſuiv.* Ils refuſent de ſe prêter aux inſtances de l'Empereur qui vouloit les détacher de la France, n. 317.

Suſpenſion d'armes entre tous les Princes Chrétiens, tome I. n. 106.

Pour l'Italie, tome VI. 13 & *ſuiv.*

T.

Thibaut-Rohaut, ſe diſtingue à la défenſe du Fort d'Outreau, tome VI. 104 & *ſuiv.*

Tournai (la ville de) priſe par les Anglois, tome I. n. 36. Siége & priſe de cette place par le Comte de Naſſau, tome I. 129 & *ſuiv.*

Traité de Madrid, t. II. 25 & *ſuiv.* n. 26.

—— *De neutralité* pour la Franche-Comté, tome I. n. 286.
—— De *Noyon* entre François I. & Charles d'Autriche tome I. 101 *& ſuiv.*
—— *De Paix,* entre l'Empereur & le Roi de France, 182 n. 183 *& ſuiv.*
Trimouille (Louis de la) commande l'armée deſtinée au recouvrement du Milanès, tome I. 3. Sauve Dijon aſſiegée par les Suiſſes, 32 *& ſuiv.* Se rend maître de Bohain, 344. Eſt laiſſé à Milan pour y commander, 370. Eſt tué à la bataille de Pavie, âgé de 75 ans, 405.
Trivulce (Jean-Jacques) Maréchal de France, commande ſous Louis de la Trimouille, t. I. 3

V.

Vaudemont (le Comte de) Surprend Vico, tome II. 117 *& ſuiv.* Meurt devant Naples, 134
Vendôme (le Duc de) emporte Heſdin de vive force, tome I. Fait lever aux ennemis le ſiége de Dourlens, 240 *& ſuiv.* Il prend le Château de Bailleul-le-Mont, 300. Généroſité de ce Prince, tome II. 2 *& ſuiv.* Oblige les ennemis de répaſſer la Somme, tome IV. 3. Porte la guerre dans leur pays, & ſaccage pluſieurs Bourgs & Châteaux, *la même.* Abandonne Guiſe, 112. Se rend maître de pluſieurs Forts, tome IV. 110 *& ſuiv.* Il ravitaille Terouanne. Prend Liliers, fait démolir cette place, & fait raſer pluſieurs Châteaux, tome V. 172 *& ſuiv.* Il ſe rend maître de Bapaume, 183. Il pourvoit à la ſûreté de

Montreuil, tome VI. 2. Il enleve aux ennemis un convoi considérable, & fait huit cent prisonniers, qu'il amene à Terouanne, 30 *& suiv.*

Venitiens, leur lâcheté à la journée de la Bicoque, tome I. 269. Ils se détachent de l'alliance de la France, 279. Concluent un traité de Ligue avec l'Empereur, Ferdinand Archiduc d'Autriche & Sforce Duc de Milan, n. 304 *& suiv.* Ils se rendent maitres de Lodi, 359. Refusent de joindre leurs forces à celles de l'Empereur pour la conquête de la Provence, n. 361. Le Duc d'Urbin leur Général prend Crémone tome II. 39 *& suiv.* Ils prennent le Milanès sous leur protection, t. III. n. 33 *& suiv.* Ils évitent les piéges que leur tend l'Empereur, t. IV. n. 405 *& suiv.*

Vervin, Gouverneur de Boulogne, rend lâchement cette place. Il est condamné à perdre la tête sur un échauffaut, tome VI. 46. *& suiv.*

Viconte défend généreusement la Tour d'Arles, & oblige les ennemis de se retirer, après avoir foudroyé une de leurs Galeres, tome IV. 171 *& suiv.*

Wirtemberg (le Duc Ulric de) est dépouillé de ses Etats à cause de ses cruautés & de ses injustices, tome II. n. 319 *& suiv.*

Wolsey (de) Cardinal, engage Henri VIII. à conclure, avec le Pape & l'Empereur, une Ligue contre la France, tome I. n. 154 *& suiv.*

Fin de la Table des Matieres.

(1) PIECES JUSTIFICATIVES.

(2) *L'Ordonnance faite à l'entrée du Très-Chreſtien Roy de France Françoys de Valoys, premier de ce nom, dedans ſa ville de Millan, le xvj. jour d'Octobre mil v. cens & xv.*

LE Roy partit de Pavye mercredy (3) xv. du moys d'Octobre, mil v. cens & quinze, à ix. heures de matin, & vint ouyr Meſſe devant les Chartreux; & après que ledit

(1) Les Editions originales des Piéces ſuivantes, ſont conſervées dans le cabinet de M. Secouſſe, de l'Académie des Belles-Lettres.

(2) Copiée ſur une feuille volante imprimée dans le tems en Lettres gothiques, *in*-12. Elle contient 16 pages ſans chiffres. Cette entrée de François I. n'eſt point dans le Céremonial François, publié par M. Godefroy. Le traité qui ſuit fait par ce Prince avec Maximilien Sforce, ne ſe trouve point dans le corps Diplomatique publié par Dumont.

(3) Il faut corriger *x.* qui en l'année 1515. tomba au Mercredi; & en effet on lit un peu plus bas: *le Jeudi xj.*

Seigneur eut ouy Meſſe, ſortit deſditz Chartreux, & vint diſner ſoubz le Portal d'icelle, à cauſe que on n'y mange jamais chair; & après ung chaſcun alla viſiter ladicte Egliſe, & leur baſtiment qui eſt fort bien ouvré & de groſſe deſpenſe; & environ une heure après midy, le Roy partit de là & vint coucher à la Caſſine du Seigneur Jehan-Jacques (a), qui eſt à vj mille de Milan, & tout le train vint en la Ville. Et le jeudi enſuyvant xj. dudit moys, ledict Seigneur vint diſner en l'Abbaye de Saint Pierre le Martir, près porte Thiſune, & après diſner, ledit Seigneur entra environ deux heures après midy, & eſtoit l'entrée par ordre ainſi que s'enſuit:

(a) Trivulce

Premierement, le Prevoſt de l'Hoſtel avec trente Archiers ſiens.

Monſieur de Guyſe, frere de Monſieur de Lorreyne, à pied, comme Capitenne Général des Lanſquenetz, avec quattre Lieutenans, tous habillez demy toylle d'or & veloux blanc, & harnoys, à pied, avec mille halebardiers-Lanſquenetz, mille Hacquebutiers, & deux mille Picques, qui font quarte mille Lanſquenetz, en ordre de bataille,

ayans tous halecret & la ſecrete, leſquelz il faiſoit bon veoir ; & avoient quarante Enſeignes que le Roy leur avoit donné, aux couleurs noir, tané & blanc, & eux habillez de meſmes.

Et après alloient les quatre cens-trante Archiers en bonne ordre, armez & lance & baverolle, & après cent Arbaleſtriers de nouveau faitz, ſoubz la charge de Monſigneur de Sainct-Vallier, & cent autres Arbaleſtriers, ſoubz Monſeigneur le Grant Seneſchal ; tous armez, la demy lance & la baverolle, tous acouſtrés aux livrées de leurs Capitennes.

Après ce, venoit M. le Grant Maiſtre de (a) Boiſy, & Loys M. de Vandoſme, avec tous ſes panſionnaires, fors gorriers & bien acouſtrez, armez & bardés, faiſans pennades. (a) Boiſy.

Après, Monſieur le Grant Eſcuyer le ſuivoit avec les aultres Officiers de la Maiſon du Roy, & les Paiges du Roy, tous habillez de veloux noir, bandés à deux bandes de toille d'or.

Et après venoit Monſieur le Conneſtable fort bien acouſtré & à merveilles, après lequel alloient xxiiij trompettes qui faſoient merveilles de bondir.

Le Roy alloit après ſoubz le poile que ceulx de la Ville portoient ; & eſtoit habillé ledict Seigneur d'ung Syon de veloux bleu, ſemé de fleurs de lys, & la barde de ſon cheval, ſemblable, en une Tocque de veloux noyr, ſans aucuns arnoys, & ne ſe bougeoit de deſſoubz ledit poiſle, en faiſant bonne myne, & chiere d'ung très-hault Prince.

Après lequel Seigneur marchoit Monſieur d'Alençon, Monſieur de Savoye & tous les autres Princes, avecques pluſieurs Marquis & Gentilzhommes dudit pays, fort bien acouſtrez, & après, les mignons de la Chambre du Roy, aux couleurs noyr, blanc & tanné, les tous deſſuſdictz bardés.

Si alloient après Monſeigneur le Grant Seneſchal & Monſieur de Sainct-Valier, avec les Gentilzhommes de la Maiſon du Roy, fort bien acouſtrez ; & n'eſtoit mention entre eulx fors que mieulx le feroit ; & après eulx ſuyvoient deux cens Pages portans les demy-lances, ganteletz & l'armet deſditz Gentilzhommes, & finablement alloyent & marcharent Meſſeigneurs de la Pa-

lice, de Bayard, de Theligny, & aultres grans Capitennes, & grant nombre de gens d'Ordonnances; laquelle choſe dura juſques à la nuyt.

Et vint ledit Seigneur deſcendre au Doſme, & lors l'artillerie eſtans dedans le Palais, commença à tirer, & les Lanſquenetz-haquebutiers après; & ne veiſt-on oncques telle tempeſte; & après, le Chaſteau commença à tirer xlij. groſſes piéces, & ſans faulte: il n'y avoit homme qui ne plouraſt de joye, quant aux Françoys: car on euſt dit que c'eſtoit choſe apreſtée pour donner la bataille devant la place dudit Doſme.

Et de-là le Roi alla loger audit Palais, & non pas audit Chaſteau, pour ce qu'il ſent dedans iceluy Chaſteau, à cauſe de pluſieurs ordures que les Suiſſes bleſſés & aultres, ont laiſſé dedans; mais Monſieur de Sainct-André eſt dedans, qui eſt garde dudit Chaſteau.

Au regard des Dames, les feneſtres & bouticques de Millan, en eſtoient plaines, & bien fort gorrieres; & croyez qu'elles y ayment mieux les Françoys que Maximilien

ne ſa compaignie. Ledit Maximilien eſt à Pavie, & s'en yra en bref, & ſont bien eſbays & eſmerveillez les Millannoys de la bonté & doulceur dudit Seigneur qui a pardonné à ung chaſcun leſquels s'en retournoient en leurs maiſons, ſans ce que on leur face aucun deſplaiſir. L'on a commencé à envoyer des gens de pied eſtant en Adandole & à Lugan, pour remettre le tout à la main du Roy. Monſieur de la Guiche eſt allé en Suyſſe, pour ouyr parler de quelque appoinctement. La ratiffication de l'appoinctement du Pape & du Roy, eſt conclu, & actend-on que leſdictz Suyſſes vouldront dire.

S'enſuyt la forme du Traité & appoinctement fait entre le Très-Creſtien Roy de France Françoys premier de ce nom, & Maxilian Sforce, ſur le fait & eſtat de la Duché de Millan, & de la proviſion que ledit Seigneur donne audit Maximilian.

FRANÇOYS par la grace de Dieu Roy de France, Duc de

Milan & Seigneur de Gennes. A tous ceulx qui ces préſentes Lettres verront: Salut. Comme puis n'aguéres moyennant la grace divine, nous ayons recouvert par force noſtre Duché de Milan, duquel avoit eſté expulſé feuz de bonne mémoyre le Roy Loys noſtre beau-pere que Dieu abſoulle, & ſont de preſent le tout reduyt à noſtre main & obéiſſance, fors les Chaſteaux de Millan & Cremonne que tient & occupe noſtre couſin Maximilian Sforce; pour leſquelz recouvrer, avons fait aſſiéger icelluy Chaſteau de Millan, abbatu ſes deffences d'iceluy, & proceder de ſorte que eſperons en brief le remettre par force en noz mains. Toutesfois noſtredit couſin qui eſt dedans, nous a fait prier & requerir par ſes Commis & Deputez, que vouſiſſions venir à quelque amiable compoſition avecques luy, moyennant laquelle nous rendront & remettront en nos mains leſdits Chaſteaulx de Millan & Cremonne, avec l'artillerie, munitions de vivres eſtans en icelluy: ſçavoir faiſons, que pour éviter les dangiers & homicides que pourroient eſcheoir en baillant

l'assault audit Chasteau, effusion de sang humain, & pour reserver le demeurant dudit Chasteau qui n'a esté foulé ne batu d'artillerie en sa intégrité, inclinans aussi liberallement à la pure requeste de nostredit cousin Maximilian Sforce, lequel n'avons voulu du tout ruyner & adnichiler, avons par l'advis & delibération des Seigneurs de nostre sang, des Gens de nostre Conseil, voulu accorder & consentir audit Maximilian Sforce, les chappitres & articles qui s'ensuyvent.

Et premierement, a accordé & promis nostredit cousin Maximilian, que desapresent nous baillera & livrera effectueusement ou à nos Commis & Deputez, icelluy Chasteau de Millan avecques l'artillerie, vivres & aultres munitions estans dedans, & s'emploira & procurera de tout son pouvoir, sans fiction ne dissimulation de faire mettre desapresent entre noz mains ou de nos Commis & Deputez, ledit Chasteau de Cremonne, avec l'artillerie & munitions qui y sont; & oultre quittera nostredit cousin tout le droit qu'il pretend de present ou pourroit pre-

tendre par quelque cauſe que ce ſoit audit Duché & Eſtat de Millan, ſes appartenances & dependances, à noſtre prouffit, & promettra par foy & ſerment, que en nulle maniere par voye directe ou indirecte, ne pourchaſſera ne fera pourchaſſer pour lui ou aultre en quelque façon que ce ſoit, de recouvrer Eſtat & Duché de Millan; & de ce nous baillera lettre en forme autentique, ſignée de ſa main, ſcellée de ſon ſeau; & moyennant ce, avons promis & promettons à noſtredit couſin, que ne donnerons aulcuns deſtorbier ou empeſchement à l'ambaſſade de noſtre Sainct Pere le Pape, eſtant à préſent audit Chaſteau, qu'il ne ſe (a) puiſſent retirer avec ſes biens meubles où bon luy ſemblera, ne pareillement aux Capitaines & piétons Suyſſes eſtans audit Chaſteau, qu'ils ne puiſſent retirer avec leurs biens meubles en leurs païs, & auſſi à l'Ambaſſadeur du Roy d'Arragon & Eſpagnolz eſtans à preſent en icelluy Chaſteau, qu'ilz ne ſe puiſſent retirer à leurs maiſtres ou maiſons, avec leurs biens meubles, & ſemblablement aux ſerviteurs de Maximilian.

(a) puiſſe

& aultres quelconques, eſtans de preſent audit Chaſteau, qu'ilz ne ſe (a) puiſſe retirer en leurs maiſons avec leurs biens meubles, leſquelz de ung chaſcun d'eulx reſpectivement avons prins & prenons en noſtre protection & ſauvegarde, enſemble leurſditz biens meubles, tant qu'ilz ſeront en chemin en noſtredicte Duché de Millan ou ailleurs en nos Terres, Seigneuries, pour eulx retirer comme dit eſt, & ne pourront leſditz Suiſſes & Eſpagnolz en eulx retirant, ſejourner en noſtredicte Duché de Milan ou ailleurs en nos Terres, Seigneuries, ains s'en iront d'une ſuyte par compétentes journées, ſans meffaire à aulcun, & en payant les vivres qu'ilz prendront; & oultre moiennant le preſent accord, avons pardonné & pardonnons à tous noz ſubjetz qui ſont de preſent audit Chaſteau de Milan, les crimes & delitz qu'ilz pourroient avoir commis & perpétrez, tant contre feu de bonne mémoire le Roy Loys noſtre beau-pere que Dieu abſoulle, à la derniere revolte dudit Chaſteau de Milan, que depuis, contre nous, encore que ce fuſt rebellion ou crime

(a) puiſſent

de leſe-Majeſté ; & auſſi à ceulx qui ſont allez en (a) Alemaige par ordonnance de noſtredit couſin ; & pour ſon ſerment dont il ſera creu ſur ſa foy ; & deſditz pardons & remiſſions auront de nous lettres en forme autentique, ſi bon leur ſemble. Et ſi avons promis que après la concluſion de ce préſent Traicté, & ledit Chaſteau de Millan rendu en noz mains, d'anvoyer à Romme ſupplier noſtre Sainct Pere le Pape, de faire Cardinal noſtre couſin Maximilian Sforce ; & procurerons de ce faire dedans xxx jours, & ferons icelle pourſuyte à noz deſpens ; & pourra noſtredit couſin, ſi bon luy ſemble, envoyer ung homme exprès devers noſtredit Sainct Pere le Pape, pour ſçavoir & entendre le devoir en quoy nous ſerons mis à faire ladicte pourſuyte : & promettons ne faire jamais pourſuyte pour faire aultre Cardinal, que préalablement ledit Maximilian ne le ſoit : d'aultre part, en faiſant & accompliſſant de ſa part ce que deſſus, procurerons & pourchaſſerons envers noſtredit Sainct Pere le Pape & aultres qu'il appartiendra, qu'il ſoit pourveu en l'Eſ-

(a) Allemagne

gliſe des Archeveſchés, Abbayes, Priorés, Prevoſtez & aultres dignités Eccléſiaſtiques, juſques à la ſomme de xxxvj mille eſcuz : & pendant que ladicte pourſuyte ſe fera, & juſques à ce qu'il ſoit pourveu deſditz benefices, nous luy donnerons ung chaſcun an de penſion, ſemblable ſomme de xxxvj mille eſcuz, qu'il ſe payera par quatre termes de l'an par égalle portion, à la fin d'ung chaſcun terme, & commencera l'année au preſent moys d'Octobre ; & à meſure que le ferons pourveoir deſditz benefices, d'autant ſera défalqué & diminué de ladicte penſion, de laquelle promettons lui bailler caution à la Banque à Lyon. Pareillement luy donnerons pour une foys, la ſomme de quatre-vingtz-quatorze mille eſcuz, paiables en deux années, pour en diſpoſer à ſon plaiſir & volenté, dont la premiere année & paiement commenceront à preſent, & l'aultre année prouchainement venant, (a) & de celluy baillerons ſeurté & caution : & oultre, promettons au cas deſſuſdit, de lui donner deſapreſent ſix mille eſcuz content, pour iceux bailler aux Capitaines &

(a) Corrigez : Et de ce luy

gens de piez Suyſſes qui de preſent ſont audit Chaſteau de Millan, pour les deſpartir entre eulx ainſi qu'il adviſeront ; & ſi pardonnerons à ceulx qui ſont de preſent dedans ledit Chaſteau de Cremonne, & ſouffrerons & permettrons qu'ilz ſe puiſſent retirer avec leurs biens meubles, ſans aulcun deſtourbier ou empeſchement, quant ledit Chaſteau nous ſera delivré, ainſi & par la forme & maniere que avons promis faire à ceulx qui ſont de preſent audit Chaſteau de Millan. Plus, quant aux donacions faictes à Alexandre-Franciſque Sforce, du dominant patrimoine, regalles ou aultrement en la Duché de Millan, par noſtredit couſin Maximilian Sforce, ou par feu noſtre couſin le Seigneur Ludovic ſon pere & leurs prédeceſſeurs, nous les laiſſerons jouyr deſdictes choſes données, pourveu qu'elles n'excedent la ſomme de troys mille eſcuz de revenue annuel, leſquelles reſervons pour rachapter d'eulx touteffois & quantes que bon nous ſemblera, à pris raiſonnable. Et avec ce, quant aux aultres donacions faictes par noſtredit couſin, à pluſieurs perſon-

nes, nous ſouffrerons & permettrons que icelles perſonnes reſpectivement en puiſſent jouyr juſques à la ſomme toutesfois de deux mille eſcuz de revenu annuel tant ſeulement, que pourront eſtre rachatez à pris raiſonnable, comme dit eſt ici-deſſus; & ſi avons donné & donnons de penſion annuelle au filz du Conte Franciſque, la ſomme de mil eſcuz. Et oultre, au cas deſſuſdit, avons promis & promettons à Meſſire Hieroſme Moron, une place de Senateur en noſtre ſenat de Millan, & le faire Maiſtre des Requeſtes de noſtre Hoſtel, & ſi luy laiſſerons la Conté de Leque qu'il tient à préſent: toutesfois y pourrons mettre garde quant bon nous ſemblera, pour la ſeurté de noſtre Eſtat: & ſemblablement donnerons au Seigneur Gonzage, deux mille ducatz pour le revenu des dotz qu'il a à cauſe de ſes femmes, que pourrons rachater quant bon nous ſemblera, à pris raiſonnable, comme deſſus. Et oultre, luy donnerons deux mille eſcuz de penſion par chaſcun an, & cinquante hommes d'armes, & ſi laiſſerons jouyr le Chaſtellain de Cre-

monne au cas deſſuſdit, de ce qui luy a été donné par noſtredit couſin Maximilian, pourveu toutesfois qui ne excede la ſomme de douze cens eſcuz de revenu annuel, que pourrons rachater à pris raiſonnable quant bon nous ſemblera. Auſſy laiſſerons jouyr le Seigneur Manfrede de Carratz, de la ſomme de ſept cens eſcuz, ſur le revenu de Cremonne, que noſtredit couſin luy a donné, leſquelz pourrons rachater à pris raiſonnable, comme deſſus. Et oultre, donnerons de penſion annuelle à Meſſire Jonaquier Allemant, deux mille eſcuz; & moiennant ces choſes, a promis noſtre couſin, & de ce nous baillera Lettres, que après ce qu'il aura mis entre noz mains ledit Chaſteau de Millan, & aura procuré à ſon pouvoir que celuy de Cremonne nous ſoit délivré, comme dit eſt, il ſe retirera par devers nous, & ce fait, s'en ira en noſtre royaulme de France où nous voulons qu'il ſoit en ſa liberté, & qu'il puiſſe aller partout où bon luy ſemblera dedans noſtredit Royaulme: Et faiſant ce que deſſus, nous le promettons à le bien & humaine-

ment traicter comme noſtre bon parent & ſubject, & de ſorte qu'il aura cauſe & matiere ſe contenter: & leſquelles choſes *a* en chaſcune d'icelles (*b*) aurons ſus noſtre foy, & en parolles de Roy, promis & promettons de garder, obſerver & entretenir ainſi & par la forme & maniere que deſſus, ſans jamais pour quelque cauſe ou occaſion que ce ſoit, venir contredire. En teſmoing de ce, nous avons ſigné ces preſentes de noſtre main, & fait ſéeller de noſtre ſéel à Pavye, le quatorzieſme jour d'Octobre, l'an mil cinq cens & quinze, & de noſtre regne le premier. SUSARD. Soubz le reply. FRANÇOYS. Par le Roy, Duc de Millan. ROBERTET. Séellée en double queue de cire jaune.

(*a*) Corr. a

(*b*) Corr. avons

La Copie

(1) *La Coppie des Lettres des Très-Reverendz Peres en Dieu Meſſeigneurs les Cardinaulx Prebſtres, Dyacres & Soudyacres, Archeveſques & Eveſques de la Saincte Egliſe militante de Romme, envoyez au Très-Creſtien, magnanime & Illuſtre Roy de France, François Premier de ce nom, contenans les exhortations, prieres & requeſtes de la paix univerſelle entre les Roys & Princes Creſtiens.*

NOUS par la permiſſion & clemence Divine, Eveſques, Dyacres, Prebſtres & auſſi Gardinaulx de la Saincte Egliſe militante Romaine: Salut & dilection en noſtre Seigneur. A très-illuſtre Prince Seigneur François, par la Grace de Dieu, Très-Creſtien Roy de France.

Roi Très-Creſtien. Veu qu'il appartient & eſt le propre des Princes vertueulx & magnanimes, de propoſer & faire durant leur vie en leur honneur, aucun œuvre

(1) Copiée ſur une feuille volante imprimée dans le tems en Lettres gothiques, *in*-12. Elle contient 8 pages.

concordante & correſpondante à la nobleſſe & honneur de leurs prédéceſſeurs, & auſſi à la bonne eſtimation que facilement l'en peult avoir d'eulx, nous eſtimons eſtre decent & très-utile, toy qui es homme habundant en nobleſſes, vertuz, ſciences, faitz d'armes, richeſſes, & en aultres choſes très-utiles, que ne vouldrois pour mourir te divertir ou retraire de la voye ou ſente des bons Princes magnanimes & vertueulx, & auſſi affin que ne reprehendons maintenant en toy ce que tes prédéceſſeurs ont (non ſans douleur de cueur) jugé qu'il faillit pugnir aulx aultres, & auſſi que nous complaignons contre toy delaiſſant les bonnes & juſtes ordonnances & conſtitutions deſditz prédéceſſeurs : par quoi, eſt que Nous d'ung commun accord & conſentement, deprions humblement ton excellente Majeſté royalle, qu'il luy plaiſe te incliner & accommoder à noz juſtes prieres & ſupplications, (ce que croyons que tu feras) ne vueilles dont Roy Très-Creſtien permettre aucunement que la bonne eſtimation & créance que avons de

toy, ne nous ſoit fruſtre & vaine : mais vueilles publier & manifeſter par-tout le monde univerſel tes excellentes & inſuperables vertuz. Auſſi qu'il te plaiſe du tout convertir & diriger tes faitz d'armes invincibles contre les chiens ennemis de noſtre ſaincte Foy, affin que ceulx qui te croyent & eſtiment riche & puiſſant pour la grande abondance & multitude de gens d'armes en quoi tu habondes, pour tes tréſors & richeſſes, auſſi pour la grande uberté & fertilité de tout ton noble pays de France, que iceulx meſmes te eſtiment ſemblablement puiſſant pour la grant magnitude & gradeur du très-creſtien tiltre, & auſſi qu'ilz t'eſtiment très-creſtien & digne de tant excellent nom : & pourtant penſe maintenant que tes progeniteurs Roys Très-Creſtiens, n'ont pas obtins de Dieu noſtre ſouverain Seigneur, ſi très-excellent nom ou tiltre de Très-Creſtien, pour avoir eu grant multitude de gens d'armes preſtz & appareillez de guerroyer & batailler contre les très-illuſtres Impérateurs, non pour avoir eu les tourbes & compaignes

d'Aventuriers preſtz & appareillez de faire guerre mortelle contre les Roys d'Angleterre, non pour avoir eu cohorte & bandes de bons & puiſſans bataillons eſmeuz & indignez contre les Princes des Eſpaignes, mais l'ont obtins & acquis pour avoir eu repellé & reprimé & ſubjugué la fureur, cruaulté & atrocité inhumaine & perverſe des faulx chiens infidéles, barbares Turcz & Sarrazins: A dont, ô Prince Très-Creſtien, ayes maintenant en ta cure & ſoing ce qui eſt de Jeſucriſt, & ne vueilles (cependant que es en convaleſcence & bonne proſperité) permettre ſi grant & excellent tiltre ou nom de Très-Creſtien, eſtre aboly & mis en
(a) corr. ces ruyne par (*a*) ſes faulx chiens Turcz ennemis de noſtre foy. Par les Lettres de noſtre Sainct Pere à toy envoyez humainement, & par pluſieurs Meſſagiers d'iceulx, tu as entendu & entens la grant ruyne & perdition éminente, & la grant calamité & miſere qui ſeroit préparée au chef & principal de tous les Creſtiens: A ceſte cauſe nous craig-
(b) corr ces nons que (*b*) ſes chiens inhumains

Turcz avec leur très-cruel Tyrant, ne viennent ruer & fraper en Germanie, Ytalie, & finablement juſques à ce Sainct Siége Apoſtolicque chef de toute Creſtienté, après que par leur fureur & cruaulté ils ont vexez & travaillez (a) Apolonie, Hungrie & aultres parties Septentrionales, & auſſi après qu'ils ont prins & mis en leur domination & puiſſance Belgrade, auſquelles Provinces deſſuſdictes n'a eſté envoyé par les Roys ou Princes Très-Creſtiens aucun ayde & ſecours. Hélas! ô très-Creſtien, pourquoy n'aurons-nous maintenant paour & crainte, (b) étendu que Rhodes eſt perdue, miſe en ruyne & à la domination & puiſſance du Turc, qui eſtoit la ſaulvegarde & forteresſe de toute Ytalie, & de tous les chemins maritimes & prochains de la Mer, & auſſi comme bonne & ſeure cloſture de tous les Creſtiens. Quel peuple, quel région, quel demeure, quelz Havres ou portz de Mer ne experimenteront ne endureront la cruaulté, la multitude des Turcz, les courſes & aſſaulx, les gallées & puiſſance.

(a) la Pologne

(b) corr. atendu

invincible de ceſtuy chien Tirant ennemy de noſtre ſaincte foy ? Sicille aultrement appellée Naples, qui eſt une très-noble Iſle en la Mer (a) Torrhene jadis grandement démolie & dommagée par le feu des Deolides, dont à tousjours ſera mémoire, pourra (ſe Dieu ne ayde) eſtre occupée & detenue, & poſſible toute deſtruicte ; laquelle dont debellée & vaincue, qui eſt celuy Roy ou Prince qui pourra donner ayde & ſecours à (b) Sardine, Coriſce, Marceille, Provence, Apulie, Campanie, Italie, Picene, autrement appellée la (c) Marche Anconitane, & aux aultres régions Italicques ? O Roy très-doulx & humain, adont maintenant ayes pitié de la calamité future de tant & ſi noble pays, au dommage deſquelz tes prédéceſſeurs ont ſouventeffois (en peril aſſez grant) pourveu & obvié, que la cruaulté & ferocité de ce chien Tirant, l'obſtination invincible de ce dépopulateur & reſpandeur inſatiable du ſang humain, te eſmeuve maintenant ; leſquelles choſes, s'ilz ne t'eſmouvent, neantmoins que ton

(a) Tyrrhene

(b) Sardaigne, Corſe.

(c) Marche d'Ancone.

propre ſalut te excite. Ne eſtimes tu venir à grant ſubjection & tourment après ces deſſuſdictes régions debellées : toy & auſſi ton peuple endureras très-dures peines & labeurs : tu ſeras ſuget & ſerviras au tyrant, qui n'as jamais enduré, ne povoir ſouſtenir les noms des tyrans, ne leur puiſſance ou domination, & croyans dont que iceluy tyrant Empereur des Turez peut facilſement venir [ſi ta puiſſance ne l'empeſche & repelle] puiſque ces deux forteresſes & deffenſes ; c'eſt aſſavoir, Belgrade & Rhodes ſont prinſes & miſes en ſa puiſſance & ſeigneurie, & qu'il s'eſtime eſtre beaucoup plus aymé de toutes gens que eſtre craint. L'en dit auſſi, qu'il a desja fait ſçavoir & publier ſa cruaulté inhumaine à ceux qui contre luy & ſa puiſſance veullent reſiſter, & auſſi qu'il permettra & endurera ung chaſcun à luy obéiſſant, demourer & vivre en ſa loy, & promet donner & impartir pour guerre, la paix, pour paix, ſeureté, pour ſeureté, eſtre ſans inimitiés de guerre, pour immunitions, louyers & premiations, avec grans faeultez & incompara-

bles richeſſes : Et pour ceſte cauſe, quant nous réduyſons en noſtre mémoire telles choſes, [non ſans grant douleur de cueur] nous avons paour & craignons qu'il ne ſurmonte & puiſſe vaincre le peuple, non ſeulement par ſa force, mais auſſi par dons; veu que par telz moyens il s'efforce d'avoir la grace & amour des Creſtiens: veu auſſi que la plus grant partie du peuple eſt trop durement opprimé & foulé par les Princes Creſtiens, & ſemblablement par la charge importable des tailles en quoy ilz ſont contrainctz par leſditz Princes. Qui doubte qu'on ne le face entrer dedans les villes, & qu'il ne ſoit appellé du peuple, ſi ar ta puiſſance n'eſt donné empeſchement à ſes frauldes & aſtuſſes, & pourtant toy qui doibz enſuyvir tes progéniteurs, en l'honneur de noſtre très-ſainct Pere, & pour l'amour de nous auſſi, oſtes maintenant toutes rancunes & guerres que as ou peulx avoir contre Charles Roy des Romains, & Henry Roy d'Angleterre : ſi tu penſes ne povoir ce faire ſans grans dommaiges, néantmoins que tu prennes treſves trois ou quatre ans, affin

que tous enſemble d'ung accord [Dieu aydant, Sainct Pierre & Sainct Paoul, ducteurs de ſi belle œuvre] nous puiſſons non ſeullement regetter ceſte peſte intollérable, mais auſſi remetre en ta puiſſance & domination les villes & forteresſes perdues. Ne craignez pas que nous vous défaillons de voſtre peine ou aultres moyens quelzconques, mais ſoyez certains que de toute la capacité de noſtre povoir & puiſſance, nous ayderons à l'affaire. Nous croyons que ce que nous avons eſcript à noz très-chiers & loyaulx Princes approuvez au Sainct Siége Apoſtolique, ilz le nous concéderont voluntairement en toute diligence, ſans aucunement ſe retraire de noz pétitions. Roy très-Creſtien, nous te reſcriprions par plus longues exhortations, ſi tu n'avois eſté plus amplement(a) advery par l'Eſpiſtre de noſtre Sainct Pere. Nous auſſi qui nous confions & mettons noſtre eſpérance à ta prudence & bonne foy, eſtimons que tu ſeras plus prompt & plus enclin d'obtemperer à noz deſirs, que ne ſerons diligens à te requerir & deprier.

(a) Corr. averty

A dieu ſoyez, & que ſubitement nous renvois reſponſe de ce que nous déſirons, & vueilles préparer contre noſtre ennemy, armée telle qu'il t'appartient. Iaçoit qu'il ſoit ſuperbe & arrogant, & qu'il face contre la loy humaine ou naturelle, touteſfois il eſt impuiſſant contre toy, & n'eſt eſgal à tes vertuz & puiſſances bellicques.

DONNÉ à Romme, le VIII jour de Mars, mil v. centz xxiij.

(1) *L'Entrée de la Royne & de Noſſeigneurs les Enffans de France, en la Ville & Cité d'Angouleſme.*

POUR vous advertir des nouvelles de par-deçà, hyer fut faicte en ceſte Ville, l'entrée de la Royne & de Meſſeigneurs ſes enffans de France, en gros triumphe & à grand joye, les rues tendues entiérement de tapiſſerie, couvertes de linge blanc, & de toyſe en toyſe pendoient les armes du Roy & de la Royne, avec la Salmandre & le Phénis que ladicte Royne a pour ſa devyſe. Le pavé eſtoit tout comblé de ſable d'un pied de haulteur, & à chaſcun coing de rue eſtoient eſcharffaulx faictz menuſiez & couvertz à l'antique, ſur leſquelz eſtoient filles de quatorze à dix-ſept ans, belles par ſi grande excellence, que au jugement de l'oiel, reſembloient à Nymphes & Déeſſes, eſtoient ha-

(1) Copiée ſur une feuille volante imprimée dans le tems en lettres gothiques, *in*-12. contenant huit pages, ſans chiffres ni ſignatures.

billées aucunes à la Genevoyſe, aultres à l'Italienne, Eſpaignolle, Turques, & d'aultres diverſes manieres de veſtures des nations eſtrangieres: chantoient leſdictes filles, rondeaux, conbletz & motelz, pris ſur la nature du Phénis, (deviſe de ladicte Royne) en exaltant ſon nom, loz & gloire, auſſi de meſditz Seigneurs les enffans de France, au plus gros honneur qu'il eſtoit poſible, & par mélodie & doulceur ſi délectable, que ſi l'œil eſtoit ravy par leur excellente beaulté, encores plus l'eſprit & ouye, de ladicte ſuavité & mélodie. Auſſi y prenoit ladicte Dame ung plaiſir très-ſingulier, comme elle demonſtroit, ſe arreſtant devant chaſcun deſdictz eſcharffaulx, à veoir & entendre les perſonnages & leurs cantiques. Ne fault doubter que leur humble doulceur & bon recueil n'ayent eſté enclavez ès cueurs de ceulx qui ont puiſſance de leur faire plaiſir & rémunération: car il eſtoit bon à veoir que chaſcun avoyt fait ſon devoir, & s'eſtoit efforcé au mieulx. Pour aller au-devant de ladicte Dame, partirent de cette Ville Monſeigneur le Gouverneur avec

les Gentilzhommes d'antour icelle ; après eulx, le Maire, bourgeois & habitans de ladicte Ville, ledict Maire accompaigné de deux centz hommes habillez de livrée, auxquelz ladicte Ville avoit donné à chascun dix livres pour ayder à leur acoustrer, & estoient en ordre en maniere de monstre, bien garniz & équippez de Tabourins & Pifres, & en bonne marche. Pour une petite Cité, ce fut ung très-gros honneur. Après marchoient le Lieutenant & la Justice, bien montez & accompaignez des Conseillers, Advocatz & Procureurs d'icelle en grand nombre. Marchoient aussi en leur ordre Monseigneur (2) le Président des Comptes, habillé de damas, grosses chaînes d'or au col & en escharpe, monté sur son mulet & enharnaché tout de velours pourtraict en broderie de figures à la Turque, par sumptueux & ingénieux artifice ; & estoit acompaigné de Monseigneur le Trésorier Général de Madame Mere du Roy,

(2) C'étoit apparemment le Président de la Chambre des Comptes du Duché d'Angoulesme, duquel Louise de Savoye, mere de François I. avoit alors la jouissance.

Gentz des Comptes, Eſleuz, Recepveurs & aultres gentz des finances pour madicte Dame audict Angouleſme, du Seigneur de Boulhat, & Officiers des Foreſtz, au nombre de deux centz, le moindre veſtu de taffetaz, & ſes deux laquaitz & deux hommes à cheval de ſuyte : aucuns avoient cinq hommes à cheval, & trois laquaitz veſtuz de livrée : & furent chaſcune deſdictes compaignies attendre ladicte Dame (3) apert près la garenne de Monſeigneur l'Eveſque d'Angouleſme, où fut faicte harengue par chaſcune deſdictes bendes, & par l'ordre que dict eſt. Monſeigneur le Gouverneur fiſt la ſienne premier, en françoys : le Procureur de la Ville & Cité d'Angouleſme, (en Latin) pour les bourgeoys : le Maire, pour tout le corps deſdictes Ville & Cité, en Françoys : le Lieutenant de la Juſtice, en Latin ; chaſcune durant un gros quart d'heure, & ledit Préſident auſſi la ſienne, pour luy & ſa bande, en Latin, laquelle dura environ demy heure ; & faiſoient chaſ-

(3) C'eſt-à-dire apparemment, dans les champs.

cun tel & ſi bon devoir, qu'ilz demonſtroient aſſez vouloir acquérir honneur & grace. Partirent leſdictes bendes après autre harengue, & par ordre revenans en ladicte Cité, & paſſerent par la porte du Palays. Les ſuyvirent à l'entrée de ladicte Cité, les Gentilzhommes de la Maiſon du Roy, de la Royne & de Madame; les Archiers de la garde en bon ordre; les Suyſſes en ordre de guerre avec Tabourins & Piffres, ayans tous leurs Cappitaines gorgiaſement acouſtrez: marchoyent après eulx les trompettes du Roy & de la Royne, qui faiſoient ſon mélodieux, avecques haquebutes & joueurs d'inſtrumentz: les ſuyvoient les principaulx Gentilzhommes, puis Meſſeigneurs les tant deſirez & bien venuz, veſtuz chaſcun d'ung Saye de velours violet, couvert de broderie, montez chaſcun ſur ſa petite hacquenée, acompaignez de petits Princes & jeunes Gentilzhommes de la Court, Meſſieurs de Guyſe & grand Maiſtre. La Royne eſtoit dedans une lictiere à la Françoyſe, veſtue de ſatin blanc chiqueté, & parmy paſſoit le drap d'or bouffant, coyffée à la mode

d'Eſpaigne ; & eſtoit Madame dedans ladicte lictiere avec ladicte Royne. A ladicte porte du Palays, quatre bourgeoys de ladicte Ville eſleuz par icelle, portoient ung ciel de ſatin cramoiſy, au dedans duquel eſtoit ung phenix en broderie, à chaſcun coing les armes de ladicte Royne. Au-deſſus de ladicte porte, eſtoit ung eſcharfault où eſtoient tous les petits enfans de ladicte Ville & Cité, au-deſſoubz de quatre ans, qui chantoient *vivent la Royne & Meſſeigneurs les enffans* : & au-deſſus dudit eſcharfault, en y avoit ung autre eſlevé de deux toyſes, où eſtoient tous les joueurs d'inſtrumentz de ce pays. Penſez s'il les faiſoit bon ouyr. Après ladicte Royne, ſuyvoient les Dames d'Eſpaigne & de France. Je ne vous eſcripray les habillementz tant chiquetez comme par deſpit, & à diverſité, qu'il ſeroit difficile & prolix à déſigner. Ladicte Royne fut reçeue à Sainct Pierre, par Monſeigneur l'Eveſque d'Angouleſme, lequel fiſt une harangue très-facunde & élégante, durant demy heure. Et au partir dudit lieu, eſtoit tout devant elle ſur ſa mule.

Dura ladicte entrée depuis ung peu devant ſept heures du ſoir, juſques environ les dix, & faiſoit cler jour comme à plain midy : car à chaſcune feneſtre & à chaſcun huys, ſans excepter aucun, y avoit une torche. Ne fault oublier la groſſe artillerie qui avec gros bruyt ſonna puis après; & la faiſoit bon ouyr. Je ne veulx & ne peuz taire auſſi vous faire ſçavoir que audevant de ladicte Royne, vindrent quatre cens Gentilzhommes du pays de Limoſin, tous veſtuz de robbes griſes & l'une des manches jaulnes, chaſſant devant eulx leurs chevaulx, & de paeur de faire bruyt, veu le gros nombre, ilz s'eſtoient tous garniz de ſabotz. Le plus grand d'iceulx de la hauteur de trois piedz, fiſt la harengue, & craignant uſer de prolixité, luy dit ſeulement (*bona dies*). Au retour ilz s'en allerent tous loger ſur la Toulure, & penſez ſi ladicte riviere eut fort à faire : car ilz eſtoient bien eſchauffez. On avoit fait une corde de la porte du Palays juſques à ladicte garenne, deſſus laquelle couroient deux enffans de ceſte Ville la poſte, & les convint armer, parce qu'ilz ſe voulurent

battre, & fut à pied : car ils ne trouverent cheval qui peuſt monter ſi hault. Et affin que je ne ſoye trop prolixe en langaige, je ne vous feray plus longue Lettre, & prieray Noſtre-Seigneur vous donner, Monſeigneur (4) à frere, l'acompliſſement de voz deſirs. D'Angouleſme ce xxiij jour de Juillet M. V. C. XXX.

(4) Il y a ainſi dans l'imprimé.

(1) COPIE DE L'ARREST du Grant Conſeil, donné à l'encontre du miſérable & meſchant empoiſonneur de Monſeigneur le Daulphin,

Avec aucunnes Epiſtres & Rondeaux, ſur la mort de mondict Seigneur.

Copie de l'Arreſt donné par Meſſieurs du Grand-Conſeil, à l'encontre du Conte Sebaſtiano de (a) Monteniculo qui empoiſonna Monſeigneur le Daulphin.

(a) corr Monteculo.

VEu par le Conſeil le Procès criminel faict à l'encontre du Conte Sebaſtiano de Monteniculo habitant de Ferrare, interrogations, confeſſions, recolemens & confrontations, certain livre de l'uſance de poiſon, eſcript de la main dudict Sebaſtiano; aultres interrogations & recolemens de Guillaume de Teinteville, examens de teſ-

(1) Copié ſur une feuille volante, imprimée *in*-12 ſans chiffres, mais avec des ſignatures, contenant ſeize pages.

moings, faictz *ex officio*, visitation, rapport & advis des Medecins, Cirurgiens Barbiers & Apoticaires; Conclusions du Procureur Général du Roy; & tout consideré, il sera
(a) corr. l: dict que (*a*) du Conte Sebastiano de Montecuculo est actainct & convaincu d'avoir empoisonné au logis du Plat à Lyon, feu Françoys Daulphin Duc de Viennoys, Duc proprietaire de Bretaigne, filz aisné du Roy, en pouldre d'alsigny sublimé par luy mise dedens ung vase de terre rouge; convaincu aussi d'estre venu en France exprez, & de propoz déliberé d'empoisonner le Roy,
(b) corr. en & s'estre mis (*b*) e effort de ce faire; pour réparation desquelz cas & crime, le Conseil la condemné & condemne à estre trainé sur une cloye du lieu des prisons de Rouenne, jusques en la place de l'Eglise sainct Jehan, auquel lieu estant en chemise, teste & piez nuz, tenant en ses mains une torche allumée, il crira
(c) Suppl au mercy & pardon à Dieu, (*c*) Roy & à justice, & de la sera traisné sur une cloye jusques au lieu de Grenelle, duquel lieu au en sa présence seront publiquement les poi-

ſons d'alſſigny & reagal dont il a eſté trouvé ſaiſy, bruſlez avec le vaſe de terre rouge où il a mis & geté ladicte poiſon; & ce faict, ſera tiré & demembré tout vif à quatre chevaulx, & après les quatre quartiers de ſon cors, pendus aux quatre portes de la Ville de Lyon, & la teſte fichée au bout d'une lance qui ſera appoſée ſur le pont du Roſne. Et pour réparation de la faulce accuſation faite par iceluy Conte Sebaſtianno à l'encontre de Guillaume de Teincteville, Chevalier, Seigneur Deſchenetz, ledict Conſeil l'a condemné & condemne à faire amende honnorable en ladicte place Sainct Jehan, piedz nudz, & teſte nue, en chemiſe, tenant une torche alumée en ſes mains, en diſant qne faulcement & contre verité il a dict avoir communiqué audit Taincteville, Seigneur Deſchenetz, tant à Turin que à Suſe, ſon entrepriſe d'empoiſonner le Roy; & oultre la condemné & condemne envers iceluy Seigneur Deſchenetz, en amende prouffitable dix mille livres qui ſeront payez ſur les biens dudict Conte Sebaſtianno; le per

deſſus le Conſeil a déclaré eſtre acquis & confiſqué au Roy.

Prononcé & executé à Lyon, le ſamedy vij Octobre mil v. cens xxxvj.

LA COMPLAINCTE de FRANCE, de la mort de Monſeigneur le Daulphin, ſur le Pſeaulme Celi enarrant, *envoyé par ung Gentilhomme de Picardie, à Maiſtre Jacques Hanon, à Beauvoys.*

LE deuil que j'ay préſentement,
Qui mes eſcriptz & (a) ſans ſurmonte, (a) corr. ſens
Ne puys eſcripre aucunement,
Et cy rien ne vous en racompte

Celi enarrant.

L'an mil cinq cens & trente-ſix,
A Tournon endura mort dure,
Mon beau lis & mon tres cher filz,
Le dixieſme Aouſt fut; j'en aſſure

Dies.

C'eſt ung Françoys que je lamente,
Par qui ma fiance a pris fin.
C'eſtoit une choſe excellente:
Des pareilz à mon doulx Daulphin,

Non ſont.

Les pleurs & plainctz & les ennuys
Cauſans à mes ſuppotz remort,
Ne peuvent eſtre par eſcriptz mis:
Car on eſt marry de ta mort,

In omnem terram.

Au Ciel auſſi: car aux planetes

On a cogneu ta departie,
En l'an preſant, c'eſt manifeſte,
Chaſcun veit couleur appalie,

In Sole.

Et moy helas! je ſuis toute eſplorée,
Et qui ne l'eſt, me ſemble avoir grand tort;
Car tu euſſe l'Egliſe reſtaurée.
Mon advis eſt que nul de telle mort,

Exultavit.

Pour gouverner la Republicque,
Meilleur n'euſt on pas ſceu eſlire.
O Chef de tout la gent Galique,
(a) *corr.* euſſes Tu (a) euſſent ung jour acquis l'Empire,

Et occurſus.

En lamentant je mesjoys,
Me trouvant aſſez conſolée
Dequoy les grandz & les petis
Diſant que toy eſtoit gardée

(b) *corr. Lex* (b) *Les Domini.*

Oultre je ſçai pour tout certain,
Qui eſt la choſe qu'ayme mieulx,
Auſſy chaſcun le veoit à plain,
Tousjours eſtoient devant tes yeulx

Juſticie Domini.

Et cy eſtoit en toy doulceur.
Franchiſe & liberalité,
Faiſant à ung chaſcun honneur.
En toy tousjours a habité

Timor Domini.

Pluſieurs regretz, j'ay faict à ton depart,
Rememorant

Rememorant tes faictz tant amiables;
Veu que pour moy de grand travail pris part,
Parquoy ſeront tes œuvres charitables,

Deſiderabilia.

Tu fus bening, tres fort obeiſſant
Au Roy ton pere, en luy rendant honneur,
Quant tu eſtoys au monde floriſſant,
A luy ſembloys en humaine doulceur,

Etenim ſervus.

Jamais nul de toy ne meſdict,
N'euſt occaſion de meſdire,
Qui meſdira, ſoit-il maudict.
Onc on ne ſceut ſur toy eſlire;

Delicta.

Les nations eſtranges & loingtaines;
Furent dolens & triſtes de ta mort
Qui me cauſa griefves doleurs & peignes,
Dont me diroye avoir grand coulpe & tort,

Si mei non fuerint.

Triſtes auſſi furent les Damoiſelles
Oyans courir ung tant deſolé bruit,
Plains, pleurs & crys gectoient de bon zelez,
Eſtans de toy marrie jour & nuyt,

Et erunt.

Pere Eternel veuille avoir l'ame
Du filz de ta fille l'Egliſe,
Et la garde de tout diffame;
Soye luy, je te prye, ſans faintiſe,

Domine adjutor.

Fais luy part à ton paradis

Que tu as faict pour tes ſervans,
Qui par ſervir ſont tes amys;
Et qu'il ait en l'ame en tout temps,

Gloria.

Sans Daulphin fus quand te perdis,
Mais je fus en brief recouverte
D'une des branches de mon lis,
Parquoi ma puyſſance eſt apperte,

Sicut erat.

Loyaulté vinc.

Epiſtre envoyée audit Hanon à Beauvoys.

PUis que je veoys l'empriſe deſcouverte,
Et à chaſcun très amplement aperte,
Je veulx eſcripre à mon tour, cher Hanon;
(a) fables Quoi, des menſonges ou des (a) fables? ha! non.
Ce ne ſont pas ici Letrres Patentes
Que on va criant par chemains & par ſente,
Que onque le Roy ny grand maiſtre n'eſcript,
Mais ung lourdault qui n'a ſcavoir n'eſprit.
Changeons propos, & toy prens grand horreur:
Car il eſt vrai que ce vil Empereur
(b) corr. ce A fait mourir (a) ſe noble ſang Françoys.
Las quel françoys? de tous humains le cheoys,
Lis en dolceur, Liepard en courage,
(c) corr. formé. Tres liberal, bien (c) farmé de corpſaige,
Promp à faillir, à luter ou combattre,
Preſt en tout temps à grand travail s'ébatre,
Puys à la foys ſe meſtoit à forger:
Forger helas! je ne veuil menſonger:
Car de Leves en ſa vie conſpira

Haine mortelle qui la France empira,
Quant il ouyt ſes vertueulx esbas,
Diſant que noiſes & merveilleux debatz
Tel Forgeron leur pourroit bien forger.
Dont de ſon camp feit ſoudain desloger
Le mortiffer que puis mort a feru:
Comment feru, a il mort par fer eu?
Non pour certain, mais par trop legiers maulx,
Car ſeullement fut tiré à chevaulx;
Qui nous eſt tourment, ny ſallaire condigne
A mectre affin ung tel puant indigne;
Mais ce meſchant devant petit de temps
Mit tout ſon ſens, eſtude & paſſetemps
A mectre à mort la (1) race des Troyens,
Je parle à tous Chreſtiens & Payens:
Car pour ce temps commençoit aux Françoys
S'il euſt duré certainement je croys
Que ſa poiſon fuſt aultrement allée,
Et droit au lieu ou l'aigle ſa volée
Euſt voulu prendre, pour mectre tous Roys bas,
Il eſt beaucoup de plus plaiſans esbas,
Que de mourir avant que eſtre eſcrié
Tu veoirras bien c'eſt aigle deſcrié
Quant ſes vices ſeront en évidence
Que eſſe de luy? raiſon ou prudence,
Hanon, pour Dieu eſcripz en quelque traict,
Il feit mourir le ſieur de Lautrait,
Le Pape après, ſans d'autres ung million.
Marot eſcript à ton amy Lyon
Sy Gerion eſt mort ou ſuſcité,
Et l'ennemy que l'aigle a ſuſcité
Pour conſommer du bon Daulphin la vie
Eſt-ce vengence, avarice ou envye.

(1) Les Francoys deſcendus des Troyens ſuivant l'opinion qui regnoit alors.

Fais de ce faict vers nous touffler ta muſe ;
Sans te amuſer aux choſes donc tu uſe ;
Et toy Sagon qui feis ton coup d'eſſay,
Eſcript par vers en brief ce que tu ſcay
De ceſte mort tant plainte & lamentée,
Et ſi Ceſar, Scipion ou Pompée
Firent leurs guerres par telle traïſon,
Et ſi Jaſon conquit point la toiſon
Par telz moyens que l'on nous veult ſuprendre :
Eſcript auſſy tous les faictz de Alexandre,
Brief de tout Prince qui regna triumphant,
Jamais nul d'eux ne feit mourir enfant ;
Mais ſi ceſt Aigle vouloit ſuivre Jaſon,
Luy metant ſus que il uſe de poiſon
Ou de drogues dictes ertificielles,
Eſcriptz au long aſſçavoir-mon ſi elles
Furent gettées ſur aucun humains,
Ou ſi telz faictz ſemblent pas inhumains ;
Juge au certain ſelon la verité :
Si ne le fais comme tout deſpité,
Je concluray : que ne fais que ploier.
A tout bon œuvre ſe faict bon employer.

Autre Eſpitre de la mort demondit ſieur le Daulphin.

VEu que par mort fault que chaſcun termine,
Et qu'il convient que noz corps terre mine ;
Non noz corps ſeulz, mais des Princes & Roys,
Ne tombons point en meſchans deſarroys,
Voulans cauſer un meſcontentement.
Meſcontenter ne ſert aucunement

Celuy qui a ſon malheur adviſé
J'ay tout ces motz pour raiſon diviſé :
Car ſi la mort euſt voulu ſe atarger,
Et ne livrer au Daulphin tel danger,
Oy pour eſcutz plus de cent million,
Il euſt eſté des Princes l'union,
Le Concordat & la tranquilité ;
Mais de ce bien chaſcun eſt debouté ;
Car Atropos plain de malvueillance,
Ayant ſubmis de Cloto l'aliance.
Par Lacheſis ce faict determina,
Las quel ſemblent : quel ſens quelle mine a ?
S'il qui le feit tumber en ſon lyen,
Certe ce feuſt ung vil Ytalien,
D'ung vil vouloir & meſchante nature,
Qui a deffaict de Mars ſa pourtraicture,
En Belliqueux affaire a donné
Helas ? ce faict ne fut onque ordonné
Que par mechans ayans ſur luy envye,
Aymans ſa mort & trop craignans ſa vie.
A malheureux qui te dis Empereur,
Fais toy nommer du monde l'empireur,
Neroniſſime doibtz tu eſtre nommé,
Non de chacun Auguſte ſurnommé,
Toy qui conſçutz traïſon eſtre faicte,
Las par ton faict la perſonne eſt defaicte,
Qui onque ne feit deſplaiſir à vivant,
Tu puys bien dire qu'il eſt ung Dieu vivant
Devant lequel ſon ſang crira vengence.
Eſt il poſſible que tu ayes eſperance
En conſantant la mort d'un innocent ?
Meſme donner des eſcutz plus de cent,
Et ton mechant de Leves contrefaict,
Qui oncque ne fut à lymage Dieu faict,
De ſes deniers les promiſt-il payer.
Maiſtre & Vallet en auront leur loyer,
Et les vices & autres faictz que fais
Suppellatifz à tous autres meffaictz,

Criront-il point au Createur vengence?
Ha! qui aura en toy ferme fiance,
Quant belles seurs entretiens villement,
(Ou commun bruit de toute ville, ment);
Ce faict est-il pas par trop vil & ort:
Respondz icy Sardanapallior
(a) nom Qui usurpe le (a) non de Catholique,
Nommer te doibtz trop plustost hereticque,
(b) Herode En la sequelle (b) d'Erode vicieulx:
Car de tel crime envers Dieu y eus,
Sauf que ne feis faire Jehan descapiter,
Mais tu as faict pour Dieu precepiter,
Se eusse peu autre cas ort & ville,
Quant tu pillas du Sainct Siege la ville:
Aussi Sainct Jehan jamais ne te reprit.
Or dis moy donc si veoys mon escript,
Moy qui suis dit seullement Adrian,
Et que tumbasse à ton las ou lien,
Me donroys tu argent ou grant pecune,
En ce faisant n'auroys macule aucunne,
Ou si feroys d'Herode le semblable,
Je croy que en riens ne seroys variable,
Et que ensuivroys par ta lubricité:
Car pour le moins seroye descapité,
Et le feroys plustost toy mesme exprès.
Mais je ne suis a une teste près
Pour si petit ne tiendroye point compte
De ton salaire la fin fera le compte.

Autre Epistre generalle.

VOyez mes vers tous Princes Chrestiens;
Et concepvez les pointz & les moyens
Que l'Aigle faict en tout vice adonné,
Et comme il ha son moyen ordonné

Pour ſubjuguer à lui tous les vivans,
Par tours villains & actes très meſchans,
Non par proueſſe ou vouloir magnanime
Mais par acte d'homme puſillanime,
En ſe mellant de gens empoiſonner.
Vrais Electeurs deveriez-vous donner
Force ou conſort à l'homme de tel eſtre,
Qui veult l'honneur de voſtre Empire acroiſtre,
Non par vertu, (qu'avés tousjours aymé):
Las s'il nous euſt (comme il debvoit) ſommé
Qu'il nous vouloit noſtre (a) Daulpin tollir, (a) corr. Daulphin
L'empriſe euſſions ſoudain faict abollir,
En y metant par ſans meus bon remede:
Notez, notez, ſi Dieu n'y met remede,
S'il nous ſubmet, après ſerez vaincus.
Eſtes-vous pas vrays enſans de Francus,
Comme les Francz ſur tous nommez Françoys.
Liſez, liſez nobles Princes & Roys,
Que faict l'Empire quant ſur aulcun proſpere,
A tous aultres veult faire vitupere
Par avarice dont il eſt abuſé;
Et quant chaſcun aura ſi bien muſé,
Son Compaignon vouldra ſoudain ayder.
Penſez-y bien, il ne fait que ſonder.

RONDEAU.

SAns avoir gain, mais deshonneur & perte;
L'Aigle eſpenné penſant faire conqueſte,
A ſur les lys jetté ville poiſon
Qui mouvera le peuple une faiſon,
De luy livrer de brief quelque tempeſte:
Dont vient cela que tout hault ſceptre apette
Auquel n'a rien de parens ny daqueſte,
A tous livrant couverte traiſon
Sans avoir (b) guain. (b) gain,

Penſant à l'Aigle ce cher enfant regrette,
Et en ſon lieu le meſchant je ſouhaitte
Qui de ſa mort a eſté lachaiſon,
Ou qu'à ſon col au lieu de la thoiſon,
J'euſſe cauſé une eſclipſe de teſte,
Sans avoir gain.
Mes chers Seigneurs voyant mes vers
Ou ne trouvés grande éloquence,
Je vous ſupplie n'eſtre pervers,
Mais ſoyez plains de ſapience,
Ou que prenez en pacience
Ne deſpriſant mon petit faict
Trouver mon nom n'eſt pas ſcience
Car il eſt cy eſcript & faict.

On parle peu
De moy en court.

Dizain par l'Imprimeur de ce preſent, en regret de la mort du Daulphin.

FLeur floriſſante preſte a fructifier,
Fruict odorant au Royaulme de France,
Ou pretendoient au tems futur fier
Françoys en toy; mais par dure ſouffrance
Fus fait mourir, & mon cœur en ſouffre en ce
Griefve douleur, puis au faulx depravé
France crie ſur luy chacun jour *ve*,
En demandant à Jeſuchriſt vengeance,
Empoiſonneurs qui ce mal ont trouvé,
Fineront mal par leur oultrecuidance.
Tout par moyen.

Il eſt deffendu à tous Libraires & Imprimeurs de la Ville & Prevoſté de Paris, de non imprimer ne mectre en vente ceſte preſente Copie dedans trois moys, ſur peine de confiſcation deſdictes Copies & d'amende, ſors que à M. D. Maillard. Donné à Paris ce xviij. Octobre M, D. XXXVI.

(1) *Du Glorieux Retour de l'Empereur, de Provence, par ung double de l'ctres eſcriptes de Bouloigne à Romme, à l'Abbé de Caprare, tranſlaté d'Y-talien en Frangoys. Adjouſté le double du dicton prononcé à la condempnation de l'empoiſonneur de feu Monſieur le Daulphin de France.*

On les vend à Lyon en la rue Merciere, par Jean Monſnier. 1537.

MONSEIGNEUR, il y a desja long-temps que je reçeuz voz lectres, eſquelles vous m'eſcripviez de la venue de l'Empereur à Romme, & de la harengue longuement pourpenſée, puys prononcée par luy contre le Roy très-Chreſtien, ès préſences de noſtre Sainct Pere, des très-révérends Cardinaux, & de Meſſieurs les Ambaſſadeurs de tous les Princes Chreſtiens, en laquelle harengue, après pluſieurs querelles alléguées, mais mal prouvées, il fiſt

(1) Cette brochure eſt un petit *in*-12. contenant 15 pages ſans chiffres, mais avec des ſignatures.

proteſtations très-grandes qu'il eſtoit provocqué à faire la guerre ; parquoy il entendoyt de la faire avecques toutes ſes forces, & là exaltant & magnifiant ſa fortune, bonheur & félicité, dict qu'il ne doubtoit nullement de n'avoir contre ledict Roy victoire, ne de l'aller aſſaillir juſques en ſes pays : lequel propos j'euſſe creu ou eſtre engendré de quelque trop grande éloquence, ou procédé de colere, ſi je n'euſſe depuys entendu cette meſme ſentence avoir eſté par luy repliequée en préſence de pluſieurs grands perſonnages ; & que ſouvent c'eſt vanté que non ſeulement il luy feroit la guerre en ſon Royaulme ; mais qu'il l'en jecteroit dehors, & le feroit le plus povre Gentilhomme de ſon pays : ce que je (*a*) ne vis en ce temps-là eſtre creu de pluſieurs qui faiſoient fondement non tant ſur ſon bonheur comme ſur ſon armée, & de moy (à dire la vérité) je n'en fus poinct ſans quelque ſouſpeçon, penſant oultre leſdictes raiſons, que ce grand Prince eſtoit eſtimé véritable de ſa parole, & qu'il faiſoit tout ce qu'il diſoit. Et encores que je ne ſache Lo-

(*a*) Cette négation paroit inutile.

gicque, ſi faiſois-je ceſte concluſion: s'il faict tout ce qu'il dict, comme il en a le bruit, certainement les choſes de France ſont en dangier de ſe mal porter: puis d'aultre part tournant mon eſperit au Royaulme de France, & à ce que j'avoye aultres foys ouy dire des forces d'icelluy, & combien de foys l'ont envain aſſailly les ennemys, je me imaginoye que ceſte reigle d'eſtre tousjours véritable, pourroit en ce cas receppvoir exception, & demeuroye ainſi ſuſpens ſans faire reſponſe à vos lectres, attendant quelle fin auroient ces tant menaces. Or ayant entendu ce qu'il s'eſt enſuivy de la glorieuſe entreprinſe faicte en Provence, par ung homme digne de foy, lequel s'eſt trouvé préſent à tout, & eſt nouvellement retourné du camp Impérial, je le vous ay bien voulu eſcripre, affin que vous voyez combien peu de raiſon avoit l'Empereur de faire à Romme tant de braveries & de menaces, comme vous m'eſcripviſtes. Je dy doncques que après que l'Empereur fut party de Romme, il ne trouva homme par le chemin, qui luy parlaſt de la paix, à qui il

ne monstraſt ung mauvais viſaige, & principallement depuis qu'il ſceut l'armée du très-Chreſtien avoir laiſſé de prendre Vercel, comme elle euſt bien peu, & s'eſtre retirée non pas de paour des ennemys, mais par ordre & exprès commandement du Roy meſmes, lequel comme celluy qui a bon cœur, & digne d'ung Prince Chreſtien, ne craignit poinct à meƈtre ſes propres affaires en deſadvantaige, pour l'advantaige du bien commun, & pour plus clairement faire à chaſcun manifeſte ſa voulunté encline à l'univerſel bien de la paix; croyant auſſy que l'Empereur ne deuſt poinct refuſer les condicions desja par luy-meſme offertes & propoſées: mais cecy (comme j'ay dict) fit effect contraire, pour ce que l'Empereur devenoit tous les jours plus gaillard à braver & menacer; & continuant ſon voyage devers les Montz, d'autant que plus s'approchoit au pays de France, d'autant plus ſeurement parloit-il de ſa victoire & proye d'icelle; & desja l'on aſſignoit les moys & la ſepmaine de ſe trouver à Paris: desja ſes gens partiſſoyent entre eulx les

Terres, Chaſteaux & Seigneuries de France, ainſi que bon leur ſembloit, & meſmes les Chappellains demandoyent les Bénéfices & Prélatures, ſans attendre la mort de ceulx qui les poſſédoient ; choſe vrayement qui ne devoit eſtre ſans ſcrupule de conſcience. Or il arriva au pays de Saluces où il ſéjourna quelque temps, attendant que les trahiſons du valeureux (*a*) Marquis fuſſent bien meures, lequel déſyrant de n'arriver poinct devant l'Empereur les mains vuydes, [ſelon que requeroit l'ancienne couſtume de qui ſe préſentoit la premiere foys devant un grand Prince] tout ainſy comme il luy portoyt le cœur tout taché de meſchanceté, auſſy cherchoit-il de luy porter les mains ſouillées de la ruine des Capitaines Françoys, ou d'une partie de l'armée, ou au moins du larcin & robement de quelque ville; mais n'eſtant venu à bout ſinon de la tromperie faicte à ceulx de Foſſan, alla finablement devers l'Empereur, non ſeulement avec les mains, mais auſſy avec le cœur vuyde de foy & loyaulté, & plain de toute malice, ſans luy porter une ſeule excuſe de

(*a*) Le Marquis de Saluces.

ſa meſchanceté ; mais ſeulement la pure trahiſon faicte à ſon maiſtre, Seigneur & bienfacteur. Depuis s'eſtans mis en chemin, entrarent en Provence là où l'Empereur ſe repoſa en pluſieurs lieulx avec ſon armée, comme s'il fuſt allé pour veoir le pays, & non pour faire la guerre. Et après voulant faire la pénitence de la faulte qu'il avoit commiſe, d'y eſtre entré, alla à Ais, comme en ung déſert ; & là après qu'il eut jeuſné quarante jours & quarante nuitz, il eut fain, par quoy il délibéra de retourner en Italye, l'eſperit luy diſant, ſi tu as force ſupernaturelle, comme de pluſieurs es eſtimé, en ce lieu appellé des anciens, champs pierreux, pour la multitude des pierres, dy que ces pierres deviennent pain ? mais puiſqu'en ſentant la fain, tu es homme, & non plus que homme, comme tu as bien monſtré en aſſaillant le Royaulme de France, retourne dont tu viens : car le Roy eſt arrivé en ſon champ : auquel eſperit il fut obéiſſant, & n'eſt rien plus certain que le jour meſmes que le Roy arriva en ſon champ, l'Empereur commença à envoyer ſon

avantgarde pour s'en retourner, n'ayant faict aultre choſe que ce que j'ay dict, ne prins ung ſeul de pluſieurs partitz qu'il povoit prendre, ou de donner l'aſſault à quelque ville, ou d'aſſaillir le champ, ou de paſſer le Rhoſne, ou d'entrer en Daulphiné; chaſcune deſquelles choſes euſt au moins monſtré le vouloir qu'il avoit de mectre à effect une partie de ſes maintes menaces: mais n'ayant faict choſe de ce monde qui appartienne à la guerre, a donné à entendre à beaucoup de gens, qu'il n'eſtoit allé en France pour aultre choſe, ſinon pour y ſacrifier & immoler Anthoine de Leſve, & pour luy faire de ſon péché porter la peine en ce pays-là dont il avoit cherché la ruine: eſtant choſe très-certaine que ledict Anthoine de Leſve avoit envoyé en France un Conte Sebaſtien de (a) Montecucolj pour empoiſonner le Roy très-Chreſtien, & ſes très-nobles enfans, & de cecy ne fault poinct doubter: car ledict Conte Sebaſtien mis en priſon à Lyon, la ainſy confeſſé devant beaucoup de gens de bien, & a monſtré le ſauf-conduict dudict de Leſve, & les

(a) Montecuculli.

venins appareillés, & pluſieurs foys a ratiffié & confermé d'avoir eu telle commiſſion de luy; de laquelle choſe, comme j'entends, doibt eſtre faict ung procès ſolennel & autenticque qui ſera leu à la Court du très-Chreſtien devant les Ambaſſadeurs de tous les Princes Chreſtiens. Pour faire à doncques ceſt acte de juſtice, de punir le malfacteur au lieu où il a commis le mal, l'on eſtime qu'il aye faict ce voyage en France: les autres diſent qu'il l'a faict pour monſtrer au Marquis de Saluces, quel fondement & raiſon il avoit de trahir le Roy très-Chreſtien duquel il eſt vaſſal, pour ſuivre le party de l'Empereur, & quelz fruictz il commenſoit à recueillir de ſes trahiſons. Chaſcune de ces raiſons me ſemble bonne: vous en pourrez prendre celle qui plus vous plaiſt, puis retournez ung petit voſtre eſperit à ceſte tant honnorable retraicte, & pencez quelz debvoyent eſtre les viſaiges & couraiges des jadis Duc de Savoye & Marquis de Saluces, bien que à dire le vray, je ne veulx pas blaſmer la faulte du Duc de Savoye: car il me

fembleroit proprement dire mal de noſtre grand pere Adam, à l'imitation duquel le bon & vray Duc a péché par la coulpe de ſa femme: mais de ce malheureux de Saluces; je ne craindray à dire qu'il a faict la plus grande laſcheté que jamais fuſt faicte, de laquelle je croy auſſy que la pénitence ne doibve eſtre moindre: je dy oultre la perte de ſon dommaine, quant il luy ſouviendra d'avoir perdu la grace & compaignie du plus noble des Chreſtiens, du plus vertueux & gentil Prince du monde, & duquel il a reçeu honneurs & biens infinis, au lieu deſquelz il l'a récompenſé de la plus villaine & laide ingratitude que uſaſt oncques homme. Quant il luy viendra en mémoire d'avoir abandonné le plus riche, le plus noble & délectable Royaulme du monde, avec l'amityé & familiarité de tant de Princes & Gentilzhommes: quant il penſera d'avoir vendu ſa foy & ſon Seigneur & Prince, pour acheter pour luy & pour ſa maiſon infameté immortelle, & que dedans peu de jours il voirra comme il ſera eſtimé parmy ceulx à la re-

queſte deſquelz il a enſevely ſon honneur, & donné l'ame en proye au diable, & meſmement quant en paſſant parmy le païs, villes & villages, il ſe orra tout bas appeller en derriere, traiſtre; & luy pourroit encores aiſément advenir que quelque Seigneur luy dict à ſon viſaige, & l'appellaſt par ce beau nom; de quoy s'il ſe vouloit puis après plaindre à l'Empereur, il luy pourroit bien reſpondre ce que Phelippe Roy de Macedoine dict à ung Olinthio qui avoit trahy ſon pays pour l'amour de luy: car ledict Olinthio ſe plaignant des Macédoiniens qui l'appelloyent traiſtre, le Roy, pour le conſoler luy reſpondit: mes Gentilzhommes ſont mal nourris & groſſes perſonnes: car le pain ils l'appellent pain. Et pour ce, quel debvons-nous croire que fuſt le courage de ceul-cy en ſoy retirant & abondonnant par force le pays ſur lequel ilz avoient fondé toutes leurs eſpérances? certainement tel comme a couſtume d'eſtre celluy des hommes déſeſpérez, & auxquelz plus chere ſeroit la mort que la vie; mais il vault mieulx laiſſer ces deux-cy, & re-

tourner à s'eſmerveiller, pour quel cauſe l'Empereur oubliaſt ſitouſt toutes les menaces qu'il avoit faictes, & pourquoy il n'eſprouva quelque entrepriſe, veu qu'il ſçavoit bien que ſon camp de Picardie, duquel eſtoit Capitaine le Conte de (a) Nanſot, avoit monſtré d'avoir bon cœur en aſſaillant premiérement Sainct Quentin, d'où eſtant rebouté, ne perdit pourtant le courage; mais alla meſtre le ſiége devant Peronne, là où eſtant advenues choſes dignes de mémoire & d'eſtre entendues plus au long, je vous eſcripray ce qu'il en eſt venu à ma congnoiſſance. Peronne eſt une ville plus petite que nulle qui ſoit en Italie, je dy beaucoup plus que Creme: laquelle du coſté de France, c'eſt-à-dire devers Paris, a force mareſtz qui rendent ce coſté-là fort ſeur des ennemys: dedans y avoit mille cinq cent hommes de pied Françoys, & cent cinquante hommes d'armes, ſoubz la charge & conduicte de Monſieur le Mareſchal de la Marche: devant ladicte ville, s'eſtant préſenté le Conte de Nanſot avec xxx mille hommes, dont xiiij mille eſtoyent

(a) Naſſau.

Lanſquenetz, & vj mille chevaulx; il entendit premierement à deſtourner les eaues pour ſécher les mareſtz; ce que, avec l'ayde de la ſaiſon du temps, il fit en peu de jours, puis planta l'artillerie dont il en avoit lxx. piéces, entre lequelles y avoit xlviij. gros canons, & avec icelles commença à faire la batterie de deux coſtez, qui fut grande en peu d'heures, puis donna auſſy l'aſſault deſdictz deux coſtez, ſi vivement, que peu s'en faillit qu'il ne print la ville. Toutesffois voyant qu'il y avoit failly & perdu beaucoup de ſes gens, il demoura fort eſmerveillé; ce néantmoins il délibéra de renouveller & renforcer l'aſſault, tenant la victoire pour certaine, & de cela encores demeura trompé. Parquoy adjouxtant l'obſtination au Conſeil & à la force, ſe réſoulut de n'abandonner l'entreprinſe qu'il ne l'euſt gaignée, tant pour ſon honneur comme pour pouvoir mander quelque bonne nouvelle de Picardie à l'Empereur, puiſque de luy n'en avoit aulcune qui valuſt, de Provence. Ainſy procéda à la ſeconde batterie en aultres endroitz

de la ville, avec assaulx aspres & longs, dont ne luy revint aultre chose que la perte de plusieurs Capitaines, & grand nombre de souldars. Or pour faire l'hystoire courte, en moins de six sepmaines, se retrouva avoir faict quatre batteries; à sçavoir, deux avec l'artillerie, & deux par force de mines; de sorte que la plus grande piéce des murs de la ville qui soit demeurée entiere, n'est point longue de quatre aulnes, & huict ou neuf assaulx si merveilleux & continuelz, que ceulx de dedans avec leur Capitaine, se sont demeurer six & huict jours nuict & jour aulx murailles & rempars, & là manger & coucher sans jamais en partir: laquelle diligence & vertu a contrainct à la fin les ennemys, quelque obstinez & terribles qu'ilz fussent, d'eulx retirer, non sans grand dommaige & perte de plusieurs de leurs gens de guerre. Telle a été la fin de la guerre de Picardie, laquelle vrayement me semble digne de perpétuelle mémoire: car il ne se trouvera par adventure, que de nostre temps, nulle ville aye esté baptue de tant de coups de canon, ne combattue

avec tant d'aſſaulx, ne deffendue avec ſi grand couraige & vertu; parquoy on peult de-là faire conjecture & penſer qu'elle eſt la proueſſe & valeur des Gentilzhommes & ſouldars Françoys, quant ilz ont bonne conduicte, & qu'ilz ſe déliberent d'avoir honneur. Et pour ce ſi l'Empereur, à l'exemple de ſes gens de Picardie, euſt eſſayé de faire quelque choſe en Provence ou aultre part, il euſt au moins donné aulx gens de quoy deviſer; & d'autant plus eſtant accompaigné d'une armée ſi grande, ſi brave, ſi vaillante & quaſi invincible, & laquelle aulcuns appelloyent Africana, pour l'entreprinſe faicte à Tunes qui eſt en Afrique; mais vous me reſpondrez qu'entre pluſieurs choſes que les ſouldars Eſpaignolz cognoiſſent de la guerre, ilz congnoiſſent auſſy la paour, & je le vous accorderay, & diray que pour certain Marſeille eſtoit aultre choſe que la Golette; & le champ près Avignon auquel eſtoit Lieutenant du Roy très-Chreſtien Monſieur de Montmorency, Grand-Maiſtre de France, homme plain de bon eſperit, de vertu, de

ſinguliere prudence & ſolicitude; ce camp, dy-je, eſtoit aultre choſe que Tunes; mais toutesfoys ſi l'Empereur ſe fuſt au moins mis en ſon debvoir de faire ou de prendre quelque choſe, il euſt donné moins d'occaſion aulx hommes de s'eſmerveiller comment il eſt poſſible qu'en ſi long-temps il n'aye faict ung ſeul acte d'homme de guerre, & ſur quel fondement il baſtiſſoit la haulteur de ſes paroles & reſponſes, quant on luy parloit de la paix, non ſeulement en Italie, quant par le Roy très-Chreſtien luy fut envoyé le très-illuſtre Monſeigneur le Cardinal de Lorreine, avec puiſſance (*a*) très-amble de traicter & conclure: là où certes à chaſcun peult eſtre manifeſte la bonne & ſaincte volunté de ſa très-chreſtienne Majeſté envers la paix, voyant que de part icelle a eſté envoyé ung ſi grand Prince, & d'elle tant cher tenu, au temps que ſes forces eſtoient grandes en Lombardie, & de beaucoup ſupérieures à celles des ennemys, ſur le poinct que s'ilz euſſent voulu, ilz povoient prendre Vercel. Or je laiſſe les reſponſes qu'il fit

(*a*) très-amble.

à ceulx qui luy parloient de la paix, luy eſtant encore en Italye, & viens à aulcunes qu'il fit après qu'il fut entré en Provence, là où eſtant requis de paix par le très-révérend Monſeigneur le Légat Trivolce, envoyé pour ceſte cauſe de part noſtre Sainct Pere, l'Empereur luy faiſant reſponſe ſur aulcuns articles de la volunté du Roy très-Chreſtien, bien peu de jours avant qu'il deslogeaſt de Ais, luy eſcripvit (comme jay entendu) leſtres plaines de grandeur, de confiance & de meſpris, faignant de ne tenir compte ne de la paix, ne d'homme du monde; de ſorte que à ung aultre qui euſt tenu la victoire plus que certaine, euſt eſté très-mal ſeant d'eſcripre ce qu'il eſcripvoit, lorſqu'il penſoit de fuyr, ou pour plus honnorablement dire, de ſe retirer en Italye. Et ſe la mémoire de ſes maintes braveries & menaces, ne le incitoit poinct à exécuter quelque entreprinſe, pour ne faire une ſi grande playe à ſa réputation, je m'eſbahys au moins comment l'extrême néceſſité de ſon armée, à ce ne l'eſmouvoit, là où à peine me puis-je tenir

tenir de rire, quant il me ſouvient d'une ſentence eſcripte de luy en ces lectres qu'il envoya au très-révérend Monſeigneur le Légat, qu'il s'eſmerveilloit fort que le Roy n'avoit pitié de ſon pays qui eſtoit gaſté de la guerre : & luy eſcripvant ceey, voyoit ſes gens mourir de mauldicte fain, devant ſes yeulx, & n'en avoit non plus de pitié que s'ilz ſe euſſent eſté brebis, de quoy je *a* pence que ſes ſouldars luy doibvent vouloir ung très-grand mal, je dy ce peu qui eſt demeuré en vie, après avoir remplies toutes les maiſons de Ais, tous les puys, eſtables, rues & chemins de Provence, de corps mortz. Pour ce que combien que les Eſpaignolz ſoyent accouſtumez à eſtre ſobres & à faire abſtinence, je ne puis pourtant penſer qu'il leur duſt ſembler beau de n'avoir rien à manger, & d'eſtre efforcez de raige de fain eulx gecter en terre, & ficher leurs dentz ès cuiſes d'un cheval mort, comme loups affamez, ainſy que auleuns d'eulx ont eſté trouvez par les gens du Roy, pour la préſence deſquelz ilz ne faſchoyent poinct leur priſe, ne ſe

(*a*) penſe

ſouciant en rien d'eſtre pris. Que ſi bien les Eſpaignolz enduroient patiemment la nouvelle diette, que dirons-nous des povres Lanſquenetz, èſquelz tant pour le nombre comme pour la vertu, eſtoit la force de l'Empereur ? Iceulx eſtantz il y a desja pluſieurs (*a*) anas délivrez des jeuſnes & vigiles commandées de l'Egliſe, penſoient perpétuellement jouyr de leur liberté, de manger toutes & quantes foys il leur plairoit, & de quelconque choſe que bon leur ſembleroit ; & maintenant mercy de l'Empereur, eſtoyent contrainctz faire des jeuſnes & vigiles qui ne furent jamais commandées ne de Dieu ne des hommes ; auquel cas, comme l'on pourroit grandement blaſmer le peu d'humanité de l'Empereur, auſſy debvroit-on ſouverainement louer & preſcher la bonté & cortoiſie du Roy très-Chreſtien, lequel trouvant en chemin en divers lieulx pluſieurs Lanſquenetz par foibleſſe & fain demeurez derriere, leur a faict donner à manger, & argent pour s'en retourner : là où premierement eſt à croire que voluntiers euſt ſaulvé le

(a) *corr.* années.

reſte, s'il euſt peu. Puis eſt à (a) conſideré la différence des deux Princes, deſquelz l'ung a laiſſé & quaſi faict mourir ſes ſerviteurs & amys, l'aultre a ſaulvé ſes ennemys. Et comme Scipion, quant il rendit ce beau thoreau d'arain à ceulx d'Agrigento en Sicile, (faict jadis par Phalaris leur tyrant, pour dedans y meƈtre les hommes tous vifz, & le feu deſſoubz, puis ravy & emporté par ceulx de Cartage) diſt à iceulx Citoyens & Bourgois, que c'eſtoit choſe raiſonnable qu'ils conſidéraſſent bien quel eſtoit le meilleur, ou d'eſtre ſerfz dès leur meſmes, ou du peuple de Romme, ayantz ceſte meſme ſtatue & thoreau pour teſmoignaige de la domeſticque cruaulté & de la clémence des Romains: ainſy pourroit-on dire aulx Alemans, eſtre choſe digne de conſydération, à quel Prince il eſt meilleur de ſervir, ou à celluy duquel ont eſté abandonnez, eſtans amys, ou à celluy qui les a ſaulvez, eſtantz ennemys. Et pour ce l'on ne ſe doibt poinƈt eſmerveiller ſi du coſté où il y avoit plus de pitié & clémence, a eſté plus grande la faveur de Dieu

(a) conſideſer

à qui le Roy vrayement très-chrestien attribue l'heureuse yssue de ses affaires, & non à ses forces, comme (a) feroit quelque aultre enflé de la prospérité de ses fortunes : bien que (b) qu'il vouldra juger selon la raison humaine, aura à mon advis bonne raison de exalter les forces & valeur du Roy & de son Royaulme, pour ce que si bien considérons, nous trouverons qu'en ung mesmes temps, il a eu en divers lieulx trois armées contre luy, à Turin, en Provence & en Picardie, en deulx desquelz y avoit plus de quatre-vingtz mille hommes de guerre, sans l'armée de mer où il y avoit lvj. gallées & xiiij. grands navires; & de toutes s'est deffendu sans perdre un poulce de terre, ni ne peuvent vanter les ennemis d'avoir occupé aultre terrien sinon celluy qui a esté abandonné du Roy; car ce qu'il luy a semblé bon de deffendre, il a très-honnorablement deffendu, & le tout avec ses forces & aydé, sans avoir secours d'homme du monde, ne avoir esté aidé seulement d'ung soul, l'Empereur luy courant sus, non seulement avec toutes ses fortes re-

(a) corr. feroit
(b) corr. qui

cueillies par long eſpace de temps, mais auſſi avec toutes celles de la pluſpart des Seigneuries d'Italie, là où ſi le Roy a levé quelques gens, ce a eſté pour ſon argent, contre la volunté des Princes & Seigneurs du pays, avec mille difficultez qu'ilz ont eu pour paſſer à luy venir faire ſervice. Ce ſont les faictz de la guerre ſouſtenue par le Roy très-chreſtien, deſquelz chaſcun pour ce qu'ilz ſont manifeſtes, en peult rendre compte. Mais des menaces & braveries faictes par l'Empereur, je vouldroye bien que me diſſiez comment il ſera poſſible d'en rendre jamais bon compte, & que m'apprinſiez à entendre le langaige de ces Seigneurs Impériaulx, & combien l'on doibve d'icj en avant adjouxter de foy à leurs parolles; & ſi déſormais vous eſtes pour les croire: car de moy je ne ſuis plus pour leur rien croire, encore qu'ilz euſſent le gaige en la main.

Et tant je me recommande à voſtre bonne grace. De Bouloigne ce xxx. de Septembre, M. D. XXXVI.

(1) *Double du Dicton prononcé à la condempnation du Conte Sebaſtiano de Montecuculo, empoiſonneur de feu Monſieur le Daulphin de France. Extraict des Regiſtres du grand Conſeil du Roy.*

VEU par le Conſeil le procès criminel fait à l'encontre du Conte Sebaſtiano de Montecuculo, interrogatoires, confeſſions, recollemens, confrontations, certain livre de l'uſance des poiſons, eſcript de la main dudict Sebaſtiano, viſitation, rapport & adviz des Médecins, Cirurgiens Barbiers & Apothicaires, Concluſions du Procureur-Général du Roy, & tout conſidéré, il ſera dit que ledict Conte Sebaſtiano de Montecuculo, eſt atainct & convaincu d'avoir empoiſonné feu François Daulphin de Viennois, Duc propriétaire de Bretaigne, filz aiſné du Roy (en pouldre d'Arſigni ſublimé par luy miſe dedans ung vas

(1) On a cru devoir conſerver icy cet arrêt, parce qu'il eſt plus correct que celui qui eſt imprimé ici cy-deſſus, page 299.

de terre rouge) en la maiſon du Plat à Lion : convaincu auſſi d'eſtre venu en France exprès & en propos délibéré d'empoiſonner le Roy, & ſoy eſtre mys en effort de ce faire. Pour réparation deſquelz cas & crimes, ledict Conſeil l'a condampné & condampne à eſtre traîné ſur une claie du lieu des priſons de Roanne, juſques en la place devant l'Egliſe Sainct Jehan, auquel lieu eſtant en chemiſe, teſte nue & piedz nudz, tenant en ſes mains une torche allumée, il criera mercy & pardon à Dieu, au Roy & à Juſtice, & de-là ſera traîné ſur une claie juſques au lieu de la Grenette, auquel lieu en ſa préſence ſeront publiquement les poiſons d'Arſigni & de Riargart dont il a eſté trouvé ſaiſi, bruſlez avec le vas rouge où il a mis & jecté le poiſon; & ce faict, ſera tiré & deſmembré à quatre chevaulx, & après les quatre quartiers de ſon corps penduz aux quatre portes de la ville de Lion, & la teſte fichée au bout d'une lance qui ſera poſée ſur le Pont du Roſne. Et pour réparation de la faulſe accuſation faicte par icelluy Conte Sebaſtiano à l'en-

contre de Guillaume de Dinteville, Chevalier, Seigneur Deſchenetz, ledict Conſeil l'a condampné & condampne à faire audict Deſchenetz amende honorable en ladicte place Sainct Jehan, piedz & teſte nue, en chemiſe, tenant une torche alumée en ſes mains, en diſant que faulſement & contre vérité, il a dit avoir communiqué audict de Dinteville, Seigneur Deſchenetz, tant à Turin que à Suze, ſon entrepriſe d'empoiſonner le Roy. Et oultre, le condampne envers icelluy Deſchenetz en amende prouffitable de dix mille livres tournoiſes que ſeront prins ſur les biens dudict Conte Sebaſtiano, leſquelz biens le Conſeil a déclairé & déclaire eſtre acquiz & confiſquez au Roy. Faict au Conſeil à Lyon, le vij. jour d'Octobre, l'an M. D. XXXVI.

DU BOURG. OLIVIER. COUTEL. DU PEYRAT. BARILLON.

Dudict Sebaſtiano, après qu'il euſt eſté deffaict & exécuté ſuivant la teneur de la dicte condempnation, non ſans doloreux & miſérable torment, le corps fut délaiſſé ſur ung

petit eſchaufault par deux jours, là où le peuple (icy on peult congnoiſtre la révérence & amour qu'ont les Françoys envers leurs Princes, & quant grande doleur ilz ont s'ilz les ſentent offenſés) preſque le miſt par petites piéces; meſmes les petitz enfans ne luy laiſſerent un poil de barbe que tout ne fut arraché: luy coupparent le nez, & luy tirarent les yeulx hors de la teſte, & à grands coups de pierre, luy rompirent les dens & machoires, de ſorte qu'il fut ſi deffiguré, qu'à paine l'on l'euſt ſçeu recongnoiſtre, & (choſe qui ne advient jamais à l'exécution de quelque miſérable malfaicteur) ne ſe trouva en tout le peuple Françoys, non pas entre les eſtrangiers, qui en print compaſſion ou doleur, mais tous enſemble le mauldiſſoient en mille manieres de malédictions: d'aulcuns en y euſt qui luy coupparent le membre: bref luy feirent tant d'opprobres & ſi villains, qu'ilz jouarent de ſa teſte à la pellote, je dis traînerent parmy la boue: que ſi la pueur de ſa miſérable & mauldicte charoigne n'euſt le peuple faict retirer, encore ſeroient-ilz après pour

luy excogiter mille tormens, & le faire mourir mille fois après sa mort.

Cy finist le double de Lectres du glorieux retour de l'Empereur, avec le double du dicton du Conte Sebastiano de Montecuculo, empoisonneur de feu Monsieur le Dauphin de France. Extraict des Registres du Grand Conseil du Roy de France.

(1) *TRIUMPHE D'HONNEUR faitz par le commandement du Roy à l'Empereur, en la Ville de Poictiers où il paſſa venant d'Eſpaigne en France, pour aller en Flandres, le neufvime jour de Decembre, l'an mil cinq cens xxxix.*

Au vray.
Avec Privilege.

On les vend à Paris, en la grand Salle du Palais, au ſecond pillier, par Jehan du Pré Libraire. Mil D. XXXIX.

(a) IL eſt permis à Jehan Du Pré Libraire, de faire imprimer & vendre ce preſent Traicté intitulé : *Triumphes d'honneur faitz par le commandement du Roy, à l'Empereur, en la Ville de Poictiers;* & deffenſes à tous autres de ne imprimer ou faire imprimer, ne icelluy inſerer avec autre; & ce, juſques à ung an enſuyvant, ſur paine de confiſcation des livres qu'ilz auroient imprimez, & d'amende arbitraire. Faict le xxix. de Decembre, Mil. D. cens xxxix. Ainſi ſigné

J. J. de Meſmes.

(a) Ce Privilege & l'Avis au Lecteur, ſont au verſo du frontiſpice.

(1) Copié ſur l'Imprimé *in*-12, contenant 24 pages. Cette Relation fut reimprimée a Gand, & ony ajouta celle de l'Entrée de l'Empereur à Orleans. Cette 2e Edition eſt plus corecte que la premiere, & a ſervi a corriger les fautes qui ſe trouvent dans celle cy. On trouvera cy-deſſous des fragments de cette ſeconde Edition, qui contiennent des faits qui ne ſont point dans la premiere.

* Dans l'Exemplaire de Gand, il y a: *L'Imprimeur au Lecteur de bon vouloir.S.*

* *Au Lecteur de bon vouloir. S.*

NOus te avons bien voulu faire participant [ami Lecteur] de la joye que nous avons receu quant la saincte & sacrée Majesté de l'Empereur a faict son entrée en ceste ville de Poictiers. Et affin que tu prinses autant de plaisir en lisant comme si tu y eusses esté present; nous te avons mis le tout par escript en bon ordre, & quasi painct en ce petit tableau, le bon recueil, pompe & triumphe à luy fait suyvant le commandement du Roy nostre Sire; & te avons tourné lez vers latins au plus près de la verité, affin de te esmouvoir à louer Dieu en ses faitz merveilleux, auquel gloire & honneur ès siecles des siecles. Amen.

A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris. cxvij.

Ceci est faict par le Seigneur, & est chose merveilleuse devant noz yeulx.

LE UNZIESME de Novembre dudit an, furent presentées les Lettres du Roy, au Maire, Eschevins & Bourgeoys de Poictiers, par lesquelles leur commandoit & enjoignoit recepvoir son frere l'Empereur venant d'Espaigne, & passant par France, pour aucuns ses affaires, au plus grant honneur, aisance, service & commodité qu'ilz

pourroint, & comme ſa perſonne : à laquelle choſe faire, ledit Maire Eſchevins & Bourgeois, avec les Officiers du Roy, ſe préparerent avec grant diligence, ſans y eſpargner miſe, pour obeyr au Roy.

Le huitieſme jour de Decembre enſuivant, dudit an, l'Empereur qui avoit paſſé par Bayonne, Bordeaulx, & autres lieux, accompaigné de Monſieur le Daulphin, Mr d'Orleans, enfans du Roy, & de Monſieur le Connetable de France, paſſerent par la ville Royalle de Luzignen, & logerent au Chaſteau qui avoit eſté promptement reparé & mis en ordre, pour recepvoir ung tel Prince.

Le lendemain ix. dudit moys, après avoir diſné, ſe mirent à chemin pour venir à Poictiers où il entrerent ung peu devant cinq heures après midy, qui eſtoit un beau jour cler & ſerain.

Avant qu'entrer, ſortirent de la Ville de Poictiers, des environs deux heures après midy, pour aller audevant de l'Empereur, les honnorables compaignies qui s'enſuivent; Sçavoir eſt, le Seigneur de

la Trimouille Chevallier de l'Ordre, Comte de Guines & Benon, Vicomte de Touars, & Gouverneur du pays de Poictou, accompaigné du Prince de Thallemont & du Comte de Benon ſes deux enfans, & de quatre ou cinq cens Gentilshommes dudit pays, richement veſtuz & parez, & montez à l'advantaige, qui furent juſques à une lieue & demye par delà Poictiers.

Près mondit Seigneur le Gouverneur & aſſez loing de ſa compaignie, ſortirent de ladicte ville & marcherent en bon ordre deux mil hommes de pied, en ſix bandes, veſtuz & acouſtrez richement de ſix diverſes pareures, ſoubz ſix bannieres & guidons, avec leurs Cappitaines & Port-enſeignes, qui eſtoient plus richement veſtuz que les autres, de velours & ſatin, avec paſſement d'or & d'argent : les aucuns avoient picques, les autres hallebardes, les autres haquebutes & eſpées à deux mains.

La premiere bande portoit jaulne & violet, & pour deviſe : *Supervenit nobis cum honore* : Lequel viendra ſur nous en grand honneur. *Baruch iiij.*

La ſeconde bande portoit blanc & noir, & pour deviſe : *Viciſti famam virtutibus* : Tu as plus de renommée par tes vertus, que n'avoys ouy. *II. Paralip. ix.*

La troiſieſme bande portoit gris & noir, & pour deviſe : *Ipſe eſt pax noſtra* : Icelluy eſt noſtre paix, *Epheſ. ij.*

La quatrieſme bande portoit noir & bleu avec une manche d'orange, & pour deviſe : *Thriumphat coronata majeſtas.* Icelle couronne a toujours triumphe. *Sapien. IIII.* Et avoient toutes leſdictes bandes Tabourins & Phiffres, veſtuz de leurs livrées ; & eſtoient ces quatre bandes de Marchans, Artiſans & autres habitans, juſques à dix-huyt cens hommes, hardys & aſſez fors pour aſſaillir & defendre.

Après & en bonne diſtance, marchoient les Trompettes de la Ville, avec trente Archiers & les Sergens du Maire, tous à cheval & en hocquetons de la livrée de la Ville, qui eſt blanc & rouge, portans en leurs mains Javelines, & les Sergens dudit Maire, hallebardes.

Et après ſans diſtance, marchoient

les Maire, Eſchevins & Bourgeois de ladicte ville, avec les Officiers d'icelle, juſques au nombre de quatre vingz, combien qu'ils deuſſent eſtre plus de cent; mais les aucuns d'iceux eſtoient en autre bande, parce qu'ilz ſont Officiers du Roi. Le Maire & les trois autres des Eſchevins ordonnez pour porter le poiſle ſur l'Empereur, eſtoient veſtuz de robbes de ſatin noir, doublées de velours; & les autres Eſchevins, de robbes de damas noir, & les Bourgeois & Officiers, de robbes noires & fort bien parez & en bon ordre, tous à cheval.

Aſſez loing après comme d'ung geet d'arc, marchoient Meſſieurs de la Juſtice, qui avoient au-devant d'eulx, deux des ſix bandes des gens de pié; ſçavoir eſt, celle de Meſſieurs les eſcoliers de l'Univerſité, juſques au nombre de cent ou environ, qui portoient les couleurs d'incarnat, blanc & noir, & avoient pour leur deviſe: *unum virum tu queris, & omnis populus erit in pace*: quant l'homme que tu requiers ſera trouvé, paix ſera à tout le peuple. ij Reg. xvij.

La seconde bande estoit des Clercs du Palays, jusques au nombre de cent ou six vingz, vestuz en casacques de satin jaulne, sur pourpoinct de satin bleu, découppez & bouffans, & portoient en leur devise ce que dit Valere : *bellum pace mutatum, plurimum gaudii affert :* guerre changée en paix, apporte grant joye. Ilz estoient tous embastonnez de hacquebutes & espées à deux mains.

Après marchoient les Sergens Royaulx, jusques au nombre de soixante & dix, en casacques de fin rouge, avecques tocques, tous à cheval & embastonnez, en bon ordre.

Incontinent après marchoient Messieurs le Lieutenant de la Séneschaussée de Poictou, Lieutenant particulier, Conservateur des privileges royaulx de l'Université dudict Poictiers, les Conseillers royaulx esditz siéges, les Advocat & Procureur du Roy, tous vestus de robbes longues d'escarlate, sur chevaulx & mulles, accompaignez des Greffiers, Advocatz & Procureurs desdictz siéges, & des Notaires royaulx, en grand nombre & hon-

neſtement veſtuz & montez.

Meſſieurs des Egliſes Collégialles de Sainct Hylaire le Grant, Noſtre-Dame, Saincte Radegonde, Sainct Pierre-le-Pueillier, & Sainct Hylaire de la Celle, avec les Curez, Vicaires & Chappellains des Parroyſes, & les quatre Mendians, furent auſſi audevant dudit Empereur; mais demourerent à la porte de la Trenchée au dedans de la ville où ilz attendoient l'Empereur.

Leſditz gens de pied, après avoir eſté aux champs, ſe mirent en trois bataillons à ung quart de lieue près dudict Poictiers, avec leurs Enſeignes, attendans la Majeſté Impérialle.

Il y eut ung autre bande de gens de pied armez, qui demourerent hors & près le Donjon, avecques picques, juſques au nombre de cent, pour la garde de l'artillerie de ladicte ville, dont les groſſes pieſſes juſques au nombre de xxxix, eſtoient en ordre & chargées de poulldres, hors ladicte porte, pour ſaluer ledit Seigneur Empereur ainſi qu'il entreroit; & ſur les murailles de ladicte ville, ès créneaulx, y

avoit quatre cent piéces de hacquebutes à crochet, toutes chargées.

Après l'Oraiſon & réception de mondit Seigneur le Gouverneur, faicte audit Empereur, en venant tous enſemble en la ville, trouverent leſdictes bandes de gens de pied, en trois bataillons bien ordonnez, que l'Empereur regarda voluntiers; & comme il paſſoit par-devant eulx, leverent les poinctes de leurs picques, & baiſſerent contre terre leurs Enſeignes & Guidons, par révérence; & l'Empereur baiſſa la teſte, leur rendant ſalut.

Puis l'Empereur rencontra mondit Seigneur le Maire & ſadicte compaignie telle que deſſus, où il ſe arreſta, & voluntiers ouyt l'Oraiſon éloquente, briefve & claire qu'il luy feit, ung geſt de boulle par delà la Chappelle Sainct Jacques, en briefves parolles feit reſponſe, & marcha vers la ville où il rencontra à ladicte Chappelle Sainct Jacques, Monſieur le Lieutenant Général & autres gens de Juſtice & Officiers du Roi & Practiciens, où il s'arreſta; & après avoir ouy & entendu la ſuccinte & bien digeſte

Oraiſon de mondit Seigneur le Lieutenant, à laquelle feit reſponſe en briefves parolles, paſſa oultre.

L'Empereur eſtant près la porte du Donjon de la Tranchée, fut ſalué par l'artillerie qui eſtoit montée en l'ordre ſuſdit, en ung merveilleux & gros bruyt, avec les traînées de hacquebutes à crochet, montées & chargées comme il eſt dit deſſus.

Après rencontra Meſſieurs des Egliſes en l'ordre ſuſdicte : ceulx de l'Egliſe Cathédrale ny furent point, mais demourerent en leur temple, & attendans ledit Seigneur Empereur, parce que ſon logis eſtoit ordonné à la maiſon de l'Eveſché joignant icelluy temple.

Pour recepvoir & honnorer la Majeſté Impériale ſuyvant le commandement du Roy, y eut certains théâtres & myſteres moraulx & hiſtoriaulx.

Et premiérement, à la porte du Donjon de la Trenchée, où paſſa ledit Seigneur Empereur, qui eſtoit couverte de bouix verd à l'antique, y avoit deux médalles en boſſe fort bien faictes, l'une de Hercules, & l'autre de Agathyrſus, deſquelz ſont

venuz les Poictevins ; & entre ces deux médalles, eſtoient quatre carmes Latins déclaratifz en brief de l'origine deſditz Poictevins, cy-après eſcriptz.

Eſt Jovis Alcydes. Alcide clara propago
Eſt Agathyrſus : ab hoc Pictia nomen habet.
Pictia Pictonicos genuit fortiſſima Gallos ;
Antiquum genus eſt : fama perennis erit

Hercules eſt le filz de Jupiter.
Agathyrſus, dont Poictou tient le nom,
Filz de Hercules ; la race à bien compter,
En eſt antique, immortel le renom.

Au deſſoubz eſtoit le diſticque Latin qui s'enſuit.

Dij facite (ô magni) nobis durabile ſemper
Fraternum hoc ſanctæ fœdus amicitiæ.
Faites (o Dieu) qu'à nous toujours durable
Soit ceſt accord de freres amiable.

La porte de la dicte ville appellée la porte de la Trenchée, eſtoit couverte ſoubz ung arceau, & le large d'icelluy, de bouix verd à l'antique, depuis le hault dudict arceau juſques à plain de terre ; & là dedans au plus hault eſtoient les armes de l'Empereur & du Roy, ſoubz deux couronnes anſées & environnées de leurs Ordres ; ſçavoir eſt, les armes de l'Empereur, de l'Ordre

de la Toiſon avec le feu & les fouzilz, & la Toyſon au bas ; & les armes du Roy, de l'Ordre de Sainct Michel, faict de petites coquilles, & au bas l'image Sainct Michel; le tout d'or, d'aſur & de ſable.

Par le deſſus eſtoit eſcript : *quos Deus conjunxit, homo non ſeparet* : ceulx que Dieu a conjoinct, l'homme ne les ſépare. *Mathe. xix.*

Par le deſſoubz : *vivant corda eorum in ſeculum ſeculi* : vive le cœur de ceulx perpétuellement. *Pſal. xxi.* Et autour : *ſcuto bone voluntatis coronaſti nos* : tu couvriras le juſte, l'environnant de bonne volunté comme d'ung pavois. *Pſal. v.* Et encores au deſſoubz eſtoit eſcript le quatrain qui s'enſuit.

Ceulx qui de Dieu ſont conjoinct par ſa grace,
Homme jamais ne penſe ſéparer.
Leurs cueurs vivront, ſans eulx deſemparer,
En union, quelque choſe qu'on face.

A la dicte porte, l'Empereur entra ſoubz le poiſle qui eſtoit my-party de drap d'or & veloux violet à bendes, & ſur le veloux des quatre coſtez eſtoient les armes de l'Empereur avec ſon thiare & ordre, le tout de fin or en orfaverie, enlevé

en boſſe, lequel poiſle fut porté par mondit Seigneur le Maire & trois deſditz Eſchevins, eſtans veſtuz de robbes de ſatin noir, comme dit eſt, de ladicte porte de la Trenchée juſques à la diete Maiſon de l'Eveſché où eſtoit ſon logis. Et par ce qu'il ſe approchoit de la nuyct, on alluma les torches que on tenoit de maiſon en maiſon, d'une livre & demie la piéce, depuis ladicte porte tirant au marché vieil, & au coing du Convent des Cordeliers, à Noſtre-Dame la petite, & tout a droict par la rue du Palays, à ladicte Egliſe Cathédrale; & y povoit avoir en tout quatre cens torches ardantes.

Leſdictes rues eſtoient toutes tendues de tapiſſerie, ſur laquelle furent mis en aulcuns lieux, les armes de l'Empereur, & autour d'aucunes d'icelles, eſtoit eſcript : *ſemita juſti recta* : le ſentier du juſte eſt droict, *Eſaïe* XXVI. & ès autres, *hæc eſt via, ambulate in eam* : icelle eſt la voye, cheminez en icelle. *Eſaïe* XXX.

Et auſſi eſtoient les armes du Roi ſéparées en aucuns lieux, & de Monſieur le Daulphin & Monſieur de Orleans, ſoubz leſquelles eſtoit eſ-

cript ; ſçavoir eſt, ſoubz celles du Roy : *ſibilabo eis & congregabo illos & delongè recordabuntur mei* : je ſiffle-rai après eulx, & les raſſemblerai, & auront récordation de moy ès lieux loingtains. *Zacha.* x.

A la place du marché vieil, y avoit ung riche Theatre que avoit fait faire l'Univerſité, ſur ung bas eſcharfault auquel eſtoient Meſſieurs les Recteurs, Docteurs de Theologie & Droict Canon, Civil & Medecine, avec les Officiers generaulx, Advocat, Procureur, Scribe, Recepveur, Procureurs des Nations, Licenciez, Principaulx, Regens & Lecteurs, Bedaulx, Officiers & Suppoſtz avec leurs Maſſes & Verges d'argent, richement veſtuz & bien ordonnez : enſemble grant & louable multitude de notables perſonnages & eſcolliers autour dudit eſcharfault.

Audeſſus dudit Eſcharfault bas, eſtoit en hault eſlévé ung theatre triumphant, aorné de arcs de triumphes de toutes parts liez de taffetas, au meillieu duquel pendoit ung chappeau de finguliere triumphe, enlevé en boſſe, de la grandeur de

ſept

ſept à huyt piedz en rond, garni de fruictz dorez d'or bruny, & pluſieurs autres ſortes, liez de taffetas des couleurs rouge, noir & bleu, portant ledit chappeau trois eſcuſſons, deux tymbres & thiares enlevez joignant l'ung à l'aultre par le hault, & par le bas eſtoit attaché à iceulx une tergette ou eſtoient paintes & eſlevées les armes de l'Univerſité. En l'eſcuſſon de la main dextre au hault, eſtoient les armes de l'Empereur avec ſon Ordre, & en celluy de la main ſeneſtre, eſtoient celles du Roy avec ſon Ordre, deſquelz deſpendoit ladicte targette portant les armes de ladicte Univerſité, qui eſtoient d'argent à ung livre de gueulles, la trenche & garniture d'or, le chef de France, le tout de fin or, azur & fines couleurs : des deux coſtez d'icelluy chappeau de triumphe, eſtoient deux perſonnages, l'ung nommé *Majeſtas honoris*, qui eſtoit veſtu de drap d'or bouffant de ſatin bleu, du coſté des armes de l'Empereur ; & du coſté des armes du Roy, eſtoit ung autre perſonnage nommé *Honor majeſtatis*, auſſi veſtu de drap d'or

bouffant de ſatin orange ; & par le bas entre ces deux perſonnages, & au deſſoubz de la targette portant les armes de ladicte Univerſité, eſtoit ung autre perſonnage nommé *Unitas*, ſouſtenant tout ledict chappeau de triumphe ſur ſa teſte, & repreſentant icelle Univerſité, qui eſtoit veſtu de ſatin cramoyſi bouffant de taffetas blanc, & couronné d'ung chappellet d'olivier, & tenoit ledict perſonnage nommé *Unitas*, deux liens procedans des armes & Ordres de l'Empereur & du Roy. Au ſommet dudit Theatre eſtoit eſcript :

Quam benè conveniunt & una ſede morantur
Majeſtas & honor.

Qu'il faict beau veoir Majeſté & honneur
Dedans ung lieu leur ſeant : Dieu quel heur.

Et ſur l'eſcu de l'Empereur audit chappeau de triumphe, eſtoit eſcript : *Portat te Deus ſuper alas aquilarum.* Exod. xxix.

Et au coſté directement & hors le chappeau de triumphe, eſtoient les deux Carmes qui s'enſuyvent :

Pectoribus non ulla Deo meliore coherent
Pectora : non alias decuit concordia mentes.

Jamais deux cueurs ne furent alliez
Mieulx que ces deux, qui ſont par Dieu liez;

leſquez portoit d'une main *Majeſtas honoris*, & de l'autre portoit ledit triumphe.

Sur l'eſcu de France eſtoit eſcript au dedans dudit triumphe : *Folium ejus non defluet :* ſon feuillage ne dechet point. Et directement hors dudit triumphe, eſtoient ces deux Carmes:

Invidiam ſuperat concors fortuna duorum,
Cædat ut merito paci victoria bello.

L'accord de deux a ſurmonté envye,
Et paix victoire, & la guerre a bannie.

leſquelz tenoit en une main *Honor majeſtatis*, & en l'autre portoit ledit triumphe.

Es liens que tenoit *Unitas*, eſtoit eſcript, en celluy de la main dextre regardant les armes de l'Empereur: *Oculi ejus ſuper gentes reſpiciunt :* Ses yeux regardent les gens. Pſalmo. lxv. & en celluy de la main feneſtre regardant les armes de France : *Quecumque faciet proſperabuntur :* & tout ce qu'il faict, vient a proſperité. Pſal. 1.

Le perſonnage nommé *Unitas*, tenoit en ſa main ces quatre Carmes :

Ales ſacra Jovi, demiſſaque lilia ab alto,
Miſtica militiæ pariter commercia celi,
Eternum ſuadent pacis ſervare tenorem,
Raucaque bifrontis concludere limina Jani.

Veu que l'oyſeau à Juppiter ſacré,
Avec les lis qui des Cieux ſont venus,
Ung ferme accord de paix ont conſacré;
Clorront-ils pas les portes de Janus?

& en la main ſeneſtre tenoit autres quatre, eſcriptz :

Pictam vim vario volucris diſtincta colore
Indiderat nomen primevum antiquitus urbi
Unitam quam nunc ſupremi numinis ales
Unicolor reddit, divi quoque gratia floris.

La grace ne ſe peult bonnement rendre de ceſt Epigramme, pour les alluſions latines.

Au devant le premier pillier portant le theatre & les arcs de triumphe, en ung chappeau de triumphe, eſtoit eſcript ce qui s'enſuyt :

Quos ibit procul hic dies per annos,
Quam nullo ſacer exoleſcet evo,
Donec pictoades deæ manebunt,
Doctorum Capitolium colentes,
Quæ Tritonidæ fertiles Athenas
Vincunt ingenio, nitore, ſenſu.
Dum aprici ſcopuli cavuſque Clanus

Dum fons Thaboleus perennis, arxque
Maubergi, ſapiens ubi Senatus,
Dum ſtabunt tua, Roma, fama, virtus,
Splendor, mira fides, honos trophæa,
O ter maxime Cæſar imperator.

Jamais ce jour ſacré n'abolira
Temps envieux ; mais toujours ſe lira
Tant qu'en Poictou ſeront leur demourance
Muſes qui ſont de plus grant excellence,
D'eſprit, de ſens & toute honneſteté,
Cent mille fois que Athenes n'a eſté,
Mais tout autant que nos rochiers, & l'eau
Du Clain profond, & du fons Tabouleau
Il durera, & tant que le Dongeon
Que nous nommons la tour de Maubre-
geon,
Là ou ſe tient noſtre Senat bien ſage,
Rendant le droict à chaſcun perſonnage,
Il durera tant que ta renommée,
Ta foy, triumphe & vertu renommée,
Auront le bruyt, o Romme de grant heur,
Tiens ce certain, très-puiſſant Empereur.

Au ſecond pillier en ung chappeau de triumphe, eſtoit eſcriptz :

Jus, equum, pietas, leges, academia, Muſæ
Regnabunt, dum vos copulat unus amor,
Quos nunquam infelix ſolvat diſcordia, donec
Lilia florebunt, ſtabit & Heſperia.

Droict, equité, loix & toute bonté
Le regne auront, & l'Univerſité,
Puis qu'ung amour vous a conjoinct enſemble,
Le quel diſcord jamais ne deſaſſemble

Tant que le lys très-noble florira,
Et la puiſſante Eſpaigne durera.

Au coſté de la rue en ung chappeau de triumphe, eſtoit oultre eſcript ce qui s'enſuit :

Qualiter auriconis inſignia lilia culmis
Purpuræque roſæ Zephiris ſpirantibus halant,
Sic nitet Auguſto placidus cum Cæſare Gallus
Gaudet & Heſperio.

Comme le lys & la roſe vermeille,
Rend ung odeur ſentant bon a merveille,
Quand Zephyrus anhele doulcement,
Là France auſſi s'esjouiſt tellement,
Voyant l'Empereur de vertu nonpareille.

Et comme l'Empereur paſſoit pardevant ledit Theatre, avant la harangue du Recteur, le perſonnage nommé *Majeſtas*, prononça à haulte voix ce qui s'enſuyt, parlant audit ſeigneur Empereur :

Salve, magne parens, terrarum gloria, Cæſar;
Qui Regis imperium, maxime Cæſar, ave.

Dieu gard Ceſar de tous païs l'honneur,
Dieu gard Ceſar d'Empire Gouverneur.

Honneur parlant a Monſieur le Daulphin & Monſieur d'Orleans, prononça à haulte voix ce que s'enſuyt :

Vivite, dum Regum ſupra diademata creſcent

Lilia, francigenæ deliciæ populi.

D'autant ou plus que le lis oultrepaſſe
L'honneur des Roys, Dieu vivre ainſi vous face.

Et *Unitas* prononça à tous enſemble à haulte voix, ce qui s'enſuyt :

Dat toties vobis Academia prona ſalutem,
Purpureas aperit quot violare roſas.

Tant de ſalutz noſtre Univerſité
Vous faict, qu'on voit de fleurs au champs l'eſté

Ce Theatre paſſé par l'Empereur & ſa Compaignie qui eſtoit fort grand, continua ſon chemin paſſant devant l'Egliſe Sainct Porchaire, & devant le Convent des Cordeliers, & au bout dudit Convent entrant en la grand rue, y avoit un arc triumphal ou pendoient lis & autres florettes, avec ung chappeau de triumphe ou eſtoient les armes de l'Empereur; & des deux coſtez eſtoient deux medalles de Amazones, & deſſoubz eſtoit eſcript: *Dilectus meus deſcendit in hortum, ut lilia colligat:* Mon bien aymé eſt deſcendu en ſon jardin, pour cueillir des lis. Cantic. vj.

Au bout de ladicte rue près l'Eglise noſtre Dame la petite, y avoit ung autre Theatre ſur ung Eſcharfault, d'une fontaine fort bien faicte a l'antique, ſur laquelle eſtoit l'ymage de paix veſtue de drap d'or, qui rendoit vin blanc & vin clairet par les boutz de ſes deux mammelles; & au bas eſtoient deux perſonnages; ſçavoir eſt, France, a coſté dextre, Germanie, a coſté ſeneſtre, qui eſtoient deux belles filles veſtues richement, l'une des couleurs du Roy, & l'autre des couleurs de l'Empereur. France tenoit en ſon giron une petite Salemandre en feu odorant, qui eſt la deviſe du Roy, & Germanie ung Phenix auſſi en feu odorant, qui eſt la deviſe de la Royne; & au ſommet de ce Theatre eſtoit ung aigle ſur fin or. Sur l'ymage de paix eſtoit eſcript: *Pax inter vos.* Paix ſoit avec vous. Thob. xij. Sur le premier baſſin de ladicte fontaine, eſtoit eſcript: *Fons pacis, rigans lilia.* Le Lys eſt arrouſé de la fontaine de paix; & au ſecond baſſin: *Qui pacis ineunt conſilia ſequitur eos gaudium.* Joye eſt à ceux qui conſeillent paix. Prover. xij.

Et par le derriere eſtoient Chantres & Muſiciens qui armoniſoient ainſi que l'Empereur paſſoit. Et ſur les pilliers y avoit en cadeaulx d'ung coſté : *Vinum & Muſica letificant :* Le vin & la muſique esjouyſſent. Eccle. xl. Et de l'autre coſté : *Ut muſica in convivio vini, ipſe eſt directus divinitus.* Ceſtuy eſt adreſſé divinement, comme la Muſique au convive de vin. Eccle. xlix. Et contre ung des pilliers dudit Theatre faict de bouix à l'antique, eſtoit le Rondeau qui s'enſuyt.

RONDEAU.

Au ſacré fons par paix ſanctifié,
Rendant le vin d'amour purifié,
L'Aigle Royal vient ſes aeſles extendre
Au feu d'amour ou vit la Salemandre
Sur le giron qui ſe y eſt confié.
C'eſt Dame France ou eſt beatifié
Ce ſainct lien de Dieu gratifié,
Dont tout chaſcun vient à graces luy rendre
Au ſacré fons;

Et le Phenix de dueil mortifié,
Eſt en ung feu d'amour vivifié,
Sur le giron d'une, ou en eſt la cendre,
C'eſt Germanie, & ces deux veulent tendre
A ung accord des trois fortifié
Au ſacré fons.

Ce Theatre veu & paſſé, l'Em-

pereur deſcendit tout le long de la rue du Palais à l'Egliſe Cathedrale, ou les Doyen, Chantre, Soubdoyen, & Soubchantre, avec les Chanoines en chappe de drap d'or, le receurent religieuſement & en grant honneur.

Sur le grand portail de ladicte Egliſe, eſtoient les armes de l'Empereur & du Roy couronnées, & leurs couronnes anſées en ung chappeau de triumphe, & autour d'icelluy eſtoit eſcript : *Exaltent eum in Eccleſia plebis, & in Cathedra ſeniorum laudent eum :* Il ſera exalté en la congrégation du peuple, & loué au Conſiſtoire des Anciens. Pſal. cvj.

Autant en y avoit ſur le portail de la maiſon de l'Eveſché joignant ladicte Egliſe, où logea l'Empereur. Tout ledict Temple & Egliſe eſtoit garny de tous les coſtez de gros flambeaux ardans. Et pour entrer plus ayſement en la grant ſalle haulte dudict logis, on avoit faict un pont de boys, ſur lequel on euſt peu aller à cheval, & au bout d'icelluy y avoit une gallerie (a) de boys, carrée, & pardeſſus ung pavillon

(a) *Il y a debouys dans l'Edition de Gand.*

qui couvroit ladicte carrée, & la porte qu'on avoit faicte pour entrer en ladicte salle ; au hault duquel pavaillon estoient les armes de l'Empereur, en ung chappeau de triumphe, & autour estoit escript : *D. Carolo Cæsari Augusto, Equites, Senatus, Populusque Pictavienſis, fælicitatem & immortalem gloriam* : A. D. Charles Cesar tousjours Auguste, les Chevaliers, Senat & Peuple de Poictou, felicité & gloire immortelle.

Ladicte salle haulte, qui est large & fort longue, tendue de tous costez de fine tapisserie faicte a personnages, & par le dessoubz ou l'on marche, de tappis de Turquie.

La chambre ou coucha l'Empereur, & son arriere chambre, estoient tendues dessus & dessoubz, & de tous costez, de tapisseries de satin à personnages & devises, de broderie, avec ung lict de camp tout faict à passement d'or & de broderie, qu'on estimoit six mille livres ; lesquelles tapisseries ledit Seigneur de la Trimoille avoit faict apporter audict Poictiers, pour tapisser ledit logis. Il y avoit sept au-

tres chambres toutes tapiſſées.

L'Empereur ne ſouppa point, mais feit collation de gelée & confitures ſobrement, avec vin de Marche, de la Herce & vin de Beaulne; & tous les autres Princes & Seigneurs ſoupperent à leurs logis qui leur avoient eſté ordonnez, preparez, tenduz & tapiſſez, illec près.

Le lendemain matin, le Maire & Eſchevins de Poictiers, allerent vers ledict Empereur & luy preſenterent ung aigle près d'ung lis ſur ung hault rochier, remparé par le bas & garny de florettes, le tout d'argent doré, ou y voit eſcript : *Ex omnibus floribus mundj, elegi lilium unum.* De toutes les fleurs du monde, j'ai eſleu la ſeule fleur de lis. iiij. Eſdr. v.

L'Oraiſon dudit Maire finie, qui fut en langue françoiſe, briefve & elegante, l'Empereur reſpondit en telles parolles : Je remercie la Ville: je accepte ſon preſent, & m'en ſouviendra bien. C'eſt grand ſubſtance en peu de parolles.

Ledit preſent receu, l'Empereur alla ouyr Meſſe en ladicte Egliſe Cathedrale, & Meſſieurs les en-

fans de France, Conneſtable & Seigneur de la Trimoille, avec luy, preſtz a monter à cheval. Et la meſſe ouye, [qui fut demye heure apres huyt heures] monterent à cheval, & s'en allerent le long de la grant rue, paſſant devant la grant place noſtre Dame la grant, par la regratterie, le Pillory & la grant rue baſſe, à la porte de Rochereul, pour aller au Chaſteau du Fou appartenant à Monſieur de Mompezac, Chevalier de l'Ordre & Senechal de Poictou, diſtant dudit Poictiers, de quatre lieues, ou ilz diſnerent; & d'illec allerent à Chaſteleraud ledit jour au ſoir, & eſtoient leſdites rues richement tapiſſées.

(a) [La bende des Eſcoliers ſe trouva ledit jour matin en auſſi bonne ordre que le jour precedent, & conduiſit l'Empereur juſques hors ladite porte de Rochereul, le Capitaine deſquelz lui feit une petite Oraiſon pour le recouvrement d'aucuns Eſcoliers priſonniers qui à ſon mandement furent delivrez: auſſi furent delivrez tous priſonniers des priſons dudit Poitiers, pour ladicte joyeuſe entrée; & entre au-

(a) Ce qui eſt icy entre deux crochets, n'eſt point dans l'Edition de Gand.

tres une jeune femme enceinte qui avoit eſté condamnée à mort, & la ſentence confermée par arreſt; mais l'execution differée juſques apres l'enfantement. Pour laquelle delivrance fut préſenté au nom de l'enfant qu'elle avoit encore en ſon ventre, le Dizain qui s'enſuyt.

L'Enfant a naiſtre, à la Majeſté Imperiale.

Cueur ennobly de Dieu & de Nature,
Prince puiſſant, entendez mes clameurs.
Priſonnier ſuis dedens la creature
Qui m'a conceu, ou ſans vie je meurs,
Pour ung forfaict contraire a bonnes mœurs.
A mort elle eſt par juſtice jugée,
Si de pardon Royal n'eſt ſoulagée,
Dangier fera mourir la mere & filz.
Miſericorde eſt pour nous hommagée,
Ayez pitié au nom du Crucifix.

Deviſe de l'arceau qui eſtoit près des Cordeliers.

Hoc eſt ſignum fœderis quod do inter me & vos. Voici le ſigne de l'accord que je fais entre moi & vous. Gene. ix.

(1) De grand amour le Seigneur par ſa grace

(1) *Voici comment ces Vers ſe liſent dans l'Edition de Gand.*

Signe d'accord le Seigneur par ſa grace
Voulut donner aux humains, quant l'eſpace

Signe donna aux humains, quant l'eſpace
De ſon courroux par deluge paſſa :
C'eſt l'arc au Ciel lequel il compaſſa
En luy donnant par couleur luſtre & grace.
Que dirons-nous aujourd'hui quant ta face
Empereur puiſſant voyons en ceſte place,
Paix fait-il pas comme feiſt longtemps a
De grand amour.
Et tout ainſi que quant la pluye paſſe,
Voyant c'eſt arc fault que priere on face,
Louant celuy qui ceſt arc compoſa,
Nous le louons auſſi dont propoſa
De t'envoyer, & t'aymons ſans fallace
De grand amour.

De ſon courroux par deluge paſſa :
C'eſt l'arc au Ciel lequel il compaſſa
En luy donnant par coleurs, luſtre & grace.
Que dirons-nous aujourd'hui quant ta face
Empereur puiſſant voyons en ceſte place,
Ne fait-il pas comme il feiſt longtemps a
Signe d'accord.
Et tout ainſi que quant la pluye paſſe
Voyant ceſt arc fault que priere on face
Louant celluy qui ceſt arc compoſa
Nous le louons auſſi dont propoſa
De t'envoyer : car tu es ſans fallace.
Signe d'accord.

(1) *LA TRIUMPHANTE & excellente Entrée de l'Empereur, faicte en la Ville d'Orleans, par le commandement du Roy, ou eſt contenu l'ordre gardé & obſervé en icelle; Avec la Harengue faicte par le Baillif d'Orleans à l'Empereur, & la reſponce de l'Empereur audit Baillif.*

Avec privillege.

On les vend à Paris, en la grand Salle du Palais, au premier pillier devant la Chappelle de Meſſieurs les Preſidens, en la boutique de Charles Langelier.

(a) Ce Privillege eſt au dos du frontiſpice.

(a) IL eſt permis à Charles Langelier Libraire de cette Ville de Paris, de faire imprimer & vendre ce preſent Traicté, intitulé: *La triumphante & excellente Entrée de l'Empereur faicte en la Ville d'Orleans*; & deffenſes à tous autres Libraires & Imprimeurs, de ne imprimer ou faire imprimer, vendre ne diſtribuer d'autres que ceulx que ledit ſuppliant aura faict imprimer, juſques à deux ans finis & acomplis, ſur peine de Confiſcation deſdits livres, & d'amende arbitraire. Faict le dixieſme jour de Janvier, mil cinq cens trente-neuf. Ainſi ſigne J. Morin.

(1) Copié ſur l'Edition originale *in* 12. contenant 12 pages non chiffrées, mais avec des ſignatures.

LE SIXIESME jour du moys de Novembre, l'an mil cinq cens trente & neuf, furent preſentées Lettres du Roy à Meſſieurs les Bailly, Prevoſt & Eſchevins d'Orleans, par leſquelles commandement exprès eſtoit faict à meſditz Seigneurs les Bailly, Prevoſt & Eſchevins, de preparer triumphes pour recepvoir ſon frere l'Empereur paſſant par le Royaulme de France, pour aller en Flandres, a cauſe d'aucuns affaires mouvans icelluy; & par leſdictes Lettres enjoignoit aux deſſuſditz, de faire le plus grand honneur, magnificence & ſervice que à eulx ſeroit poſſible, comme pourroyent à icelluy Roy faire s'il luy convenoit de rechief faire ſon Entrée. A quoy furent ententifz meſditz Seigneurs. En grand diligence, commencerent à aorner & preparer ladicte Ville d'Orleans, pour recevoir ledit Empereur, & obeyr au commandement du Roy.

Cependant arriva le Duc d'Orleans à ſa ville d'Orleans, pour aller à Bayone recevoir ledit Empereur, & commença à prendre la poſte de

ladicte ville d'Orleans, accompaigné de douze ou quinze Princes habillez de satin violet, & ledit arriva le vingt-cinquiesme de Novembre, & fut receu humainement par Messeigneurs de ladicte ville.

Huyt jours apres, arriva audit Orleans, Monseigneur le Daulphin allant au devant dudit Empereur. Icelluy Monseigneur le Daulphin fut pareillement receu par mesditz Seigneurs d'Orleans, & coucha à ladicte ville. Le lendemain partit en poste accompaigné de vingt-cinq tant Princes que Gentilzhommes habillez de satin blanc.

Le troiziesme jour du mois de Decembre, le Roy se mist sur la Riviere de Loire, pour venir à Orleans, & envoyerent Messeigneurs les Eschevins au-devant du Roy, jusques à Gyen, dix ou douze bateaulx tous couvers de satin, ou estoyent galleries, chambres, cheminées & autres cabaretz, en mode de Navires; & en avoit une especialle pour le Roy ou y avoit quatre chambres, galleries & jeux de paulme. Et arriva les tres preux Roy à Orleans, le cinquiesme jour dudit

moys, audit an, accompaigné de Monſeigneur le Cardinal de Lorraine, du Roy de Navarre, de la Royne de France, de Madame la Daulphine, & de la fille de France, de la Royne de Navarre, & de pluſieurs autres Princes & Princeſſes, & coucha le Roy à ſon logis Royal à Sainct Aignan, & fut receu honnorablement par les Eſchevins d'Orleans, & Meſſeigneurs de Juſtice, auſquelz le Roy commanda de bien tout appreſter pour faire honneur & recepvoir ſon frere l'Empereur :

Le lendemain, le Roy, la Meſſe ouye à Sainct Aignan, fut de ladicte Egliſe de Sainct Aignan à pied, juſques au pont, acompaigné des deſſuſditz Princes, & des Eſchevins, & s'embarqua pour aller à Amboiſe.

Le Roy partit le lendemain qui fut le ſeptieſme jour dudit moys, (a) Employerent grande multitude de Charpentiers & Menuiſiers à faire eſchaufaulx, paintres à faire armoiries.

(a) Il ſemble qu'il manque là les premiers mots de cette phraſe, comme *les Eſchevins*.

Parquoy Meſſieurs firent faire cinq Portaulx à l'antique façon, painctz triumphamment ; l'ung à la

premiere porte du pont, ung à la porte Banier, l'autre près l'hoſtel Dieu; ung à la porte Bourgongne, & ung à Sainct Aygnan : leſquelz Portaulx faiſoit bon veoir, acauſe des deviſes qui y eſtoient, & l'excellente pourtraicture.

Meſſieurs de la Ville avoyent faict environner le Cloiſtre de Sainct Aygnan, de treilles merveilleuſement bien faictes, de hou, genefvre, liarre, & d'autres triumphes de verdure, qui eſtoit choſe plaiſante à veoir, principalement en ce temps d'yver; & èsdictes treilles y avoit des chappeaulx de triumphes bienfaictz, & dedans chaſcun deſditz chappeaulx, y avoit les Aigles, aux autres la deviſe de l'Empereur, qui eſt : *Plus oultre ;* & aux autres, les fleurs de liz, la Salemendre : chaſcun eſtoit en ſon ordre; ce qui fut fort priſé par ledit Empereur & ſes gens, & euſt-on dit que eſtions au moys de May, tant on veoit de verdure audit cloiſtre de Sainct Aygnan.

Le douzieſme jour dudit moys, arriva à ladicte ville d'Orleans, Monſieur le Duc de Lorraine acompaigné de Monſieur de Guyſe

ſon frere, & le train montoit bien à quatre cens chevaulx, lequel Duc & Monſieur de Guyſe ſe eſmerveilloyent des triumphes qu'on preparoit pour la venue dudit Empereur.

Le quatorzieſme jour dudit moys, le Roy envoya Lettres que on s'appreſtaſt, & qu'on fiſt commandement aux Gentilzhommes de tout le Duché d'Orleans, comparoir à ceſte venue, equippez & acouſtrez comme à eulx appartient.

Le ſeizieſme jour comparurent leſdits Gentilzhommes, au nombre de quatre cens cinquante & quatre; & le lendemain firent leurs monſtres parmy la ville, en merveilleux & bel ordre, dont le Capitaine eſtoit Monſieur le Gouverneur d'Orleans; & audict jour fut faict Edit de par le Roy, que chacuſne maiſon des Bourgeois, feroit ung homme pour faire des bataillons.

Le dixſeptieſme jour dudit moys, furent faictes Monſtres des gens de la ville, & fut le lieu à l'eſtappe. Les Picquiers eſtoyent à la cloſture des Cordeliers, au nombre de quatorze mille ſept cens ſoixante & huyt: les Hallebardiers eſtoyent

à la cloſture des Jacobins, au nombre de neuf mil trois cens & quarante: les Hacquebutiers eſtoyent au milieu de l'eſtappe au vin, au nombre de unze mil cinq cens vingt & quatre, tous d'une grandeur, & firent leurs montres bien équippez & acouſtrez, & les diſpoſoyent à marcher le vaillant Cappitaine Sery, Monſieur de Santo, & autres.

Audit jour fut faict Edict de par le Prevoſt d'Orleans, que les Eſtaulx & ovantz des Maiſons de la Ville, feuſſent abbatuz: ce qui fut faict ſur l'heure, tellement que on veoit la porte Regnard de la Porte Bourgongne.

Le dixneuvieſme jour enſuyvant, vint l'Empereur coucher à Noſtre-Dame de Clery qui eſt à quatre petites lieues d'Orleans, ou fut traicté honneſtement par Meſſieurs les Chanoines dudict lieu; & eſtoit accompaigné du Roy, de Monſieur le Daulphin & de Monſieur le Duc d'Orleans, & du Conneſtable de France.

Ledit jour envoya le Roy en poſte que le lendemain veinſſent au de-

vant de l'Empereur, & ledit Roy envoya devant, Monſieur le Chancellier de France, pour donner police à tout; & y fut bien pourveu par Meſſieurs de la Juſtice, & Eſchevins dudit lieu, & par les Commis & Deputez pour ce faire.

Le lendemain matin partirent à quatre heures de la Ville, les Hacquebutiers ordinaires de la Ville, en trois bendes, & à chaſcune bende, ung Cappitaine & une Enſeigne, & furent donner le reveil-matin à l'Empereur, & eſtoyent bien des Hacquebutiers ordinaires, deux mil trois cens quatrevingtz & douze, & en deſlaſchant tous enſemble, firent grande paour à ceulx du villaige.

Le vingtieſme jour dudit moys audit an, l'Empereur après avoir ouy la Meſſe à l'Egliſe de Noſtre-Dame de Clery, voulut diſner pour venir faire ſon entrée à ladicte Ville d'Orleans, & le Roy environ neuf heures, envoya dire qu'on vinſt audevant de l'Empereur à la plaine de Clery, où ſe eſtoyent retirez les Hacquebutiers après avoir donné le réveil-matin; parquoy délibérerent

partir Meſſieurs les habitans d'Orleans.

Devant que partir conſtituerent bataillons de gens que nous avons récité avoir eſté colligez de la Ville. Le premier bataillon eſtoit aux Auguſtins devant la porte du Pont, par où entra ledit Empereur, au nombre de ſept mille, tant Hallebardiers que Picquiers, auquel bataillon y avoit ſept Enſeignes. En la premiere y avoit pour deviſe : *currenti ;* en la ſeconde : *volenti* ; en la troizieſme : *cunctanti* ; en la quatrieſme : *habenti* ; en la cinquieſme : *pulſanti* ; en la ſixieſme : *regnanti* ; en la ſeptieſme : *victoria utenti.* Et eſtoit Cappitaine de ce bataillon, Monſieur le Cappitaine Douville.

Le deuzieſme bataillon eſtoit aux Iſles aux Toilles, au nombre de huyt mille, dont la plus grant part eſtoyent Hacquebutiers, les autres Picquiers & Hallebardiers, tous habillez de rouge & jaulne, chaſcun une caſaque, & avoyent deux Enſeignes. En la premiere y avoit pour deviſe : *quo fata ferint.* En l'autre y avoit : *quoiqu'il advienne.* Et d'iceulx eſtoit Cappitaine Beauharnoys. Et

en

en icelle Iſle eſtoient trente-ſix groſſes piéces d'artillerie qui furent deslaſchées à ſa venue.

Le troizieſme bataillon eſtoit au (a) Martrone, de ſept mil ſix vingtz hommes tous gens de guerre, & avoyent treſtous ung hallecret d'armes, les ungs Picquiers, & les autres Hallebardiers; & faiſoit bon veoir icelluy bataillon fort bien en ordre, & y avoit trois Enſeignes. En la premiere y avoit pour deviſe: *Dùm tempus erit.* A la ſeconde: *Stringam gladium.* A la troizieſme: *Venite ad me omnes qui laboratis, & ego reficiam vos*; & eſtoit Cappitaine Monſieur Sery.

(a) Cette Place ſe nomme préſentement le *Martro*): nom qui ſe trouve vers la fin de cette Piece.

Le quatrieſme bataillon eſtoit à l'eſtappe au vin, du nombre de trois mil cinq cens hommes, dont eſtoit Cappitaine Monſieur de Santo; & eſtoyent tous Hacquebutiers, avoyent une Enſeigne à laquelle eſtoit pour deviſe: *Menti bone Deus occurrit.*

Le cinquieſme eſtoit au petit Marché, de quinze cens douze hommes, tous gens d'eſlite, dont eſtoit Cappitaine Monſieur de la Fontaine; & avoyent pour deviſe en leur Enſeigne: *Latranti & mordenti.*

Après avoir ainſi diſpoſé les bataillons, Meſſieurs les Eſchevins de ladicte Ville firent mener à l'Iſle aux Toilles, vingt & ſix groſſes piéces d'artillerie ; à la halle au pain, dix-huit piéces ; au port, vingt-quatre doubles faucons, leſquelz faiſoit bon ouyr ſus la riviere, laquelle riviere pour lors venoit flotter contre le baſtillon du Pont. Au baſtillon dudit Pont, y avoit quinze fauconneaulx. Les choſes ainſi bien diſpoſées & ordonnées, délibererent de partir ; & premierement marchoyent quatre cens-cinquante Gentilzhommes du Duché d'Orleans, bien montez & acouſtrez, dont Monſieur le Gouverneur feit la harengue à l'Empereur.

Après ſuyvoyent les jeunes enfans Marchans de la Ville, au nombre de quatrevingtz & douze, bien montez ſur bons courſiers, tous habillez de caſaques de veloux noir, & le pourpoint de ſatin blanc fermé à boutons d'or, le bonnet de veloux couvert de pierreries, & brodé de orfévrerie, & brodequins de marroquin blanc chiquetez, & tous eſperons dorez, & la hacquebutte à l'arçon

de la ſelle, & auſſi bien montez que l'on veit jamais; & y eut un bonnet qui fut priſé deux mil eſcuz; & n'y avoit celluy qui n'euſt vaillant ſur ſoy plus de deux mil francs en bagues, & faiſoit moult bon veoir ceſte bende. Ilz avoyent une Enſeigne où eſtoyent les armes de la Ville & le chappeau de triumphe au milieu, & au deſſoubz y avoit: *Prenez en gré*, & priſa fort l'Empereur ceſte dicte bende de Marchans.

Marchoit après, le Guet de la Ville en moult bel ordre, au nombre de deux cens-cinquante, tous gens de faict, Marinniers, Tanneurs & Tondeurs, tous portans barbe, & chaſcun une cotte de maille, les autres armez à blanc & la picque ſus l'eſpaulle, & avoyent à leur Enſeigne: *Vigilantibus & non dormientibus, jura ſubveniunt.*

Les Clercs de Chaſtellet alloyent après au nombre de ſix vingtz, tous habillez de ſatin cramoiſy: le Capitaine avoit ung collet de veloux broché d'or & fermé à boutons d'or; le pourpoint & chauſſes eſtoyent de meſmes. Le Port-Enſeigne n'eſtoit point moins bien acouſtré; &

avoyent à leur Enseigne l'Aigle, & au dessoubz : *Sub protectione alarum tuarum.*

Après eulx, marchoit l'Université en aussi bel ordre que on veit & que on ouyt dire jamais. Premierement marchoyent les Escolliers faisans leurs monstres, au nombre de deux cens soixante, moult bien accoustrez, en cinq bendes, dont le Capitaine-General avoit bien pour deux mille escuz de bagues & pierreries : il avoit le hault de chausses de veloux incarnat deschicqueté, bouffant de taffetas d'argent, le pourpoint pareil estoit aux chausses : le collet estoit de drap d'argent : lequel Capitaine-General precedoyent douze petits garsons tous habillez de veloux, chascun ung dard à la main; & lesditz enfans estoyent aagez de sept à huit ans. Après le Capitaine-General, marchoit la bende armée au nombre de cinquante, armez de pied en cap, & avoyent pour devise à l'Enseigne : *Non tantum legibus, sed armis.*

Marchoyent après, les Picars tous habillez de taffetas & satin violet, au nombre de soixante, & estoyent

avec eulx les Champenoys de mesmes habillez, chascun un collet de marroquin d'Espaigne deschiquetez, & avoyent une Enseigne où estoit pour devise : *Virtus duce*.

La troisiesme bende estoit de Françoys tous habillez de veloux noir, en bel ordre, chascun une chaîne d'or au col garnie de bagues ; & avoyent pour Enseigne : *Ceptis fame*, & de ceste bende estoyent cinquante.

La quatriesme estoit des Escolliers Parisiens, & enfans d'Orleans, Escolliers, & Normans, tous habillez en Turcs, au nombre de quarante, & les faisoit bon veoir : car ilz avoyent chascun ung habillement de Turc de veloux noir, traînant jusques aux piedz, & l'espée à la mode Turquoyse, le chappeau à la mode Turquie, hault comme les Albanoys, & à l'oreille dextre ung anneau d'or ; & avoyent à leur Enseigne pour devise : *Signa querenti, signum denegabitur*.

La cinquiesme bende estoit de ceulx de la nation de Touraine, enfans de Bloys & autres, très-bien habillez de taffetas aurenge, tous

Mores, au nombre de cinquante, ayant à leur Enseigne : *Audaces fortuna juvat*. Et prindrent trestous plaisir à veoir les Escolliers lesquelz avoyent tous bonnetz rondz & plumars blancs par-dessus.

Après les Escolliers ainsi bien disposez, marchoyent les Bedeaulx à verge & à masse, tous à cheval, robbes longues & bonnetz rondz. Les Bedeaulx à verge portoyent des bâtons painctz, lesquelz estoyent semez de fleurs de Liz & d'Aigles, & portoyent sur l'espaulle gauche, les armes de l'Empereur en escusson, qui estoit l'Aigle. Après les Maistres d'Escolle, les Medicins, puis les Officiers de l'Université, les Conseilliers & Guépins d'icelle, le Receveur, le Procureur-General & les quatre Procureurs des Nations, tous à cheval. En après, Messeigneurs les Docteurs, tant en Droict Civil qu'en Droict Canon, chascun sur une mulle, ayant une robbe d'escarlatte & ung chapperon de veloux fourré d'ermines sur l'espaulle : chascun d'iceulx avoit deux serviteurs ayant chascun sur l'espaulle ung Aigle : le Recteur en avoit six, & avoit oul-

tre les autres, un bonnet de veloux & un Aigle d'or deſſus ledict bonnnet; & furent juſques auprès de (a) Sainct Meſnin qui eſt à deux lieues d'Orleans; & là le Recteur fiſt une belle Oraiſon à l'Empereur, & pareillement fiſt ledit Empereur une moult belle reſponce.

(a) S. Meſmin.

Après l'Univerſité, marchoyent à cheval les Sergens tous habillez de fin drap rouge en caſacques, leſquelz Meſſieurs de Juſtice ſuivoyent en moult bel équipage; & au-devant de Monſieur le Baillif d'Orleans, marchoyent quinze hommes les plus belles gens que on euſt ſceu veoir entre deux yeulx, ayant chaſcun une cotte de maille & le collet de marroquin deſſus, chaſcun une chaîne d'or au col, marchantz trois à trois, chaſcun une belle perthuyzane.

Après venoyent Monſieur le Baillif d'Orleans, Monſieur le Prevoſt d'Orleans & les Lieutenans, Meſſeigneurs les Gens du Roy, après les Advocatz & Practiciens, au nombre de cent-cinquante.

Leſquelz ſuivoyent les Cinquanteniers de la Ville, en bel ordre, à

pied, & après Messieurs les doute Eschevins de la Ville, chascun une robbe de veloux fourrée d'ermines, les Proviseurs du pont, des chaussées & cimetiere, chascun une robbe de taffetas, tous bien montez. Après y avoit les plus apparens Bourgeois & Marchans, au nombre de deux cens. Monsieur le Baillif d'Orleans & ung des Eschevins, chascun firent une belle & éloquente Harengue à l'Empereur.

La Harengue faicte par le Baillif d'Orleans à l'Empereur.

NONSEULEMENT les Escriptures sainctes, Cesar très-Auguste, mais tous escriptz de Philosophie receue, toutes regions, nations & peuples qui oncques furent soubz civilité & police, ont esté en ce consentement & accord, que cest union d'esperit que nous appellons dilection & concorde; c'est la chose qui plus agrée, plus complaist & satisfaict à ce grand increé, immesuré, indicible & incomprehensible esperit que nous appellons Dieu Crea-

teur & Moderateur de tous. S'il eſt ainſi comme il eſt tout vray, & qu'il ſoit vray comme nous voyons certain & aſſeuré teſmoignage, que ceſte union ſe ſoit en ce temps miſe & aſſiſe en la ſummité & plus haut de ſes degrez, entre les deux plus grans, plus nobles & plus excellens eſperitz, les deux plus riches, plus vaillans, plus preux & magnanimes & obeyz Princes qui oncques fuſſent, ou ſeroit l'homme de ſuffiſance & capacité aſſez muny de facunde & bonne grace, pour condignement louer & encore parler de choſes ſi digne, ſi haulte, ſi ſaincte & ſi ſacrée & divine? en quelle eſjouyſſance en font les Dieux? en quelle expectation en eſt la terre? Quant bien ma foibleſſe ne me retireroit, le temps & lieu ne me donneroit aventence d'y eſtre brief, la haulteur de teſt ouvraige me donneroit esblouiſſement & crainte; ſi oſeray-je, Ceſar très-auguſte, en dire ce mot, C'eſt, que toute creature, ſi elle n'eſt deſnaturée, en reçoit joye, felicité & bonheur à toutes choſes juſques aux lumes & aux papiers qui

recevront les louenges & croniques des fruictz que telle union produira, ſi Dieu vous donne bonne perſeverance. Sire, nous avons du Roy noſtre Seigneur ſouverain ung commandement impoſſible, & neantmoins eſtant temperé & entendu, en ceſte union de vos deux cueurs, communication & fraternité de voz vertuz; c'eſt, luy eſtant clement & benefique à tous ſes ſubjectz qu'il eſt de tous tant aymé, honoré, reveré & obey, qu'il eſt impoſſible de plus; & neantmoins il nous a par expres commandé de plus vous reverer, honorer & obeyr que lui-meſme. Sire, nous vous preſentons & offrons noz biens, noz perſonnes, noſtre tout juſques à la profondité de nos cueurs & bonnes voluntez, & vous ſupplions tres-humblement qu'il vous plaiſe meſurer noſtre offre, non de la petiteur d'elle, mais par la grandeur tant de celluy qui nous la faict offrir, que de celluy à qui elle eſt offerte.

FIN.

Reſponce de l'Empereur audict Baillif.

MONSIEUR le Baillif, ce n'eſt pas de ceſte heure ne en ce lieu ſeulement que je me ſuis apperceu du grand honneur que le Roy noſtre frere m'a faict & faict faire en ces pays par ſes ſubjectz, qui me rend tres-grand teſmoignage du grand amour qu'il me porte, qui eſt ſi reciproque entre luy & moy, qu'il y aura perſeverance & bonne paix ſa vie & de Meſſieurs ſes enfans qui ſont icy, & vous aſſeure Monſieur le Baillif, qu'il ne tiendra point à moy.

Ces motz derniers furent ditz en touchant ſur l'eſtomac, & dictes-luy que voire.

LEDIT jour qui eſtoit le vingtieſme, arriva l'Empereur à Orleans, environ trois heures, acompaigné de Meſſieurs le Dauphin & du Duc d'Orleans; & marcha ung peu devant le Roy pour le recepvoir à la ville. Au commencement du pont

y avoit une baſtillon & ung beau portail où y avoit belles deviſes, les armes de l'Empereur & du Roy.

Icelluy eſtant ſur le pont, veit la riviere moult grande, & au mylieu d'icelle, une Iſle & ung bataillon, en laquelle eſtoyent beaucoup de pieces d'artillerie, & à cette heure-là fut deſlaſchée en ſi grand bruit, que on l'ouit de Bogienſy qui eſt à ſept lieues d'Orleans. A l'entrée dudit pont, fut mis un ciel ſus l'Empereur, tout de drap d'or, ou eſtoyent les armes de l'Empereur, du Roy, du Daulphin, du Duc d'Orleans & de la Ville, lequel ne vouloit accepter, & en fut refuſant par deux ou trois fois.

Sur ledit Pont vint le Clergé au-devant de luy, en moult bel ordre; & eſtoyent bien deux cens Preſtres leſquelz les Bannieres & Croix precedoyent.

Puis l'Empereur dudit pont vint par la rue des Hoſtelleries, & par la rue de Saincte Katherine, juſques au Martrone où eſtoit ung portail moult bien faict & à l'antique; & là y avoit ung bataillon

de moult belles gens ; & fault entendre que toutes les rues estoyent tappissées de belles tappisseries, & n'y avoit autre chose.

Dudit Martroy d'Orleans, vint l'Empereur pardevant les Cordeliers, où y avoit ung fort bataillon, & ung portail non moindre que les dessus ditz. De-là vint à Saincte-Croix faire son Oraison ; & le receurent honnestement Reverend Pere en Dieu l'Evesque d'Orleans & les Chanoines de ladicte Eglise, & baisa la vraye Croix.

L'Empereur après avoir faict son Oraison, vint par la rue de l'Escripvainerie, où fut honorablement receu par Messieurs de l'Université ; de-là vint par la grant rue à la porte Bourgongne, où y avoit un beau portail, les armes de l'Empereur & du Roy ; & ung peu plus bas au petit marché, y avoit ung bataillon ; tellement que ledit Empereur se esmerveilloit de veoir tant de gens. Après vint de-là à Sainct Aygnan, par la porte du Cloistre de la Chappelle Sainct Michel, & là fut receu par Messieurs les Chanoines de Sainct Aygnan, & lui fit une belle

harengue Monſieur le Soub-Doyen de Sainct Aygnan.

Quand il fut entré audit cloiſtre, s'eſmerveilloit de veoir tout vert, & les roſſignols eſcoutoit chanter, eſtans eſdictes treilles. Delà fut mené au logis où avoit acouſtumé le Roy loger: & eſtoit icelluy logis bien préparé de belle & riche tappiſſerie, de cielz de veloux & d'argent: & à l'entrée dudit logis y avoit ung excellent portail, les groſſes colomnes d'Hercules & belles deviſes, & au-deſſus, les armes dudit Empereur & du Roy.

Le Roy logeoit au-deſſoubz, au logis où ſouloit loger la Royne, & n'eſtoit point moins bien acouſtré que celluy de l'Empereur, beau portail, belles deviſes, les ſalemandres & les fleurs des lis ſemées.

Toute la Cour eſtoit logée audit Cloiſtre, moult honneſtement.

Ledit jour, l'Empereur ne ſoupa point, mais ſeulement fit collation de confitures & de bon vin d'Orleans. Icelluy acompaigné du Roy & de Meſſieurs les enfans de France, vint veoir la Royne à ſon logis.

, Le Prevoſt avoit commandé mettre falotz & lenternes aux feneſtres, & par-tout les clochez des Egliſes des lampes de cire, bruſlantz toute la nuict, aux feneſtres : ce qui fut faict ; & voyoit-on auſſi-bien de nuict que de jour.

Le lendemain matin vindrent les Hacquebutiers ordinaires, donner le reveil audit Empereur : & faiſoit bon ouyr ces Hacquebutes peter.

Les Enfans Marchans & tous autres, y vindrent devant : les Marchans eſtoyent ſeize trompettes, qu'il faiſoit bon ouyr, qui vindrent au lever de l'Empereur & du Roy, à Saint Aygnan.

Ledit jour qui eſtoit le Dimenche xxj. jour dudit moys, les Eſchevins furent préſenter ung buffet tout d'argent doré audit Empereur, & accepta le don, en remerciant le Roy, le Duc & la Ville ; & fut priſé ledit Buffet à huyt mille francs.

Sur les huyt heures, l'Empereur & le Roy accompaignez des deſſuſditz Princes, vindrent ouyr la Meſſe à Sainct Aygnan, puis apres partit pour aller coucher à Arthenay qui eſt à ſix lieues d'Orleans.

Leſdits qui avoient eſté au-devant, le furent conduire juſques à deux lieues pres des Sercottes, & les Hacquebutiers deflaſcherent toutes leurs Hacquebuttes qu'il faiſoit bon ouyr.

La Royne, Madame la Dauphine & la Fille de France, ledit jour, diſnerent à Orleans, & vindrent les douze Eſchevins de la ville prendre congé d'elles, & Madame la Royne de Navarre ſe leva & dit auſdits Eſchevins qu'elle avoit charge du Roy de les remercyer, & qu'il ſe tenoit content de la Ville: Meſſieurs les Eſchevins s'excuſerent honneſtement, & par ainſi prindrent congé de meſdictes Dames, qui fut le xxj. jour de Decembre mil cinq cens trente & neuf.

Or nous convient prier Dieu que tout ſe ſoit faict à ſa gloire & à ſa louenge, pareillement au profit & exaltation du Roy & de ſon Royaume. Amen.

FIN.

Ad Odonem Colliginum, Cardinalem Caſtellionenum ampliſſimum, Joannes Binetus, Bellovacus.

CArmen ſcripſimus, Odo, qualecumque,
Malum ſcilicèt ac ineruditum,
Indignum auribus ut tuis peritis,
Super Cæſaris huc profectione.
Quod cum pluribus hinc, & hinc amicis,
Iiſque non mediocriter diſertis,
Legendum, ut decuit, minus dediſſem:
Candidi id penitùs nec improbaſſent,
Nemini potius legenda duxi,
(Ulli ſi modo ſunt legenda prorsùs),
Odo, quam tibi qui potes ſeverus,
Verus cenſor, & unus eſſe eorum,
Ut qui ſis venerum poeticarum,
Rerum juſtus, & æſtimator idem;
Ut qui ſim paritèr tui minorum,
Unus Bellovacj clienculorum.

Ad Lectorem.

Perlege quiſquis ades, diſtos, mihi credo,
Binetum Exoriens Gallia vatibus
eſſe decus.

Gratulatio de adventu Caroli Cæsaris in urbem Aureliam, anno Domini M. D. XXXIX. xiij. Cal. Januarij, Authore Jo. Bineto, Bellovaco.

DIscite mortales, quàm sint contraria sæpè
Numina consiliis vestris, quàm sæpè vel uno
Temporis articulo fiant, quæ nulla per unquàm
Tempora, per nullos seclorum creditis orbes
Ad fore: non etiàm vobis si (a) numtuis illud
Mercurius divum certo prædiceret ore.
Numquis erat vestrum, paucis qui mensibus antè
Induperatorem Ausonia, Hesperiave relicta,
Permixtum Gallis heroibus, inter & ipsa
Lilia commiscentem aquilas, Tarbellica primum
Oppida visurum potuisset credere & auscos,
Et genus acre virum nativis Vasconas armis,
Burdigalam illustrem, & portum cui luna bicornis
Nomina dat, refluum & trajectarum esse Garumnam,
Atque ibi Xantonicas peragrasset sedulus urbes,
(Urbes, Rex, proavisque tuis & origine claras),
Pictonis, & terras quas continet ora feraces,
Turonum in fines venturum, urbesque salubri
Expositas cœlo, Ambasiam, Blesosque Novumque

(a) Cæs. annuus

Caſtrum, illud, patria quod nominat incola lingua
Chamburgum (Franciſce, tua, Rex, nobile & altum
Mentis opus, rectam ſtructum eſt ad cujus amuſſim
(Haud indigna ſuo, ut dicatur regia Rege);
Has urbes, inquam, Ligeris quas alluit ingens
Piſcoſo fluxu, atque ſalubribus irrigat undis.
Quis te, Carle, rudi & media de plebe putaſſet
Tempore viſurum hoc ſubito? Sed novimus ipſi,
Idque ſat eccè doces, humanam plurima mentem
Volvere, quæ certis ſuperi moderentur habenis,
Et res longè alio cadere, ac nos ſæpè putemus.
Hinc tuus eſt nobis adventus (a) gratuor, eſſe (a) Cor. gratior
Inſperata ſolent ſubita, & quod gaudia nobis
Majora, ut quæ ſpe non ſint præcepta voraci.
Jam regni partem emenſus fellicibus unam
Hucuſque auſpiciis veniſti, ac omine dextro,
Dij tibi dent ſatis melioribus illa videre
Oppida: quæ tibi adhuc, Cæſar, peragranda ſuperſunt.
Nunc viſenda tibi ſupereſt (b) Aurelea dives, (b) Aurelia
Dives opum omne genus, Bacchi quæ munere læta
(c) Mectareo, doctæ minor eſt haud Palladis armis, (c) Nectareo
Conſiliis, animiſque potens & rebus agendis:
Quæ te Franciſco Comitatum rege, ſuoque
Delphino heroe egregio, natoque potenti,
(Scilicet hoc quo tu duce nunc, Aurelia, flores)

Magnanima cinctum juvenumque senumque corona
Nobilium, sic vos etiam nunc excipit omnes,
Ut solet expulsa gravidæ Caligine nubis,
Post Madidas hyadas pluviosumque Orionа,
Et nimiùm terris demissum cœlitùs imbrem,
Aureolos solis radios, & clara colonus
Excipere, accersit crebris quæ lumina votis.
Urbis vos proceres, vos Cives, læta juventus,
Vosque senes, puerique ipsi, innuptæque puellæ,
Certatim aspicere exultant, pellitque virum vir,
Pesque pedem, in summas par sese plurima plantas
Erigit, & major fit sese corpore prorsus
Intento; est animus tantus, studiumque videndi:
Pars vos prospectat sublimibus alta feneſtris,
Et sibi monstrari digito petit indice, vestrum
Quis Cæsar? (desiderio nos namque videndi
Illius ardemus, quem nunquam vidimus ante,
De quo multa tamen nostras perduxit ad aures
(a) Il faut peut-être corriger *cujusnam*
Fama loquax) Quis (a) rerum Franciscus, quoque ab utroque
Sint comites latere, & qui vos post terga sequantur,
Sed velut ipse suo sol lumine proditur orbi,
Nec nostros oriens oculos, nec climata fallit;
Sic satis ipsi vos & majestate verenda,
Dotibus & pulcris animi, vultuque decoro,
Ultro apparetis vulgo, nimiumque sagaci
Degeneres animos, & rustica semina vultus
Arguit ipse satis, generosos arguit idem
Magnanimosque Duces, vestris loquiturque subinde

Egregium quiddam, minimè & vulgare tu-
esse
Corporibus, cessent etiam discrimina cuncta.
O nova lux, gemino quæ fulget splendida
sole:
Quæque oculos præter solitum diverberat
auro:
Et radiis aciem obtunditque hebetatque co-
ruscis:
Roma duos olim soles multum anxia vidit,
Prodigiisque loco priscis annalibus illud
Inseruit; geminos videt ast aurelia soles:
Quos nos prodigium, fœlix sed judicat omen:
Omen in æternæ valiturum tempora pacis.
Quare te niveis signabimus usque lapillis,
Lux nova, nec sechis fugiens deleberis ullis,
Teque lubens ætas olim ventura nepotum
Excipiet: rursùsque sequens, iterùmque de-
incèps
Posteritas natis natorum sedula tradet.
Sed nos fœlices nimiùmque beatos,
Hanc quibus est summo concessum munere
divum
His haurire oculis, sola haud cognoscere voce,
Majorumve fide, nam quæ nos vidimus ipsi,
Hæc magis afficiunt, animoque tenaciùs hæ-
rent:
Atque observantur rerum simulacra priorum
Sœpiùs, & quo res processerit ordine tota.
Hæc igitur tibi lux, Cæsar, regique po-
tenti
Francisco, & natis, qui vos comitantur,
amatæ
Uxori, & francisce, tuæ, ægregiæque sorori
Carle tuæ, Francum Reginæ, faustæ, virisque
Principibus reliquis, sint tempus prospera in
omne.

Quàndoquidem ut vario ſit læta & ſplendida cultu,
Quiſque gravi incumbit ſtudio magnoque labore:
Pars ſtruit armatas veteri de more cohortes;
Atria pars pingit, Phrygiiſve tapetibus ornat;
Pars luſtrant vicos, lucique obſtacla revellunt,
Erigit in latis at pars tabulata theatris,
Moliturque manu ſpectacula pulchra perita;
Aerea pars rauco voluit tormenta rotatu,
Clariùs illorum ut tonitrū te læta ſalutet;
Pars variis ſternunt ingentia clauſtra coronis
Artifici dextra, texuntque nemuſcula buxo
In vipero, & mixtis hedera ſerpente corymbis,
Atque immortali lauro, paribuſque virorem
Perpetuum ramis pulchrè retinentibus, iſtas
Contra hyemis glacies, populatoremque rigorem.
Hìc ut cane mihi jam non videare December:
Sed pulcher variis Maij redimite corollis,
Quemque negant nobis frondoſum vetis honorem
Nudæ hyemes, ars nunc hominumque induſtria præſtat.
Non minus interea reliquæ te, Cæſar, & urbes
Expectant avidæ, imprimiſque Lutetia nomen
Quæ meruit magnæ non ſolius urbis, at orbis,
Teque ſuoque diu meditatur nomine digna,
Sequana ne Ligeri cædat tumidove Garumnæ,
Nos tamen ante tuo conſpectu, Carle, fruemur,
Teque quibus poterit noſtra hæc Aurelia dives
Officiis, quanto ſumptu poteritque labore,
Atque ſuum ſtudio Regem remorabitur omni

Nobiliumque chorum : geminis & ſolibus orbis
Splendida gaudebit multis lucere diebus.
Hoc te nunc tandem votis ardentibus unum,
Chriſte, rogans, Aquilæ ſic ut Salamandra per omne
Conveniat tempus, nos ut venturaque deinceps
Poſteritas, æquis pacis ſub legibus, illa
Aurea Saturni revocemus ſecula patriis.

Finis coronat opus.

(1) *S'ENSUYVENT LES TRIUMphantes & Honorables Entrées faictes par le commandement du Roy très-chriſtien François premier de ce nom, à la ſacrée Majeſté Imperiale Charles V. de ce nom, touſjours auguſte, ès villes de Poictiers & Orleans, avecque la harengue faycte par le Baillif d'Orleans à ſa dicte M. J. & la Reſponce de ſadicte M. audict Baillif.*

Item le Honorable Recueil que lui fait ledict Roy tres-chriſtien, à ſon Entrée du Chaſteau de Fontaine Bleau, l'an M. D. xxxix.

Item la complaincte de Mars Dieu des Batayllles, ſur la Venue de l'Empereur en France, par Claude Chappuys Varlet de Chambre du Roy. Le tout imprimé ſur la Copie de celles leſquelles ont eſté imprimées à Paris, par Privilege du Roy & deffences.

Item un Epigramme de Clement Marot, ſur la venue de l'Empereur en France.

On les vent à Lille, par Guillamme Hamelin Librayre, demourant ſur le Marché au blé dudict Lille.

(1) Copié ſur l'Imprimé *in*-12. contenant 63 pages non chiffrées, mais avec des ſignatures.

L'Imprimeur

* *L'Imprimeur au Lecteur de bon vouloir. S.*

* Cet avis au Lecteur, eſt au dos du frontiſpice.

NOus te avons bien voulu faire participant [ami Lecteur] de la joye que nous avons receue quant la ſaincte & ſacrée Majeſté de l'Empereur a faict ſon entrée ès villes cy-après ſuivantes; a ſçavoir, Poictiers, Orleans & Fontainebleau. Et affin que tu prinſes autant de plaiſir en liſant, comme ſi tu y euſſes eſté preſent, nous te avons mis le tout par eſcript en bon ordre, & quaſi painct en ce petit Livret, le bon recueil, pompe & triumphe à luy faict ſuyvant le commandement du Roy de France.

A Domino factum eſt iſtud, & eſt mirabile in oculis noſtris.

(1) . . . . . .

Premierement eſt à ſçavoir que après que l'Empereur ſe fut party d'Orleans, continua ſon chemin droict à Fontainebleau, auquel lieu l'attendoit le Roy, la Royne & tout leur train; & eſtoit ledict Chaſteau tant bien paré, qu'il eſtoit impoſſible de mieulx eſtre, comme pour recevoir ung tel Prince. Et premier que ledict Empereur entraſt audict Chaſteau, le Roy en-

(1) On trouve dans cette Edition 1°. la Relation de l'Entrée de Charlesquint Empereur, à Poitiers, telle qu'elle eſt imprimée cy-deſſus, p. 339. mais on a ſupprimé les vers François qui ſont à la fin. 2°. La Relation de l'Entrée de ce même Prince, à Orléans, telle qu'elle eſt imprimée cy-deſſus, p. 368 mais on a ſupprimé le Poëme latin de Binet, qui eſt à la fin.

voya au-devant de luy, juſques au nombre de deux cens Gentilzhommes armez de plain harnoys, & montez à l'advantage.

Item, deux cens hommes de pied ainſy armez tout à blanc, pour honnorer & accompaigner ſadicte Majeſté; & eſtoit acompaigné ſadicte Majeſté de Monſieur le Daulphin & du Duc d'Orleans, & de Monſieur le Conneſtable, & ainſy accompaigné entra audict Chaſteau, à l'entrée duquel eſtoient pluſieurs arcz de triumphe, auſquelz eſtoient les armes de l'Empereur; & eſtoit l'entrée du Chaſteau toute couverte de buix verd par carreaulx & loſanges, & au dedens du Chaſteau eſtoient en pluſieurs lieulx les armes de l'Empereur avec ſa deviſe: *Plus oultre*; & au milieu de la court du Chaſteau, eſtoit ung arbre duquel il ſortoit feu & eaue, & la deviſe: *Qui poteſt capere, capiat.* Et après avoir là ſéjourné aulcuns jours, ſe partit acompaigné du Roy & tout le ſang Royal de France, & paſſant par Melun, s'en vint au Chaſteau de Vincennes, & fut là juſques au premier jour de l'an qu'il fiſt ſon entrée à Paris, laquelle en-

trée n'a encore eſté imprimée avec privilege : & quant elle ſera imprimée avec privilege, nous eſpérons la faire imprimer de la meſme forme que celles-cy, pour convenablement les relier enſemble.

---

(1) *La Complaincte de Mars ſur la venue de l'Empereur en France, compoſée par Claude Chappuis Varlet de Chambre du Roy.*

SI l'ung des filz de Crœſus par nature
Muet, jadis ſentit telle poincture
D'affection, & ſi hault s'eſcria
Que affection ſa langue deſlia.
Et ſi Egle muet voyant un tort
Que on luy faiſoit, ſe en eſmeut ſi tres-fort
Que il en parla, me ſçauroit-on blaſmer
Quant je me efforce eſcripre & exprimer
Ce que je ſens ? les pierres parleront,
Quant de cecy les hommes ſe tairont.
Bien je confeſſe envers ung ſi gros nombre
De doctes gens, que je ſuis trop moins que umbre,
Moins que une eſtoile aupres de la clarté
Du beau ſoleil, mais je ſuis incité
Voire contrainct d'ung zèle tres-ardent
Qui (*a*) me permect ung bien ſi évident (*a*) corr. ne.

(1) En parcourant les tables de la Bibliotheque Françoiſe de M. l'Abbé Goujet, on n'y a trouvé qu'une fois le nom de Claude Chapuys, avec un renvoy à la p. 80 du XI vol. où il n'en eſt dit qu'un mot en paſſant, & où il n'eſt point fait mention de ce petit Poëme qui paroit meriter d'être connu.

Estre couvert du voyle de silence.
Tout vostre peuple en tous quartiers ne pense
Que à vous louer & à se resjouyr,
Et n'est celluy qui ne desire ouyr
Vostre beau nom redoublé mille fois
D'accords divers, mais d'une seule voix;
Vous souhaittant vie longue & prospere,
Ainsi que au Roy qui est moins Roy que pere.
Et que ay-je faict que ne suis de la feste?
Si ne en suis, au moins est-il honneste,
Et ne auray point crainde d'ouvrir la bouche
(a) vous Pour (a) voz monstrer ce qui au cœur me touche,
Et ne sçaurois, car desir trop me presse,
Ne declairer ma joye & ma lyesse.
Comment la mienne? ains joye tant publicque
Que celluy-là est cruel & inicque
Qui ne la sent, & qui la sentiroit,
En la taisant, par trop ingrat seroit.
Mais quelle plume assez pouroit suffire
Pour dignement ceste joye descripre,
Et declarer en doulx & propre metre
Sans ung seul poinct oublyer ny omettre;
Qui est le Prince aorné & revestu
Des paremens de force & de vertu,
Plein de beaulté, plein de grande facunde;
A qui le Roy le plus parfaict du monde,
Faict tant d'honneur, & à qui je apperçoy
(b) peut être de soy. Le grand Daulphin qui tant promect (b) de Loy;
(c) peut être fait. Porte respect & quasi (c) faire hommaige:
Le grand Daulphin qui se monstre en ceste aage
De la vertu telement zelateur,
Qu'il est du Roy son pere imitateur.
Mais je ne puis entendre qui est leans,
A qui le noble & grand Duc d'Orleans
(Nostre second espoir) faict reverence;
A qui le Roy fait mesmes assistance,

A qui le grand Cardinal de Lorraine,
(L'avoir nommé c'eſt louenge aſſez pleine)
Baiſe la main, à qui le Conneſtable
Montmorency en tous ſes faictz louable,
Va au-devant, & à tous faict congnoiſtre
En ce faiſant l'intention du Maiſtre.
Seroit-ce point le facund Dieu Mercure
Icy venu en humaine figure,
Pour veoir le Roy aux plus grans en ſageſſe
Autant eſgal que premier en prouesſe?
Eſt-ce point Mars qui ne l'oſe irriter,
Sachant ſa force, & le vient viſiter?
Mais eſt-ce point le grand Jupiter meſme
Qui a laiſſé ſon ſceptre & diadême
Pour venir faire au grand Roy compaignie?
Quiconques ſoit, la plaiſante armonie
Que nous oyons au Ciel & en la terre,
Monſtre qu'il eſt deſcendu ſans tonnerre:
Quiconques ſoit, le maintien & la grace,
L'œil & le attraict, la parolle & la face,
Donnent aſſez teſmoignage & vray ſigne
Que s'il eſt homme, il eſt rare & inſigne.
Au tour de luy je voy Dame Prudence
Qui poyſe tout au poys de la balance;
Parquoy fault croire & noter ceſte clauſe,
Quiconques ſoit, qu'il n'eſt venu ſans cauſe;
Mais de en parler ſeroit temerité.
Il eſt bien vray, ſi je ay bien eſcouté,
Que je entendy n'agueres une voix,
Si elle eſtoit cœleſte, ne ſçavois
Ça de y viſer fut ma veue esblouye;
Mais pour certain ceſte voix fut ouye.

FRANCE de biens & de peuple opulente,
Et par ton Roy ſur toutes excellente,
En brief voirras par ſa bonté naïfve
Les fleurs de liz environnez d'olive:

Eſt le Dieu Mars par les nommes batu.
Mais qui a faict eſlever Republicques,
Regnes florir, & non point par practicques;
Ains par la force a tout mis ſoubz ſa main,
Mars ſeul patron de l'Empire Romain,
Seul protecteur de la France & d'Eſpaigne,
Mars qui au ſang des ennemys ſe baigne,
Eſt-il perdu ? eſt-il de tout ſupport,
De tous amys, & de tout reconfort
Du tout privé ? acablé de douleur,
Bany du monde, aggravé de malheur,
Mars qui ne craincт ny des grans le povoir,
Ny des petitz le oultrecuydé vouloir,
Ny des ſçavans l'aſtuce & la fineſſe,
Mars qui ne veult regner que par proueſſe,
Mars des couardz le effroy & la terreur,
Ne ſçauroit-il trouver de procureur
Pour maintenant debatre ſa querelle ?
Querelle ſaincte & pleine de bon zêle,
Pleine d'honneur, d'équité & juſtice :
Mars l'entretien de la humaine police,
Mars qui touſjours en tous lieux a viſé
Au bien public, eſt-il ſcandaliſé ?
Ha ! ſi j'avois bouche auſſi éloquente
Que j'ay la main adroicte & violente,
Maulgré la paix, maulgré toute concorde,
En brief ſeroient attirez à ma corde
Et l'Empereur & le grand Roy des Françoys,
Qui m'ont laiſſé ſans ſallade & harnoys,
Au pied du mur, & s'accordent enſemble,
Dont de deſpit je creſve & de peur tremble.
Quoi ? l'Empereur a paſſé par Bayonne
Où tout le peuple humain ſalut luy donne,
Et à Bordeaulx tres-honnorablement
Eſt recueilly : Coignac ſemblablement
L'a attendu : Coignac c'eſt le lieu meſme
Natal du Roy : la Ville d'Angouleſme

Pour ſa venue eſt richement parée,
Et de le veoir ſe tiendroit honnorée :
Poictiers auſſy illuſtre ville & forte,
N'a reffuſé de luy ouvrir ſa porte :
Chaſtellerault ſon parc luy a monſtré,
Et toſt après en Loches eſt entré
Où a receu la premiere embraſſée
De ce grand Roy qui fut entrelaſſée
De mainz propos tant doulx & gracieulx,
Que moins parloit la bouche que les yeulx ;
Et moins la bouche & les yeulx que le cœur ;
Dont ſuis tumbé en miſere & langueur :
Car quand je vy la haulte Impériale
Majeſté jointe avecques la Royalle
Tant ſe embraſſer, accoller & baiſer,
Quoy ſe embraſſer, ains pluſtoſt ſe embraſſer
De tres-ardente amour à qui mieulx mieulx,
Et les deux filz de France parmy eulx,
Ayant chaſcun de laurier ung chappeau,
Et en la main d'olive le rameau,
Je euſſe voulu avoir les yeulx crefvez :
Car les voyant, mes maulx ſont aggravez ;
Et me ſembla que on tiroit les entrailles
A moy qui ſuis le hault Dieu des batailles.
Mais qui ne ſçait que Amboyſe la jolye,
Par pluſieurs Roys dignement ennoblie,
Amboyſe où priſt ce grand Roy nourriture ;
De ſon Chaſteau lui a faict ouverture ?
Bloys noble ville à ſa joyeuſe entrée
Triumphanment a eſté accouſtrée,
Ne delaiſſant un ſeul point en arriere
Pour luy monſtrer affection entiere,
Et de Chambort le Chaſteau magnificque,
Qui des ouvriers a vaincu la practicque
Et le induſtrie, & qui eſt de nature
Œuvre jugé plus que de architecture,
Pour l'Empereur en ſes ſalles ſuperbes

Bruſle ſenteurs & repend fleurs & herbes ;
Puis Orleans de Mars tres-digne ville,
Eſt envers luy tres-courtoyſe & civille,
Et a monſtré grans ſignes de lyeſſe
Sans luy cacher ne y rampart ne y forteresſe,
Comme ſeil euſt le Roy meſmes eſté,
Et de advantaige il a eſté traicté
Mieulx que à ſouhaict dedans Fontainebleau
Chaſteau ſi propre & plaiſant & ſi beau,
Tant bien aſſiz pour chaſcune ſaiſon,
Que il eſt du Roi appellé la Maiſon.
Je taiz icy les plaiſirs de la chaſſe
Que chaſcun jour ce grand Roy luy prochaſſe,
Et les feſtins que il luy faict appreſter
Où le on ne peult rien croiſtre ne y oſter :
Car tout y eſt bien dreſſé & remply,
Et de touz poinctz dignement accomply,
Sans que je compte en ſes feſtins Royaulx
Le infinité de précieulx joyaulx :
Brief, ung chaſcun luy faict ſi bon accueil,
Que de grand aiſe en vient la larme à l'œil,
Non pas à moy qui natvré de douleur,
Par pleurs ne puis refroidir ma chaleur.
Las je ne voy ny ville ne villaige
Qui ne ſoit paré pour ſon paſſaige,
Et en tous lieux où ſon chemin ſe adonne,
La liberté aux priſonniers il donne.
Quel privilege en France plus inſigne
Peut-il avoir, & de amour plus grand ſigne ?
Boys & Foreſtz, valéis & montaignes,
Villes, chaſteaux, portes, rues, champaignes,
En ſomme tout ſans riens en excepter,
Semble luy rire, & (a) ſoy bien ſouhaicter :
Ayant la France & Françoys tant propices
Que il oublyera de Eſpaigne les délices :
Mais qui ſçauroit quaſi conjectures

(a) peut-être aut-il corrigé en ſon

Comment Paris l'a voulu honorer ;
Paris qui ne eſt ne ville ne cité,
Ains eſtre dict Royaulme à merité.
Tout le Sénat trop plus illuſtre en ſomme
Que oncques ne en eut la triumphante Rom-
me,
En eſcarlate & pourpre le convoye,
Et donne au peuple ung grand ſigne de joye ;
Tout le Clergié, toute l'Academye
En ſon debvoir ne a eſté endormye ;
Et tout le peuple & tous les citoyens
De tous coſtez ont cherché les moyens
En magnificque & ſumptueux arroy,
De declairer que il eſt aimé du Roy.
Je diray plus : chaſcun faict appareilz
Non ſeulement ſemblables & pareilz,
Mais trop plus grans, quand poſſible ſeroit ;
Que à ſon grand Roy meſmes il ne ſeroit.
Honneur & Foy aſſiſtent à la pompe,
Et Renommée y faict bruyre ſa (a) pompe.
Amour, Vertu, àvec les troys Charités,
De ces grans Roys racomptent les mérites,
Et le gentil Genius ne y faict faulte,
Fortune auſſi ſe meet en place haulte.
Le Bien commun y eſt avec Juſtice,
Et ont chaſſé Diſcorde ma nourrice,
Fraulde & Envie, Inconſtance & Abuz ;
Peur & Triſteſſe enfans tous de Herebus.
Mais de quoy ſert en parler de advantaige ?
Que fault-il plus tant perdre de langaige ?
L'Empereur eſt receu dedans Paris,
Dont mes ſouldartz ſont triſtes & marriz,
Voyant ces Roys à moy ſi fort contraires :
Car ce n'eſt point pour leurs privez affaires,
Où chaſcun de eulx pourroit, comme je voy,
Pourveoir de ung ſeul ſigne du petit doy ;
Mais il y eſt pour croiſtre le aliance

(a) *Il faut peut-être corrompe.*

Du Roy à luy & de Eſpaigne à France.
Que diſ-je croiſtre? ains la perpétuer
Toute leur vie, & me deſtituer
De mon credit, tendans ſans fiction
A ma ruyne, à ma deſtruction,
A mon opprobre & à mon deshonneur;
Et qui pis eſt, il ne y a nul ſeigneur,
Nul Prince en France, & fuſt le filz aiſné
De ce grand Roy, qui ne ſoit adonné
A le ſervir & à le reverer,
Et comme donc ſçauroys-je proſperer?
Helas! je voy grans theâtres conſtruyre,
Lices dreſſer, harnoys partout reluyre,
Non pour en champ de bataille jouſter,
Mais pour tousjours à mes maulx adjouſter;
Et rendre illuſtre & à chaſcun congneue
De l'Empereur la joyeuſe venue.
QuelleCommette a ce malheur prédict?
Suis-je de honneurs & de biens interdict?
Fault-il (helas!) que pour Paix la Déeſſe
Qui envers eulx a voulu prendre adreſſe,
Mars qui leur a maintz triumphes donné,
Soit maintenant par eulx habandonné.
Que ay-je meffaict? leur ay-je deffailly.
Si quelque ung de eulx a eſté aſſailly,
Ne ont-ilz en moy ayde & faveur trouvée
Jea loyaulté en tous lieux eſprouvée;
Et me en rapporte à leurs faictz méritoires,
Et à leurs grands triumphes & victoires.
Ha je feray, & que ſçaurois-je faire,
Si ces deux Roys ſe efforcent me deſplaire?
A qui me plaindre, à qui puis-je parler
Si tels ſeigneurs me veullent reculler?
Mais qui eſt cauſe & autheur de cecy?
Eſt-ce point vous ſieur de Montmorency?
Prudent grand Maiſtre, & tres-preux Conneſtable

Utile à France, au Roy tant aggreable
Que il vous a mis en la main ſon eſpée,
Le Europe eſtant de guerres diſſipée.
Eſt-ce point vous qui met en fantaſie
A ces grands Roys pour conqueſter le Aſie,
Avec le Affricque, enſemble le allier,
Et du grand Turc la corne humilier.
O ſe ainſi fuſt, encores feroit Mars
Florir ſon nom, & lever eſtendars.
Mais je crains trop que quand le Turc ſçaura
Que ilz ſont amys, jamais il ne oſera
Les aſſaillir, ni contre eux ſe deffendre,
Et trop pluſtoſt faindra vouloir entendre
De eſtre Chriſtian, & à eulx ſe ſoubzmettre,
Que ſes pays & luy en hazart mettre:
Ainſi ſeroit mon loz & bruyt eſtainct,
Le bruyct de Mars, qui penetre & atainct,
Or en deſpit des hommes & des Dieux,
Beaucoup plus hault que ne ſont tous les cieulx,
Que de la Paix en brief vengé ſeray,
En tant de endroictz le monde brouilleray:
Encores ne eſt ma vertu ruynée:
Je adjouſteray le huille à la cheminée.
Que vault ung Roy qui aux armes ne entend,
Et ſes pays & Royaulmes ne eſtend;
Et qui ne ſçet que le grand Alexandre
Duquel tous Roys exemple doibvent prendre,
A l'Oceane eſtant ja parvenu
Combien que il euſt pluſieurs maulx ſouſtenu,
Trouvoit le monde encores trop petit
Pour ſatisfaire à ſon grand appetit:
Et l'Empereur & le Roy ne ſont moins

Hardyz que luy, leurs faictz en ſont teſ-
moings,
Parquoy pourrois avoir vers eulx recours,
Et contre Paix leur demander ſecours;
Mais il ne y a Prince ny Potentat
Qui vueille mettre en hazart ſon eſtat,
Et cherchant tous par crainćte ou bienvueil-
lance,
Avoir leur grace, amour & accoinćtance:
Car devant eulx tous aultres en bataille,
Arreſtent moins que au feu ne faict la paille;
Et pour certain il ne en eſt poinct de telz
Tant ſont heureulx, que les Dieux immor-
telz
Leur ſont faveur, ilz ſont tant eſtimez,
Que de leur propre ennemy ſont aymez:
Tant ſont humains, que aux petitz ſont effa-
bles,
Et ſi puiſſans, que aux grans ſont redouta-
bles:
Parquoy je dy, (prevoyant leurs accords)
Que non ſans cauſe aux lebvres je me mords,
Veu que il ne y a plus en moy de reſſource,
Et ne ſçay pas ou doy prendre ma courſe:
Car ces grands Roys qui icy me habandon-
nent,
Faiſant la paix, à tous aultres la donnent.

Ainſi parloit Mars le Dieu furieux,
Branſlant la teſte & renverſant les yeulx,
Plus enflambez que une eſcarboucle ardente.
O nous joyeulx puiſque Mars ſe lamente.
Nous aſſeurez que il pert loz & bruyt:
O trop cruel qui ne ſe en rejouyſt.
Et vous, ô Roys, qui voulez pluſtoſt eſtre
Roys par vertu que par corone ou ſceptre,
Qui preferez noſtre felicité

Et le repos de la Chriſtienté,
A voz plaiſirs & à tout aultre bien,
Qui pourroit dire & exprimer combien
Vous meritez envers Dieu & les hommes;
Combien tenuz & obligez vous ſommes,
Combien debvons louer voz grandz bontez
Dont noſtre eſpoir quaſi vous ſurmontez?
Car ce recueil & royal traictement,
Ceſt appareil & ceſt embraſſement,
Ceſte entreveue & parolle amyable,
Qu'eſt-ce, ſinon d'amytié perdurable
Entre vous deux une pure ſemence?
Qu'eſt-ce, ſinon une ſeure defence
Et contre tous aſſaulx & dangiers
Que nous povons craindre des eſtrangiers?
Quel Potentat, quelle Communité,
Quel Prince ou Roy tant ſoit exercité,
Puiſſant ou fort, ſi glorieux ſeroit,
Qui l'ung de vous aſſaillir oſeroit?
Or l'on peult dire & partout maintenir
Que s'il vous plaiſt la paix entretenir,
Non ſeulement ſerez Roys, mais la Loy
Vous donnerez à tout Prince & tout Roy;
Et eſt cela une digne excellence,
Ung hault povoir, une préeminence
Qui tout degré & dignité ſurmonte,
Et dont le plus vous debvez tenir conte:
Car c'eſt trop peu de gouverner vaſſaulx,
De ſes voiſins ne craindre les aſſaulx,
Avoir maint peuple & mainte nation
En la puiſſance & domination;
Mais c'eſt la grande & vraye royaulté,
Que ſus les Roys avoir auctorité.
Et quel triumphe euſſiez-vous peu choiſir
Plus triumphant, plus à noſtre deſir,
Plus à propos, pour croiſtre voſtre gloire,
Si croiſtre peult de vous deux la memoire,

(a) vos là & en plusieurs endroits cy-dessous.

Que par concorde aux vostres rendre vie ;
(a) Vous ennemys faire mourir d'envie.
Et quel spectacle exhiber moins plaisant,
Leur sçauriez-vous, & a nous plus duysant ;
Que de vous voir d'amour autant uniz
Comme de force & puissance muniz,
Tant que desja faictes croire à chascun
Que de vous deux maintenant n'est plus qu'ung,
Et que sur France & Espaigne l'enseigne
Se levera, qui demonstre & enseigne
Que de Janvier est la porte ferrée,
Heureusement par vous close & serrée ;
Et de discord tous les moyens ostez.
S'il est ainsi, o Roys très-redoubtez,
S'il est ainsi : comment s'il est ainsi ?
Sçauroit-on plus mettre en doubte cecy ?
Seroit le myel converty en poison.
Nous sçaurions nous resjouir sans raison ;
Et ceste feste & grand solennité
Faicte par France en chascune Cité,
Pourroit-elle estre & vaine & illusoire ?
Qui est le sot qui cela vouldroit croire,
Le malheureux qui l'oseroit penser,
Et le meschant qui pourroit offenser
Tant voz bontez que de juger de vous
Le mal ou est le bien senty de tous ?
Bien vous monstrez oblians tout debat,
Bien vous monstrez que la guerre & combat
D'entre Christiens rempliz d'ambition,
Guerre n'est pas, ains est sedition :
Bien vous monstrez à toute creature,
Que Jesu Christ eust robe sans couture :
Bien vous monstrez par vos fermes accords,
Que tous Christiens sont les membres d'un corps,

Tous appellez à ung meſme pourpris,
Et rachaptez tous d'ung ſemblable pris,
Adminiſtrez de meſmes Sacremens,
Inſtituez de pareilz documens,
Et tous branſlans ſoubz une enſeigne meſme
Participans d'une foy & bapteſme:
Bien vous monſtrez que toutes bonnes loix,
Quand Mars domine, hélas, perdent leur voix,
Et ne ſçauroit la raiſon eſtre ouye
Pour le grand bruyct que faict l'artillerie:
Bien vous montrez que grande ſeureté
Ne giſt en force, ains en fidelité.
Bien vous monſtrez eſtre par (a) vous vertuz (a) vos
L'amour du monde, ainſi que fut Titus.
D'ung patient la griefve maladie
Du Medecin anobliſt la induſtrie,
Auſſi de Mars les exploictz dangereux
Rendent le fruict de paix plus ſavoureux;
Et d'autant plus vous ſommes obligez,
Que plus par vous nous ſentons allegez,
Comme plus eſt haulte voſtre louenge
Que plus au bien de vous ſubjectz ſe renge,
Mais la parolle, eſcripture & penſée,
Eſt par vous faictz d'autant plus ſurpaſſée,
Que ceſt trop moins louer en beau langaige,
Le bon ouvrier, que de faire l'ouvraige,
Et de vouloir telle matiere orner,
Au jour ſeroit la lumiere donner.
Il me fault donc bien garder que ne touche
Ung or ſi fin de ma maulvaiſe touche:
Vifz voulez plaire, & mortz eſtre louez,
Et plus eſt vray, tant moins vous l'advouez.
Sur quoy concludz que par proueſſe en guerre
Aſſez pourrez augmenter voſtre terre;

Mais par la paix, vous vertuz & mérités;
Juſques au Ciel eſléveront vos limites.

(1) *Epigramme de Clement Marot.*

OR fut Cæſar qui les Gaules conquiſt,
Une fois en ce monde honnoré,
Or eſt Cæſar qui plus d'honneur acquiſt
Par les Gaules, maintenant retourné,
Des legions nulles environné
Pour guerroyer, mais d'amour tant qui vive;
Portant armes d'Aigle noir couronné,
Non ayant au poing le glaive, mais l'olyve;
François & luy viengnent droict de la rive
Du Loyre à Seyne, affin de Paris veoir:
Et avecque eulx mainent Guerre captive
Que a diſcord le ſouloit eſmouvoir:
L'ung pour au faictz de ſes pays pourveoir,
Paſſe par cy, ſans paour ne deffiance;
L'autre de cœur trop hault pour decepvoir,
Luy donne Loy (a) commander en France.
Si quoy eſt a diſputer en doubtance
Mais des deux qui plus hault los merite,
Ou Cæſar de ſa grande confiance,
Ou François de ſa large fidelité.
O Roys uniz plus que d'affinité,
Bienheureux eſt la gens que n'eſt point morte
Sans veoir premiers voſtre ferme unité
Que les repoz de tout le monde porte.
Viens donc Cæſar, & une paix apporte
Perpetuelle entre nous & les tiens.
Haulchez Paris, haulchez bien hault ta porte:
Car entrer veult le plus grand des Chriſtiens.

(a) *ſupp.* de

Imprimé a Gand, près l'hoſtel de la Ville, par Joſſe Lambert, l'an 1539.

(1) En parcourant l'Edition des Oeuvres de ce Poëte, la Haye 1731. *in* 12. on n'y a point trouvé cet Epigramme.

(1) *L'ORDRE TENU ET GARDÉ à l'entrée de tres-hault & tres-puiſſant Prince Charles Empereur touſjours Auguſte, en la Ville de Paris Capitale du Royaulme de France.*

L'Ordre du Banquet fait au Palais.

L'Ordonnance des Jouſtes & Tournoy faict au Chaſteau du Louvre.

La Deſcription des Arcz triumphans, magnificences, theatres & Miſteres faictz en icelle ville, pour la reception dudit ſeigneur.

Avec Privilege.

M. D. XXXIX.

On les vend au Palais, ès boutiques de Gilles Corrozet & Jean Dupré, Libraires.

(1) Copié ſur l'Imprimé en lettres gothiques *in*-12 contenant 24 pages ſans chiffres, mais avec des ſignatures.

(a) Ce Privilege & le huitain, ſont au dos du frontiſpice.

(a) IL eſt permis à Jehan Dupré, Libraire, de faire imprimer & vendre ceſte preſente Entrée, & deffenſes ſont faictes à tous, de non en imprimer ne vendre d'autres, ſinon celles que ledit Suppliant aura faict imprimer; & ce juſques à deux ans, ſur peine de confiſcation des livres, & d'amende arbitraire. Faict le Dimenche huytieſme jour de Fevrier, mil cinq cens trente neuf.

Signe J. Morin.

---

(1) *Huictain faict de la veille & du jour que l'Empereur entra à Paris.*

LOrſque Paris (Ceſar) il te pleut veoir,
Et que pour toy la Ville eſtoit aornée,
Ung jour avant il ne feit que plouvoir:
Le lendemain clere fut la journée.
Si tel faveur du Ciel te fût donnée,
Cela, Ceſar, n'eſt point trop admirable:
Car le Ciel eſt comme une deſtinée,
Tout couſtumier de t'eſtre favorable.

(1) Ce Huictain eſt de *Clement Marot*, & il ſe trouve avec quelques differences à la page 22 du troiſiéme vol. de ſes Oeuvres, Edit. de la Haye, 1731. *in*-12.

L'Ordre tenu à l'Entrée de la ſacrée Majeſté Imperialle, en la Ville de Paris, Capitalle du Royaulme de France.

APRES que la Sacrée Maieſté Imperiale Charles cinquieſme de ce nom, touſjours auguſte, eut eſté en grand honneur feſtoyé par le Roy de France à Fontainebleau, & qu'il eut eſté aucuns jours au Chaſteau du Boys de Vincennes ou on luy feit toute la bonne chere qu'il eſt poſſible de faire, le Jeudy premier jour de Janvier, l'an mil cinq cens trente neuf, il partit dudit Chaſtel de Vincennes entre huyt & neuf heures du matin, avec le Roy noſtre Sire, Meſſeigneurs le Daulphin & le Duc d'Orleans ſes enfans, les Princes, Seigneurs & Officiers de leurs Hoſtelz, & vindrent deſcendre à Sainct Anthoine des Champs lez Paris, auquel lieu on luy avoit fait dreſſer un corps d'Hoſtel où eſtoit une ſalle tapiſſée de drap d'or & drap d'argent, & aor-

née par hault des Aigles imperiales.

A ſon arrivée furent tirez plus de trois cens coups d'artillerie qui eſtoit aſſiſe tant ſur le Chaſteau de la Baſtille que ſur les murs de ladicte ville, de coſté & d'autre.

Eſtant l'Empereur en ceſte ſalle, le Prevoſt des Marchans accompaigné des quatre Eſchevins d'icelle ville de Paris, luy vint faire une Harengue & Oraiſon elegante & ſuccincte, & lui preſenta les clefz d'icelle ville, avec grand honneur & reverence.

Vindrent auſſi Meſſieurs de l'Univerſité, Meſſieurs de la Juſtice tant du Chaſtellet que du Parlement, & autres Eſtatz & Magiſtratz, leſquelz feirent leurs Oraiſons & Harengues audit Empereur qui les eſcouta & receut humainement, rendant reſponce qui contentoit tous les auditeurs.

Durant ce tems, le Roy alla diſner au logis de Montmorency en la rue Saint Anthoine, ou il veit l'ordre du triumphe, eſtant accompaigné de la Royne & de Monſeigneur le Cardinal de Lorraine: & après l'a-

voir veu, s'en alla au Palais pour recevoir ledit Empereur quand il arriveroit.

Ce faict, retournerent vers la ville tous les deſſus ditz, entre deux & trois heures après midy; & au departir dudit lieu, fut de rechief tirée toute l'artillerie, (meſmement quand l'Empereur monta à cheval) laquelle feit ung grand bruit & tempeſte tant ſur les champs que ſur la riviere de Seine, & dura la baterie une heure cependant que tous entrerent en la ville en l'ordre qui s'enſuyt.

Premierement, marchoyent les quatre Ordres des Mendians, Cordeliers, Jacobins, Auguſtins & Carmes, en bon ordre, deux à deux, avec tous les autres Religieux des Monaſteres de Paris, qui eſtoyent ſuyvis des Egliſes Collegialles & Parrochialles, avec leurs Croix & Reliquaires.

Apres, venoit à pied Monſieur le Recteur de l'Univerſité, accompaigné des Licenciers, Bacheliers & Docteurs en Medecine, Decret & Theologie, reveſtuz de chappes fourrées de laitices, & marchoyent

devant eulx pluſieurs autres Supposts d'icelle Univerſité, qui ſuyvoyent les Bedeaulx des Nations, portans leurs maſſes d'argent doré.

Apres, chevauchoyent les cent Hacquebutiers de la ville, veſtuz de Hoquetons d'orfaverie, mypartis de rouge & bleu, chaſcun garny de ſa Hacquebute, conduitz de trois trompettes avec leur Capitaine & Guydon aux armes de ladicte ville, qui ſont de gueulles au Navire d'argent flotant ſur les undes, au chef d'azur ſemé de fleurs de liz d'or.

Puis chevauchoyent les ſix vingtz Archiers ordinaires de ladicte ville, veſtus de Hoquetons d'orfaverie, my-partis de rouge, jaulne & noir, conduitz de leur Capitaine & Guydon, avec trois trompettes.

Chevauchoyent en meſme reng, les ſoixante Arbaleſtriers auſſi veſtuz de Hoquetons d'orfaverie, mypartis de blanc, gris & viollet, leurs chevaulx caparaſſonnez de rouge, auſſi conduicts de leur Cappitaines, & trois Portenſeignes, veſtuz de veloux noir, leurs cheyaux caparaſſonnez de gris, blanc

&

& viollet, avec trois Trompettes.

Leſquelles trois bandes eſtoyent ſuyvies des enfans de la Ville, en grand nombre, veſtuz de caſaques de veloux noir, ſemées & enrichies de boutons d'or: auſdictes caſaques pendoient les manches de veloux jaune & viollet, le tout paſſementé d'or & d'argent, & eſtoient les pourpoints de ſatin jaune, les bonnetz à la marrabaiſe de veloux noir, couvertz de pierreries, broderies & autres richeſſes: Portoyent en leurs colz groſſes chaiſnes d'or, & eſtoyent montez ſur doubles courtaulx & bons chevaulx legers, caparaſſonnez de meſmes leurs habitz. Leur Guydon eſtoit de noir, jaulne & viollet, à une Aigle d'or à deux teſtes couronnées, & deux colonnes plantées en une mer d'argent, autour deſquelles eſtoit eſchipt la deviſe de l'Empereur: *Plus oultre:*

Suyvoient à pied les Officiers de la Ville, veſtuz de (*a*) ſoyes de drap rouge & bleu, comme Henouars, Meſureurs, Moulleurs, Crieurs de vins & autres, en gros nombre, ayans tous baſtons blancs en la main.

(*a*) *Il faut peut-être corriger ſayes.*

Apres, venoyent à cheval les Sergens de l'Hoſtel de la Ville, veſtuz de robes de drap rouge & bleu, portans le Navire d'argent ſur la manche dextre.

Et alloit après, le Prevoſt des Marchans acompaigné des quatre Eſchevins & du Greffier d'icelle Ville, tous veſtuz de robes de veloux my-parties de cramoiſy & tanné brun, & montez ſur leurs mules houſſées de veloux noir :

Le Procureur de ladicte Ville, veſtu d'une robe de veloux cramoiſy :

Le Recepveur d'icelle ville, veſtu d'une robe de ſatin tanné :

Les vingt-quatre Conſeillers, veſtuz de ſatin noir :

Les ſeize Quartiniers, veſtuz de ſatin tanné :

Les Dixiniers & Cinquantiniers, de damas & taffetas.

Apres alloyent les Maiſtres Jurez des Meſtiers de Paris, deputez pour porter le poiſle ; c'eſt à ſçavoir, les quatre Maiſtres de la Drapperie, veſtuz de veloux tanné, avec les Maiſtres de leur Eſtat :

Les quatre Maiſtres de l'Eſpicerie, veſtuz de veloux noir, avec ceulx de leur Eſtat ;

Les quatre Maiſtres de la Mercerie, veſtuz de veloux pers, avec leur Compaignies:

Les quatre Maiſtres de la Pelleterie, veſtuz de veloux viollet, avec leur ſuyte:

Les quatre Maiſtres de la Bonneterie, veſtuz de veloux gris, & leur ſuyte:

Les quatre Maiſtres des Orfevres, veſtuz de veloux cramoiſy, avec les gens de leur Meſtier:

Les Marchans & Bourgeois de la Ville, tous à cheval, honnorablement veſtuz.

Apres, marchoit la Juſtice ordinaire pour le Roy au Chaſtellet de Paris.

Premier, marchoit le Chevalier du Guet richement veſtu, & le ſuyvoyent les Sergens du Guet, tous à cheval, veſtuz de leurs Hoquetons d'orfaverie, ſignez au milieu d'une eſtoile.

Et les ſuyvoient à pied, les unze vingtz Sergens à verge, tous veſtuz de noir, portans haquebutes, Picques & Hallebardes, conduitz de Phiſtres & Tambours: & devant ung Porteguydon à cheval, & au mylieu

de la Compaignie, une Enseigne noire :

Venoyent à cheval les quatre Sergens fieffez, portans Verges en leurs mains.

Puis à cheval, le Concierge & Guette du Chastelet, vestu de veloux blanc.

Les Sergens de la douzaine, vestuz de Hoquetons d'orfaverie, à une Sallemandre, my-partis de gris, blanc & viollet :

Les Notaires Royaulx du Chastellet, tous à cheval :

Les Commissaires, tous à cheval :

Le Greffier de l'Audience Civil & Criminel, & le Séelleur :

Les Greffiers dudit Chastelet, à cheval ;

Et apres marchoit le Seigneur de Villebon Prevost de Paris, vestu de satin noir, monté sur un cheval caparassonné de noir, & costoyé de quatre laquais vestuz de veloux escartellez de ses couleurs ;

Lequel de pres suyvoient Messieurs ses deux Lieuxtenans Civil & Criminel, vestuz de robes d'escarlate :

Puis les Advocat & Procureur du Roy audit Chaſtellet, auſſi veſtuz d'eſcarlate :

Plus les douze Conſeillers du Roy audit Chaſtellet :

Les deux Auditeurs dudit Chaſtellet :

Puis les Conſeillers du Roy en la Conſervation des Privileges Royaulx de l'Univerſité dudit lieu :

Les Advocats & Procureurs ;

Et les ſuyvoient les Sergens à cheval, portans verges en la main.

Ceulx du Chaſtellet paſſez, vindrent ceulx de la Juſtice des Aydes.

Premier, marchoyent à cheval les Sergens de la Gabelle du Grenier à Sel de Paris :

Les Sergens des Tailles & Aydes en l'Election de Paris, portans verges :

Les Huiſſiers de ladicte Court, portans leurs verges :

Le Greffier de ladicte Cour, ſeul, veſtu de robe d'eſcarlate :

Les deux Preſidens enſemble, veſtuz de robes de veloux noir :

Les quatre Generaulx, veſtuz de robes de ſatin noir :

Les quatre Conſeillers, veſ-

tuz de robes de damas noir :

Les Advocat & Procureur du Roy enſemble :

Les cinq Eſleuz de Paris, veſtuz de damas noir :

Le Procureur du Roy & Greffier de ladicte Election, enſemble :

Suyvoyent apres, pluſieurs Eſleuz & Grenetiers, Contreroolleurs, & autres Officiers des Elections de France.

Et iceulx paſſez, venoyent Meſſieurs des Comptes, tous bien montez, en l'ordre qui s'enſuyt.

Premier, les Huyſſiers & Meſſaigers de la Chambre, deux à deux :

Les Greffiers, veſtuz de taffetas noir :

Meſſeigneurs les Preſidentz, veſtuz de veloux noir :

Meſſeigneurs les Maiſtres des Comptes, veſtuz de ſatin noir :

Meſſeigneurs les Correcteurs, veſtuz de damas noir.

Les Clercs & Auditeurs, de taffetas noir :

Apres, marchoient les Preſident & Generaulx des Monnoyes du Royaulme de France, veſtuz de veloux & ſatin noir ;

Puis les Advocat & Procureur (d) deſdictz Comptes :

(d) Il ſont apparemment ſuſp. du Roy.

Les Receveur & Porteur deſdictz Comptes, ſuyvis des Receveurs particuliers ;

Et apres, tous les Procureurs deſdictz Comptes :

Apres, marchoit la Court de Parlement, en l'ordre qui s'enſuit.

Premierement, les Huiſſiers de ladicte Court, tenans chaſcun une verge en la main :

Les quatre Notaires & Secretaires de ladicte Court, veſtuz de robes d'eſcarlate, & le chapperon de meſme, fourré de menu vair :

Les Greffiers Criminel & des Préſentations, enſemble, veſtuz de robes d'eſcarlate, & le chapperon comme les quatre Notaires :

Le Greffier Civil, ſeul, veſtu de robe d'eſcarlate, & d'epitoge ou manteau d'eſcarlate fourré de menu vair :

Le Premier Huiſſier veſtu de robe d'eſcarlate, & le mortier de drap d'or en la teſte, tenant une verge en ſa main :

Les quatre Préſidens, veſtuz de robes d'eſcarlate, & par deſſus

leurs manteaulx presidentaulx ; aussi d'escarlate fourrez de menu vair, & en leurs testes les mortiers de veloux noir brodez d'or ;

Et suyvamment les Seigneurs Conseillers dudict Parlement, aussi vestuz de robes d'escarlate & chapperons fourrez :

Et apres eulx, les Advocatz & Procureur General du Roy, aussi vestuz d'escarlate ;

Puis les Advocatz d'icelle Court, en robes noires & leurs chapperons fourrez :

Les Procureurs tous vestuz honnestement, ayans sur l'espaulle le chapperon & bourlet de drap noir.

Apres icelle Court de Parlement, chevauchoit le Seigneur de Nanssey Capitaine des Archers de la Garde du Roy, Maistre des Ceremonies, vestu d'ung saye couvert d'orfaverie, monté sur ung grand cheval bardé de mesmes, ayant ung baston blanc en la main pour donner ordre à la foulle du peuple.

Apres, marchoit le Seigneur de la Voulte, Grand & General Prevost de la Connestablerie & Mareschaussée de France, accompaigné de ses

Archers, veſtuz de Hocquetons mypartis de blanc & jaulne, portans Pertuiſanes:

Chevauchoit une groſſe Compaignie des Seigneurs & Gentilzhommes de France, en habitz & caſaques paſſementées d'or & d'argent, tous bien montez;

Et les ſuyvoit le Prevoſt de l'Hoſtel du Roy, accompaigné de ſes Archers veſtuz de Hoquetons d'orfaverie, portans Pertuiſannes.

Iceulx paſſez, venoient les ſoixante Secretaires du Roy, en la Chancellerie, veſtuz de robes de damas noir;

Et apres eulx, les Conſeillers du Grand Conſeil, veſtuz de robes de ſatin noir:

Puis les Maiſtres des Requeſtes de l'Hoſtel du Roy, veſtuz de robes de veloux noir;

Après venoyent les deux cens Gentilzhommes penſionnaires du Roy, richement vêſtuz & montez, conduitz par leurs Capitaines Loys Monſieur de Nevers & Monſieur de Canaples, Chevaliers de l'Ordre du Roy, & portans le grand Ordre.

Et ſuivoyent ladicte bande, les Gentilzhommes de l'Hoſtel de l'Empereur, veſtuz de drap noir.

Après, marchoyent en ordre de bataille, trois à trois, les Suyſſes de la Garde du Roy, leurs hallebardes ſur le col, habillez des couleurs dudit Seigneur, leur Enſeigne deſployée, & conduitz de leur Capitaine Meſſire Robert de la Marche Seigneur de Sedan, portant le grand Ordre, & devant eulx les Phiffres & Tabours.

Et après chevauchoyent quatre à quatre, les Trompettes du Roy, de Meſſeigneurs le Daulphin, de Vandoſme, de Lorraine, & autres Princes de France; ayans leurs panonceaulx aux armes du Roy & de leurs Seigneurs, & tousjours ſonnoyent chaſcun en ſon reng, en resjouyſſant l'ordre du triumphe.

Suyvoyent après trois à trois, & teſtes nues, les Roys d'Armes & Heraulx, veſtuz de caſaques de veloux noir, & par-deſſus leurs cottes d'armes de broderie, richement eſtoffées de fleurs de liz d'or, & bordées de meſmes:

Après venoit Monſeigneur le Chan-

cellier de France, en l'ordre qui s'enſuyt.

Premier, marchoyent enſemble les Audiencier & Contreroolleur de l'Audience, veſtuz de manteaulx d'eſcarlate, fourrez de laitices, & nuds teſtes :

Puis venoit une haquenée blanche couverte de drap d'or, ſur laquelle eſtoit le Seau du Roy dans ung coffre de veloux viollet ſemé de fleurs de liz d'or, couvert d'ung voille de creſpe : laquelle haquenée eſtoit menée par deux laquais veſtuz de pourpoinctz de veloux cramoiſy, & nudz teſtes.

D'ung coſté & d'autre d'icelle haquenée, cheminoyent à pied les quatre Chauffecires de France, veſtuz de veloux cramoiſy, & nudz teſtes :

Puis le premier & ſecond Huiſſier, à cheval, veſtuz de veloux viollet, portans maſſes d'or, & nudz teſtes ;

Et après eulx eſtoit Monſeigneur Meſſire Guillaume Poyet Chancellier de France, veſtu d'une robe de veloux cramoiſy figuré, & par-deſſus d'ung manteau d'eſcarlate

fourré d'hermines, & monté ſur une mule houſſée & enharnachée de veloux cramoiſy, & quatre laquais de ſemblable pareure.

Venoit après Monſeigneur le grand Eſcuyer & Maiſtre de l'Artillerie de France, ayant le grand Ordre, veſtu d'ung manteau de drap d'or friſé, & ſaye de veloux cramoiſy, tout couvert de boulletz d'or, portant en eſcharpe l'eſpée Royalle; & eſtoit monté ſur ung cheval de parade, caparaſſonné de veloux violet ſemé de fleurs de liz d'or.

Près de luy à main dextre, eſtoit le grand Eſcuyer de l'Empereur, veſtu de drap noir, ayant le petit Ordre de la Toiſon.

Au-deſſus de luy à dextre, eſtoit Monſieur le Duc de Guyſe grand Chambellan de France, ayant le grand Ordre du Roy.

Après venoient Meſſeigneurs les Cardinaulx de Bourbon, de Tournon, de Givry, de (a) Cadi, de Lenoncourt, de Maſcon & de Chaſtillon, veſtuz de ſatin cramoiſy & de cuculles & chappeaulx rouges, montez ſur mules houſſées de meſmes, coſtoyez de leurs laquais veſ-

(a) *On n'a pu rien découvrir ſur ce Cardinal, dont le nom eſt peut-être corrompu.*

tuz de veloux cramoiſy :

Après, venoit Monſeigneur Meſſire Anne de Montmorency, Conneſtable & grand Maiſtre de France, veſtu d'une robe de drap d'or, ayant le grand Ordre, portant l'eſpée nue devant l'Empereur, & monté ſur ung cheval caparaſſonné de paremens d'or :

Venoit après la Sacrée Majeſté Impérialle, veſtu de drap noir, ayant ſon petit Ordre de la Toiſon, monté ſur ung cheval noir, caparaſſonné de drap noir ; & deſſus luy eſtoit ung poiſle de drap d'or, armoyé des armes de ſes Royaulmes & Seigneuries, lequel fut premiérement porté par les Eſchevins depuis la Porte Sainct Antoine, juſques devant Saincte Catherine du Val des Eſcolliers ; & de-là, fut porté par quatre Maiſtres Jurez des Meſtiers de Paris, à ce deputez, qui le porterent les ungs après les autres, juſques au Palais.

Icelluy Prince eſtoit acompaigné à dextre, de Monſeigneur le Daulphin, & à ſeneſtre, de Monſeigneur le Duc d'Orleans, richement

Monſeigneur Charles de Bourbon Prince de la Rocheſuryon, ſervoit d'Eſchanſſon :

Et le Banquet finy, fut cryé largeſſe d'ung vaſe d'argent doré richement faict & ouvré, peſant ſoixante & dix marcs, par Normandie Roy d'armes de France, de par très-hault, très-puiſſant, très-illuſtre & très-magnanime Prince Charles par la Divine Clémence Empereur toujours auguſte.

Et après le ſoupper, vindrent pluſieurs Princes & Seigneurs en maſques, tous veſtuz de drap d'or, broderies & autres habitz de valeur ineſtimable, & furent faictes moriſques, dances & autres esbatemens les plus triumphantz qu'il eſt poſſible de veoir; & icelles finies, l'Empereur ſe retira en la chambre pour lui ordonnée, qui eſtoit tendue de ſatin cramoiſy ſemé de broderie d'or.

Le lendemain alla viſiter la Saincte Chappelle Royalle dudict Palais, auquel lieu par Monſieur l'Archeveſque de Vienne Maiſtre de ſon Oratoire, luy furent monſtrées les ſainctes Reliques de noſtre Rédemp-

tion, leans enfermées.

De-là s'en alla disner au Louvre où le Roy l'attendoit, & y fut conduict par le Seigneur Conneſtable de France, acompaignez des Suyſſes du Roy, marchans en troupe, & des deux cens Gentilzhommes penſionnaires dudict Seigneur, qui alloient devant luy à pied, & leurs becqs de faulcon en la main.

Le Dimenche quatrieſme jour de Janvier, Meſſieurs de la Ville luy feirent préſent d'ung Hercules d'argent de ſept piedz de hault, peſant quatre cens marcz, lequel tenoit deux groſſes collomnes ſervantes de chandelliers, à l'entour deſquelles eſtoit eſcript la deviſe dudit Prince : *Plus oultre*. Icelluy Hercules portoit en eſcharpe eſcript : *Altera alterius robur ;* c'eſt-à-dire, l'une eſt l'appuy de l'autre ; & icelluy préſent, il accepta de bon cueur, monſtrant joyeulx viſaige, & les remercia.

Les jours ſuivantz furent faictz Tournois & Jouſtes au Chaſteau du Louvre, en la préſence de l'Empereur, du Roy, de la Royne, du Roy de Navarre, & des autres

Princes & Princeſſes en grand nombre. Et pour iceulx acomplir, Monſeigneur le Daulphin, le Conte de Villars, les Seigneurs de Dampierre, d'Andouyn, de Sainct André, (a) Chaſtelneraye, Briſſac, Baillif de Caulx, & leurs aydes, ouvrirent le pas contre tous Princes & Gentilzhommes qui ſe vouldroyent exercer ès trois empriſes publiées de par mondit Seigneur le Daulphin Duc de Bretaigne, à ſon de trompe en ladicte Ville, par le Roy d'Armes, Champaigne.

(a) Il faut peut être lire : Chaſtaigneraye.

La premiere empriſe eſtoit de quatre courſes de lances mornées en harnois de guerre, & deux courſes pour la Dame.

La ſeconde eſtoit une courſe ſans lice, ſeul à ſeul, & combat de l'eſpée.

La tierce eſtoit le combat à l'eſpée en troupe & à la foulle.

Ledict Tournoy fut ouvert par Monſeigneur le Duc de Vandoſme & le Conte d'Aumalle ſon couſin, aſſaillans, avec leur bande en grand nombre, tous d'une pareure.

Le jour d'après ſe préſenta le Duc de Nevers & ſa bande, les

Contes de Brienne & de Rouſſy, & leurs bandes ;

Et les autres jours furent aſſaillans le Marquis de Rothelain & ſa bande, & autres Princes adventuriers en grand nombre.

La cloſture & dernier jour dudict Tournoy, fut faicte par Monſeigneur le Marquis du Pont, filz aiſné de Monſeigneur le Duc de Lorraine.

Ce jour dedans icelluy Tournoy, fut crié largeſſe de par très-hault, très-illuſtre & très-magnanime Prince Monſeigneur le Daulphin de Viennoys Duc de Bretaigne, par Bretaigne Herault d'armes du Roy, & pour ce faire, fut donné par ledict Seigneur aux Roys d'armes & Heraulx, ung rouſſin baye, ſur lequel eſtoit monté ung des Eſcuyers dudit Seigneur.

Auſſi fut crié largeſſe de par très-hault & très-puiſſant Prince Charles de Lorraine Marquis du Pont, par Guyenne Roy d'armes du Roy ; & ledit Seigneur Marquis donna auſditz Roys d'armes & Heraulx, ung rouſſin de poil gris.

Peu de temps après, le Roy,

l'Empereur & les autres Princes, partirent de Paris, & allerent coucher à Sainct Denis, & de-là allerent à Chantilly où ledit Seigneur Conneſtable feſtoya magnifiquement ledit Seigneur Empereur par aucuns jours.

NORMANDIE. CHAMPAIGNE. Roys d'armes.

Fin du ſixième Volume.

DE L'IMPRIMERIE DE MOREAU.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier les *Mémoires de Guillaume & Martin du Bellay*, & ceux *du Maréchal de Fleuranges* ; & je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. Fait à Paris, ce 1 Février, 1753.

SECOUSSE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé Pierre GUILLYN, Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & réimprimer un Ouvrage qui a pour titre : *Mémoires de du Bellay*, S'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A ces Cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer & réimprimer ledit Ouvrage en un ou pluſieurs volumes, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de douze années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs-Libraires, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance, comme auſſi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait ſous quelque prétexte que ce ſoit, ſans la permiſſion expreſſe

& par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Préſentes ſeront enrégiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion & réimpreſſion dudit Ouvrage, ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractéres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modéle ſous le contre-ſcel des Préſentes; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; Qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit & Imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le ſieur de Lamoignon, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur de Lamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Machault, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel eſt notre plaiſir. Donné à Verſailles, le quinziéme jour du mois de

Septembre, l'an de grace mil ſept cent cinquante trois. Et de notre Regne le trente huitiéme. Par le Roi, en ſon Conſeil.

Signé, PERRIN, avec paraphe.

Regiſtré enſemble la ceſſion ſur le Regiſtre XIII. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 2396. Fol. 192. conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, le 25 Septembre 1753. DIDOT, *Syndic.*

Je reconnois que Meſſieurs Nyon & Prault fils, ſont propriétaires chacun pour un tiers dans le préſent Privilége. A Paris, le 22 Septembre 1753.